

COE

H.2.9/78 AN

POUR CONSULTATION



COUNCIL  
OF EUROPE

CONSEIL  
DE L'EUROPE

EDUCATION & CULTURE

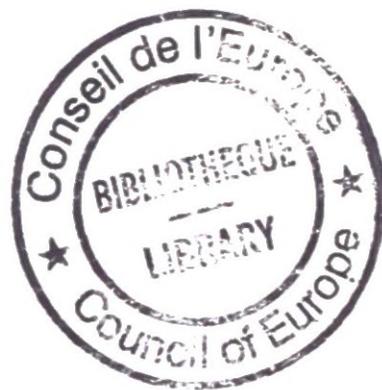
# Animation socio-culturelle



COEP000241

Strasbourg 1978

142 436  
Cat No 12 7700



REFERENCE  
COLLECTION  
DE REFERENCE

---

ONLY FOR  
CONSULTATION  
SEULEMENT



COE.H.2.9/78 AN

CONSEIL DE L'EUROPE  
OFFICE DE PUBLICATIONS  
EDITION  
F-67000 STRASBOURG



# Animation socio-culturelle

activités socioculturelles (29)  
animateur (30)  
éducation permanente (24)

Conseil de la coopération culturelle  
Conseil de l'Europe  
Strasbourg  
1978

bibliogr. , 283 p.

© Conseil de l'Europe 1978

Les vues exprimées dans le présent ouvrage sont celles des auteurs; elles ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe.

## SOMMAIRE

	Page
<b>Animation socio-culturelle</b> . . . . .	7
<b>Aspects généraux de l'animation socio-culturelle</b>	
<i>Principes directeurs d'une politique</i> , J. A. Simpson . . . . .	15
<i>Animation socio-culturelle et éducation permanente</i> , J. A. Simpson . . . . .	37
<i>Implications d'une politique d'animation socio-culturelle</i> , E. Grosjean et H. Ingberg . . . . .	47
<i>Animation socio-culturelle d'une zone résidentielle de type courant</i> , J. A. Simpson . . . . .	90
<b>Déontologie, statut et formation de l'animateur socio-culturel</b>	
<i>Rapport introductif</i> , M. Hicter . . . . .	123
<i>Idées actuelles et situation présente – un résumé</i> , J. A. Simpson . . . . .	140
<i>La déontologie des animateurs</i> , J.-M. Moeckli . . . . .	154
<i>Le statut des animateurs</i> , G. van Enkevort . . . . .	171
<i>Formation des animateurs</i> , J. Hurstel . . . . .	202
<i>Exposé de synthèse</i> , M. Hicter . . . . .	217
<b>Quelques projets dans les États membres</b>	
<i>Animation socio-culturelle – un catalogue des projets</i> , J. A. Simpson . . . . .	229
<b>Perspectives en 1977</b> . . . . .	273
<b>Annexe</b> . . . . .	279



## ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

En 1975, le Centre de Documentation pour l'Éducation en Europe du Conseil de l'Europe a reproduit dans son *Bulletin d'information* 4/1975 une série de documents publiés les années précédentes, dans le cadre du projet du Conseil de l'Europe sur l'animation socio-culturelle, de ses réunions, symposiums et études. Ces textes étaient le reflet de travaux qui ont débuté en 1970 et se poursuivaient toujours en 1975. Ce bulletin s'est avéré utile aux responsables de l'animation dans tous les pays membres. Il continue à faire l'objet d'une forte demande alors que le tirage est épuisé. Aussi a-t-on décidé, non seulement de le réimprimer, mais de le mettre à jour par des compléments tenant compte d'événements et de tendances d'opinion postérieurs à la première publication. Signalons dès le départ qu'il est désormais possible de traduire en anglais «animation socio-culturelle» par la seule expression «socio-cultural animation» devenue maintenant familière. L'ancienne traduction, «socio-cultural community development» a toutefois été maintenue lorsqu'elle figurait dans les articles originaux.

Aucune modification n'a été apportée au texte de ces articles, à l'exception du dernier, intitulé «Quelques projets dans les États membres». De tous points de vue, il a paru préférable de garder le texte primitif, et de ne modifier que les commentaires d'introduction. La première introduction générale a été développée pour replacer les textes dans l'optique de l'histoire complète du projet sur l'animation socio-culturelle, achevée en 1977, et un bref aperçu des perspectives actuelles quant aux travaux futurs a été ajouté en guise de conclusion.

Dès avant 1970, le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe – le CCC – avait entrepris d'examiner le concept d'animation socio-culturelle. Il lançait ainsi un défi aux politiques traditionnelles de développement culturel procédant de l'idée que la culture comprend la littérature, les arts et le spectacle et leurs développements contemporains. Cette culture, qui dans le passé n'était guère accessible qu'aux seuls privilégiés socio-économiques, devait désormais être «démocratisée» et devenir accessible à tous.

Les premiers protagonistes de l'animation socio-culturelle prétendaient que ces politiques traditionnelles impliquaient un gaspillage de ressources dont les animateurs pouvaient tirer meilleur parti. En cela ils rendaient moins que justice à de véritables réussites dans la démocratisation de la culture et faisaient peut-être preuve d'un trop grand optimisme dans leur attente d'une réaction populaire générale à l'animation socio-culturelle. Ils avaient cependant un argument de poids auprès de gouvernements égalitaires préoccupés du bien-être social en contestant qu'il soit équitable de faire d'une culture minoritaire l'unique objet de la politique culturelle. En outre, les sociologues avaient démontré que la culture ne pouvait se réduire à un domaine limité d'activités artistiques, mais qu'elle constituait un processus d'ensemble créant les modèles de comportement, les attitudes, les valeurs et les interdits ainsi que le fonds commun de données intellectuelles et affectives qui forment le cadre de vie de tout homme et de toute femme en tous lieux et en tous temps. Dans les villes et les villages européens, il n'y a pas une seule culture, mais un certain nombre de cultures coexistantes ayant chacune son cadre de référence et ses formes de créativité particulières.

Bien que peu disposés à abandonner leurs préoccupations relatives aux arts traditionnels, les responsables des politiques culturelles gouvernementales représentés au CCC furent amenés à examiner la culture dans son aspect sociologique plus vaste. Il ne leur était pas facile de trouver des signes de créativité parmi d'autres cultures. A vrai dire, ils paraissaient plutôt noyés dans les vagues d'une culture de consommation de style américain, diffusée par les *mass media*. Toutes ces raisons poussèrent le CCC à prêter toute son attention aux mouvements lancés dans différents pays en faveur de l'animation socio-culturelle de la population, encourageant une créativité fidèle à leurs propres conceptions culturelles et un épanouissement de styles de vie sans la prédominance écrasante d'une culture d'élite ni l'asservissement par le culte de masse de l'exploitation commerciale. Dans ces mouvements, une très vaste gamme d'activités était considérée comme culturelle, tels la création d'une crèche de quartier ou une association de consommateurs, l'organisation de fêtes et de jeux de rue, l'engagement actif dans les affaires publiques. Le CCC s'est préoccupé de voir s'il fallait soutenir l'animation socio-culturelle en tant que moyen de concrétiser le «droit à la culture» énoncé dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme; fallait-il la soutenir en tant que reflet d'un sentiment européen que les manifestations dignes d'intérêt de la culture ne sont pas simplement les grandes réalisations qui commandent l'admiration

mais englobent les processus de découverte, d'imagination créatrice, d'expérimentation et d'engagement qui sont à la portée de tout le monde? Les membres du CCC se sont demandé également quelle sorte de relation pourrait s'établir entre l'animation et la conservation de patrimoine culturel.

Pour ces raisons, le CCC, avec la coopération du Gouvernement néerlandais, a organisé en 1970, à Rotterdam, un symposium afin d'explorer et de clarifier ces questions. Le symposium lui-même fournit une masse confuse de prolégomènes, souvent énoncés avec agitation et acrimonie. Ces matériaux, ainsi que l'érudite documentation préparatoire ont été repris par la suite par un groupe de travail composé d'experts de renommée internationale qui a élaboré un rapport objectif. Suivant les recommandations de ce groupe d'experts, le CCC a lancé un projet d'animation socio-culturelle et chargé un directeur et un groupe d'experts d'examiner la possibilité d'orienter les politiques culturelles de manière à encourager la «démocratie culturelle» grâce à des programmes d'animation. L'efficacité et la reproductibilité de techniques d'animation devaient aussi être évaluées.

L'expression «démocratie culturelle» contrairement à l'expression «démocratisation de la culture» impliquait que la culture était, selon les termes du rapport de Rotterdam, «une chose à laquelle il faut participer... et une condition du bien-être». Cette expression impliquait également l'acceptation du principe du pluralisme culturel, mais il faut noter que le CCC, en lançant ce projet, n'envisageait pas de le substituer à ses travaux antérieurs en faveur du développement culturel ni de relâcher son intérêt pour le patrimoine artistique. Il s'agissait simplement d'enrichir son programme culturel d'un autre objectif.

En 1972, on était notamment parvenu dans le cadre de ce projet:

- à mettre au point un système pour recueillir, répertorier et échanger des informations sur l'animation socio-culturelle en Europe;

- à dissiper les désaccords qui s'étaient manifestés lors du Symposium de Rotterdam, où un nombre important d'animateurs avait trop violemment réagi contre les arts traditionnels. Un groupe peu nombreux mais qui s'est fait beaucoup entendre allait jusqu'à prétendre que la démocratie culturelle était incompatible avec les sociétés européennes néo-capitalistes et à affirmer que l'animation socio-culturelle devait s'efforcer de les transformer. En même temps ils réclamaient à ces sociétés un appui gouvernemental. Il était ainsi

nécessaire de définir l'animation de manière telle qu'elle puisse garder son dynamisme et gagner également la sympathie et l'appui des gouvernements.

L'achèvement de ces deux tâches constituait l'un des objectifs du Symposium du CCC sur «Animation, équipements et démocratie culturelle» organisé par le Gouvernement italien en 1972. La définition qui fut donnée figure dans cette brochure sous les titres «Aspects généraux de l'animation» et «L'animation socio-culturelle d'une zone résidentielle de type courant». Le catalogue d'informations, mis à jour jusqu'en 1977, peut être trouvé sous «Quelques projets dans les États membres».

Le Symposium de San Remo établit également de façon certaine que l'animation socio-culturelle ne compte pas seulement sur la bonne volonté et l'appui des gouvernements, mais aussi sur l'élaboration de politiques d'animation. Le rapport recommanda au CCC de «mieux convaincre les gouvernements centraux et locaux que l'animation socio-culturelle est un domaine d'activité d'une importance politique et socio-économique primordiale auquel les gouvernements doivent appliquer une politique précise, servie par des ressources suffisantes».

Au cours du symposium, une certaine confusion se manifesta, surtout parmi les délégués scandinaves et les éducateurs d'adultes, dont certains estimaient que l'œuvre du CCC dans son projet sur l'éducation permanente couvrait tout ce qui était proposé sous la rubrique «animation socio-culturelle». Aussi le rapport intitulé «Animation socio-culturelle et éducation permanente» fut-il préparé de concert avec des représentants des projets sur l'éducation permanente et l'éducation des adultes.

Entre 1972 et 1974 le projet Animation dut surmonter des difficultés majeures. Il importait tout d'abord de se dégager d'un cercle vicieux. Une expérience suffisante d'animation effective était nécessaire pour inciter les gouvernements à le soutenir généreusement et, sans cette aide, cette expérience ne pouvait être acquise. Il fallut essayer un moyen plus direct de convaincre les gouvernements. Le document intitulé «Aspects généraux de l'animation socio-culturelle, principes directeurs d'une politique» fut rédigé à cet effet puis soumis au comité approprié du CCC pour être approuvé et transmis aux représentants gouvernementaux. Pour la même raison les auteurs du projet Animation décidèrent d'utiliser la somme de renseignements disponibles sur des cas concrets d'animation réussie à travers l'Europe, de rassembler ces éléments disparates en une mosaïque cohérente pour

démontrer comment on peut mettre sur pied des programmes concrets. Telle est la toile de fond de la note intitulée «Animation socio-culturelle d'une zone résidentielle de type courant».

Une autre difficulté résidait dans la tendance que manifestaient certains responsables de voir en l'animation socio-culturelle un simple mouvement missionnaire de plus pour «démocratiser la culture» et améliorer la qualité des loisirs de masse. Les implications les plus radicales étaient, à vrai dire, exprimées dans les «Principes directeurs» mais devaient attendre l'accord du comité pour être publiés. Pour un besoin immédiat, le document intitulé «Implications d'une politique d'animation socio-culturelle» qui ne pêche certainement pas par la pusillanimité fut publié. Ce texte se référait au Colloque d'Arc-et-Senans, pris partiellement en charge par le Conseil de l'Europe, et qui réunit une vingtaine des plus grands experts mondiaux pour discuter des perspectives à long terme du développement culturel. Il recommandait «la création de liens plus nombreux entre les institutions culturelles et les forces sociales» comme moyen de triompher d'une situation où la dissémination d'une culture établie «est aussi étrangère à la majeure partie de la population qu'aux immigrants»; et comme mouvement vers «une démocratie culturelle décentralisée et pluraliste où l'individu peut jouer un rôle actif». Le rapport des actes de ce colloque fut d'un grand encouragement pour les responsables du projet Animation.

La section finale du document «implications d'une politique d'animation socio-culturelle» est intitulée «Les agents d'une politique d'animation». Ceci montre à quel point toute la tâche du projet continua à souffrir de nombreux problèmes non résolus concernant le recrutement, le statut, la formation et la déontologie des animateurs. La proposition du Gouvernement belge d'organiser un symposium du CCC sur ces thèmes fut acceptée avec reconnaissance. Les contributions figurant dans le *Bulletin* 4/1975 qui n'ont pas encore été citées ici avaient été élaborées en vue du symposium de Bruxelles de 1974 ou provenaient de ce dernier. Dès lors que devaient être étudiés des sujets impliquant un grand nombre de points essentiels de principe et de technique, il ne fallait pas s'attendre à ce qu'un seul symposium parvienne à une seule série de conclusions unanimes. Les textes de Bruxelles sont donc reproduits in extenso, pour montrer les nuances d'opinion des responsables ainsi que les éléments d'accord.

Pour la mise à jour du *Bulletin* 4/1975 de telle sorte que les contributions puissent être considérées désormais dans la perspective de la date présente, il faut rappeler aux lecteurs que ces textes ne

constituent qu'une partie de la documentation du projet Animation. Une liste d'autres documents importants de cette source figure en annexe. Il faut également signaler que les textes réimprimés représentent chacun des étapes dans l'évolution de l'opinion du groupe de projet. Ce furent des étapes où il n'avait guère été facile de vaincre l'apathie, l'indifférence et même l'hostilité. La nécessité d'une revendication véhémement a été modifiée par des événements ultérieurs et il sera utile de les relater brièvement.

Depuis l'époque du symposium de Bruxelles, le terme d'animation socio-culturelle est devenu beaucoup plus familier dans tous les États membres, particulièrement pour les administrateurs dans le domaine des arts et les éducateurs d'adultes. Le projet Animation eut de plus en plus de rapports avec le projet Education des adultes et le projet des Villes européennes lequel, jusqu'à présent, s'était en grande partie concentré sur les aspects plus strictement mesurables de la vie culturelle municipale. On insista sur les objectifs communs à ces trois projets et en particulier sur la nécessité de permettre aux citoyens ou de les inciter à prendre part aux décisions touchant leurs équipements éducatifs culturels et socio-culturels. Des études jointes furent effectuées sur la décentralisation du pouvoir de décision et un colloque eut lieu à Nuremberg avec la participation à la fois d'administrateurs dans le domaine des arts et d'experts de l'animation. En 1976, le projet Animation était représenté au Symposium de Sienne sur la formation des éducateurs d'adultes.

Après une révision approfondie, le rapport «Principes directeurs d'une politique d'animation socio-culturelle» fut transmis, en 1974, au comité compétent du CCC. Ce comité ne l'approuva pas en bloc, mais, après de longs débats, fit un résumé de quelques-unes des recommandations principales qu'il transmit au CCC en 1975 accompagné de la version originale des «Principes directeurs» comme document de base digne de considération. Par suite d'ordres du jour très chargés, le CCC ne s'est pas encore prononcé officiellement sur les recommandations du comité, mais il est clair que l'idée d'une politique d'animation socio-culturelle a été accueillie avec sympathie par la plupart des membres. Une approbation plus formelle est venue de la Conférence des Ministres de la Culture tenue à Oslo en juin 1976 (voir le n° 32, été 1977 d'*Education et Culture*, revue publiée par le Conseil de l'Europe). Les résolutions de cette conférence s'écartent totalement des axiomes de base des déclarations antérieures de ministres européens. Selon ces résolutions, la politique culturelle doit tendre vers une «démocratie culturelle» reconnaissant la «pluralité de nos sociétés»; elles rejettent explicitement les systèmes qui ne se pré-

occupent que du patrimoine culturel et qui n'ont aucun contact avec une grande partie de nos sociétés, victimes désignées des «divertissements commerciaux pseudo-culturels». La politique culturelle doit se préoccuper de la qualité de la vie, de «la dimension culturelle de la politique sociale». Elle ne peut «plus se limiter à des mesures en faveur de la promotion et de la vulgarisation des arts». Les ministres ont expressément recommandé aux gouvernements d'utiliser le vaste éventail de techniques que les animateurs socio-culturels ont jugé efficaces; ils ont également invité le Conseil de l'Europe à poursuivre et à approfondir son œuvre dans le domaine de l'animation socio-culturelle.

A la même époque, le CCC s'est engagé dans une profonde réorganisation de ses structures de travail. Des considérations financières à une époque de dépenses croissantes et la dynamique interne du Secrétariat militaient en faveur d'une grande concentration des programmes. Pour les raisons déjà exposées, il a semblé logique de combiner le projet des Villes européennes et le projet Animation en un nouveau projet sur la qualité de la vie intitulé «politiques de développement culturel dans les villes». Ce projet débuta en 1977 tandis que le projet Animation prenait fin. Les dernières activités majeures du projet Animation furent le Symposium de Reading sur «l'animation dans les villes nouvelles» et son rapport final «Bilan et héritage». Le moment était venu, dans le cadre du nouveau projet, pour une réflexion sur les lignes de pensée développées dans les textes du *Bulletin 4/75* reproduits ci-après, et pour une certaine révision en vue d'une nouvelle stratégie de développement. Un bref aperçu en est donné dans le nouveau chapitre intitulé «Perspectives en 1977».



# ASPECTS GÉNÉRAUX DE L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

## Principes directeurs d'une politique

*par J. A. SIMPSON,  
Directeur de projet, Exeter*

Ce rapport fut achevé en 1974. Son contexte et son but sont indiqués dans les pages précédentes, de même que le sont l'accueil que lui fit le CCC et l'attitude qu'adoptèrent les Ministres européens des Affaires culturelles. Il importe de noter que ce rapport énonce seulement une politique pour l'animation socio-culturelle, en reconnaissant qu'il y a d'autres éléments importants dans la politique d'ensemble du développement culturel des gouvernements municipaux et centraux.

### *Nécessité pour le CCC d'orienter l'animation socio-culturelle*

L'animation socio-culturelle (l'équivalent anglais étant «socio-cultural community development») est une tentative pour apporter une solution à un problème grave qui, à l'heure actuelle, touche tous les pays: l'existence d'un «fossé» culturel qui non seulement est en contradiction avec notre idéal de justice sociale, mais de surcroît sape l'effet des mesures économiques, politiques et éducatives visant à apporter à nos sociétés une démocratisation en profondeur, une humanisation et une réelle égalité des chances<sup>1</sup>.

Les initiatives tentées dans de nombreux pays sont de types extrêmement variés, allant de l'action de grands centres socio-culturels installés dans des locaux permanents aux expositions dans la rue, des petits groupes de contestation aux projets de rénovation urbaine parrainés par le gouvernement.

---

1. Le document CCC/EES (72) 78 expose l'origine de ce problème et donne des précisions sur sa nature et ses répercussions. On y trouvera également un inventaire sommaire des efforts tentés dans de nombreux pays pour résoudre ce problème en recourant à diverses formes d'animation socio-culturelle. Une liste mise à jour se trouve à la fin de cette brochure.

Toutes ces actions ont en commun les caractères suivants: elles cherchent à apporter, sur les plans mental, physique et affectif aux habitants d'un secteur donné, une stimulation qui leur permettra d'ouvrir leur éventail d'expériences et, partant, de se réaliser, de s'exprimer plus pleinement, de mieux prendre conscience de leur appartenance à une communauté – communauté sur laquelle ils exercent une certaine influence et à laquelle ils doivent apporter une contribution. Comme cette animation vise avant tout des couches de population qui, pour des raisons diverses, sont très rarement attirées par les types de programme éducatifs et culturels existants, on fait appel à des techniques spéciales pour éveiller et maintenir l'intérêt. L'objectif de cette action n'est pas d'affirmer la supériorité de tel ou tel ensemble d'expériences ou d'une certaine forme de culture, mais uniquement d'élargir le «répertoire» des expériences, des rôles et des valeurs dont dispose tout être humain et qui constitue sa personnalité.

Un aperçu d'exemples concrets de travail d'animation socio-culturelle dans tous nos pays est donné à la fin de cette brochure. On verra que celui-ci va d'opérations complexes comme l'ensemble socio-culturel et éducatif intégré de Yerres ou l'emploi de la communication vidéo par les habitants de collectivités belges comme Verviers, ou encore la revitalisation de musées et de galeries à Bologne, à des techniques plus simples comme le projet de garderie à Bonn, ou le magasin d'entreprise à Hackney, à Londres.

Au cours de la dernière décennie, l'existence de ce problème a été largement reconnue. Il est d'ailleurs au cœur même de cette crise culturelle qui a fait couler tant d'encre, et qui a constitué le thème du colloque très suivi tenu à Arc-et-Senans, en 1972, sur les politiques culturelles européennes. Prenant la parole à ce Colloque, le Ministre français des Affaires culturelles a annoncé que les gouvernements avaient un nouvel impératif moral, celui de ne pas se contenter de prévoir dans les textes les droits et possibilités culturels du peuple, mais de veiller, par tous les moyens possibles, à ce que celui-ci les exerce et les exploite. Antérieurement encore, pensant à ce problème, le Comité de l'Education extrascolaire et du Développement culturel a lancé le projet relatif aux équipements et à l'animation socio-culturelle dans le but d'étudier ces initiatives, d'en dresser l'inventaire, d'en dégager les principes et les objectifs, de mieux connaître les méthodes qui semblent efficaces et susceptibles d'être appliquées ailleurs, ainsi que les difficultés rencontrées. Celles-ci sont légion, mais l'expérience acquise jusqu'ici dans le cadre du projet amène à conclure que la plus grave est commune à presque tous nos pays. Le développement de l'animation socio-culturelle est entravé partout par l'absence d'une

politique au niveau national, clairement définie par les gouvernements (comparable, par exemple, aux politiques en matière de logement ou d'éducation), à laquelle l'action et les structures gouvernementales puissent s'adapter. En l'absence d'une telle politique, les initiatives dans le domaine de l'animation socio-culturelle ont généralement un caractère improvisé et mal défini et sont fragmentées entre un certain nombre de services publics qui ne leur portent souvent qu'un intérêt marginal. Leur nombre et leur portée, l'énergie qui y est consacrée, sont tout à fait insuffisants par rapport à l'ampleur et à l'urgence des besoins. Conclusion que sont venus confirmer les travaux du Symposium sur l'animation socio-culturelle, réuni à San Remo en 1972, qui a permis à plus de cent délégués venus des pays membres de s'informer mutuellement de leurs progrès et de leurs difficultés. Le rapport de ce Symposium propose à l'action du CCC certains «principes directeurs» dont le premier est défini comme suit: «Mieux convaincre les gouvernements centraux et locaux que l'animation socio-culturelle est un domaine d'activité d'une importance politique et socio-économique primordiale auquel les gouvernements doivent appliquer une politique précise servie par des ressources suffisantes et par une structure judicieusement intégrée des organes ministériels.»

Les travaux de la Conférence de San Remo montrent bien que la difficulté ne tient pas à une absence d'intérêt de la part des représentants des différents gouvernements. Elle tient plutôt à la pesanteur de politiques et de structures gouvernementales rigidement compartimentées.

Le CCC a déjà efficacement apporté un stimulant dans le domaine de l'éducation permanente, où la politique qu'il a définie et présentée au niveau du Conseil de l'Europe a exercé une influence déterminante sur la conceptualisation, la planification et la pratique gouvernementales dans un certain nombre de nos pays. C'est ainsi que l'expression même d'«éducation permanente» fait de plus en plus partie de la langue et de la pensée officielles. On a assisté, en conséquence, à un déblocage notable de la compartimentalisation traditionnelle faisant obstacle au progrès éducatif, et à la liquidation des concepts étroitement académiques, techniques et élitistes de l'éducation. On pourrait attendre des résultats analogues d'une orientation donnée par le CCC dans le domaine socio-culturel. Ce ne serait d'ailleurs que le corollaire nécessaire de ce qui a été réalisé dans le domaine de l'éducation car, comme on le montrera plus loin, l'éducation permanente doit, pour être véritablement efficace, être complétée par une politique énergique d'animation socio-culturelle.

La relation entre deux politiques aussi étroitement liées demande une explication. Tout en insistant sur la nécessité et l'urgence de définir une politique propre à l'animation socio-culturelle – distincte donc de l'éducation permanente – nous sommes conscients que cette nécessité est uniquement la résultante de forces actuellement en jeu. Elle ne découle pas de la théorie de ces deux concepts et ne correspond pas à un état de choses idéal. Idéalement, nous aspirons à une politique éducationnelle globale qui donnerait leur poids véritable aux objectifs de l'animation socio-culturelle qui se traduirait par des structures et des stratégies permettant la réalisation de ces objectifs. Mais en l'état actuel des choses, ce n'est absolument pas le cas. Même lorsque les politiques éducationnelles semblent tenir compte des objectifs de l'animation socio-culturelle ceux-ci sont noyés parmi les grandes préoccupations de l'administration: écoles, universités, formation en vue de la productivité, ce qui est d'ailleurs tout à fait compréhensible. Les structures de l'éducation connaissent des réformes profondes entraînant des controverses et des difficultés: accès à l'université, programmes des établissements primaires et secondaires, sélection ou intégration au niveau secondaire, possibilités de deuxième chance et recyclage professionnel, système d'unités capitalisables, autogestion par les élèves et les étudiants, individualisation de l'enseignement grâce aux systèmes multi-media.

De plus, en l'état actuel des choses, les programmes d'éducation et d'animation diffèrent nettement par leur contenu. Les seconds sont les programmes de plus en plus centrés sur les besoins des individus qui ne sont pas touchés par l'action éducative telle qu'elle existe. Une des fonctions de l'animateur est de surmonter leur attitude de méfiance, de mépris ou d'hostilité, ou tout simplement leur apathie. Toute animation repose évidemment sur un choix absolument libre. Il ne peut être question d'y amener la population par une quelconque contrainte – à la différence de l'école – ou par les motivations qui jouent pour l'enseignement (perspective d'un emploi meilleur, plus qualifié ou d'un salaire supérieur). L'animation doit être à elle-même sa propre motivation. Quant aux programmes inspirés par un souci d'éducation permanente, ils se préoccupent avant tout d'améliorer les systèmes existants afin d'instaurer une véritable égalité des chances permettant à l'individu de mettre en valeur ses capacités innées, d'aller aussi loin qu'il le peut dans la société et d'apporter à celle-ci une contribution maximale. Un système d'animation socio-culturelle reste encore à créer. Telle est sa mission et il porte avant tout sur la qualité de la vie au sein d'une communauté, le dialogue et l'estime réciproque, l'épanouissement personnel, la créativité, l'expression de la personnalité hors de

toute compétition. C'est en raison de ces différences que dans l'immédiat, il est nécessaire de formuler une politique distincte en matière d'animation socio-culturelle.

Ces différences, nous l'avons dit, se situent uniquement au plan de l'action pratique et n'ont rien de définitif. Et même dans le cadre de cette relation imparfaite, animation et éducation peuvent réagir l'une sur l'autre et se soutenir mutuellement de diverses façons. L'animation cherche à marquer la totalité de la vie d'une communauté, de la mairie à la boutique du coin, du café à l'atelier. Elle devrait donc naturellement avoir une influence sur la place de l'école dans la communauté, sur l'attitude des enseignants, des parents et des élèves les uns vis-à-vis des autres. En fait, les techniques spécialisées de l'animation peuvent être fort utiles aux enseignants, notamment à ceux dont les élèves sont moins motivés par l'ambition d'une carrière et le désir d'acquérir des qualifications. L'école à son tour peut faire beaucoup pour la cause de l'animation socio-culturelle dans un quartier, lorsque les enseignants sont intéressés et coopératifs et que les locaux de l'école, gymnases, etc., sont mis à la disposition du public. Cette dépendance mutuelle de l'éducation et de l'animation est reconnue dans certains cas – encore rares à l'heure actuelle – où il existe des installations intégrées comme à Yerres et à Grenoble-Villeneuve.

Il existe enfin une zone particulière où animation et éducation se recoupent largement. Seule une définition clinique «intentionnelle», peut attribuer certaines formes d'instruction ou d'information à l'animation socio-culturelle ou à l'éducation des adultes et cette distinction doit se faire en fonction des circonstances. Généralement, le cours de type traditionnel ou la conférence suivie d'une discussion, sont considérés comme relevant de «l'éducation des adultes». Toutefois, des éducateurs d'adultes plus audacieux adoptent de plus en plus des techniques propres à attirer un auditoire moins sophistiqué: le peu d'enthousiasme de la classe ouvrière pour l'éducation des adultes a longtemps été une source d'autocritique pour ces éducateurs. Ils ont donc tendance à adopter des méthodes de travail voisines de celles de l'animateur socio-culturel. L'animateur présente ce qui relève fondamentalement de l'éducation (dans des domaines tels que l'hygiène, les relations familiales, les loisirs créateurs ou l'action civique) sous des formes immédiatement attrayantes, débarrassées des souvenirs désagréables de l'école, y compris la relation enseignant-enseigné, et très proches des activités spontanées de l'adulte, jeux, loisirs ou activités sociales.

La nécessité d'une politique d'animation socio-culturelle clairement définie ressort également à l'évidence des rapports intérimaires et des consultations concernant d'autres projets de développement culturel lancés par le Comité de l'Education extrascolaire et du Développement culturel. Le rapport de synthèse sur les Villes européennes, par exemple<sup>2</sup>, indique que, là où l'animation culturelle est considérée comme faisant partie des programmes éducatifs, elle reste élitiste dans sa conception et d'un attrait limité. Ce projet et d'autres encore signalent des difficultés tenant aux barrières psychologiques et à une attitude de refus extrêmement répandue qui limite très fortement la diffusion de la culture sur tous les plans et restreint la participation aux couches de population déjà intéressées. Pour reprendre les termes d'un rapport suisse, tout nouvel effort ne fait que «remplir les salles d'un centre pour vider celles des autres». On revient à plusieurs reprises dans ces documents sur la nécessité d'une initiative gouvernementale globale qui mettrait en place le cadre socio-culturel de l'animation.

Si l'on a insisté assez longuement sur les points qui précèdent, c'est pour montrer que le projet de principes directeurs donné ci-après s'inscrit logiquement dans le projet relatif à l'animation et aux équipements socio-culturels. Une orientation imprimée par le CCC sera un exemple pour les politiques nationales.

### *Importance et urgence de la promotion de politiques nationales d'animation socio-culturelle*

Ce fossé culturel que l'animation socio-culturelle doit combler met des millions de personnes, qu'elles en soient ou non conscientes, dans une position d'infériorité. Cet état de choses est en contradiction avec les déclarations des Droits de l'Homme auxquelles tous les pays ont souscrit et qui reconnaissent implicitement à tous des chances égales de participer pleinement à la vie de la société. Les gouvernements ont donc, en permanence, l'obligation de combler ce fossé.

Comme nous l'avons déjà dit, ce problème ne peut être résolu par la seule action éducative. Quel que soit le perfectionnement des moyens dont celle-ci dispose, elle n'atteindra pas ceux qui la fuient. L'animation socio-culturelle doit la précéder. On peut donner l'exemple du Royaume-Uni où, avec un système d'enseignement extrêmement démocratique, constamment amélioré depuis 1944, 29 % seulement des étudiants des universités venaient en 1973 de familles

---

2. *Synthèse des programmes* par B. Duvanel, Doc.: CCC/EES (72) 108.

de travailleurs manuels, lesquelles représentent 64 % de la population. On peut ajouter que les statistiques de l'OCDE reconnaissent aux universités britanniques le pourcentage le plus élevé, pour l'Europe occidentale, d'étudiants issus de familles ouvrières. En France, selon A. Girard<sup>3</sup>, malgré les modifications profondes apportées depuis 1900 au système d'enseignement dans le sens d'une plus grande égalité, l'élite dirigeante reste composée à 75 % de personnes dont les parents étaient au minimum de petits fonctionnaires. Le caractère démocratique de l'éducation dans les Länder de la République fédérale d'Allemagne est bien connu et pourtant W. Schmieding a pu écrire<sup>4</sup> «le bon théâtre est le produit d'une tradition culturelle qui, du fait de notre système d'enseignement, n'est connue que d'une minorité». A Apeldoorn, cité des Pays-Bas dotée d'une municipalité libérale et progressiste, 82 % des utilisateurs de la bibliothèque publique font partie d'une minorité ayant poursuivi des études au-delà de la scolarité obligatoire. Ces quelques faits pris au hasard ne font qu'illustrer un problème désormais banal pour les spécialistes de l'éducation. Comme l'a dit Edgar Faure «Il faut d'abord créer le besoin de la culture», faute de quoi toute amélioration de l'enseignement tendra à accentuer l'écart actuel plutôt qu'à le combler.

La persistance de cet écart constitue une menace pour les institutions et les mécanismes démocratiques. La démocratie est à peu près dépourvue de réalité concrète pour les citoyens déshérités sur le plan socio-culturel. Ils n'exercent qu'une fois tous les cinq ans les droits que leur reconnaît la démocratie. Leur apathie et leur timidité ou leur ignorance les empêchent de participer, hors de ce rite électoral, au dialogue public, au mouvement qui modèle l'environnement et la communauté dans lesquels ils vivent. Même là où ont été mis en place des mécanismes de participation à la gestion industrielle et sociale, ils ne sont pas en mesure d'en tirer véritablement parti. Ils sont d'ailleurs conscients du fait que leur voix ne compte pas et que, d'une manière ou d'une autre, ce sont toujours «les autres» qui prennent les décisions. C'est ainsi que la démocratie si chèrement acquise finit par faire pour beaucoup figure de comédie. L'apathie se répand à l'égard de la politique comme le scepticisme à l'égard des politiciens. Ces attitudes se traduisent trop souvent par une agressivité, une violence aveugle qui n'est pas sans liens avec la réapparition dans plusieurs pays de mouvements politiques non démocratiques.

---

3. Girard, A.: *La réussite sociale*, Presses universitaires de France, Paris, 1967.

4. Schmieding, W.: «Kulturbrief», dans: *Inter Nationes*, 1973.

Cet état d'esprit dangereux n'est pas limité à une frange absolument misérable et révoltée de nos sociétés. Une certaine indication de sa prévalence nous est donnée par les résultats d'un sondage SOFRES publié dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 8 mai 1973. D'après cette enquête, 31 % des personnes interrogées considéraient que dans la société d'aujourd'hui un enfant d'ouvrier n'a pas plus de chances de réussir qu'il y a vingt ans, ou même qu'il en a moins; 77 % pensaient que la différence entre le mode de vie accessible aux revenus élevés et aux faibles revenus est restée constante ou a augmenté pendant cette période; 63 % estimaient que cette différence est trop grande et 45 % pensaient qu'elle est aussi importante qu'il y a vingt ans ou même plus. L'éditorial du journal constate que si l'esprit égalitaire n'a jamais cessé d'animer les Français «il reste un bon bout de chemin, l'essentiel sans doute, à parcourir».

Tout aussi grave pour la santé et le développement harmonieux de nos sociétés est la menace que font peser les effets des frustrations multiples, d'un sous-emploi du potentiel vital et de l'insuffisance de moyens d'épanouissement et d'expression de la personnalité dont des millions de personnes sont victimes. Cette constatation fait désormais partie des notions les plus banales de psychologie et d'anthropologie sociales contemporaines. Ces sciences, en effet, définissent souvent la personnalité comme la somme des rôles qu'un être humain peut jouer, une personnalité se distinguant des autres par le répertoire de rôles que la personne a choisis. Il est clair, donc, que mieux on connaît et maîtrise de nombreux rôles et plus grand est le développement de la personnalité, plus grande sa liberté d'expression. Lorsque les individus sont limités dans leur choix de rôles – enfermés dans la répétition d'un petit nombre – et même lorsque cette limitation est volontaire en ce sens qu'elle naît de l'ignorance, de la timidité ou de préjugés, plutôt que d'une pression économique ou sociale – la croissance de la personnalité est stoppée et ce défaut de plénitude se traduit par des manifestations de mécontentement généralement mal comprises.

Etroitement liées à ce qui précède, on trouve les conclusions généralement admises des sciences sociales, selon lesquelles la vie de groupe – la participation à la vie d'un groupe «face à face» durable, autre que la famille nucléaire – est un élément nécessaire à la santé mentale – une sorte de vitamine sociale. C'est en appartenant à de tels groupes que l'individu a l'occasion d'essayer des rôles nouveaux et de les développer en cas de succès. Il est vrai que la famille elle-même est un groupe «face à face», mais elle repose largement sur l'idée que les

rôles sont fixés une fois pour toutes, et les relations familiales sont si chargées d'affectivité que les tentatives d'un membre pour étendre son répertoire, même dans des domaines secondaires, déclenchent l'hostilité et sont tournées en ridicule par peur du désordre. Ceux dont l'existence est limitée à la petite unité familiale manifestent tôt ou tard des symptômes de frustration et de malaise.

On comprendra aisément pourquoi les formes de sous-développement de la personnalité et de malnutrition sociale décrites ci-dessus sont de plus en plus répandues. Leur progrès va de pair avec l'urbanisation, le logement et relogement dans des habitations «hygiéniques», dans des quartiers à faible densité d'occupation. Les villages décrépits, les quartiers lépreux et les taudis d'où venaient ces gens avaient, malgré l'absence d'air, de lumière et de commodités modernes, une vie communautaire «dans la rue» qui pouvait être riche de possibilités du point de vue du développement de la personnalité dans le cadre du groupe. Trop souvent celle-ci brille par son absence dans les quartiers neufs. Le rapport du colloque d'Yerres de 1970 (Fonds pour le développement culturel) les appelle des «cités sans âme» et fait observer que l'on ne peut s'attendre qu'une âme y naisse d'elle-même, mais qu'une politique socio-culturelle doit la faire naître.

Ce type d'habitat, tout équipé de machines et au décor standardisé, s'allie à la commercialisation pour faire disparaître la créativité dans les travaux domestiques, tout comme la technologie moderne a chassé l'esprit créateur du travail dans les occupations domestiques quotidiennes, comme dans l'industrie, et le produit porte de moins en moins la marque personnelle de l'habileté, de la force ou de l'intelligence de l'ouvrier; et le temps gagné, le fruit de ces économies de travail n'est pas consacré aux satisfactions que pourraient apporter la création ou la vie sociale, mais à la réception passive d'expériences médiates sur l'écran de télévision ou à des pérégrinations sans but, bien à l'abri dans la voiture familiale. Les sociologues qui travaillent dans les villes nouvelles et les grands ensembles parlent d'un sentiment très répandu de solitude, de frustration, de stérilité de l'existence. Comme l'a dit H. Lefèbvre, «nous ne savons pas aujourd'hui comment nous vivons. On a du mal à dire, à la fin de la journée, ce que l'on a fait et avec quels résultats. Que d'amertume dans ce sentiment!» A aucun moment la personnalité n'a pu se réaliser ou s'exprimer dans des contacts humains stimulants – sauf dans les relations sexuelles. La focalisation de l'intérêt sur celles-ci et leur élévation au rang de valeurs centrales, le prestige attaché à l'adolescence et les efforts fébriles, encouragés par des industries fort lucratives, pour la prolonger de plus en plus tard dans l'existence, autant de symptômes d'une société dans laquelle les

satisfactions personnelles font cruellement défaut. Là où existe une vie socio-culturelle bien développée, la sexualité, tout en conservant son grand pouvoir de motivation, occupe une place moins obsédante et s'insère dans une gamme d'autres expériences moins vulnérables au passage du temps biologique.

Parce qu'elle obéit à la dynamique de la distraction commerciale, la télévision qu'elle soit privée ou d'État, n'est pas comme elle pourrait l'être le point de départ d'expériences créatrices. Elle règne au contraire sur chaque foyer comme un tourbillon lumineux aspirant et absorbant le contenu même de la vie de famille. Son effet le plus nocif est de faire disparaître les activités ludiques, qu'il s'agisse des jeux familiaux d'autrefois ou des sports de plein air que désormais l'on regarde au lieu de les pratiquer. G. Magnane n'est pas le seul sociologue à mettre l'accent sur le besoin fondamental de jeu dans les sociétés d'Europe occidentale, besoin qui reste en grande partie insatisfait. Ce n'est que dans le jeu et dans le sport que le salarié moyen peut être l'architecte de son propre destin. Ce n'est que dans le hasard du jeu qu'il peut échapper aux catégorisations et calibrages de plus en plus précis qui caractérisent le système éducatif d'une société de consommation et de compétition; c'est uniquement comme homo ludens qu'il a une chance d'être lavé de ses péchés et de renaître égal à ceux qui sont riches, doués, industriels; à cette époque d'équilibre de la terreur, ce n'est que dans le jeu qu'il peut trouver à son agressivité et à sa violence un exutoire socialement acceptable. Et c'est aussi dans les techniques du jeu, tout comme dans les arts et l'artisanat, que l'homme peut puiser cette satisfaction durable que les anthropologues appellent «dromenon» – sentiment qui autrefois procédait de l'essence même de la satisfaction dans le travail, mais qui a peu à peu disparu à mesure que le travailleur devenait de plus en plus un simple maillon de la production à la chaîne. Un «dromenon» est un schéma d'expression dynamique dans lequel l'acteur participe à quelque chose qui a une valeur objective et qui le transcende, dans lequel il trouve un rythme thérapeutique qui le libère, dans lequel il répond par une réaction créatrice socialement approuvée, au chaos et à l'imprévisibilité de la vie, en affirmant la permanence, l'ordre et la forme.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre ici sur les arts – musique, peinture, théâtre, arts plastiques – et l'artisanat de création. La nécessité d'en répandre largement le goût et la pratique est suffisamment établie. Il ne s'agit pas non plus de quelque chose de souhaitable pour agrémenter, enjoliver la vie, mais du besoin fondamental d'une vie satisfaisante que chacun ressent.

Il faut dire aussi que méconnaître les arts traditionnels, le patrimoine culturel et ses prolongements actuels, être incapable de les apprécier et de réagir en face d'eux, c'est se trouver coupé de ces réserves que l'humanité s'est constituées avec les jugements de valeur des plus perspicaces, des plus sensibles et des plus doués de ses membres. Ce sont des jugements qui portent non pas sur des détails de technique esthétique, mais sur l'étoffe même de la vie, telle qu'elle est vécue par chacun – des jugements accessibles à tous, quels que soient le niveau intellectuel ou le degré d'instruction, car comme R. Garaudy le dit dans l'«Alternative», «ils sont fondés sur un rapport immédiat des sens avec le monde qui nous entoure – aucun n'a été médiatisé par la logique et l'intellect». Malheureusement, cette chambre aux trésors reste fermée pour une proportion encore beaucoup trop forte de la classe ouvrière. On ne jugeait pas nécessaire, naguère, de lui en donner la clé.

Il est déplorable que les moyens, les encouragements donnés à l'individu afin de l'amener à faire l'effort voulu pour se procurer tous ces ingrédients d'une vie satisfaisante tendent à diminuer à mesure que l'on descend l'échelle socio-économique, et qu'aux derniers échelons les conditions soient à proprement parler décourageantes. C'est là que se rencontrent sous la forme la plus aiguë les tristes effets secondaires de ce qui devrait être un progrès pour l'humanité: sa longévité accrue. Les gérontologues et les travailleurs sociaux s'accordent à reconnaître que le troisième âge accentue le handicap de ceux qui sont sous-développés sur le plan socio-culturel. Un sentiment de solitude, le manque d'intérêt, l'ennui marquent ce groupe d'âge.

Bien que les considérations qui précèdent ne soient qu'une esquisse, elles ont été exposées assez longuement pour faire apparaître la réalité des frustrations qui s'accumulent chez ceux qui ne tirent pas le parti maximal de leurs potentialités, par manque de savoir-faire ou parce que leur attitude exclut de leurs attentes et de leurs aspirations de nombreux aspects de l'expérience humaine. Il est – pour rester à ce premier niveau – grand temps que les gouvernements évaluent le coût financier de cette situation.

Sans exagération journalistique on peut dire objectivement que les troubles mentaux augmentent partout de manière inquiétante. La prescription légale de tranquillisants dépasse de loin la consommation illégale de substances pharmaceutiques. Dans cette optique, on peut considérer l'animation socio-culturelle comme une forme de médecine préventive dans laquelle ce serait folie de ne pas investir. Freud a dit

un jour que la psychiatrie transformait la détresse de la névrose en une souffrance humaine ordinaire. L'animation socio-culturelle peut empêcher cette souffrance ordinaire de dégénérer en maladie mentale.

L'inflation, les conflits du travail et les bouleversements sociaux imposent un lourd tribut aux sociétés européennes et le développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement technique et de l'enseignement classique ne les fait pas disparaître. Ces maux dépendent essentiellement de facteurs mondiaux sur lesquels il faut influencer par une action politique et économique. Celle-ci n'est toutefois pas praticable dans l'immédiat en raison du sous-développement de la personnalité qui empêche une majorité d'individus de la comprendre et d'y participer. En attendant, cette majorité satisfait essentiellement son désir d'expression par l'achat et la consommation, par l'acquisition d'objets au moyen desquels elle tente de se donner une certaine identité, par une rage de consommation génératrice d'inflation, qui ne lui apporte pas pour autant le contentement. Les conflits salariaux sont rendus plus âpres du fait de ce «fossé culturel», qui obscurcit les problèmes économiques fondamentaux en y introduisant une polarisation sociale.

Enfin, un problème plus lointain mais plus grave encore est posé par les dépenses croissantes qu'entraînera la réparation – dans la mesure où elle est possible – des dommages causés à l'environnement humain par une production et une consommation à une telle échelle. Point n'est besoin ici de s'attarder sur ce sujet. Il suffit de se référer au rapport du Symposium d'Arc-et-Senans, qui a rencontré un large écho et de dire que l'un des principaux objectifs de l'animation socio-culturelle est de faire prendre conscience de la fragilité de la biosphère et de donner aux individus les moyens de mettre en valeur les ressources qu'ils portent en eux – pouvoir d'expression, de création et de communication – indépendamment des processus commerciaux. Elle cherche à les aider à trouver aussi dans leur environnement des éléments qui peuvent être une source de plaisir sans entraîner de consommation, de destruction, de transformation ni de pollution.

### *L'animation socio-culturelle en tant qu'éthique: incidences politiques et culturelles*

Nous avons quelque peu insisté sur l'effet lénitif, pour ne pas dire thérapeutique de l'animation socio-culturelle que nous avons présentée parfois comme une sorte de palliatif des aspects négatifs de notre société, comme quelque chose qui permet d'adoucir les

malheurs et de supprimer le gaspillage humain et matériel. C'est que misère humaine et gaspillage appellent une action immédiate. Il faut toutefois affirmer avec vigueur que l'animation socio-culturelle n'est pas un simple mécanisme d'adaptation. Elle se fonde sur des idéaux sociaux positifs qu'elle tente de réaliser. L'animateur, pour citer P. Moulinier, travaille non seulement «dans la société mais sur la société», au service d'une éthique sociale bien définie. Il ne s'agit nullement d'une nouvelle «toquade» bien qu'on l'ait récemment associée à des mots à la mode comme «engagement», «appropriation» et «participation». Elle repose sur une longue tradition dans laquelle on trouve, entre autres, les valeurs de la démocratie athénienne – Périclès dans sa célèbre oraison funèbre opposait le bon citoyen au citoyen passif et simplement respectueux de la loi – et celles du christianisme non sacerdotal. C'est une éthique qui s'est maintenue tout au long de l'histoire de l'Europe et qui, lorsqu'elle s'estompait, était réaffirmée par les philosophes politiques ou, au niveau des événements, par une montée brutale de l'action populaire. Parmi les principaux articles de son credo, on trouve cette idée que les individus n'ont pas atteint leur véritable stature humaine tant qu'ils n'exercent pas un contrôle actif sur les communautés auxquelles ils appartiennent, et que s'ils en sont privés et acceptent passivement les maux et les bienfaits sociaux ils sont amoindris et frustrés même s'ils sont abondamment pourvus de pain et de jeux. A cela s'ajoute la conviction que le désir du bien-être des autres est une impulsion humaine très forte et que le fait de la négliger ou contrecarrer provoque une insatisfaction et des tensions personnelles, tout en étant moralement répréhensible. Cette conviction est partagée par l'immense majorité des populations de l'Europe occidentale et n'est contestée que par une poignée de moralistes excentriques. Ceux qui servent la cause de l'animation socio-culturelle encouragent les individus à rechercher un modèle de vie plus satisfaisant, qui ne peut être atteint que par l'application de ces principes moraux. Une participation active et fraternelle à la vie communautaire n'est pas seulement un moyen d'obtenir plus d'agréments ou de se débarrasser des désagréments: c'est un objectif moral en soi.

«Citoyenneté active», «participation à la communauté» – quel que soit le nom qu'on lui donne, l'animation socio-culturelle ne peut devenir une réalité que si les conditions sont favorables, c'est-à-dire si l'individu peut voir clairement que son action a une influence réelle sur les décisions qui affectent la communauté dans laquelle il vit. Lorsque son influence se réduit à une approbation machinale, lorsque les véritables décisions se prennent hors de sa portée dans les

antichambres des fonctionnaires ou les cabinets des technocrates – lorsque toute mise en question des décisions autoritaires des hommes politiques, des administrateurs ou des experts scientifiques est mal vue, découragée et ignorée – parler de participation n'a aucun sens, la démocratie devient un article de plus dans la panoplie des mécanismes possibles de gestion d'une organisation. C'est pour cette raison que l'animation socio-culturelle cherche à promouvoir la société de participation et, dans la mesure où c'est là un objectif politique, elle ne peut prétendre être apolitique. Elle l'est toutefois, en ce sens qu'elle n'est liée à aucun parti ou programme politique de droite ou de gauche et que ce n'est pas par leur intermédiaire qu'elle travaille à l'instauration d'une société véritablement démocratique. Elle n'envisage pas non plus cette société en termes de choix entre tel ou tel type de législation ou de structure socio-économique, mais au niveau de nouveaux modes de relations humaines, d'un nouveau climat d'opinion publique et d'une meilleure qualité de la vie. Elle tend vers une «société ouverte» – au sens où K. Popper employait cette expression – dans laquelle existe une multiplicité de dialogues fondés sur une égale considération pour les opinions et valeurs du conducteur d'autobus et du chirurgien, de l'évêque et du hippy, de l'industriel et de la femme d'ouvrier. L'animation aspire à une société dans laquelle serait pleinement reconnu le droit de l'homme de la rue à mettre en question les décisions des autorités – autorités politiques, sociologues, scientifiques et experts culturels – dans laquelle ces autorités tiendraient compte de cette contestation, et où l'élément le plus humble des «masses anonymes» se sentirait aussi assuré d'avoir son mot à dire dans les décisions qui affectent sa vie que le sont aujourd'hui ceux qui ont un nom, les «grands» de l'industrie et de la technologie, des syndicats, de la littérature et des arts, dont nous savons d'après leurs journaux et leurs mémoires, avec quelle facilité ils modifient le cours de l'histoire ou «arrangent les choses» par un mot ici, un appel téléphonique là, par la formation d'une «junte» – communications confiantes d'une fraternité qui comprend gouvernants et gouvernés. L'animation socio-culturelle veut étendre cette fraternité à tout un chacun. Et – ce qui est tout aussi important – elle tend vers une société où l'on reconnaîtra le droit à résister à la pression de la majorité – le droit, comme l'a dit Camus, de «faire face à l'histoire et à ses succès» – le droit de servir les intérêts de la minorité.

Tout cela représente évidemment un idéal et l'on ne saurait nier qu'il y ait beaucoup de choses dans la société contemporaine – peut-être dans la structure psychologique de la plupart de nos contemporains – compétitivité, exclusivité et amour de la hiérarchie, pour ne

rien dire de l'insensibilité et de l'impatience – qui rendront très difficile le progrès vers la réalisation de cet idéal. L'animation socio-culturelle qui veut donner à des individus de plus en plus nombreux le sens de leur valeur et la conscience d'être des membres à part entière d'une communauté, entraînera sans nul doute la multiplication de situations que beaucoup appelleront « conflictuelles ». Mais il n'y a de véritable conflit que là où l'une des parties refuse d'engager un dialogue ouvert. Les désordres, les « manifs » et les confrontations se produisent parce qu'on n'a pas l'habitude de la communication constante entre le public et les autorités et qu'il n'existe pas pour cela de structures adéquates. L'animation socio-culturelle essaie de faire revivre les racines de la vie communautaire, trop profondément enterrées dans nos sociétés urbaines.

Sur le plan culturel également, l'animation socio-culturelle repose sur un jugement de valeur positif. Ce n'est pas un jugement tranchant entre différents styles de vie ou entre différentes formes d'art. C'est une simple réaffirmation de la foi européenne en la liberté en tant que bien ultime – la conviction que la liberté de chacun est préférable à la restriction des choix. Toutefois, certains critiques, dont le degré de sincérité n'est connu que d'eux-mêmes, ont voulu voir dans l'animation socio-culturelle un jugement de valeur en faveur de certains styles de vie ou de certaines formes d'art et le recours, pour les diffuser, à des ressources de l'État dans le cadre d'une action fondamentalement dirigiste. Ces critiques – dont certains sont des ennemis avoués de la démocratie européenne – peuvent exercer une influence néfaste. Les sociologues insistent très fortement sur la nécessité de reconnaître le pluralisme culturel – « pluralité de valeurs » – qui est un aspect positif de nos sociétés. C'est pourquoi les gouvernements répugneront à sembler imposer des normes culturelles pouvant apparaître comme émanant d'une élite dominante. Si cette accusation de dirigisme devait prévaloir contre l'animation socio-culturelle, mieux vaudrait que celle-ci reste, dans sa relative obscurité, une préoccupation mineure de divers ministères ou services municipaux et soit laissée aux organisations bénévoles. Il importe donc de préciser très nettement les points suivants :

– Le dirigisme, de quelque façon qu'on l'entende, ne constitue aucunement un caractère de l'animation socio-culturelle. Ayons cependant les idées claires sur ce que sont le « dirigisme » et le « pluralisme ». L'opposition à l'animation, qualifiée de dirigiste, peut provenir d'un souci passionné de liberté et d'égalité. Mais elle peut aussi masquer l'indolence et le laisser-aller, ou pire encore, l'acceptation plus ou moins cynique, par les privilégiés de la culture, de

l'idée que leur situation est, par la nature des choses, une situation de minorité à laquelle la majorité de leurs concitoyens sont absolument incapables d'accéder et à laquelle ils n'aspirent d'ailleurs pas. Une expression telle que «la reconnaissance du pluralisme culturel» peut servir, sous prétexte de science sociale, à dissimuler le fait que l'on abandonne de larges couches de la population à une qualité de vie que l'on sait au fond de soi être inférieure à celle dont on jouit soi-même – une sorte de néologisme scientifique pour ce que l'on exprimait auparavant de manière plus brutale: «C'est tout ce qu'ils veulent et c'est tout ce dont ils sont capables». Dans les moments de découragement, même des hommes de bonne volonté sont tentés d'accepter ce type de ségrégation culturelle, mais la grande majorité ne saurait s'y résigner d'une manière permanente.

– Le principe de la «pluralité des valeurs» implique la saine tolérance d'une multiplicité d'opinions minoritaires – la «société ouverte» dont on a parlé plus haut. Il ne peut jamais être poussé au point où il entraîne l'inhibition totale de toute action sociale. Toute intervention de l'État, de la commune, etc., interfère presque obligatoirement avec certains systèmes de valeurs. La création et l'amélioration du système d'instruction publique l'ont jusqu'ici emporté sur les valeurs de ceux qui croient au libre-jeu, sans aucune entrave, de l'individualisme et de la compétition. Si les gouvernements se sont néanmoins résolus à agir, c'est qu'un trop grand respect des valeurs minoritaires aurait redonné à l'éducation le caractère d'amateurisme et d'éparpillement qu'elle avait au début du dix-neuvième siècle. Interprétée dans un certain sens, la «pluralité des valeurs» pourrait être synonyme d'une acceptation orientale de l'immutabilité des choses – donc de paralysie – par crainte de déranger l'équilibre de l'univers.

– Mais, pour en revenir à notre propos, l'animation socio-culturelle n'est pas dirigiste. Le jugement de valeur sur lequel elle repose n'est pas autre chose que la réaffirmation d'une proposition qui est l'une des pierres angulaires de notre type de société libre. Il se prononce en faveur de l'épanouissement et non de la limitation de la personnalité; en faveur d'une mise en valeur aussi totale que possible du potentiel vital; en faveur de la liberté de choix des activités par opposition aux restrictions qu'imposent la tradition, l'habitude et l'ignorance; en faveur d'une possibilité maximale d'apprécier toutes les formes de culture de notre société; en faveur d'une multiplication des compétences permettant de participer davantage à la gestion et au développement de la communauté. Qui sont – et combien sont-ils – ceux qui s'élèveront pour dire qu'ils pensent différemment? Et

combien nieront qu'il soit juste de demander que l'aide de l'État soit mise au service de cette liberté? Bien peu! L'animation socio-culturelle ne va pas au-delà de ce jugement de valeur en faveur de la liberté. Elle n'implique l'obligation d'aucune culture ou style de vie «reconnus». Il ne faut en attendre ni contrainte, ni bénéfice sur le plan professionnel ou sur celui du «standing», aucune médaille de vertu civique pour la participation à telle ou telle expérience culturelle ou aux affaires de la communauté – rien d'autre que la récompense que porte en elle-même toute activité d'expression ou d'extériorisation. Elle ne nécessite pas de la part de l'État de dirigisme allant au-delà de la mise en place d'équipements ou de personnels et d'une publicité favorable.

– L'animation socio-culturelle revêt, par sa nature même, un aspect non autoritaire, librement consenti, et sa forme et son orientation dépendent du choix concerté des participants. Des techniques efficaces, même dans les couches de la population les plus timides, les plus apathiques, ont été élaborées très en détail notamment en France. Ce type de participation est une caractéristique essentielle de l'animation socio-culturelle pour deux raisons. C'est tout d'abord une sauvegarde contre un environnement socio-culturel qui, tout en étant conforme aux vues des experts, reste coupé des grandes aspirations humaines. On trouve un exemple quelque peu effrayant de cette tendance dans *Stadtstrukturen von Morgen* de N. Sombart<sup>5</sup> où il est dit que l'habitat de demain doit avoir une architecture ascendante forçant les habitants à abandonner leur mode de vie étriqué, au ras de terre, pour passer au plan «éolien», car «l'homme doit être à la mesure de la ville et non la ville à la mesure de l'homme». Par ailleurs, la participation est une caractéristique indispensable de l'animation socio-culturelle parce qu'elle en est non seulement l'objectif moral, mais aussi la méthode essentielle. On ne peut inciter le citoyen à prendre une part active à la direction de sa propre communauté par des méthodes qui le familiarisent uniquement avec le résultat de décisions prises par des chefs, gardiens, tuteurs et autres «bergers» de la culture, si bien intentionnés soient-ils.

– Les aspects positifs, missionnaires, de l'animation socio-culturelle, tant sur le plan socio-politique que sur le plan culturel, feront inévitablement l'objet de critiques. L'animation, en effet, n'est pas un simple assemblage de techniques, elle est avant tout un mouvement qui, puisqu'il s'inspire de certains articles de foi, peut évidemment être

---

5. Sombart, N.: *Stadtstrukturen von Morgen*, Schriftenreihe Siedlungsverband Ruhrkohlenbezirk, n° 24, Essen, 1969.

contesté par ceux qui n'y adhèrent pas. L'action de tous ceux qui s'efforcent de promouvoir ou de pratiquer l'animation socio-culturelle repose sur la conviction que, par-delà la pluralité des cultures qui coexistent aujourd'hui dans tous nos pays – cultures des ateliers, des communautés rurales, des faubourgs, de la classe moyenne, des salles de concert, des cafés et lieux de rencontre d'étudiants – certaines valeurs et certaines vérités demeurent indéniables, comme par exemple:

- la liberté vaut mieux que la restriction; plus large est le champ d'expérience d'un individu, plus grande est sa liberté;
- l'expérience active est préférable à la passivité;
- il vaut mieux se diriger soi-même qu'être dirigé, indépendamment de toute considération de satisfaction, d'efficacité ou productivité;
- l'engagement social et la participation critique à la collectivité et à la société sont préférables à la totale absorption dans la poursuite de buts privés;
- le contentement de soi et l'absence de perception d'un besoin socio-culturel peuvent être des symptômes de déficiences personnelles et sociales, tout comme la somnolence apathique peut être un signe de malnutrition ou de pellagre;
- ce qui éveille la réaction sincère de l'esprit et du cœur est préférable à ce qui se borne à amuser, divertir ou distraire.

Tout cela, il faut le dire si l'on veut être tout à fait franc. Ci-dessus, les éléments qui plaident en faveur de l'animation socio-culturelle ont été présentés comme objectivement fondés sur des facteurs et besoins sociologiques. Il serait malhonnête de ne pas ajouter qu'ils reposent également sur une foi. Si celle-ci peut être contestée, personne ne pourra sans doute l'accuser de représenter un élitisme monoculturel, de tenter d'imposer au grand public des formes culturelles particulières.

### **Principes directeurs en vue d'une politique en matière d'animation socio-culturelle communautaire**

*Considérant que*

– dans les sociétés nationales qui composent le Conseil de l'Europe, certaines propositions fondamentales sont tenues pour des évidences auxquelles l'action des gouvernements devrait se confor-

mer, et que tous les pays intéressés ont signé des chartes qui en font des obligations;

– ces propositions imposent en permanence aux gouvernements le devoir de veiller, dans le cadre de la Constitution et des lois, à ce que tous les citoyens aient la plus large liberté possible de s'exprimer et de s'épanouir et puissent sans restrictions profiter de toute la gamme d'expériences socio-culturelles qu'offre la société;

– lorsque pour des individus, des groupes ou des catégories de la population, l'exercice de ces libertés se trouve limité, les gouvernements ont le devoir de chercher à éliminer ce désavantage;

– en dépit des grands progrès réalisés dans la suppression de ces désavantages grâce aux politiques fiscale, éducative et sociale, le libre choix des activités socio-culturelles est encore dans tous les pays européens très fortement restreint pour une grande partie de la population;

– ce désavantage est accentué par des habitudes mentales, restrictives, une absence d'aspirations et des types de comportement hérités du passé et n'est pas issu des systèmes socio-économiques ou éducatifs actuels;

– les mécanismes normalement considérés comme constituant le système d'enseignement et placés sous la responsabilité des pouvoirs publics compétents, occupés comme ils le sont généralement à assurer l'égalité des chances de carrière et la productivité maximale, sont incapables par eux-mêmes de redresser ce déséquilibre qui tend à annuler leur propre contribution à l'investissement social;

– cette situation exige d'urgence une action gouvernementale pour les raisons suivantes:

- elle est en grande partie responsable du désenchantement croissant qui se manifeste à l'égard de la démocratie et d'un rejet agacé de la prééminence du droit;
- elle favorise la consommation, génératrice d'inflation et envenime les relations dans le monde du travail, nuisant ainsi à l'équilibre de l'économie;
- elle est une des causes d'un sentiment largement répandu d'insatisfaction et de frustration qui se traduit par une ponction croissante sur les ressources sociales, particulièrement dans le domaine de la santé mentale;

- c'est un puissant facteur d'escalade dans le gaspillage des ressources naturelles et de la dégradation de la biosphère;
  - la démocratie porte en elle-même l'obligation morale de travailler à l'instauration d'une société dans laquelle tout citoyen sait qu'il dispose d'une voix qui sera respectée dans les décisions affectant sa vie et celle de la communauté.

*Il est donc instamment recommandé*

– Que les gouvernements prennent davantage conscience de tous les handicaps dont souffrent leurs populations, et qu'ils se rendent compte que les autorités existantes ne peuvent y remédier comme il le faudrait. Celles-ci ayant, en effet, des responsabilités diverses, – éducation, santé, logement, protection sociale, etc. – aucune ne s'est vu confier la mission de s'atteler à cette tâche, en la considérant comme hautement prioritaire.

– Que les gouvernements définissent une politique précise et complète d'animation socio-culturelle, qui aurait une importance comparable, dans la planification nationale, à celle intéressant l'éducation, la protection sociale, etc.

– Que cette politique vise les objectifs suivants:

- atténuer, pour finalement éliminer, le handicap socio-culturel et donner à tous des chances égales dans ce domaine;
- diminuer, pour finalement combler, le fossé socio-culturel entre les couches sociales;
- créer des conditions propres à inciter le plus grand nombre de personnes à mettre pleinement en valeur leur potentialité propre ainsi que les ressources qu'elles peuvent trouver dans l'association avec d'autres.

– Que, tout en sachant que l'effet d'une telle politique ne peut être quantifié, l'on prévoie un moyen d'évaluer objectivement les progrès réalisés en faisant appel périodiquement à des indicateurs tels que:

- le nombre de personnes participant activement à des groupements bénévoles, associations de locataires, associations parents-enseignants, groupes de contestation, formations religieuses, sociales ou politiques;
- le nombre de personnes exerçant leur droit de vote lors des élections de quelque nature qu'elles soient;

- le nombre de personnes participant à des activités musicales ou dramatiques d'amateurs ou pratiquant un sport ou participant à des activités éducatives ou fréquentant les bibliothèques publiques.
  - Que, par des arrangements administratifs, la mise en œuvre de cette politique soit confiée à un organe regroupant les ministères, les pouvoirs locaux et les organisations non gouvernementales, et que cet organe soit doté de ressources suffisantes.
  - Que la première tâche soit de planifier et d'aménager – au niveau des programmes et de l'organisation – un système pour la formation des animateurs professionnels ainsi que de tous ceux, quelle que soit leur profession, dont l'activité sert ou peut servir l'animation socio-culturelle.
  - Que l'établissement de liens opérationnels entre l'animation socio-culturelle et l'éducation, visant à ce que les deux secteurs se complètent et développent au maximum leur efficacité, soit considéré comme une tâche d'égale importance.
  - Qu'une priorité comparable soit reconnue à la définition de techniques et de méthodes permettant à la radio et à la télévision, qui exercent une influence énorme et durable sur la masse de la population, de se développer de manière non seulement à offrir une distraction passive mais à appeler une réponse active, critique et créatrice à laquelle il faudra donner des moyens matériels de s'exprimer.
  - Que dans l'énoncé comme dans l'application de cette politique il soit bien précisé qu'en dehors de l'affirmation de la conviction fondamentale qu'il faut promouvoir la liberté, il n'est pas question d'imposer telle ou telle valeur culturelle, tel ou tel type de vie ou de comportement. Il faut préciser que cette politique vise une démocratie culturelle véritable dans laquelle tous les modes de vie et formes d'activités légitimes seront respectés dans la mesure où ils permettent l'expression et la réalisation personnelles ainsi que la communication sociale. Cela s'étend, bien entendu, à des types de culture qui auparavant étaient inaccessibles à la majorité mais qui actuellement se démocratisent.
  - Qu'il soit également précisé, sur le plan théorique et pratique, que si l'initiative vient dans de nombreux cas des gouvernements ou d'organes dépendant des gouvernements, l'un des éléments fondamentaux de l'animation socio-culturelle est qu'elle comporte une participation aussi complète que possible des individus et des

communautés intéressés au niveau de la planification et de la direction, et que cette participation est indispensable, tant comme méthode que comme objectif.

– Que l'on se rende compte qu'il est d'autant plus difficile d'obtenir cette participation que le handicap socio-culturel est plus marqué; d'où la nécessité de faire appel à des techniques spéciales tenant compte des possibilités de retard et des obstacles qui doivent être surmontés patiemment grâce à un véritable dialogue, même si les planificateurs n'en voient pas l'intérêt.

– Que l'on reconnaisse franchement que l'animation socio-culturelle implique une modification des relations personnelles dans l'ensemble de la société; qu'elle souhaite un type de vie socio-culturelle et socio-économique plus humain et plus égalitaire grâce à l'élargissement de la prise de conscience, des facultés critiques, des compétences, de la confiance dans l'expression personnelle et le respect de soi-même, et que, agissant sur tous les plans, y compris la vie économique et politique, l'animation socio-culturelle est un facteur de changement social, tout en restant apolitique en ce sens qu'elle n'est le résultat ni le corollaire d'aucune action de parti.

– Qu'il faut veiller à ce que l'animation socio-culturelle ne soit pas mal comprise et considérée comme concernant exclusivement une sphère particulière d'activités, telle que les arts ou la culture au sens traditionnel du terme, ou réservée à certaines catégories sociales: faibles revenus et nécessiteux ou habitants des taudis. Si les plus déshérités sont au tout premier plan de nos préoccupations, il n'en reste pas moins que l'animation socio-culturelle englobe tous les domaines d'activité communautaire à tous les niveaux de la société.

– Que les gouvernements, en planifiant la mise en œuvre de leur politique, tiennent compte des recherches en cours et des études comparatives ainsi que des rapports établis sous l'égide du CCC dans des domaines tels que les méthodes d'évaluation, les structures gouvernementales, la formation des animateurs, les relations entre les programmes éducatifs et socio-culturels, l'animation par les mass media et les techniques permettant d'obtenir une participation positive.

## Animation socio-culturelle et éducation permanente

*par J. A. SIMPSON,  
Directeur de projet, Exeter*

Au moment où ce rapport fut écrit, certains protagonistes de l'éducation permanente avaient exprimé des doutes sur la nécessité d'une politique d'animation distincte paraissant n'envisager que certains éléments non formels de la formation continue. Depuis lors, comme en fut témoin le symposium de Sienne de 1976, les éducateurs en sont venus à sympathiser avec les points de vue décrits ici.

La relation entre les deux concepts d'éducation permanente et d'animation socio-culturelle doit être examinée sur trois plans différents:

- Le plan de la théorie éducative et socio-culturelle; il s'agit ici de définir de quelle manière l'action sociale doit répondre aux besoins de l'individu et de la société.
- Le plan de l'élaboration des politiques et de la définition des intentions qui sont indispensables à ces politiques. (Il s'agit ici des politiques adoptées dans les pays membres et au sein du CCC lui-même.)
- Le plan opérationnel des relations entre, d'une part, les structures et les agents du domaine éducatif et, d'autre part, ceux du domaine socio-culturel.

Il convient de résumer sans plus attendre les conclusions auxquelles a abouti l'étude de cette question dans le projet «Animation socio-culturelle», conclusions que nous aurons l'occasion de commenter plus longuement par la suite.

– Il existe une unité fondamentale entre ces deux concepts, issus l'un et l'autre du même objectif social: la création d'une société pleinement démocratique dans laquelle les citoyens disposent de chances égales et sont encouragés à utiliser au mieux leurs capacités personnelles et leur milieu social, à l'amélioration duquel ils œuvrent

constamment. Au niveau conceptuel, il s'agit là de deux aspects d'un même ensemble de réflexions.

– Sur le plan stratégique également, ils sont interdépendants. La matérialisation de l'un d'eux implique la coexistence de l'autre.

– Toutefois, pour l'heure, on ne peut envisager de traiter politiquement et administrativement l'un de ces concepts comme un aspect de l'autre; une telle approche ne pourrait d'ailleurs que nuire aux deux concepts. Cette conclusion s'impose si l'on considère les structures gouvernementales existantes. En outre, il existe actuellement entre les deux concepts de nettes différences d'accentuation au niveau opérationnel.

– Ces différences opérationnelles affectent la portée, la situation et les priorités dans les activités de ceux qui s'occupent, à quelque niveau que ce soit, d'éducation permanente d'une part, et d'animation socio-culturelle d'autre part. Pour le moment, ces différences sont si importantes qu'il serait impossible, et d'ailleurs inopportun, d'intégrer les deux aspects en une seule politique et en une seule administration.

– Pourtant, ces deux aspects se recoupent et coïncident dans une mesure non négligeable. D'où le développement d'une coopération consciente au niveau de l'exécution et, parfois, au stade de la planification. Nous voulons voir là un signe favorable pour un avenir à plus long terme.

– Dans cet avenir, il est probable que les éléments de la théorie de l'éducation permanente, qui recoupent ou impliquent la théorie complète de l'animation socio-culturelle, seront développés, renforcés et utilisés pour la formulation et l'application de politiques d'éducation permanente; il est probable, aussi, que la méthodologie et l'approche qui ont été élaborées par des spécialistes de l'animation seront plus largement adoptées dans les établissements et les systèmes d'éducation; enfin, qu'il sera possible de raisonner sur la base d'une politique unifiée – éducationnelle et socio-culturelle.

### *Unité idéologique des deux concepts*

Personne ne voudra sans doute la contester. Les deux concepts ont leurs racines dans les mêmes hypothèses fondamentales, que les nations membres du Conseil de l'Europe considèrent comme des vérités qui ne sont plus à démontrer. C'est de ces concepts que découle l'obligation permanente des gouvernements de faire en sorte que tous les citoyens soient encouragés au maximum à s'exprimer et à

s'épanouir, et à profiter à volonté de tout l'éventail des possibilités socio-économiques et socio-culturelles qu'offre la société; et aussi à développer ces possibilités, qui sont leur bien commun, par leur créativité, leur productivité et leur participation aux décisions qui affectent le développement de la société.

Corollairement, les gouvernements ont le devoir explicite:

- d'éliminer tout facteur de nature à limiter l'exercice, par tout individu, tout groupe ou toute section de la population, de cette liberté, de cette créativité, de cette productivité et de cette participation;

- de s'orienter vers un système éducatif capable de compenser les handicaps;

- de promouvoir un environnement socio-culturel qui, dans tous les secteurs socio-économiques de la société, contribue à épanouir la personnalité plutôt qu'à la limiter, et qui permette d'utiliser le plus largement possible une bio-énergie qui ne soit pas grevée par l'ignorance, des réflexes d'habitude, des espoirs médiocres ou des ressources insuffisantes.

### *A quel niveau agir?*

Dans la pratique, la mise en œuvre des deux concepts implique invariablement des politiques distinctes. Il en va ainsi même dans les rares cas où la double action à mener est confiée à un seul ministère. Le plus souvent, on a affaire au schéma suivant: un ministère de l'Éducation responsable des écoles, de l'enseignement post-secondaire, de l'enseignement supérieur et, éventuellement, de quelques éléments d'animation socio-culturelle. Les autres éléments d'animation socio-culturelle sont répartis entre plusieurs ministères – Intérieur, Santé, Affaires culturelles, Logement, etc. – qui travaillent en liaison avec des organismes bénévoles.

Cette situation est très préjudiciable à la cause de l'animation socio-culturelle pour laquelle, contrairement à ce qui se passe pour l'éducation en général, il n'existe aucune politique clairement formulée englobant tous ces éléments fragmentaires. Ses objectifs et ses revendications ne sont pas énoncés d'une façon assez méthodique, vigoureuse et cohérente. On ne saurait pointer tout l'arsenal des établissements socio-culturels vers un secteur déterminé sans créer au préalable des structures spécifiques de coopération entre les autorités concernées.

C'est pourquoi l'objectif immédiat de l'animation socio-culturelle, considérée dans l'optique du projet, est la formulation explicite, dans chaque pays, d'une politique d'animation socio-culturelle, comparable, sur le plan de la cohérence et de l'importance, à la politique éducative, qu'elle viendrait d'ailleurs compléter, mais dont, pour le moment, elle resterait distincte. Ce n'est que lorsqu'une telle politique aura été adoptée et que des structures administratives auront été mises en place pour coordonner les divers organismes mis à contribution que l'on pourra envisager avec profit de fusionner cette politique avec l'éducation. Si la fusion intervenait dès maintenant, ce serait au détriment de l'animation socio-culturelle. L'expérience montre que lorsqu'un ministère de l'Éducation s'occupe d'animation culturelle, il la relègue à la périphérie de son activité, lui accordant moins de considération qu'à d'autres secteurs; elle vient loin dans l'ordre des priorités en matière d'augmentation de crédits et, au contraire, est en première ligne en période de compression budgétaire.

En disant cela, nous ne critiquons personne, nous ne faisons que constater des réalités. Il y a relativement peu de temps que l'animation socio-culturelle est venue s'ajouter à la liste des obligations d'un gouvernement, et elle n'a pas toujours été pleinement acceptée ni clairement définie. Par contre, les lois adoptées dans nos pays en matière d'éducation font aux ministres l'obligation très nette de veiller à ce qu'il existe un nombre suffisant d'écoles, de collèges techniques, d'universités, etc.; ce développement de l'éducation proprement dite se poursuit depuis un siècle ou davantage, et il s'appuie sur une législation impressionnante et des équipements qui ont coûté des milliards de dollars – sans parler des centaines de milliers d'enseignants qu'il a fallu recruter. En comparaison, on ne peut guère qualifier l'animation socio-culturelle de système. Les crédits qu'elle reçoit de l'État n'ont souvent aucun caractère obligatoire et représentent pour une grande part une subvention à l'effort bénévole. Beaucoup des manifestations de l'animation socio-culturelle sont expérimentales et provisoires, et les équipements permanents sont encore relativement peu nombreux. Il n'est donc pas surprenant que l'animation socio-culturelle occupe, pour les ministères de l'éducation comme d'ailleurs dans l'opinion publique, une position marginale. Cet état de choses a peu de chance de se modifier dans l'avenir immédiat.

Cependant, le jour viendra où les deux politiques pourront fusionner et être considérées – selon l'expression employée par M. Hicter il y a quelques années – comme «les deux faces d'un même processus». Les spécialistes de l'animation prennent conscience

chaque jour davantage de l'appui énorme que représenterait pour eux la coopération active d'établissements d'éducation qui sont à même d'éveiller chez les jeunes intérêt, réceptivité et créativité, et aussi un désir de participer à un programme beaucoup plus vaste que par le passé. En même temps, ceux qui s'emploient à élaborer des systèmes d'éducation permanente se rendent compte, depuis quelque temps, que les équipements qu'ils créent un peu partout remplissent le moins bien leur fonction précisément là où ils sont le plus nécessaires – dans les couches de la population qui manifestent à leur égard indifférence ou hostilité. Sans l'apport complémentaire de l'animation, les structures de l'éducation permanente, aussi perfectionnées soient-elles, continueront de profiter surtout à ceux que favorise déjà leur milieu familial.

Ainsi, il n'y a rien de fondamental ni de définitif dans la démarche qui consiste à séparer les deux concepts pour des raisons tactiques.

### *Le plan opérationnel*

Les différences entre les concepts à ce niveau – celui des programmes proprement dits – reflètent l'état actuel des préoccupations dont ils font respectivement l'objet. Il s'agit d'une distinction pragmatique, et non philosophique.

En premier lieu, l'éducation permanente vise essentiellement à améliorer les grandes structures des systèmes éducatifs – préscolaire, enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement professionnel, universités, formation des enseignants – et aussi à fournir des équipements pour l'éducation des adultes et le recyclage. C'est là un très vaste champ d'expérience et d'innovation, où les problèmes à résoudre sont très urgents: contenu de l'enseignement primaire, sélection et transfert vers le secondaire, filières ou programme commun, méthodes d'accès aux universités, problèmes de l'évaluation, des qualifications obtenues par unités capitalisables, de l'individualisation de l'apprentissage, de l'autogestion des élèves, de la formation et du statut des enseignants. Après une telle énumération, il ne reste guère de place pour l'étude des aspects de l'animation socio-culturelle qui relèvent de l'éducation permanente.

Considéré de l'autre point de vue, le développement des grandes structures éducatives joue naturellement un rôle dans l'animation socio-culturelle; ce développement a notamment pour objectif d'inciter les gens à s'intéresser à ces questions et à peser sur les décisions. Cependant, elles ne font pas intrinsèquement partie des programmes

socio-culturels. Ces derniers se préoccupent plutôt, non d'améliorer les systèmes existants, mais de procéder à des expériences d'animation de groupes et de communautés, en vue d'établir une méthodologie susceptible d'être systématisée et de donner lieu à la création de structures. (Il est vrai qu'on se préoccupe aussi d'augmenter l'efficacité d'un certain nombre de centres existants.) Par rapport aux programmes éducatifs, les opérations en jeu sont d'une portée et d'une durée beaucoup plus limitées, et soulèvent des questions politiques beaucoup moins aiguës. Tandis que les programmes d'éducation permanente concernent la mise au point de systèmes de formation et de perfectionnement des enseignants, il reste encore aux responsables des programmes d'animation à définir la profession d'animateur, à en préciser le statut et la déontologie, et à déterminer les méthodes de formation.

On observe également une nette différence dans les types de problèmes et d'objectifs figurant dans chacun des programmes; en effet, ces problèmes et ces objectifs reflètent des situations et une motivation différentes au sein de la «population cible».

– Tout d'abord, l'animation socio-culturelle vise de plus en plus souvent des populations insensibles à l'attrait des équipements éducatifs ou de développement culturel existants; des gens que la création, par exemple, d'une université ouverte laisse indifférents quand elle ne suscite pas chez eux méfiance ou mépris. Seules des techniques d'animation spécifiques les amèneront à franchir ce seuil.

– En second lieu, tous les processus de l'animation socio-culturelle sont entrepris à titre entièrement bénévole. L'animateur ne peut compter sur des groupes déjà formés, constitués d'office, comme c'est le cas dans les écoles; il ne peut compter, non plus, sur le désir des intéressés d'obtenir une qualification, ou un emploi plus satisfaisant, ou une rémunération plus élevée – toutes ambitions qui, dans le cas de l'éducation, incitent parfois les gens à accepter des processus qui ne sont pas nécessairement attrayants. Il faut que l'animation exerce en elle-même, d'emblée, un attrait puissant, ou alors qu'elle soit associée à un service quelconque, par exemple une clinique ou une crèche, dont on puisse apprécier l'utilité, ou à une fonction communautaire éveillant un intérêt immédiat. L'animation socio-culturelle vise essentiellement à promouvoir l'égalité des chances en ce qui concerne l'épanouissement personnel, l'instauration d'un dialogue constructif au sein de la collectivité et la créativité et l'expression non concurrentielles; elle a pour objet la qualité de la vie de groupe socio-culturelle – le «moral» de la société.

## *Doubles emplois et coopération*

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il existe plusieurs points de chevauchement, au plan opérationnel, entre l'action des spécialistes de l'éducation permanente et celle des animateurs socio-culturels. En outre, on compte plusieurs exemples marquants de résultats satisfaisants obtenus par la coopération volontaire des structures éducatives et des services d'animation. Ces résultats suffisent à donner une idée de l'impulsion considérable qu'une telle collaboration, notamment au niveau de la planification, pourrait donner aux deux types d'installations.

En premier lieu, on ne saurait trop insister sur le fait qu'il n'est pas possible de concevoir l'animation d'un secteur ou d'une communauté comme une série de processus qui ne se dérouleraient qu'à des moments et en des lieux déterminés. C'est un processus conçu pour affecter l'ensemble de la vie de la collectivité, depuis le centre administratif jusqu'à l'épicerie du coin, en passant naturellement par les établissements d'enseignement. «L'animation peut se définir comme le stimulus mental, physique et émotionnel qui, dans un secteur donné, incite les gens à entreprendre toute une gamme d'expériences qui leur permettent de mieux s'épanouir, de mieux exprimer leur personnalité, et qui développent en eux le sentiment d'appartenir à une communauté sur laquelle ils peuvent exercer une influence.» (*Les écoles polyvalentes en Europe*, Fondation pour le développement culturel, 1973).

De nombreux aspects de la méthodologie de l'animation ont trait au travail de l'enseignant avec ses élèves et, en fait, on trouve cette méthodologie en usage dans les établissements préscolaires et primaires de qualité, ainsi que dans certaines écoles secondaires. L'animation est particulièrement utile aux professeurs dont les élèves ont peu de penchant pour les études théoriques et ne sont guère motivés par l'ambition d'obtenir des qualifications. Inversement, comme nous l'avons déjà noté, l'animateur peut recevoir un appui considérable de la part de l'enseignant, lorsque celui-ci considère les besoins des élèves dans une optique assez large, et qu'il s'efforce de leur indiquer les activités enrichissantes qui s'offrent à eux pendant leurs loisirs, et de les préparer à participer à la gestion de leurs affaires. Il en va de même lorsque les enseignants sollicitent la participation des parents aux affaires de l'école, notamment sur le plan des programmes et de l'organisation de la vie scolaire. L'un des points marquants qui ont été dégagés au cours du projet d'animation socio-culturelle est l'intérêt unanime manifesté par les parents – même dans

des domaines réputés «sub-culturels» – pour la vie scolaire et les perspectives s’offrant à leurs enfants. Les secteurs dans lesquels fonctionnent des écoles de ce genre sont susceptibles d’intéresser aussi bien ceux qui s’occupent d’éducation permanente que les spécialistes de l’animation socio-culturelle.

Ces possibilités, ainsi que la nécessité d’exercer une influence contemporaine sur les parents et les enfants, afin de briser un «cycle de privation», ont, dans divers pays, conduit certains responsables à créer «des équipements intégrés» – c’est-à-dire des complexes comprenant une ou plusieurs écoles, avec les installations et le personnel permettant d’assurer l’animation générale du secteur. Les exemples les plus perfectionnés sont caractérisés par une planification globale, affectant jusqu’à la disposition des bâtiments et des logements, et par l’intégration des activités de toutes les catégories de personnel. Ici encore, on note un chevauchement entre les deux concepts. Des équipements intégrés du genre de ceux que possède la ville nouvelle de Grenoble-Echirolles, quels que soient leurs nombreux mérites intrinsèques, jouissent d’une faveur particulière auprès des gouvernements du fait de leur caractère économique, et parce qu’ils permettent une utilisation maximale des installations souples – ateliers, terrains de sport et gymnases. Il est bon, à ce stade, d’indiquer que toute solution tendant à assurer le développement de l’animation socio-culturelle par le recours exclusif à des équipements intégrés appelle certaines réserves; en effet, il y a là des difficultés d’ordre pratique, qui s’atténueront peut-être à la longue.

– Premièrement, une intégration de ce type exige une réorientation si radicale du travail des enseignants (qui, après tout, ont, aujourd’hui encore, le devoir de dispenser un enseignement progressif axé sur les carrières) que l’effort qui leur est demandé s’avère excessif, et qu’ils ont tendance à chercher du travail ailleurs.

– Deuxièmement, en cas de conflit d’intérêts entre l’animation et l’éducation (usage des bâtiments, horaire du personnel), c’est l’éducation qui, le plus souvent, tend à l’emporter.

– Répétons-le, il est difficile, encore, de savoir si les catégories qui ont le plus besoin de l’animation accepteront de fréquenter des établissements associés aux écoles où elles ont connu l’ennui et l’échec.

– Enfin, certains des meilleurs animateurs actuels possèdent une formation et des qualifications qui ne les prédisposent pas à s’intégrer au contexte relativement institutionnalisé qui caractérise inévitablement l’éducation.

Mais, si les équipements intégrés ne représentent peut-être pas la panacée universelle, il n'en reste pas moins qu'ils sont l'expression vigoureuse de l'union féconde de deux grandes forces sociales.

Nous avons déjà évoqué la zone de chevauchement qui se crée lorsque l'animation représente essentiellement un effort d'éducation des adultes, mais sous une forme propre à attirer des gens qui ne seraient pas disposés à subir un enseignement traditionnel; ce qui leur plaît ici, c'est que l'heure et le lieu leur conviennent, et c'est que les «méthodes pédagogiques» se distinguent à peine d'une conversation spontanée et informelle, ou de jeux, ou encore des méthodes de présentation commerciale. Bien que nous ne l'évoquions ici que brièvement, il s'agit là d'un important domaine de chevauchement, sinon toujours de collaboration.

Enfin, il arrive qu'un organisme étatique ou bénévole s'emploie à améliorer la qualité de la vie dans un secteur déterminé en faisant jouer méthodiquement de multiples influences interdépendantes – écoles particulièrement bien équipées, centres d'animation socio-culturelle, animateurs et travailleurs sociaux itinérants et, souvent, action économique. Il s'agit ici de surmonter un passif de privations multiples en reconnaissant pleinement que le progrès éducationnel de type classique est réduit à néant par l'ambiance générale du secteur; et que le seul moyen d'aller de l'avant consiste à changer l'attitude et élargir l'horizon de la collectivité dans son ensemble, jeunes et vieux, à partir d'une vie scolaire riche d'expériences créatrices et développant le sens de la responsabilité personnelle. Des modèles de ce genre ont été étudiés dans le cadre du projet «éducation permanente» en Lorraine et à Bari et l'on étudie actuellement, au sein du projet «animation socio-culturelle», l'expérience de rénovation urbaine tentée à Liverpool.

### *Conclusions*

Nos constatations initiales peuvent se résumer comme suit:

- En termes téléologiques, les concepts sont caractérisés par une intégration mutuelle.
- Théoriquement, leur mise en œuvre pourrait s'opérer au moyen d'une politique unique.
- On aurait ainsi un service intégré de travailleurs de l'éducation et de travailleurs socio-culturels; ces spécialistes pourraient prendre

des initiatives personnelles, mais leurs efforts seraient coordonnés pour assurer l'amélioration générale de la qualité de la vie.

– Actuellement, pour des raisons historiques, une telle entreprise n'est possible qu'au détriment du progrès de l'animation socio-culturelle. Celle-ci doit faire l'objet d'une réflexion distincte, jusqu'à ce que son assise soit suffisante pour qu'elle puisse s'intégrer sur un pied d'égalité à un programme commun.

– En attendant, nous devons faire tout notre possible pour préserver et étendre le champ de la collaboration entre les deux secteurs.

# Implications d'une politique d'animation socio-culturelle

par E. GROSJEAN,  
Conseiller, Ministère de la Culture française,  
et H. INGBERG,  
Maisons de la Culture, Bruxelles.

*Cet exposé tranchant représente une étape dans le développement du mouvement d'animation socio-culturelle, étape au cours de laquelle le progrès semblait arrêté dans de nombreux pays par l'incrédulité, l'apathie ou l'hostilité déclarée à toute innovation de nature à troubler les politiques culturelles traditionnelles.*

*A cette époque, certains animateurs tenaient pour impossible de réaliser les objectifs de l'animation sans une modification des structures socio-économiques; selon eux une politisation de l'animation était inévitable. Le texte ci-dessous indique une voie dans le cadre même des structures existantes de nos sociétés libres qui doivent cependant être humanisées et gagner en efficacité.*

*Bien qu'un changement d'attitude des gouvernements envers l'animation (voir la référence ci-dessus à la Conférence des Ministres d'Oslo) ait beaucoup réduit son impact, cet article reste d'une grande importance et peut avoir de la valeur pour maintes administrations décentralisées.*

## *Introduction*

La contribution que nous voulons apporter au programme de développement culturel du CCC par l'étude qui suit n'a pas la prétention de couvrir d'une manière scientifique une réalité déjà fermement expérimentée. Nous ne disposons à ce moment que d'éléments encore très fragmentaires ne permettant que l'exquisse des hypothèses à vérifier. L'animation socio-culturelle reste encore, parmi l'ensemble des activités couvertes par les politiques nationales ou régionales, un secteur relativement marginal, à propos duquel les décisions politiques sont en général tributaires de contraintes définies par d'autres objectifs. Ainsi, l'activité d'un animateur au plan local sera

souvent considérée avec bienveillance par l'autorité politique aussi longtemps qu'elle paraîtra donner une nouvelle vitalité aux manifestations traditionnelles par lesquelles ce pouvoir politique se définissait culturellement. Cette même activité de l'animateur se verra fermement condamnée par le même pouvoir politique, dès qu'il en découlera une vitalité plus grande de la population dans sa participation à la politique locale, exprimée éventuellement par d'autres voies que celles qui garantissent la stabilité des rapports entre une majorité et une opposition.

La politique de l'autorité sera ainsi définie, non par des critères propres à l'animation culturelle ou à l'action culturelle en général, mais par les contraintes imposées pour la sauvegarde du jeu des forces politiques en présence.

Que dire alors des budgets affectés à ce secteur et qui constituent en général l'expression d'une répartition des dépenses «de luxe» au bénéfice des personnes, méritantes sans doute, mais poursuivant des activités subsidiaires par rapport à l'essentiel.

Il est donc trop tôt pour analyser formellement les implications dûment vérifiées d'une politique de l'animation socio-culturelle en ce qui concerne les gouvernements. Pourtant, il ne semble pas prématuré d'émettre les hypothèses, subjectives pour une part, mais exprimant néanmoins une réalité prévisible en fonction de la logique même de l'animation et des indices dès à présent perceptibles. C'est à ce travail que nous nous sommes attachés, persuadés qu'il importe, dans un domaine aussi neuf, de se fixer des hypothèses, à vérifier comme à contester. L'important nous semble en effet que l'élaboration des politiques en la matière puisse s'organiser par référence à des problèmes évoqués avec suffisamment de clarté pour que les choix comme les jugements d'évaluation puissent s'y référer.

C'est l'absence d'hypothèses de référence qui nous paraît le principal facteur de l'indétermination des politiques. Au contraire, l'hypothèse acceptée permettra, dans sa vérification comme dans sa contestation, par les faits, d'induire une attitude politique.

Qu'on nous permette par conséquent de présenter cette étude dans une perspective relativement subjective et engagée. Elle ne mettra en cause que notre propre jugement, résolu d'ailleurs à évoluer à la lumière d'informations nouvelles. Notre seul souci restera qu'en cette étape de notre développement elle puisse servir de tremplin à de nouveaux choix, à de nouvelles évaluations et à des définitions plus ajustées de nos objectifs comme des instruments que nous voudrions mettre en œuvre.

## Pour un développement culturel démocratique

### *L'animation, facteur du développement culturel*

Chercher à traiter des implications de l'animation socio-culturelle, en tant qu'orientation d'une politique, suppose avant tout de définir cette politique, non comme tentative caractérisée par une prolongation du présent acquis, mais en fonction d'un projet de développement à long terme.

Notre point de départ se situera dans la prise de conscience et l'analyse de la véritable crise de la civilisation européenne que nous sommes obligés de déceler au travers des signes convergents des dix dernières années. Crise de la civilisation européenne en ce sens que les valeurs et objectifs qui ont servi de fondements aux efforts des générations précédentes et qui ont déterminé les choix politiques des gouvernements – plus particulièrement depuis la dernière guerre mondiale – se révèlent de plus en plus, non seulement comme incapables de satisfaire la revendication populaire, mais encore comme provocateurs des besoins et revendications qu'ils ne pourront satisfaire. Tout se passe comme si une grande partie des objectifs perçus par toutes les générations qui nous ont précédés comme les indicateurs même du progrès, se révélait en fin de compte comme les contraintes et obstacles qu'il est devenu indispensable de renverser si l'on veut répondre aux aspirations suscitées par ce progrès lui-même.

Ce qui nous paraît important dans la crise actuelle, c'est qu'elle soit traduite tant par les jeunes que par ceux qui s'attachent à une recherche prospective spécialisée – en terme de *produit culturel*. Les travaux du colloque d'Arc-et-Senans sur «Les perspectives du développement culturel» (1972) ont montré de manière limpide que, «s'il y a débat sur la croissance dans les pays industriels, ce n'est pas que cette croissance soit économiquement invivable, c'est qu'elle est culturellement invivable».

Et comme le développaient les participants au groupe de travail réuni à Strasbourg en mai 1973 pour élaborer le programme de développement culturel du CCC dans les années à venir, les objectifs à moyen terme sont des objectifs instrumentaux fonctions eux-mêmes de quelques grandes finalités: définition d'un nouveau type de croissance, mise au point des moyens d'une maîtrise du cadre de vie, maîtrise des moyens de communication au service de la culture, organisation d'une société pluraliste au sein de laquelle les groupes minoritaires sont reconnus eux-mêmes comme éléments dynamiques,

apport d'une expression européenne de la culture fondée sur la découverte d'une identité culturelle renouvelée.

L'animation socio-culturelle constitue à ce niveau un des objectifs instrumentaux qu'il convient de poursuivre. Elle n'a de signification que dans la perspective de ces finalités plus larges.

### *Une définition satisfaisante*

Comme le concept de culture lui-même, celui d'animation socio-culturelle peut faire l'objet de débats infinis relatifs à sa définition. Le fait que la traduction littérale du mot dans la langue anglaise ne corresponde à aucune réalité vécue dans les pays anglo-saxons n'est lui-même pas sans signification. C'est au terme de «socio-cultural community development» qu'il convient de faire référence si l'on veut couvrir les activités qui correspondent à celles que, dans les pays de langue française, l'on désigne sous le terme d'animation socio-culturelle.

En fait, ces deux termes représentent deux volets d'une même réalité qui ne peut être actualisée que dans leurs complémentarités. Il nous paraît important de constater que se définissent comme acteurs de l'animation socio-culturelle ou du «socio-cultural community development» des personnes engagées dans un processus qui comprend tout à la fois une «mise en mouvement», une vitalisation, une dynamisation des énergies qui existent au sein de groupes, personnes ou communautés, et parallèlement une *restitution* de cette énergie à la communauté dont elle émane en vue de son «développement communautaire».

Il semble donc que les acteurs de l'animation socio-culturelle «community development» soient préoccupés à la fois de la léthargie des personnes et communautés qui ne mettent pas en mouvement leurs potentiels humains (ou qui ne se croient pas autorisés à mettre cette énergie en mouvement) et d'autre part de ce que cette énergie, lorsqu'elle est mise en mouvement, est détournée de son champ d'application: la communauté, le développement communautaire.

Si donc une définition satisfaisante pour tous ne peut actuellement couvrir l'ensemble des actions menées dans ce cadre, on peut cependant affirmer que toutes correspondent à un effort tendant à offrir à chaque individu la possibilité et le désir de devenir agent actif de son propre développement et du développement qualitatif de la communauté qui est la sienne.

A ce point de vue, comme l'a souligné le Symposium de San Remo sur «Les méthodes d'animation d'équipements socio-culturels applicables dans des expériences pilotes» (1972), le développement de l'enseignement scolaire ne semble pas avoir sensiblement atténué le fossé qui sépare dans nos sociétés ceux qui sont en mesure d'influencer celle-ci et ceux qui paraissent condamnés à s'adapter à la situation qui leur est imposée, ou à être rejetés comme marginaux ou déviants.

Il semble même que le mouvement tendant au développement de l'animation socio-culturelle procède originellement avant tout d'une volonté de combler ce fossé en faisant appel à des démarches et attitudes qui replacent les individus dans une situation plus égalitaire, parce que ne supposant pas à priori les références à une culture générale d'érudition.

Mais très rapidement, les acteurs de cette tentative ne se satisfont plus de réduire ce fossé. Ils en arrivent, quel que soit le terrain d'application de leur action, à condamner une culture générale d'érudition qui handicape tout autant ceux qui en sont détenteurs. L'action des animateurs socio-culturels en vient vite à viser également le public des érudits et des gens classés comme «cultivés» en vue de leur faire prendre conscience du conditionnement psycho-sociologique qui résulte de la manière dont ils ont adopté la culture dominante. L'animation socio-culturelle s'adresse autant à eux, en ce qu'elle perçoit que, eux aussi, ne deviendront les agents actifs de leur propre développement et du développement communautaire qu'à condition de se «libérer de l'aliénation» implicite dans une certaine forme de culture.

Si cet aspect de l'animation est moins manifeste dans les activités largement ouvertes au public, c'est sans doute que la sensibilité des promoteurs de l'animation socio-culturelle a d'abord été marquée par la situation des sous-privilegiés de nos sociétés. Il n'en est pas moins vrai que cet aspect existe et se manifeste par exemple, tout particulièrement, dans des sessions, séminaires et autres moments de formation à l'animation.

Ceci montre combien l'animation socio-culturelle s'inscrit dans un projet global visant les possibilités offertes effectivement à toute la population de devenir responsable de sa croissance. Seules les contraintes des choix prioritaires imposés par l'existence des masses les plus défavorisées engendrent le fait que la plupart des actions d'animation se font en milieux «sous-cultivés» au sens traditionnel du terme.

La définition de l'animation socio-culturelle reste donc imprécise parce que ce ne sont pas les activités elles-mêmes, ni la situation actuelle dans laquelle elles s'inscrivent, qui caractérisent ce mouvement. C'est bien plus par un projet d'insertion, de relation entre le développement individuel et le développement communautaire, qu'elle est définie. Mais ce projet lui-même ne trouve pas sa formulation par référence aux avantages acquis, même par les plus privilégiés. Il s'exprime dans un au-delà de toutes les formulations actuelles. Dans ses références aux situations ou réalités présentées, il ne peut souvent se manifester que dans l'affirmation de ce qu'il conteste.

Là n'est pas, selon nous, la moindre des causes du peu de crédit dont l'animation socio-culturelle dispose auprès des responsables politiques en charge. Ceux-ci ne peuvent accueillir avec sérénité ceux qui ne s'expriment trop souvent devant eux que dans la contestation des défauts de leur action responsable ou dans la formulation de projets paraissant utopiques.

#### *L'implication fondamentale: L'acceptation de la démocratie culturelle*

La difficulté que les gouvernements éprouvent à définir une attitude cohérente en matière d'animation socio-culturelle procède d'autre part des principes fondamentaux que celle-ci met en jeu.

Les conclusions du Symposium de San Remo sont sur ce point très nettes: «L'animation socio-culturelle implique une politique de la culture fondée sur une volonté de «démocratie culturelle». Elle suppose l'acceptation de cette perspective à tous les niveaux et la volonté de rapprocher de plus en plus les lieux où se prennent les décisions des personnes et des groupes dont la qualité et la signification de la vie sont concernées».

Cette conclusion, dans la brièveté de son expression nous paraît la clef d'analyse de toutes les implications d'une politique d'animation socio-culturelle.

Sa référence à la démocratie culturelle, énoncée dans une certaine opposition à la notion de démocratisation de la culture, n'exprime pas un simple jeu de mots mais une conception fondamentalement différente.

Pendant un certain nombre d'années, depuis notamment que les progrès des sciences et des techniques ont permis d'offrir à la majeure partie de la population des pays industrialisés une réponse satis-

faisante aux besoins de survie matérielle, les autorités politiques ont senti l'importance d'une action favorisant également l'élargissement des couches de la population bénéficiaires de la culture. Les politiques menées dans ce sens reposaient sur une conception patrimoniale de la culture. Celle-ci était considérée comme un bien dont la puissance n'était pas suffisamment accessible aux masses populaires. Un souci de démocratisation de la culture impliquait, par conséquent, la recherche d'une plus large répartition du bénéfice d'un bien dont le contenu restait néanmoins déterminé par une élite sociale dont la mission était également de préserver et d'enrichir le patrimoine culturel.

Le développement des bibliothèques publiques, les cercles d'éducation post-scolaire, les universités populaires, sont autant d'initiatives qui témoignent avantagement de cette volonté de démocratisation de la culture qui a animé les meilleurs dans les générations qui nous précèdent immédiatement. Le développement de l'enseignement lui-même ne procède pas d'une intention moins généreuse.

Mais si les énergies se concentraient pour «hausser le niveau culturel des masses populaires», le contenu même de la culture, la définition de ce bien dont profitaient les plus défavorisés, ne prêtaient nullement à discussion. La culture à répandre était établie de manière ferme et sûre.

Faire référence aujourd'hui à la notion de démocratie culturelle constitue *une démarche profondément différente*. Il ne s'agit pas moins que de contester la notion patrimoniale de la culture, et par conséquent une politique de plus large répartition de ses bénéficiaires, pour la remplacer par une conception renvoyant la définition de la culture à la population elle-même.

Lorsque les experts affirment que l'animation socio-culturelle implique l'acceptation de la démocratie culturelle, ils avertissent d'une manière absolument claire les responsables politiques de ce que leur action n'a de sens que dans la perspective de rendre chacun non seulement bénéficiaire de la culture acquise, mais surtout maître de la définition de cette culture considérée comme mouvement.

Il y a dans le passage de la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle un changement de perspective aussi radical qu'en matière économique entre l'intéressement des travailleurs aux bénéfices d'une société anonyme et la reconversion de celle-ci en une coopérative d'autogestion.

Il n'est donc pas vain de formuler la perspective d'une manière aussi ferme que l'ont fait les participants réunis à San Remo. Car l'«animation» contribue essentiellement à cette mutation sur tous les plans où la «qualité et la signification» de la vie sont concernées.

Analyser les conséquences pour les gouvernements de l'adoption d'une politique d'animation socio-culturelle, c'est d'abord, selon nous, préciser que toute action menée en ce sens obligera à un moment ou à un autre le pouvoir à se définir clairement quant à son acceptation d'une démocratie beaucoup plus large que celle dont il est issu. L'adoption d'une politique d'animation socio-culturelle n'a de sens que dans la conviction que la démocratie est toujours à promouvoir, non seulement par la sauvegarde de ce qui a été acquis, mais encore par une recherche constante de moyens d'expression et de participation plus intense.

### *Animation et activités spécifiques*

Revenant à l'animation socio-culturelle en tant que telle, il est important d'en préciser le contenu dans cette perspective.

L'animation socio-culturelle se distingue moins par des activités spécifiques que par la manière de les pratiquer. La diversité des «supports» de l'animation est en effet extraordinaire: musées, services sociaux, émissions de radio ou de télévision, urbanisation, théâtres, protection de l'environnement, maisons de jeunes, bibliothèques, etc. Aucune activité ne semble a priori exclue. Bien plus, l'animation d'une activité semble engendrer inévitablement un débordement des frontières objectives ou du public apparemment définis au départ.

Selon nous, cette constatation engendre une deuxième conséquence fondamentale pour tous ceux qui veulent mener une politique d'animation socio-culturelle: une telle politique ne se manifeste pas a priori dans des activités particulières, mais bien dans la manière de mener n'importe quelle activité. L'animation est plus une attitude qu'une action spécifique, une manière d'agir plus qu'un contenu de l'action.

Une même activité peut être ou ne pas être orientée vers l'animation, et une même préoccupation d'animation peut se manifester dans des activités multiples.

L'animation socio-culturelle étant avant tout manière d'agir dans tous les domaines du développement de la qualité de la vie au sein

d'une communauté, elle s'exprime cependant aujourd'hui à travers un certain nombre d'expériences pilotes.

Celles-ci, malgré leur diversité, paraissent s'inscrire dans certaines activités particulières. Ceci ne résulte pas selon nous de ce que ces activités plus que d'autres sont par elles-mêmes «activités d'animation» mais de deux autres facteurs circonstanciels.

– Les responsables de ces secteurs d'activité se trouvaient en général plus démunis que d'autres en moyens d'action leur garantissant pouvoir et efficacité. Le champ laissé libre pour des expériences d'initiatives privées était plus vaste, et la libre initiative était par elle-même mieux accueillie pour compenser la carence des moyens de l'autorité responsable.

– Les activités au sein desquelles s'est d'abord manifesté le souci d'une animation sont celles pour lesquelles il était plus indispensable que pour d'autres de s'adapter au niveau des motivations individuelles et collectives des usagers, notamment parce qu'il n'était pas possible d'obtenir l'adhésion de ceux-ci en exploitant la motivation traditionnelle du «profit». On peut même dire que moins une activité semble pouvoir être présentée en terme de profit matériel individualisé, plus il y a eu appel à l'animation socio-culturelle pour obtenir la participation des populations auxquelles elle était destinée.

Ces deux facteurs, pour importants qu'il soient dans l'histoire du développement de l'animation socio-culturelle, ne nous paraissent cependant pas justifier par eux-mêmes ce nouveau mode d'agir. Ils n'ont été que les catalyseurs ayant permis l'apparition du phénomène.

Pour les pouvoirs publics, cette constatation du caractère général de l'attitude d'animation jumelée avec celle de l'apparition de cette manière d'agir au sein d'activités particulières est importante.

En effet deux conséquences s'en dégagent:

- Une politique d'animation socio-culturelle devra d'abord s'exprimer dans un ensemble de mesures soutenant son développement dans les secteurs de l'action sociale les plus favorables à son éclosion.

Force est en effet aux promoteurs de l'animation socio-culturelle de s'attacher à fonder la crédibilité de cette alternative en traduisant son hypothèse dans des «expériences pilotes». Celles-ci ont un maximum de chance de réussir dans des secteurs au sujet desquels la crainte populaire du désordre et d'une

régression de la rentabilité ne constitueront pas des obstacles à priori.

- Mais la deuxième conséquence de notre analyse est tout aussi essentielle: une politique d'animation socio-culturelle n'a de signification que si elle tend à déborder le cadre des secteurs les plus permissifs qui seront choisis au départ. L'animation doit déboucher sur des modifications de structures globales sous peine de n'être qu'un alibi. Les promoteurs de l'animation socio-culturelle doivent donc faire choix d'actions limitées d'expériences pilotes provocatrices d'un report sur d'autres secteurs plus fondamentaux.

Une politique d'animation culturelle implique par conséquent une sélection précise des secteurs les plus appropriés à son développement. Ils doivent constituer d'une part des domaines permissifs mais aussi des champs d'expériences «provoquant» ce report.

Il nous paraît que c'est à ce niveau d'abord que s'exprimera en terme de politique ce qui, sans cela, pourrait n'être qu'une bienveillance «inefficace» ou, pire, une concession hypocrite pour sauver «l'essentiel».

Il convient, en effet, de distinguer l'action généreuse de forces plus ou moins dispersées qui, au départ d'une sensibilité aux valeurs de la démocratie culturelle, tentent de réaliser une animation au départ du vécu quotidien, et d'autre part une politique d'animation socio-culturelle qui vise à réunir ces forces dispersées en un ensemble cohérent susceptible de modifier l'équilibre des contradictions de notre «société bloquée».

A ce point de vue, il nous paraît important dès ce moment d'analyser les rapports apparemment privilégiés de l'animation socio-culturelle avec deux secteurs déjà traditionnels de son action.

### *Animation socio-culturelle et loisirs*

Le problème de l'action culturelle a été historiquement confondu avec celui des loisirs. Cela s'explique: en premier lieu, assister en spectateur aux manifestations artistiques les plus remarquables ne peut se pratiquer que pendant les loisirs, en deuxième lieu le grand élan vers l'éducation populaire né dans les années 30 ne pouvait s'affirmer que sur le terrain non occupé par le travail.

Dès lors, l'objectif affirmé de *démocratisation culturelle* devait être approché en se battant pour augmenter la proportion de temps libre par rapport à celui qui est réservé aux tâches professionnelles. Il ne devenait possible de parler «culture» que l'esprit dégagé des travaux accomplis pour vivre. Il est logique, en suivant cette idée, que les années 30 virent naître en Europe occidentale la revendication de la limitation du temps de travail et l'exigence d'une culture ouverte à tous et non plus réservée à une classe sociale privilégiée.

La conquête de l'un était indispensable à l'appropriation de l'autre.

Le mythe de la culture pour tous, et celui des loisirs pour en profiter, sont les deux faces d'une même médaille: ils sont inséparables.

Si l'on estime que le théâtre doit être accessible au «public populaire», encore faut-il que ce public puisse faire autre chose que s'écrouler sur un lit pour récupérer la force de travail nécessaire au labeur du lendemain. Si on croit en l'accès démocratique aux concerts symphoniques, encore faut-il que l'auditeur soit disponible à la beauté de la chose et ne dépare pas la salle de ses ronflements.

Plus noblement, si on veut donner la possibilité à chaque individu d'assurer son épanouissement personnel, il doit pouvoir en bénéficier à un autre moment que celui où il se nourrit, où il se lave et où il dort.

A l'assaut donc: la conquête de la culture passera par celle des loisirs.

Les dures luttes sociales des années 30 et de l'après-guerre ayant donné des résultats incontestables, le temps de chaque homme se libéra peu à peu. Des 48 heures/semaine on passe aux 40 heures/semaine. De 10 jours de congé payé on passe à 4 semaines. Dès lors, les loisirs cessent d'être un but utopique mais deviennent une réalité sociale tangible. L'homme a reconquis son temps! (du moins une partie: du moins une faible partie). Ce nouveau phénomène n'est plus un espoir mais un objet d'observation très intéressant. Vers la fin des années 50 commencent à fleurir en abondance les études savantes sur les loisirs. Une des plus connues se trouve être *Vers une civilisation du loisir?* de J. Dumazedier, (Ed. du Seuil, 1962). Lorsque l'ouvrage est cité, on omet fréquemment le point d'interrogation original qui donne toute sa valeur au titre. Elle joue le rôle d'enseigne dans ce domaine.

On s'est en effet rendu rapidement compte que le loisir tout nouvellement éclos pouvait être utilisé de manières fort diverses. De la télévision au football en passant par la sieste, la fabrication d'une fusée miniature, le parcours des musées et le canotage, les domaines sont nombreux et vastes. Pas toujours culturels, comme on l'espérait. Jouer aux courses ou se saouler pendant son temps libre n'est considéré par aucun chercheur ni par aucun homme d'action culturelle comme un progrès humain dont il faut se réjouir. Dès lors s'est rapidement posée la question des hiérarchies dans l'utilisation des loisirs. Les distractions humanistes ont commencé à s'aligner: on distingue les loisirs actifs des loisirs passifs, les loisirs distractifs des loisirs formatifs, les loisirs manuels des loisirs intellectuels. La typologie des loisirs n'est pas le dernier aliment des études publiées sur ce thème. Partir au Club Méditerranée est moins bien coté dans ces hiérarchies que lire un bon auteur. Ces clubs de vacances ont d'ailleurs si bien compris la leçon qu'on leur faisait qu'un de leurs attraits publicitaires les plus sûrs est de garantir l'audition «haute fidélité» de grande musique dans un hamac sous les palmiers. Tentative louable d'unifier le loisir de récupération (Sex, Sand and Sun) au loisir qui élève (la Neuvième en stéréophonie).

Après l'euphorie des premiers instants et des spéculations futuristes (la journée réduite à trois heures de travail, deux jours de travail par semaine, six mois de vacances par an), force fut de s'interroger sur le rôle exact de ce nouveau continent conquis par l'homme.

L'équation «Loisir-Culture-Libération de l'Homme» est remise en question. Vigoureusement.

Les loisirs ne libèrent pas: ils aliènent davantage. La société de consommation doit pouvoir écouler ses produits et les loisirs leur ouvrent un marché extraordinaire. Avoir le temps d'écouter la musique signifie l'achat d'un électrophone. Jouer au tennis signifie l'achat de raquettes, de balles et de tenues ad hoc. Combien de gens n'utilisent-ils pas leur promenade du samedi à parcourir les supermarchés qui offrent «gratuitement» le spectacle bariolé de leurs étalages. Gagner du temps, c'est avoir du temps pour acheter. Loin de nous l'idée que dans ce cas mieux vaut travailler sans arrêt car cela diminue les tentations! Sauvegarder sa santé et allonger son espérance de vie ne nous paraît pas une conquête négligeable. Il faut simplement savoir que l'exploitation même dans le procès du travail se retrouve durant le temps «libre», de plus en plus socialisé, encadré, analysé.

Ceux qui travaillent moins ne se «cultivent» pas davantage, autrement dit: n'assurent pas plus leur développement personnel.

Ceux qui lisaient déjà, lisent plus. Ceux qui allaient au spectacle y vont plus souvent. Ceux qui amélioreraient leur formation personnelle y consacrent encore plus d'effort.

Ceux qui s'abrutissaient sur les machines à sous s'y accrochent davantage et y perdent encore plus d'argent. Ceux qui s'imprégnaient de la télévision sans choisir blêmissent plus longtemps sous le rayonnement du petit écran. Ceux qui regardaient passer les autos contemplent plus longuement les embouteillages. Les loisirs en soi ne changent rien au processus de notre vie. On y retrouve ce qui existait déjà, amplifié. La logique du système social n'est pas remise en cause: les producteurs consomment davantage de ce dont ils n'ont pas besoin, grâce à leur productivité accrue.

Le grand espoir de la démocratisation culturelle, «La culture à tous et non plus à la bourgeoisie» et «il suffit d'ôter les barrières du temps et de l'argent», s'est brisé sur la constatation que les travailleurs sont possédés par les loisirs et la culture bien plus qu'ils ne les possèdent. *Leurs* loisirs et leur *culture*, ils doivent encore toujours les inventer. Eux-mêmes.

Le temps libre en réalité n'augmente pas: il risque même de se réduire. L'euphorie des premiers loisirs commence à se dissiper. Conscience est prise de ce qu'il ne suffit pas de diminuer le temps consacré au travail professionnel pour accroître la durée du temps libre. Les loisirs (ce qui n'est pas le travail) comportent aussi le temps nécessaire à reprendre physiquement des forces, à accomplir toutes les démarches administratives et commerciales nécessaires à la vie quotidienne.

En outre, nous vivons dans un monde où le changement est à l'ordre du jour. Tout se modifie et les connaissances acquises deviennent rapidement dépassées. Il faut donc absolument se recycler pour se maintenir dans son métier et cela prend du temps.

Chacun espérant une promotion sociale, là encore il faudra encore se former, mais après les heures de travail.

Conscients du problème, les syndicats commencent à exiger que ce temps de formation professionnelle soit pris sur les heures de travail, mais les coûts seraient de toute façon à charge de la collectivité. L'éducation permanente est à l'ordre du jour. Reste à

savoir si on en fera une structure encadrant l'homme de sa naissance à sa mort pour lui indiquer le chemin qu'il doit parcourir en le talonnant.

La réponse ne peut être que politique.

Il faut bien se rendre à l'évidence, les loisirs sont presque toujours un mythe mystificateur plutôt qu'une réalité à laquelle on se confronte les yeux ouverts. Traiter les loisirs en entité séparée des autres problèmes de la vie en société ne peut qu'aboutir à des contresens. C'est aussi aberrant que d'étudier les problèmes d'action culturelle sans se préoccuper des questions posées par l'éducation scolaire. Les superstructures s'articulent souplement les unes avec les autres. Si des contradictions secondaires existent entre elles, on aurait tort de les croire déterminantes.

Parler des loisirs sans évoquer les problèmes de travail c'est évoquer l'attraction terrestre en imaginant une terre plate et immobile. Peut-on croire réellement que le contenu de la bibliothèque montée par le service social d'un comité d'entreprise ne dépend en rien des rapports établis dans le travail par le système de production?

La plupart des actions culturelles qui ont été menées jusqu'ici se sont adressées à l'homme du temps des loisirs, libéré des exigences du travail. Cet homme on l'aidait à respirer, à s'exprimer, à reconquérir son autonomie et son identité. L'animation culturelle devenait une espèce d'oasis rafraîchissante où venait s'abreuver et se reposer le voyageur altéré, avant de reprendre son épuisant périple dans le désert morne d'un travail aliénant. De l'animation culturelle durant le temps des loisirs comme soupape de sécurité, du masque d'oxygène dans un air raréfié – seulement l'apprentissage de la liberté, de l'autonomie, de la responsabilité provoque de dangereuses ivresses – on veut y goûter toujours davantage. Peut-on entraîner les individus et les groupes à pratiquer la libre expression durant leurs loisirs alors que dans leur profession ils doivent se taire? Peut-on encourager les groupes et les individus à choisir ce qu'ils veulent être durant leurs loisirs alors que le travail réclame des producteurs dociles?

### *Conséquences*

Les avertissements qui précèdent sont indispensables. Les responsables de l'élaboration d'une politique culturelle, moins que quiconque, ne peuvent se permettre de prendre les discours pour des réalités.

Nous en retiendrons deux conséquences majeures:

– Le temps doit encore être libéré

Une politique d'animation socio-culturelle porte notamment sur toutes les mesures qui feront en sorte que le temps non imparti au travail devienne réellement du temps libre, c'est-à-dire un temps réellement susceptible d'être qualifié par les personnes, notamment grâce à la manière dont elles pourront prendre en main la gestion des tâches et corvées, créer des espaces extérieurs et intérieurs où les individus puissent se rencontrer et communiquer les uns avec les autres, transformer les administrations répressives et intimidantes en services coopératifs rapides et efficaces.

– L'aménagement du temps libre implique des choix urgents

Il n'est pas équivalent d'avancer l'âge de la retraite, d'allonger les week-ends, de diminuer la journée de travail, d'allonger les vacances annuelles ou d'établir le principe de l'année sabbatique.

Il est surtout inacceptable d'opérer de tels choix par référence prioritaire aux critères économiques. Il est une manière de répartir le temps libre de telle sorte qu'il soit plus que tout autre le temps de la consommation passive et de l'irresponsabilité. Il est au contraire une politique d'animation socio-culturelle qui aménage le temps libre pour augmenter des possibilités de qualification personnelle du quotidien et de la communauté de vie (familiale, sociale, politique, etc.).

Ainsi donc la relation entre l'animation socio-culturelle et de loisir ne s'établit pas au nom de la création d'une zone de vie protégée, d'autant plus permissive qu'elle est soigneusement distinguée de la vie professionnelle et sociale. Le temps libre se présente comme une zone privilégiée de l'animation dans la mesure seulement où, mettant en jeu des attitudes, des exigences personnelles et des valeurs différentes de celles qui président aux relations de travail, celle-ci introduit une nouvelle dynamique des relations dans l'ensemble de la vie sociale. L'autogestion des espaces de loisirs, le contrôle des industries culturelles ou de tourisme et leur subordination aux objectifs d'un loisir humanisant de même que les méthodes d'autoformation responsable dans le domaine de l'éducation extrascolaire sont autant d'aspects d'une politique d'animation socio-culturelle qui mériteraient d'être développés longuement sous cet angle.

Nous ne faisons ici que souligner la conjonction qui existe nécessairement entre une politique des loisirs et une politique sociale de travail. C'est la même volonté qui refuse de réduire l'homme de

travail au rôle de producteur et l'homme de loisirs à celui de consommateur.

### *Animation culturelle et culture traditionnelle*

Jusqu'à ces dernières années, le concept de culture avait une signification précise: il désignait toutes les représentations, toutes les images que la classe dominante se donnait d'elle-même et pour elle-même. C'est ce qu'on appelait avec délectation les Belles Lettres et les Beaux-Arts. Ces manifestations artistiques s'offraient – et s'offrent encore – à un public limité. Ces «happy few» se retrouvent sans cesse face à eux-mêmes dans des circuits privilégiés. Ces représentations se commettaient dans de grands temples somptueux où le public bourgeois dégustait peinture, cinéma, théâtre, musique, comme autant d'affirmations comiques ou tragiques, réalistes ou abstraites de sa suprématie sociale, par conséquent intellectuelle et culturelle.

Quel rôle peut jouer l'artiste dans un tel cadre? Ses commanditaires (pouvoirs publics ou mécènes) privilégient le rôle de créateur-individu. Le mythe de l'artiste seul et maudit a toujours convenu aux forces réactionnaires de nos sociétés: il permet l'aumône et l'indulgence condescendante témoignée aux créateurs. Leur violence même, toujours isolée, permet une récupération aisée dans le marché de l'art.

De manière accessoire, quelques sous-produits appelés «culture du peuple», sont exposés de temps en temps, souvent pour mieux démontrer leur indigence et leur manque de goût qui les classent dans un monde marginal. Ils apparaissent dans les stades, les arrières-salles de café, le salon-salle à manger-salle à télévision, où la grossièreté et le simplisme régneraient en maître et prouveraient «qu'il n'y a rien à faire avec ces gens là».

Pour avoir perdu cette contradiction de vue, combien d'animateurs culturels se sont retrouvés engagés dans une dynamique qu'ils n'avaient pas imaginée. On ne parque pas la liberté dans des réserves.

Aujourd'hui, l'animateur culturel doit étendre son action sur tout ce qui fait la vie de l'homme qu'il rencontre, avec qui il dialogue. C'est en fonction d'un objectif global et d'une vision de progrès que cet animateur devra peser chaque acte, peser chaque parole. A moins qu'il ne choisisse d'être celui qui change beaucoup de choses pour qu'en fin de compte rien ne change.

Aux conquêtes de démocratisation sociale a correspondu l'accès aux chefs-d'œuvre de la grande culture.

Pour un travailleur, progresser signifiait se rapprocher du mode de vie imposé par la classe dominante.

En devenant contremaître, cadre, etc., le travailleur s'efforçait d'admirer un patrimoine culturel qu'il ne comprenait pas, parce qu'il ne l'avait pas forgé. Petit à petit, il s'intégrait ou se désintérait dans la classe qui lui était étrangère. Son cheminement culturel était tout tracé dans sa progressivité linéaire. Plus question pour lui d'utiliser sans honte la richesse de ce qu'il avait vu, senti, expérimenté, découvert et compris dans son univers. En propageant le mythe de la réussite individuelle, la bourgeoisie continue à imposer ses modèles et redonne du sang frais à ses élites. Les filtres sont suffisamment épais pour qu'il n'y ait pas renversement dans les rapports de force. L'accession à la culture suit les mêmes chemins que l'accession à l'instruction: seul un infime pourcentage d'enfants d'ouvriers, de paysans, de petits commerçants et de petits employés y a droit. On en est ou non. Il n'y a pas d'autre alternative. Lorsque les Beaux-Arts virent la quantité de leur public plafonner, ils se mirent en quête de débouchés nouveaux. De même la vente des automobiles s'est-elle considérablement «démocratisée» – répandue – au fil des années: la production en dépendait.

Quand il y eut saturation du public traditionnel des nantis on s'est rendu compte de l'existence de ce qu'on a appelé le *grand public*. En fait, la quête du grand public fut surtout la conquête de la petite bourgeoisie. Il était tentant d'y exporter purement et simplement des réalisations existantes (comme on exporta nos religions occidentales lors de la colonisation de l'Afrique); au mieux avec l'objectif de ne plus les réserver à un petit nombre de privilégiés, plus généralement parce qu'il y a là une réserve de spectateurs qu'il aurait été stupide de ne pas exploiter (dans tous les sens du terme).

L'animation culturelle se confondait alors avec la promotion de la vente des spectacles. L'animateur culturel ressemblait au démarcheur qui place son produit à grand renfort de poignées de mains et d'écoute apitoyée des problèmes des gens rencontrés. Un homme sympathique qui sait se faire ouvrir les portes (n'est-ce pas ce qu'on demande généralement à l'animateur?) pour mieux placer ses produits, alors qu'il s'agit de permettre au public de formuler lui-même ses propres choix.

Une étape importante fut franchie lorsque des artistes s'efforcèrent de rencontrer le public pour dialoguer avec lui. Ce fut le grand élan vers le *public populaire* auquel on voulait faire goûter les œuvres les plus élaborées de son temps, dans l'espoir d'élever son degré de

culture et de l'amener à apprécier la création artistique. Là, il s'agissait avant tout de transformer en bien commun le privilège d'une certaine classe. Cet élan fut concrétisé entre autres par les tentatives de décentralisation théâtrale et le rapprochement des intellectuels et des partis de gauche, principalement après la guerre 1940–1945.

Les animateurs culturels apparaissent pour rapprocher la création du public, ou plus exactement le public de la création. On masque ce qui intimide, on diminue les prix, des explications sont données, l'accès est rendu aisé.

Créateurs soucieux du public à trouver et militants des mouvements d'éducation populaire se rejoignent pour effectuer un même travail d'animation culturelle. Ils se retrouvent dans les écoles et dans les entreprises.

Il s'agit toujours de faire venir des gens dans les lieux consacrés à la culture; construire une cathédrale, même simple, c'est toujours édifier un monument. Comment s'étonner de ce que la recherche fébrile du public populaire ne s'ouvre que sur les étudiants, les enseignants et les employés fonctionnaires? Ouvriers et paysans restent exclus du dialogue culturel. Patrice Chéreau, nouveau co-directeur avec Roger Planchon du Théâtre National Populaire installé à Lyon, tire les leçons de son échec dans la banlieue parisienne:

«Enfin, il (le théâtre) accordait une double priorité à la création artistique (se définissant comme engagée et critique) et à l'animation culturelle (pédagogique). Il voulut mener à bon terme ces vieilles idées qui traînaient un peu partout, découvrit peu à peu qu'il manquait d'objectifs politiques cohérents et s'en étonna. Il ne lui resta plus bientôt qu'à mourir. Ce qu'il fit...»

«C'est que nous sommes, nous intellectuels, un peu comme le Don Juan de Molière: nous avons développé une morale progressiste, mais nous sommes toujours du côté des maîtres...»

«Théorisant l'animation culturelle comme une forme de militantisme quotidien (ou de «politisation»), nous imaginions alors que tous les problèmes étaient résolus, non ceux du public, c'est à-dire de la société, mais les nôtres surtout.<sup>1</sup>»

En réaction à ce qui a pu être ressenti comme un échec ou une impasse, surgit après 1968 le refus de toute expression artistique de la

---

1. Chéreau, P.: dans la revue *Partisans*, Editions Maspéro, avril-mai, 1969, n° 47, p. 66–67.

culture, considérée pour débilite et aliénante. C'est ainsi que J. Dubuffet s'écrie: «la Culture tend à prendre la place de ce qui naguère fut celle de la religion. . . A elle maintenant le rôle de «l'opium du peuple». L'expression «quand j'entends le mot culture, je sors mon revolver» court les rues et traduit une exaspération certaine.»

Par réaction, les artistes à la recherche d'un public qui s'obstine à les fuir, renoncent au mirage du public populaire pour définir négativement ceux qu'ils appellent dès lors le non-public. L'opposition s'est clichée à un niveau qui ne fait qu'accroître l'équivoque. Une lutte féroce oppose les militants de *l'animation* aux tenants de la *diffusion* et de la *création*. En fait, ce combat ressemble fort à du «shadow-boxing», il nécessite le déploiement d'une vive activité de la part des combattants dont les coups précis et vigoureux n'atteignent personne si ce n'est parfois le miroir dans lequel s'agite leur propre image. Le schéma qui illustre cette dichotomie est simple, comme la plupart des idées fausses:

<i>Animation</i> (bon)	<i>Diffusion-création</i> (mauvais)
Participation active	Consommation culturelle
La culture en devenir	Le patrimoine culturel
Contact avec toute la population	Public composé d'une élite
Culture confondue avec politique au sens profond du terme	Culture par opposition au politique
Non-directivité	Manipulation
Faculté pour chacun de s'exprimer	Création appartenant aux spécialistes professionnels
Progressisme	Conservatisme
Libération	Aliénation
Libre expression	Passivité
Communication ouverte	Discours du haut vers le bas
Là où vivent les gens	Dans les temples culturels
Ouverte à tous	Réservée aux initiés
Valorisation du groupe	Triomphe de l'individualisme
Créativité	Création artistique

Ce schéma simpliste caractérise des prises de position quotidiennes. Des animateurs bien intentionnés ont cru résoudre le problème de l'aliénation culturelle en s'attaquant à ses manifestations les plus patentes. Craignons que ce combat de dupes serve surtout à éviter des analyses précises et concrètes de ce que recouvrent ces concepts.

Nous savons qu'inviter le «Bread and Puppet-Theatre» à jouer pendant un mois dans une collectivité pour organiser des ateliers ouverts à tous et écrire des scénarios avec les habitants, si on peut appeler cela de la diffusion, n'a rien de commun avec les annotations péjoratives dévolues à ce secteur du travail culturel. Alors? Résoudra-t-on le problème en décidant de transférer purement et simplement cette activité dans la colonne «animation»? Le problème serait-il purement de classification?

Par ailleurs, l'animateur culturel qui discute «à la base» avec les travailleurs d'une entreprise de la meilleure façon pour eux d'aménager le cadre de leur petit chez-soi (ma maison est mon château), en évitant soigneusement d'entendre ce qu'ils ont à dire sur leurs conditions de travail, sous prétexte que l'animation qu'il pratique est *culturelle* et non pas économique, va-t-il se parer des décorations flatteuses de l'animation pour affirmer l'intérêt de ce qu'il s'obstine à faire (ou à ne pas faire)?

Sous prétexte de vouloir jeter l'eau salie par les défenseurs réactionnaires de l'héritage culturel bourgeois, des animateurs zélés se préparent à jeter avec elle l'enfant *création* qui s'agite et demande à grandir.

La vraie question à poser n'est pas: diffusion/création ou animation, mais: Quelle création? Quelle diffusion? Quelle animation?

Quand nous parlons de création, nous parlons de celle qui reflète notre monde en suggérant d'autres modèles de vie, en s'attaquant à nos conformismes, en provoquant notre imagination la plus libérée.

Nous parlons de cette création qui ne se contente pas d'utiliser des thèmes révolutionnaires pour mieux se vendre dans des institutions traditionnelles qui la récupèrent et s'en nourrissent. «Et pourtant chez les travailleurs intellectuels subsiste encore cette illusion que tout le commerce des grands appareils ne touche qu'à l'exploitation de leur travail; que loin d'exercer sur lui une influence, ce phénomène jugé secondaire permettrait à leur travail d'en exercer une. Ce manque de clairvoyance des compositeurs, écrivains et critiques a d'énormes conséquences auxquelles on prête trop peu d'attention. Convaincus de

posséder ce qui en réalité les possède, ils défendent un appareil qu'ils ne contrôlent plus; un instrument qui n'est plus, comme ils le croient encore, au service des créateurs mais qui, au contraire, s'est retourné contre eux donc contre leur propre création (dans la mesure, où celle-ci présente des tendances spécifiques et nouvelles, non conformes ou même opposées à l'appareil). Leur travail de créateurs n'est plus qu'un travail de fournisseurs. . . <sup>2</sup>» Mais on crée de nouveaux circuits de production grâce auxquels le lecteur écrira, le spectateur créera.

«Un auteur qui n'apprend rien aux écrivains n'apprend rien à personne. Ce qui est déterminant c'est donc le caractère de modèle de la production qui est apte premièrement à guider d'autres producteurs vers la production, deuxièmement à mettre à leur disposition un appareil amélioré. Et cet appareil est d'autant meilleur qu'il entraîne plus de consommateurs à la production, bref qu'il est à même de faire des lecteurs ou des spectateurs des collaborateurs. <sup>3</sup>»

Cela implique que tout créateur se situe clairement en tant que producteur dans la collectivité à laquelle il appartient. Ce créateur est un ouvrier qui façonne son œuvre. A ce titre, il pourra dialoguer avec d'autres ouvriers soucieux comme lui de «belle ouvrage» là où il est encore possible d'en faire. Comme le souligne P. Madral:

«C'est aussi en obtenant que leur activité soit reconnue comme une fonction sociale productive qu'ils (les artistes) lui donneront toute sa dignité, la soustrayant à l'ouvrage de «luxue» ou de «supplément d'âme» que les forces réactionnaires de notre pays voudraient lui conserver. <sup>4</sup>»

Car il ne faut pas craindre de dire que l'art est «productif» non au sens économique du terme sans doute, mais productif de valeurs, d'images, d'idées, de symboles. Par l'activité artistique en effet, l'homme contribue à se produire lui-même en tant qu'homme, c'est-à-dire à élargir sa dimension sociale et affective, à investir des lieux encore inexploités de son intelligence et de sa sensibilité et par là à devenir son propre maître.

L'usage du magnétoscope mis à la disposition d'un quartier peut aboutir à des conséquences extraordinaires: si un cinéaste de talent se met au service de la population pour aider celle-ci à élaborer ses

---

2. Brecht, B.: *Remarque sur l'Opéra Mahagonny. Ecrit sur le Théâtre*. Ed. Arche, Paris 1963, p. 36-37.

3. Benjamin, W.: *L'auteur comme producteur. Ecrits sur Brecht*. Ed. Maspero, 1969, p. 123.

4. Madral, P.: *Le théâtre hors les murs*. Ed. Seuil, 1969, p. 229.

propres programmes, ses propres informations, ses propres fictions, n'entrons-nous pas de plein pied dans la création artistique qui vit, qui nous ébranle au plus profond de nous-mêmes?

Quant à la diffusion, elle devrait tendre à confronter les produits les plus élaborés à l'avis des connaisseurs. Connaisseurs parce qu'ils auront appris ce qu'est le *travail* artistique. Connaisseurs parce qu'ils auront appris à devenir créateurs eux-mêmes dans la sphère qu'ils auront choisie. La diffusion devient ainsi un facteur d'échange, de communication, de stimulation de l'imagination créative.

Quant à l'animation, ce dialogue permanent permettant aux individus et aux groupes de s'exprimer librement, de se situer dans leur société et d'agir en citoyens conscients pour la transformer, qu'elle fasse feu de tout ce bois entassé.

Séparer création, diffusion et animation ne peut se justifier que par la recherche d'une facilité d'ordre méthodologique. Ces activités relèvent d'une même conception de l'homme, d'une même volonté de changer la société. Le seul problème est de savoir quelle est cette conception et de quelle volonté il s'agit. Le reste est affaire de moyens. Ce n'est pas secondaire: ils représentent la seule manifestation concrète des souhaits exprimés.

Contrairement à Platon, nous pensons que le poète doit occuper une place éminente dans toute société.

Le problème n'est pas d'accepter ou de rejeter la création artistique, mais de donner à chacun la possibilité de créer, dans la mesure de ses aptitudes et de sa volonté.

Quant au patrimoine culturel que certains vénèrent et que d'autres veulent brûler, il faut savoir comment l'utiliser. La seule attitude positive à son égard consiste à apprendre à chacun des codes permettant de déchiffrer cet héritage, afin de s'en servir dynamiquement après l'avoir assimilé de façon critique. Un tri doit s'opérer; encore faut-il que chacun puisse élaborer ses propres critères de sélection.

La création artistique à venir pourra se façonner en continuité, en opposition ou sans aucun lien par rapport au patrimoine amassé. L'inventaire même des trésors de la création artistique est loin d'être complet: ce qu'on en aura retenu est trop souvent tributaire des canons éphémères de la mode et du bon goût. Des chefs-d'œuvre du génie humain restent ensevelis sous la poussière de l'oubli qui recouvre tout ce qui dérange ou sort des normes.

Une politique culturelle volontariste doit donc adopter les principes suivants:

- L'infrastructure nécessaire pour donner à tous ceux qui le désirent des moyens de s'exprimer dans quelque domaine que ce soit (télévision, peinture, musique, écriture).
- Des centres culturels et créatifs doivent multiplier les invités à la création. Exprimer le monde c'est déjà le maîtriser.
- La revalorisation de la notion d'amateurisme. Au lieu d'en faire un pâle décalque de produits professionnels, il faudrait trouver des modes d'expression personnels faisant du dilettantisme et de la naïveté des sources nouvelles d'imagination.
- Les artistes professionnels doivent trouver le moyen de survivre sans se prostituer.

Actuellement, tout homme qui se consacre entièrement à son travail de création est soumis aux lois du marché.

Si la société a un besoin constant du travail d'utopie fourni par les artistes, elle doit leur donner les moyens de le faire sans mendier:

– Les musées doivent s'attacher à soutenir ce qui se crée aujourd'hui et accueillir les artistes pour que ceux-ci les transforment en centres réels d'animation en exerçant pour cela une fonction pleinement reconnue.

– Plus généralement, les artistes professionnels doivent être à la gestion des infrastructures qui accueillent leurs produits (théâtres, cinémas, musées, etc.). C'est dans ce domaine que les premières expériences d'autogestion pourront être menées. Le contact doit être direct entre le producteur et le consommateur.

– L'artiste n'est payé qu'au moment où il vend son produit. Tout le temps qu'il consacre à dialoguer avec un public et à lui révéler les secrets de son dur travail doit être rémunéré par la collectivité. Socialement, la rentabilité de l'investissement sera énorme.

– Des lieux de rencontre doivent être aménagés où amateurs et professionnels pourront confronter leurs travaux. Le métallurgiste qui a forgé une effigie de saint Eloi est très proche du peintre abstrait; ils se comprendront vite en s'expliquant mutuellement les difficultés rencontrées dans le processus de création.

Le mythe du génie seul et incompris doit céder la place à une vision saine de l'artiste: un producteur dont les produits sont

nécessaires à l'évolution de notre société. Pas plus mais pas moins. C'est rendre sa dignité au travailleur et à l'artiste.

### **Aspects fonctionnels d'une politique d'animation**

Les implications générales que nous avons cernées ne nous dispensent pas de nous attacher plus spécifiquement aux implications de l'animation socio-culturelle aux différents plans par lesquels elle se manifeste. Car l'animation n'est pas seulement une attitude globale qui ne serait pas décomposable en aspects plus particuliers. Définir ces aspects et analyser de plus près ce qu'ils impliquent au plan de l'organisation sociale, c'est aussi mettre en lumière une espèce de stratégie de l'animation socio-culturelle.

#### *Un préalable: l'information*

Un premier temps de l'animation consiste la plupart du temps en une action dite de sensibilisation. Ce terme, largement utilisé dans le jargon de l'animation – du moins en langue française – fait référence à toute une action tendant à faire prendre conscience par un public déterminé de la globalité d'une réalité qui le concerne. Il n'est pas indifférent de constater que ce terme fait allusion à un processus bien plus large que celui de l'information traditionnelle. Celle-ci consiste en général à communiquer un certain nombre de données qui ont été sélectionnées et formulées selon les critères d'un informateur en fonction de ce que, selon lui, ce public «doit savoir».

Une telle approche du problème de l'information engendre une systématisation de celle-ci, en même temps que l'attribution de rôles fixes aux parties en présence. On distinguera les informateurs des informés, reconnaissant d'ailleurs à quelques grandes institutions (presse, enseignement, administrations) le rôle d'informateurs accrédités.

Le développement de la conscience par la sensibilisation découle d'une toute autre perception des choses. Il s'agit de faire appel à l'expérience vécue d'un public bien plus qu'à un message doctrinal structuré par un informateur.

Le processus implique l'abandon du dualisme «informateur-informé» pour faire place à la démarche commune de découverte de la réalité au travers des questions posées autant que des réponses fournies. Il s'agit d'autre part de dépasser dans ce mouvement de découverte la perception purement intellectuelle des phénomènes pour mettre en jeu les diverses facultés d'appréhension du réel,

notamment l'objectivité. Dès lors aussi, le mode d'expression du message devient, comme l'a souligné M. McLuhan à propos des grands moyens de communication de masse, un élément de message lui-même et telle *manière* de communiquer le réel est en elle-même confirmative de ce réel.

Une politique d'animation socio-culturelle implique donc de la part des gouvernements un traitement nouveau du problème de l'information. L'important n'est plus de privilégier des contenus informatifs ou des canaux de diffusion dans la mesure où ils correspondent à une diffusion «sérieuse» selon les critères dominants, mais bien de provoquer et assister la rencontre de toute demande d'information et toute offre d'y répondre au niveau où elle s'exprime et dans les modes d'expression qui lui conviennent. Une telle perspective modifie fondamentalement le statut du «savant» qui ne se pose plus en maître à penser de ceux qu'il informe, mais en participant d'une démarche commune au sein de laquelle la question posée est par elle-même l'information première d'une dialectique fondée sur l'échange. Car c'est dans la question posée que se manifeste la prise de conscience, bien plus que dans la réponse «définitive» qui clôt le débat.

Il appartient donc aux pouvoirs publics soucieux du développement de l'animation socio-culturelle de prendre en considération les nouveaux réseaux d'information fondés sur l'interrogation active et sur l'échange d'expériences vécues. Tant que nous nous trouverons en présence d'autorités qui se trouveront rassurées par l'absence de questions, qui chercheront à ce que les gens «ne se posent pas de questions», nous serons dans un système contradictoire de l'animation socio-culturelle. Tant qu'on estimera qu'une question ne mérite réponse que pour autant qu'elle soit «intelligente» (c'est-à-dire : suscitant la réponse préétablie), on niera dans la pratique le souhait de participation proclamé théoriquement.

Les conséquences directement pratiques d'une telle orientation sont radicales. Nous n'en citerons que deux, à deux pôles du phénomène de l'information : apparemment éloignés l'un de l'autre :

- au plan des structures marginales : l'efflorescence de tant de centres d'information (des jeunes, des immigrés, des femmes, des agriculteurs, ...) doit faire l'objet d'un intérêt particulier des pouvoirs publics en fonction non de ce qu'ils diffusent une information conforme aux critères dominants mais de ce qu'ils constituent les lieux où s'exprime l'information première : la question posée à partir du vécu concret ;

- au plan des structures les plus officielles, il ne peut être question d'un enseignement correspondant réellement à une politique d'animation socio-culturelle aussi longtemps que la priorité sera donnée à ce que le «savant» veut dire sur ce que l'étudiant demande à découvrir.

### *Développement des forces militantes*

Si la prise de conscience constitue une étape primordiale de toute animation socio-culturelle, celle-ci implique parallèlement et tout aussi primordialement un développement de la foi en soi sans laquelle les membres d'une communauté ne peuvent entrer dans la démarche du développement culturel. La complexité des structures et le conditionnement général à l'obéissance qui caractérise notre système d'autorité ont contribué largement à entretenir dans la population le sentiment qu'elle est impuissante à influencer le cours des choses. La société de consommation et ses manipulations publicitaires contribuent plus que jamais à entretenir – sinon développer – ce sentiment d'impuissance des masses populaires. Déjà les handicaps culturels, les différences de niveau d'éducation, le mode d'expression propre au cénacle de la décision politique, entretiennent chez les gens la conviction que les grandes décisions doivent être prises par des «initiés». Les fondements mêmes de nos systèmes culturels et éducatifs développent chez chacun de nous la référence dualiste qui attribue au chef la mission de décider et aux autres celle d'obéir dans la discipline.

En présence de ce faisceau convergent de conditionnements à l'obéissance et à la passivité, une évolution vers la démocratie culturelle ne peut être envisagée que par la promotion systématique de toutes les structures au sein desquelles les hommes et les femmes de ce temps se remettent à croire à leur propre responsabilité et à leur vocation de faire autre chose que de réaliser ce qui a été «pensé pour eux».

La fonction des organisations militantes, c'est-à-dire des mouvements qui proposent aux citoyens, jeunes ou adultes, une réflexion responsable et un engagement fondé sur des options idéologiques ou politiques, est à ce point de vue déterminante. Qu'il s'agisse de mouvements syndicaux, de mouvements de jeunesse, de mouvements religieux ou politiques, leur importance dans une politique d'animation socio-culturelle est d'abord fondée sur leur caractère irremplaçable pour susciter « la foi en soi », l'audace indispensable pour compenser les pressions favorisant la passivité. Mais dans la mesure même où

ces mouvements contribuent à modifier le jeu des forces favorables, au profit tiré de la passivité du peuple, ils resteront démunis de moyens par rapport aux grands secteurs d'investissement favorisant la consommation, la passivité, l'ordre.

C'est donc dans la même mesure que les autorités publiques, en fonction de ce que nous pouvons appeler un souci d'hygiène démocratique, doivent elles-mêmes garantir la possibilité d'un développement de ces mouvements.

Une politique d'animation socio-culturelle implique par conséquent pour les gouvernements une aide régulière et fonctionnelle aux mouvements les plus divers qui suscitent l'engagement social, son développement et son expression.

Aide régulière, disons-nous, et non seulement assistance ponctuelle aux activités correspondant à des critères de validité préétablis car ce n'est qu'en garantissant la vitalité générale de ces mouvements que l'autorité publique peut promouvoir l'apport d'engagements constructifs, reflets d'une autonomie de pensée, de choix et d'action.

Les critères conditionnant l'octroi de ces aides ne peuvent en aucun cas faire référence prioritaire aux mérites des organisations soutenues, reconnus en fonction des services attendus de celles-ci au bénéfice de l'ordre social établi.

Si un critère doit inévitablement départager les priorités en raison de crédits insuffisants, il doit d'abord faire référence au report sur l'ensemble de la communauté sociale de l'engagement des membres vis-à-vis d'options qui *débordent* le cadre de l'ordre établi. La participation qui est attendue d'eux ne peut se définir en participation à «l'ordre établi» mais en participation au mouvement historique dont le système établi n'est qu'une phase, une étape, un moment.

Toutes les formes d'assistance de l'autorité publique aux mouvements sociaux, qui valorisent la correspondance des activités de ces mouvements aux modèles «qui ont fait leur preuve», sont en elles-mêmes contradictoires d'une politique d'animation socio-culturelle. Elles ne constituent alors que de médiocres rétributions (sous-évaluées d'ailleurs) de prestations auxiliaires: l'autorité publique se déchargeant à bon compte sur des structures privées de tâches qu'elle juge nécessaires mais trop onéreuses pour être assumées directement par elle.

On peut ainsi considérer que l'importance et les modalités de l'intervention des pouvoirs publics dans le financement des organisa-

tions volontaires constituent des indicateurs précis de l'authenticité d'une politique d'animation socio-culturelle.

Il importe de considérer la subvention comme instrument d'une politique et non comme mécénat public remplaçant le mécénat privé faisant éventuellement défaut. La subvention est une affectation de ressources collectivisées par l'impôt. Elle doit trouver sa justification en fonction du principe général de la rentabilité qui doit motiver tout investissement même et surtout si cette rentabilité ne peut être évaluée selon des critères ayant cours en matière économique.

La reconnaissance et la subvention des organisations volontaires impliquent donc une évaluation constante d'un report et de son efficacité au sein des groupes sociaux ou des communautés d'implantation.

Cette évaluation ne peut cependant être le fait arbitraire du pouvoir établi, celui-ci ne peut évidemment qu'émettre un jugement partial sur cette efficacité, jugement tributaire des valeurs dominantes qui fondent son autorité. Toute efficacité s'exprimant dans la remise en question de ces valeurs ne pourra donc être éprouvée par l'autorité comme positive, justifiant de poursuivre un investissement des ressources collectivisées par elle.

La mise au point d'un système d'interventions financières au bénéfice des mouvements volontaires constitue ainsi le défi le plus difficile à relever dans une politique d'animation socio-culturelle. D'une part, il s'agit de garantir la permanence des mouvements libres. Un tel objectif a toujours impliqué la formulation de critères généraux plaçant tous les candidats bénéficiaires sur pied d'égalité.

Mais parallèlement la subvention qui se veut instrument d'une politique d'animation socio-culturelle implique le rajustement constant des objectifs et des moyens mis en œuvre dans une évaluation «contractuelle», plaçant les partenaires – le pouvoir subsidiant d'une part, le mouvement volontaire d'autre part – dans une relation d'égal à égal.

Dans l'analyse de la rentabilité de l'action, aucun des deux partenaires n'est extérieur à la cause: leurs jugements constituent deux points de vue sur une réalité qui les englobe.

Le défi porte donc sur la recherche d'un système garantissant l'égalité des situations de tous les mouvements et l'évaluation spécifique de chacun d'eux dans un dialogue avec eux.

## *Groupes et communautés*

Elaborer une politique d'animation culturelle requiert qu'on sache à qui on s'adresse et dans quel cadre institutionnel.

Il n'est pas indifférent de savoir qu'on se centre sur un individu, un groupe ou une collectivité: le type de rapports, les moyens utilisés, voire les objectifs en dépendront.

## *L'individu*

C'est la première dimension à laquelle s'est attachée l'animation culturelle. Cela correspond assez bien au «case work» des assistants sociaux qui s'attachent à résoudre les uns après les autres des cas particuliers.

L'animation a commencé par s'adresser aux individus, sans tenir compte de leurs appartenances ou de leurs références à un groupe social ou culturel donné.

L'animateur se trouvait face à X ou Y dans un dialogue interpersonnel «loin de la foule déchaînée». X ou Y étaient des spectateurs isolés ayant acheté seuls un ticket d'entrée; ils étaient isolés, face à l'animateur dans une relation pédagogique de formation; ils s'initiaient seuls à des moyens d'expression (photographie, émaux, peinture, etc.). L'avantage de ce mode de relation est que l'attention la plus grande est attachée à la démarche propre de X ou Y et que leur effort personnel est mieux soutenu par des méthodes différenciées.

De plus en plus les méthodes de formation tendent à permettre à chaque individu d'élaborer un programme personnalisé qui tienne compte de son rythme, de ses aptitudes, et des motivations.

Les limites de cette individualisation dans l'animation socio-culturelle apparaissent à deux niveaux:

- les moyens investis dans l'animation ne permettent pas une atomisation poussée à l'extrême; il y a là une question d'efficacité qui doit être prise en considération;

- travailler avec des individus isolés risque de couper ceux-ci d'une partie importante de leurs références, de leurs racines. Il n'est pas vrai que  $X = Y$ . Chacun appartient à un groupe, que ce soit dans le cadre de sa profession ou dans l'environnement où il habite. Nier ces appartenances c'est perdre de vue une composante essentielle de la personnalité. L'homme n'est pas l'Homme éternel, immuable au

travers de tous les changements; ce sont des hommes relatifs, changeants, en devenir, produits et producteurs de leur siècle. L'animation culturelle doit tenir compte du fait que les individus n'atteignent la plénitude de leurs ressources que grâce aux échanges qu'ils ont avec les autres; à défaut de tisser les réseaux de communication qui permettent ces échanges, l'individu se repliera sur lui-même et se sclérosera.

### *Le petit groupe*

Par petit groupe nous entendons tout rassemblement de personnes inférieur à 30. Ce peut être la famille, l'équipe sportive, le cercle d'amateurs, etc.

Ici la relation avec les personnes ou les événements extérieurs est différente de ce qu'elle peut être pour chaque individu pris isolément; le groupe constitue une entité qui possède une personnalité propre, distincte de la simple addition des individus qui le composent. Chaque groupe possède son langage, ses valeurs, ses références. Toute personne désirant entrer dans un groupe ayant déjà vécu un certain passé devra se soumettre à une série d'épreuves d'initiation: examens d'entrée dans un établissement scolaire, visites aux parents avant un mariage, rendre service aux autres pour s'intégrer dans une équipe.

C'est à juste titre que l'animation culturelle définit les petits groupes comme champs d'action prioritaire; qu'on pense aux ateliers créatifs, aux habitués des débats et des forums. Le rassemblement d'un nombre plus ou moins important de personnes permet la confrontation des idées et l'enrichissement mutuel.

Sociologiquement on peut distinguer:

- les groupes naturels auxquels on appartient sans les avoir choisis (famille, habitants d'un immeuble, etc.);
- les groupes volontaires (cercle politique, culturel, etc.);
- les groupes fonctionnels (classe d'école, atelier d'entreprise).

L'attitude et la fonction de l'animateur varieront en fonction du type de groupe auquel il s'adressera. Il serait tout à fait illusoire de penser que la division entre classes sociales peut s'effacer par la constitution de groupes ouverts, tels que les équipes sportives ou les groupements culturels. La ségrégation joue plus que jamais à ces niveaux également: il suffit d'étudier la composition des différents

groupes pour se rendre compte que la place occupée dans la société par les individus qui la composent reste un élément déterminant. C'est vrai pour la famille, comme pour l'association culturelle et la classe d'école (une classe d'université est normalement socialement homogène; seule la classe d'école primaire qui brasse les milieux sociaux différents est «anormale»). La sélection se charge de rectifier rapidement cette «erreur».

Un exemple particulièrement frappant de l'erreur que peut commettre l'animateur partisan du petit groupe en soi est l'ambiguïté du «training group» dont on use et on abuse. Le «training group» se veut un groupe centré sur sa vie propre, dans lequel chacun des composants est égal à chacun des autres et représente «l'ici et le maintenant», détaché des contingences extérieures. En fait chacun est concentré sur la découverte de son «moi» autonome et se sert des autres pour mieux y parvenir. Paradoxalement la relation aboutit souvent à un égotisme affirmé. La constatation a été faite que seuls les groupes composés d'individus utilisant un code et des références similaires restent soudés et permettent à chacun de «partir à la recherche de soi-même en découvrant l'autre».

Sous couvert d'une libération de l'expression on aboutit parfois dans un tel cadre à une aliénation accrue de la pensée, apaisée – voire «endormie» – par la catharsis qu'elle aura subie.

En travaillant avec des petits groupes homogènes, l'animateur pourra trouver et susciter un contact réel, au-delà de l'enfermement dans une relation bilatérale. Le verso de cet avantage est que les possibilités de manipulation sont plus grandes que jamais, un groupe réduit pouvant tomber sous la dépendance complète d'une personnalité charismatique ou autoritaire. Si l'autoritarisme est formellement rejeté comme méthode d'animation, nous ne sommes pas sûrs que le rejet soit aussi net en ce qui concerne le charisme.

Une dernière remarque s'impose: on mélange avec une touchante bonne volonté «dynamique de groupe», «non-directivité», «training group», etc.

Le discernement s'impose en ces matières.

L'animation culturelle n'est ni une psychothérapie ni un des modes du travail d'assistant social. L'animation culturelle doit trouver ses méthodes propres dans le domaine qui lui est particulier. Tant mieux si des recherches dans d'autres secteurs de l'activité humaine l'inspirent, mais méfions-nous des greffes brutales aboutissant à des résultats bâtards.

## *La collectivité*

Dans ce cadre la relation interpersonnelle n'a plus un rôle primordial. Il s'agit de préciser quel ciment assure la cohérence de ces grands rassemblements de personnes: secteurs d'entreprises, groupes d'établissements scolaires, quartiers, partis politiques, croyants d'une confession, etc. L'élément de liaison peut être d'ordre professionnel, social, politique ou philosophique. Tous nous appartenons à plusieurs de ces grands groupes, ce qui implique que nous serons concernés par les problèmes qui se posent (dans notre cas ceux qui sont d'ordre culturel) à des niveaux différents qui peuvent ne pas toujours se superposer exactement.

La littérature abonde en héros déchirés par leur devoir envers la collectivité à laquelle ils appartiennent politiquement et les obligations que peut imposer leur appartenance à un groupe philosophique donné.

Une politique culturelle à ce niveau doit tenir compte des grands courants de pensée qui appartiennent à ces différentes collectivités, avec le risque évident de recourir, chaque fois, aux mesures représentant le plus petit commun dénominateur des différentes tendances. Trop souvent le *pluralisme* est vu de cette manière étroite alors qu'il devrait représenter la possibilité pour chacun d'exprimer librement ses idées et de les défendre, même si elles sont actuellement minoritaires; pluralisme est synonyme de confrontation et de dialogue, non de gel d'un rapport de forces conjoncturel. Les responsables d'un travail d'animation culturelle devront, pour les questions devant se résoudre au niveau de la collectivité, nouer le dialogue avec les représentants des divers sous-groupes composant cette collectivité.

Le système de la *délégation des pouvoirs* de la base à des mandataires élus par elle, en principe (parfois imposés), est la caractéristique essentielle à laquelle sera confrontée toute animation culturelle. Le dialogue avec tous devient impossible et il faudra dès lors entrer en relation avec la base par l'intermédiaire de ses responsables. Personne ne peut garantir que les affirmations formulées par les mandataires reflètent exactement l'opinion de leurs mandants telle qu'elle aurait pu s'exprimer lors d'un débat; rien ne garantit que ces mandataires apporteront finalement à leur base les conclusions des discussions qui auront lieu au «sommet». C'est tout le problème de la bureaucratisation et de l'éventuel divorce entre la population et ceux qui la représentent, qui est posé ici. Nous savons que sa résolution est cruciale pour faire progresser notre «société bloquée» dont parle le sociologue français M. Crozier. Souvent les

animateurs culturels ressentent la tentation de court-circuiter des mandataires devenus des notables soucieux du moindre de leurs pouvoirs; cette réaction ne peut que provoquer des conflits insolubles qui ne changeraient rien en définitive à la stratification existante.

Il est dès lors de la plus haute importance *que les pouvoirs publics renforcent* par des mesures appropriées *la démocratie interne de nos différentes collectivités* afin de veiller à ce que chacun puisse s'y exprimer librement. Le problème est moins de trouver des interlocuteurs «valables» (c'est-à-dire capables de contrôler leurs troupes) que des représentants traduisant avec vérité la conscience sociale et culturelle des grands groupes existants.

A titre d'exemple, il est tout à fait possible pour les pouvoirs publics de veiller à ce que la construction d'équipements culturels ne se fasse qu'après avoir consulté les futurs usagers, en exigeant un certain nombre de preuves sur la réalité de cette consultation; n'est-ce pas à la fois l'intérêt de la population et celui des responsables politiques soucieux de la contenter?

Parallèlement à ce renforcement de la démocratie interne des grands groupes, les pouvoirs publics veilleront à favoriser l'émergence d'associations et de groupements structurés afin de créer ainsi le cadre propice où chacun pourra exprimer ses idées. Promouvoir l'engagement permet de créer de meilleurs réseaux de communication. Rien n'est plus dangereux que le concept de l'homme moyen de la rue, l'homme de la majorité silencieuse à qui on fait tout dire puisqu'il ne s'exprime jamais si ce n'est par sondages. Si, à court terme, le mutisme du public peut être jugé avantageux parce qu'il laisserait les mains libres aux responsables, à moyen terme il y aura rupture de la communication et divergence de plus en plus grande entre les décisions prises et l'état de la conscience collective.

Le rôle de l'animation culturelle consistera d'une part à favoriser l'engagement, la prise de responsabilités et la création d'institutions reflétant un engagement commun à une collectivité d'individus, et d'autre part à renouveler constamment l'effort de démocratie afin d'éviter que les structures se sclérosent et deviennent des instruments de manipulation. C'est l'essentiel de la tâche de *l'animateur global* que nous venons ainsi de résumer. On se rend compte qu'à ce niveau plus que jamais surgiront contradictions et ambiguïtés. Il ne sert à rien de le nier: mieux vaut les révéler pour tenter de les surmonter consciemment.

*Les problèmes soulevés dans le paragraphe précédent se retrouvent à fortiori au niveau d'une commune et d'une région.*

Au niveau communal

Le cadre communal rassemble déjà certaines collectivités dans une entité administrative et politique précise. C'est le lieu même où le pouvoir de décision reste le plus proche des gens. Cependant il faut remarquer que les municipalités rurales offrent encore les caractéristiques propres aux petits groupes ou aux groupes moyens (communication interpersonnelle: tout le monde se connaît), alors que les municipalités urbaines présentent des problèmes propres aux collectivités (anonymat et rassemblement des individus dans des groupes structurés aux différents niveaux de la vie sociale), voire même deviennent des mégalo-pôles écartelées entre un passé ayant instauré des modes de communication vieillis et un présent qui fait craquer ce tissu d'usages élaboré au fil des années, sans que de nouveaux modèles indiquent le chemin à parcourir.

Une politique d'animation culturelle en milieu rural pourra tabler sur une grande conscience d'appartenance à un groupe de tous les habitants d'un village. La communication entre les individus sera grandement facilitée. Par contre il faut veiller à ce que ce regroupement ne transforme pas le village en forteresse sourde à l'évolution du monde extérieur en collectivité tournée vers le passé et les habitudes qui l'ont cimentée. L'animateur culturel se trouvera devant une cohérence sociale représentant une force extraordinaire à condition de la rendre prospective et non hostile au changement (par changement nous entendons une possibilité de meilleure compréhension du monde et d'action sur lui, non les mutations imposées par un système de production intense dont nous commençons à sentir vivement le danger).

En milieu urbain, il s'agira au contraire de susciter une cohérence et une conscience collective qui n'existe plus ou pas encore. Les résistances au changement sont nettement moins grandes, ce qui peut paradoxalement aboutir à ce que la population accepte n'importe quoi sans réagir. Nous voyons cette prise de conscience surgir petit à petit dans nos grandes villes. L'animation culturelle veillera à la favoriser en utilisant différents moyens dont certains nous paraissent prioritaires:

– Il faut agir auprès des gens dans les quartiers où ils habitent; ces quartiers imposent des modes de vie similaires et créent une

solidarité et une communauté d'intérêts. Il s'agit de renforcer les premiers sentiments d'appartenance à une communauté en amenant les gens à participer à la gestion des infrastructures culturelles mises à leur disposition, en suscitant des conseils de quartiers, voire d'immeubles. En synthèse, il faut tracer toutes les voies nécessaires pour que les habitants agissent directement sur l'aménagement de leur habitat, de leur quartier et par conséquent de leur ville. Le problème de l'urbanisme est culturel par excellence, d'autant plus qu'il a des incidences sociales et économiques qui définissent la plupart du temps les conséquences esthétiques des décisions en ce domaine <sup>5</sup>.

– L'école intégrée généralement dans un quartier d'habitation ne peut plus rester un lieu clos sur lui-même réservé aux «professionnels» de la scolarité, qu'ils soient étudiants ou professeurs. Il faut que l'école devienne un lieu de rencontres ouvert à tous les habitants: non plus une machine à débiter du savoir en tranches, mais un centre où le savoir s'élabore au contact de la vie sur le seul plan de la rentabilité des investissements publics. Comment peut-on laisser les infrastructures scolaires inoccupées une fois que les étudiants y ont achevé leurs cours? Rien que le temps des vacances scolaires permettrait déjà de se livrer progressivement à des expériences d'ouverture des locaux sans gêner personne. A moins qu'on ait décidé une fois pour toutes qu'une école efficace est une école où on s'ennuie.

– L'évolution de la technique télévisuelle permet à chacun de réaliser «son émission» vidéo après un bref apprentissage. De moyen de communication de masse, la télévision peut devenir un instrument extraordinaire de communication entre les groupes et les personnes. Diffuser les séances du conseil communal et informer de ce qui s'y passe dans la ville en laissant la parole aux habitants, voilà un moyen privilégié pour favoriser la démocratie culturelle active <sup>6</sup>.

Au niveau régional

Le cadre régional commence à prendre une place prépondérante dans notre vie politique.

Après les luttes pour l'indépendance nationale que l'Europe a connues pendant des siècles et qui ont généralement tendu jusqu'au début du vingtième siècle à la centralisation du pouvoir, nous assistons à la renaissance d'entités régionales. Celles-ci affirment une person-

---

5. Cf. Letévre, H.: «*La révolution urbaine*», Editions N.R.F., Collection Idées, 1970.

6. Cf. pour les deux derniers points l'expérience actuelle de la Villeneuve de Grenoble en France.

nalité culturelle propre et cherchent les moyens de l'affirmer librement, dans toutes ses dimensions. Les mouvements occitans, bretons et basques en France, la personnalité galloise et écossaise au Royaume-Uni, la séparation de la Flandre et de la Wallonie en Belgique, la délimitation du Sud de l'Italie comme région sous-développée, témoignent de la rigueur du sentiment régional.

A la recherche d'autonomie politique et économique, les partisans du régionalisme réclament surtout la reconnaissance de leur identité culturelle forgée par un passé que les trois derniers siècles ont cherché à niveler.

Une politique d'animation culturelle doit se préoccuper de ces phénomènes, non pour les nier ou les diminuer, mais pour en extraire toute la richesse sous-jacente.

C'est à ce niveau peut-être que l'animation culturelle sera le plus imbriquée dans un mouvement politique général. Plus que jamais les liens entre culture et politique sont clairement mis à jour.

– Enfin la nation regroupe toutes ces stratifications en un seul élément. Il est évident que le sentiment national tend aujourd'hui à évoluer lentement vers une prise de conscience de l'existence d'une communauté européenne. Faut-il dès lors favoriser la disparition progressive de la communauté nationale? Ce serait mal poser le problème. Elargir les regroupements ne doit jamais signifier, à quelque niveau que ce soit, la perte de l'identité d'une communauté plus réduite. C'est de la coexistence des différences culturelles librement affirmées et partagées, voisinant avec des traits communs, que peut naître un sentiment communautaire réel, libérateur et non aliénant: que ce soit de l'individu par rapport au groupe, du groupe par rapport à la collectivité, de la collectivité par rapport à la ville ou à la région, de la région à la nation, de celle-ci à un continent.

### *Conclusions: pour une décentralisation*

L'existence et la structuration de groupes plus ou moins grands déterminent en grande partie le type de politique culturelle à élaborer. Ce qui est sûr c'est qu'à tous ces niveaux, une politique culturelle doit se faire, c'est-à-dire qu'il faudra choisir, sélectionner des priorités. A chaque niveau que nous avons analysé, correspondra une structuration des personnes et des groupes, c'est-à-dire une *institutionnalisation* systématique sur le plan culturel. Les responsables politiques devront constamment se préoccuper de faire en sorte que ces institutions soient au service des individus qui s'y retrouvent et non l'inverse. Cela

peut même aboutir à ce que des institutions connaissent une vie éphémère et disparaissent une fois leur tâche achevée. Trop souvent nous constatons qu'une institution finit par avoir comme objectif essentiel sa propre survivance, même injustifiée. Elle se transforme alors en un frein puissant. L'animation culturelle doit utiliser l'institution comme un moyen transitaire, jamais comme une fin.

Nous croyons que c'est bien dans une telle perspective qu'il faut concevoir le vrai sens de la décentralisation. Celle-ci est d'abord une attitude politique qui valorise les composantes d'un ensemble.

La centralisation est une attitude qui ne veut reconnaître des sous-groupes que dans le commun dénominateur exprimé par une structure «centrale» qui les englobe. La décentralisation est l'attitude qui exige au contraire de la structure centrale qu'elle garantisse l'expression des sous-groupes qui la composent. Opérer une décentralisation est donc une démarche essentielle à une politique d'animation socio-culturelle dans la mesure où elle implique la remise en question de toute structure ou institution en vérifiant constamment sa capacité de refléter le vécu humain qu'elle englobe. En ce sens, il n'y a de véritable animation socio-culturelle que dans une décentralisation du *processus de décision* et non dans la répartition plus large de l'exécution des tâches.

Décentralisation du processus de décision c'est-à-dire restitution aux groupes ou personnes composant un ensemble du pouvoir de faire apparaître le visage de cet ensemble.

Mais s'il n'y a de politique d'animation socio-culturelle que dans une pratique de décentralisation, il n'y a inversement de décentralisation possible que par une animation socio-culturelle. Ces deux propositions qui semblent exprimer un cercle vicieux, sont au contraire le reflet d'un processus d'évolution en spirale, chacun des facteurs favorisant le développement de l'autre contribuant à son tour à son propre renforcement.

### *Les agents d'une politique d'animation*

Une étude sur les implications d'une politique d'animation socio-culturelle serait sans incidence si elle ne débouchait finalement sur une observation un peu attentive des personnes appelées à jouer un rôle déterminant dans une telle politique.

Ayant dégagé quelques impératifs majeurs d'une politique d'animation socio-culturelle, il nous paraît maintenant possible

d'esquisser le cadre dans lequel ces agents du développement culturel sont appelés à se mouvoir et les relations qui doivent exister entre eux.

Aujourd'hui, il n'est de titre plus largement revendiqué que celui d'animateur culturel. Qu'on soit directeur d'une maison de jeunes, bibliothécaire, conservateur de musée, enseignant, inspecteur d'un ministère, assistant social, et pourquoi pas, producteur d'émissions de télévision, il est de bon ton de se définir aujourd'hui en tant qu'animateur. Mais la dénomination ainsi utilisée trouve son succès dans son ambiguïté même à tel point que deux propositions peuvent être formulées de manière égale autant que contradictoire; l'une affirmerait que tous les agents de l'éducation permanente et du développement culturel doivent être des animateurs; l'autre qu'il n'existe pas de fonction d'animateur, mais seulement des fonctions assumées de manière «animante» par des personnes qui n'ont pas été recrutées à cette fin.

Sans doute faut-il considérer que tous ceux qui participent à l'animation socio-culturelle sont des animateurs. Récuser une telle proposition, c'est renier du même coup le sens même de l'animation socio-culturelle. Pourtant, lorsqu'il s'agit de définir les rôles des agents professionnels du développement culturel, on ne peut se satisfaire d'un propos aussi large. Il est en effet indispensable de serrer de plus près la réalité couverte par ces notions si l'on veut parvenir à concentrer les efforts des autorités publiques sur la mise en place des conditions qui doivent garantir au mieux l'efficacité de leur travail. En effet, la confusion entretenue par l'utilisation polyvalente du terme «animateur» n'est pas sans engendrer de graves inconvénients au plan de la sélection, du recrutement, de la formation et des conditions de travail des agents du développement culturel.

Les typologies actuelles de l'animation et des animateurs nous paraissent insuffisantes en ce qu'elles reposent souvent sur des prémices discutables. Elles sont établies à posteriori pour intégrer dans une tentative de cohérence l'ensemble des personnes employées qui ont été recrutées sans référence préalable à la grille établie.

Les fonctions professionnelles qui contribuent ou peuvent contribuer au développement culturel dans une politique d'animation socio-culturelle, nous paraissent se définir par référence à trois pôles que nous nous permettrons de définir ici *conventionnellement*:

- *Les personnes*: sont, au sens de notre présente analyse, l'ensemble d'individus, groupés ou non, dont le développement culturel est directement visé par l'agent.

- *Le programme*: est, toujours au sens de cette analyse, l'ensemble des moyens dont la mise en œuvre fait l'objet d'un mandat relativement précis confié à l'agent par une autorité ayant elle-même défini un processus de contribution au développement culturel de personnes ou de groupes.
- *La recherche*: est, toujours dans les limites de cette analyse, l'ensemble des processus d'observation de la réalité destinés à permettre l'évaluation des besoins, aspirations, résultats obtenus ou de toute autre donnée de fait, en vue de déterminer ou d'ajuster des contributions au développement culturel.

Le profil de chacune des fonctions actuelles et futures ayant pour objet de contribuer à l'animation socio-culturelle, nous paraît se définir par une relation à ces trois pôles dans une dépendance plus ou moins étroite de l'un ou l'autre. Si nous parlons de dépendance plus étroite, à l'égard de l'un d'eux, c'est bien que nous affirmons d'abord qu'il n'y a de contribution à l'animation socio-culturelle que dans la référence constante à ces trois pôles qui sont indissociables.

Ceci implique dès le départ une conséquence importante pour toute politique concernant les agents culturels: les modes de formation, de sélection, de recrutement et d'emploi doivent pour tous garantir la prise en considération de ces trois dimensions de leur activité. Pourtant la dépendance de l'un de ces pôles sera toujours prioritaire selon des catégories de tâches. Le profil de chaque fonction déterminera ainsi une déontologie et la nécessité d'un statut et d'une formation qui lui seront plus directement adaptés.

Nous pouvons ainsi considérer trois grandes catégories d'agents du développement culturel:

– Nous dirons qu'il s'agit d'administrateurs culturels lorsque nous nous trouvons en présence d'agents dont le mandat consiste prioritairement à assurer le fonctionnement d'un service («un programme»), défini par l'autorité qui l'emploie, comme étant sa contribution au développement culturel d'un groupe de personnes. Le rattachement à l'autorité est ici prioritaire en ce sens que les personnes dont le développement culturel est poursuivi ne sont pas libres d'obtenir directement de cet agent la modification fondamentale de sa tâche ou du service assuré. Une telle modification dépend d'une procédure médiatisée par l'autorité dont dépend l'agent. On situera ainsi le bibliothécaire de bibliothèque publique, le conservateur de musée, la plupart des enseignants, les directeurs de la plupart des institutions culturelles.

Est-ce dire que ces agents ne sont pas au service du développement culturel des personnes? Non, mais la caractéristique de leur action est que sa correspondance aux besoins d'une population est établie par la *médiation* d'une autorité tierce.

– Nous parlerons de «chercheurs» lorsque nous nous trouvons en présence d'agents dont la fonction essentielle est d'établir une analyse de situation permettant d'éclairer des choix ou des jugements d'évaluation. Leur rôle est en apparence moins directement lié au développement culturel. Mais ce serait faire peu de cas de toute l'évolution actuelle de la recherche, notamment dans les domaines de «l'enquête-participation». Ce serait oublier aussi que l'analyse de situation dans la mesure où elle est restituée au public concerné est elle-même phase d'animation socio-culturelle.

– Nous croyons devoir réserver enfin le terme d'animateurs culturels, stricto sensu, aux agents qui ont pour mandat prioritaire de servir le dynamisme d'un groupe de personnes déterminées en adaptant son activité aux aspirations et objectifs exprimés ou encore informulés directement au sein de ce groupe. Leurs activités ou les moyens qu'ils mettent en œuvre trouvent dès lors leur justification première en ce qu'ils correspondent aux besoins du groupe non en terme de «solutions» mais en terme d'assistance permettant au groupe lui-même de susciter sa réponse à ses propres besoins.

Telles sont par exemple les fonctions assumées par les animateurs travaillant au sein de groupes de formation non directifs, de centres de développement communautaire, d'ateliers d'expression ou de centres d'animation rurale.

Que nous réservions à cette troisième catégorie la dénomination d'animateurs culturels ne doit pas nous faire oublier que c'est l'ensemble de ces agents qui doivent contribuer à une politique d'animation socio-culturelle, car, comme nous l'avons dit tout au long de cette étude, l'animation est une hypocrisie si elle ne tente pas d'investir progressivement l'ensemble des structures mises ainsi au service d'une démocratie culturelle.

Mais l'analyse qui nous a permis de distinguer ces catégories nous permet aussi de déceler les urgences en ce qui concerne les agents du développement culturel.

La principale de ces urgences, selon nous, réside dans la reconnaissance de ce qu'une telle politique ne peut être réalisée que dans la concertation au sein d'équipes garantissant le développement

de ces trois formes d'action. Nous savons qu'il n'est pas possible à une même personne de s'attacher avec un même degré de priorité à chacune d'elles. Les échecs actuels, du moins pour ce qui concerne les personnes, nous semblent précisément découler de ce que les agents de développement, laissés à eux-mêmes, sont acculés à se définir eux-mêmes selon ces trois pôles, condamnés à assurer successivement ou conjointement des priorités parfois contradictoires.

Deux impératifs sont par conséquent déterminants: d'une part il convient que les agents de l'animation socio-culturelle voient leurs tâches, ou leurs priorités, formulées avec suffisamment de clarté dans un profil de fonction correspondant à chaque poste.

D'autre part, il s'agit de garantir dans l'ensemble du réseau de l'action socio-culturelle la présence d'agents dont les priorités sont relatives à chacun de ces pôles et travaillant en *concertation*.

Jusqu'à présent les fonctions d'administrateurs culturels sont relativement reconnues et valorisées. Les cadres juridiques correspondant à ces fonctions procèdent des traditions générales en matière de contrat d'emploi ou de statut des agents de la fonction publique.

Il n'en est pas de même pour les chercheurs ou les animateurs dont les prestations s'inscrivent souvent dans des cadres juridiques inadéquats.

Ainsi l'animateur stricto sensu appelé à travailler dans le cadre d'un contrat d'emploi le liant à une autorité privée ou publique se trouve souvent, si ce n'est toujours, écartelé entre la déontologie de sa profession et son statut «d'employé» dont l'autonomie est limitée.

Ainsi encore le «chercheur» voit la plupart du temps son travail pris en considération selon les règles traditionnelles d'un contrat par lequel un partenaire – souvent, les gouvernements – attend de lui, au terme d'un certain nombre de mois, un rapport permettant de conclure définitivement, et il doit attendre une décision aléatoire concernant un nouveau contrat dont l'objet sera aussi limité. Heureux encore quand il n'est pas tenu de réserver l'exclusivité de la diffusion de ses travaux au pouvoir qui les a financés, contrairement à un principe fondamental par lequel la recherche est restituée au groupe concerné.

Le développement d'une politique d'animation socio-culturelle implique donc de toute urgence la mise au point d'un cadre juridique adéquat garantissant les possibilités d'action des chercheurs et des animateurs stricto sensu.

De plus, les relations de travail entre animateurs, chercheurs et administrateurs culturels doivent être étudiées en vue de déboucher sur une concertation permanente d'égaux à égaux au sein d'équipes pluridisciplinaires. Ceci implique que soit abolie l'autorité de fait qui est accordée aux administrateurs culturels sur les deux autres catégories.

On constate en effet que dans les politiques culturelles, seules les fonctions d'administrateurs culturels sont pleinement valorisées, offrant dans les meilleurs cas une sécurité financière, un statut et des garanties d'avenir. Les animateurs sont quant à eux des personnages subsidiaires dont les prestations sont en général contrôlées par les administrateurs culturels selon des critères de gestion et non d'animation. Les chercheurs enfin ne sont appelés que ponctuellement comme «experts» chargés de répondre à des questions formulées elles aussi dans le vocabulaire et le système de pensée de gestionnaires culturels. Leur action n'est trop souvent que ponctuelle au lieu de constituer un *accompagnement permanent* de programme d'animation.

Aussi longtemps qu'animateurs, chercheurs et administrateurs culturels ne seront pas en permanence dans une relation égalitaire faisant de chacun d'eux le participant à une équipe d'animation socio-culturelle au sein de laquelle il est reconnu dans son autonomie et sa spécificité, il n'y aura pas de politique cohérente de l'animation socio-culturelle.

Nous en sommes souvent encore loin. Quelques expériences montrent cependant dès à présent l'efficacité d'une telle coopération lorsqu'elle peut se développer dans une certaine durée.

Une dernière conséquence s'impose, que nous relèverons en conclusion provisoire. Si tous les agents du développement culturel sont appelés à un travail d'équipe avec des collègues dont les fonctions prioritaires sont distinctes, il importe aussi que tous possèdent une qualification relative à la globalité de la politique d'animation socio-culturelle. Si l'animateur stricto sensu est perçu par l'administrateur culturel comme un aimable fantaisiste étranger aux problèmes de gestion, si le chercheur est perçu comme théoricien universitaire éloigné de la vie, si l'administrateur culturel n'est considéré qu'à travers la caricature de la gestion paperassière, il n'y a aucune chance pour que leur coopération soit efficace.

La formation des agents d'une politique d'animation socio-culturelle implique donc une découverte et une mise à jour continue, non seulement dans les domaines de leur préoccupation dominante,

mais encore dans la problématique des autres pôles de l'animation. A cette condition, on peut par ailleurs espérer que des changements dans les fonctions assumées successivement par chacun au cours d'une carrière seront vraiment bénéfiques pour la politique poursuivie autant que pour leur épanouissement personnel. Ce ne serait pas selon nous un résultat dérisoire.

# L'animation socio-culturelle d'une zone résidentielle de type courant

par J. A. SIMPSON,  
Directeur de projet, Exeter

*La présente étude vise à présenter un «modèle» d'animation socio-culturelle d'une zone résidentielle de type courant. Si elle se révèle utile, elle devra être suivie d'autres enquêtes s'appliquant à des situations différentes, notamment aux zones rurales, à l'ensemble de la population des grandes agglomérations, à la planification de villes nouvelles ou à des zones urbaines particulièrement défavorisées. On peut affirmer que les deux études de cas de villes belges, Louvain-la-Neuve et Liège-Droixhe, tendent à confirmer les hypothèses d'Icksville.*

## **Le projet expérimental d'Icksville**

### *Introduction*

Icksville est à la fois nulle part et partout, ce qui rappelle la conception médiévale de Dieu que l'on présentait comme une *sphaera cujus circumferentia nullibi, centrum ubique*. Il est plus commode de parler d'«Icksville» que de la «zone résidentielle ouvrière X» où les équipements socio-culturels sont réduits mais où les ressources matérielles et les conditions de logement sont, dans l'ensemble, «convenables» et dont traite la présente étude. Le «projet expérimental» est une manière de décrire un ensemble hypothétique de moyens qui, à notre sens, contribueraient efficacement à l'animation socio-culturelle de la zone considérée. Je puis toutefois affirmer que chacun de ces moyens a effectivement été mis en œuvre dans l'un ou l'autre des États membres du Conseil de l'Europe. Je puis également préciser que les caractéristiques d'Icksville, telles qu'elles sont décrites, sont le fruit d'enquêtes réelles menées sur le terrain. Si elles ont un petit air britannique, c'est parce qu'il m'a été plus facile d'accéder aux statistiques concernant la Grande-Bretagne mais, *mutatis mutandis*, Icksville pourrait fort bien être un faubourg de Turin,

de Malmö, de Stuttgart ou de Lille. Ce n'est pas un de ces quartiers qui souffrent d'innombrables carences et qui existent dans la plupart de nos pays. Ces quartiers sont relativement peu nombreux et l'on peut généralement, en apportant quelques améliorations sur le plan du logement, de la santé publique, de l'assistance sociale, de l'emploi et de l'intégration raciale, résoudre leurs problèmes les plus flagrants, y compris ceux qui supposent l'encadrement permanent des handicapés physiques, des débiles mentaux et des sujets présentant des carences caractérielles. De tels quartiers ne rassemblent pas, à proprement parler, les «populations cibles» de l'animation socio-culturelle. Ils soulèvent parfois moins de difficultés. Leur existence éveille l'intérêt du public, sensibilise les habitants aux besoins locaux et les encourage de toute évidence à parer au plus pressé. L'animation socio-culturelle, telle que nous la concevons, s'applique à une tranche beaucoup plus large de la société et la principale difficulté tient au fait que les besoins ne sont pas nettement identifiés et à l'indifférence du public. L'animateur apparaît généralement non comme un sauveur mais comme un propagateur d'insatisfaction, constamment critiqué pour ne pas «laisser les choses tranquilles». C'est à cette situation, plus qu'aux difficultés soulevées par les véritables lacunes à combler, que se heurte l'animation socio-culturelle.

Nous nous en tenons ici à la définition de l'animation donnée par Thery et Garrigou Lagrange en 1966: tout ce qui facilite l'accès à des activités individuelles et collectives plus intenses et plus créatrices et qui augmente les possibilités de communication et d'adaptation, ainsi que la faculté de participer à la vie communautaire et sociale; ou, pour reprendre les termes d'un rapport de 1973 de la Fondation européenne pour le Développement culturel, «l'ensemble des éléments qui, en stimulant des aptitudes psychiques, physiques et émotives des habitants d'une zone donnée, les incitent à faire toute une série d'expériences qui les aideront à s'épanouir davantage, à mieux s'exprimer et à avoir le sentiment d'appartenir à un groupe dont ils peuvent orienter quelque peu l'évolution. Dans les sociétés urbaines d'aujourd'hui, il est rare que ces stimulants naissent spontanément des circonstances de la vie quotidienne: il faut les susciter de manière à en enrichir l'environnement.»

### *Icksville*

Icksville est une cité-dortoir située à six kilomètres et demi du centre d'une ville industrielle de 400 000 habitants – un demi million si l'on compte toute l'agglomération. Icksville même a une population de plus de 9 000 habitants. Ce faubourg est relié au centre-ville par des

autobus dont le service laisse beaucoup à désirer après 20 h 30. Il est séparé du centre d'abord par une zone d'industrie légère puis par un quartier vétuste à rénover. Dans les autres directions, il est délimité par de grands axes de circulation au-delà desquels se trouvent d'autres sites industriels, d'autres cités-dortoirs, des jardins maraîchers et de coûteuses résidences privées.

A l'origine, Icksville aussi était un ensemble de résidences privées mais, il y a une vingtaine d'années, la municipalité a acquis la plupart des terrains en vue de construire des logements. Les anciens propriétaires sont partis et leurs propriétés, aujourd'hui «moins désirables», ont été rachetées par des travailleurs non manuels moins aisés qui pour la plupart ne restent dans ce quartier que parce que, dans l'immédiat, ils ne peuvent s'offrir «quelque chose de mieux» et qui, en attendant, forment une enclave où les habitants ressentent des inquiétudes quant à leur statut social. Cette catégorie d'habitants ne représente que 3 % de la population d'Icksville.

Les 97 % restants occupent des logements municipaux – un ensemble de petites maisons particulières et de grands immeubles. Ces derniers sont surtout habités par des familles de travailleurs manuels ou d'employés du secteur tertiaire, c'est-à-dire surtout d'entreprises de production, de transport ou de distribution.

Un bon nombre des femmes mariées travaillent à temps plein ou constituent un petit pécule en travaillant à temps partiel comme femmes de ménage, vendeuses, serveuses, etc.; 80 % des familles ont un poste de télévision; plus de 10 % une voiture. Les occupants de ces logements municipaux ont des conceptions et un mode de vie ouvertement populaires dont ils ne souhaitent pas se départir. Il serait faux de croire, toutefois, qu'ils ont une vive conscience de classe, au sens politique du terme, ou le sens de la solidarité prolétarienne. Au contraire, l'apathie à l'égard des affaires locales est très répandue et l'intérêt porté à la politique nationale reste superficiel. 30 % seulement des familles achètent un journal national et 64 % un journal local du soir. En dehors de la famille plus ou moins proche, les gens sortent ou se voient fort peu. Les relations sont limitées à l'entourage immédiat, et même les rapports de voisinage sont empreints d'une réserve et d'une rivalité essentiellement liées à la possession de certains biens de prestige – de la moquette au téléviseur couleur en passant par les voyages organisés et autres objets de consommation consacrés par la publicité.

Il existe deux rangées de magasins à Icksville: d'un côté on trouve un bureau de poste et un petit supermarché et, des deux côtés,

différentes boutiques-épiceries, pharmacie, débit de tabac, papeterie, quincaillerie et traiteur.

La seule école complète d'enseignement secondaire et les établissements primaires comportent des halls et des salles que l'on peut louer pour des réunions. On peut également louer la salle paroissiale de l'unique église et la salle de mariage de l'unique café-restaurant. Les autorités locales chargées de l'enseignement assurent des cours pour les adultes et pour les jeunes dans l'école secondaire tous les soirs du lundi au vendredi. Environ 20 % des moins de 16 ans fréquentent de temps en temps le club des jeunes; un peu plus de 2 % des adultes assistent aux cours du soir. En dehors des enfants qui jouent, des attroupements de parents qui se forment autour des écoles primaires le matin et le soir, des allées et venues quotidiennes des travailleurs et du va-et-vient aux alentours des stands de chips la nuit, il n'y a guère d'animation dans les rues. Les adolescents sont rapidement motorisés et vont passer leurs heures de loisir hors du quartier.

Il faut naturellement englober dans l'environnement socio-culturel d'Icksville le centre de la grande ville dont cette agglomération dépend et où travaille un si grand nombre de ses habitants. Cette ville est un grand carrefour de voies ferrées, maritimes et aériennes et un centre industriel où prédominent les industries mécaniques et alimentaires. On y trouve une université et un institut supérieur de technologie, un orchestre municipal, un théâtre professionnel et une troupe amateur, deux musées, une galerie d'art et une excellente bibliothèque. La municipalité a fait de grands efforts pour concrétiser les principes de l'éducation permanente. En dehors des deux grands centres d'éducation des adultes ouverts dans la journée et le soir dans le centre-ville, des cours sont dispensés à l'université et à l'institut de technologie. Un centre artistique, subventionné par la ville, favorise la créativité dans les arts plastiques. A proximité du centre, on compte cinq cinémas, soit au total douze écrans. Il existe un stade municipal et le terrain servant à l'équipe locale de football comporte aussi une piste de vitesse. Un complexe commercial à but lucratif regroupe bowling, piscine, patinoire et restaurant. Dans le centre de la ville se trouve le siège d'un grand nombre d'associations culturelles, politiques ou charitables. On y remarque également un certain nombre de clubs et de boîtes de nuit où se produisent danseurs, comédiens, chansonniers, etc., ainsi que les sièges régionaux d'associations rituelles telles que les loges maçonniques, l'amicale des anciens combattants, etc.

Les habitants d'Icksville font de tous ces équipements un usage très sélectif et limitent généralement leurs sorties à quelques

spectacles ou à des soirées dans tel ou tel club. Exception faite pour les objets de première nécessité, ils font évidemment leurs achats dans le centre et il n'est pas rare qu'ils passent le samedi après-midi à «faire les grands magasins». Quelques-uns d'entre eux fréquentent les églises de la ville, mais 6 % seulement y sont de temps à autre. Quant aux théâtres et aux concerts, ils n'attirent presque personne – sans doute une infime proportion des 2 % d'habitants d'Europe occidentale qui s'intéressent aux arts dramatiques, et les musées, galeries d'art, centres éducatifs ou associations culturelles, politiques ou charitables ont un succès tout aussi médiocre. Il serait tentant d'adopter le point de vue de l'urbaniste suédois Lars Agren, selon lequel «le travail étant au cœur de la vie de nos contemporains, c'est leur lieu de travail qui est leur véritable centre». Or, dès que retentit la sirène de l'usine, les travailleurs d'Icksville se précipitent à l'autobus ou sur leur cyclomoteur pour rentrer chez eux. C'est là qu'ils passent en fait la majeure partie de leurs loisirs.

Si l'on en juge d'après les études d'emploi du temps effectuées dans des quartiers comparables, la principale distraction des adultes d'Icksville est la télévision, qui occupe environ 30 % du temps des hommes comme des femmes. Ensuite, pour les hommes, viennent les travaux d'amélioration, d'entretien et de bricolage, essentiellement à l'aide de kits (maison, voiture, etc.) et le jardinage; pour les femmes, la décoration de la maison, également à l'aide d'objets à assembler soi-même, et les travaux d'aiguille (tricot, couture, etc.). Les hommes consacrent une partie importante de leur temps libre au sport: quelques-uns en pratiquent un, mais la plupart se contentent d'être spectateurs. Toutes les autres occupations – en dehors du simple repos et des relations personnelles – suscitent proportionnellement peu d'intérêt. Les sorties, qu'il s'agisse de spectacles ou de courses en ville, représentent 8 % des activités de loisir des habitants de l'un et l'autre sexe. Les hommes consacrent en moyenne 6 % de leur temps libre à la lecture et les femmes 9 %. Violons d'Ingres et hobbies absorbent respectivement 6 et 4 % des loisirs des hommes et des femmes. Bien que le pourcentage soit minime, ces hobbies présentent une grande diversité: pêche à la ligne, confection d'habits pour poupées, philatélie, dressage de chiens et fabrication de vin. La plupart des personnes interrogées ont fait allusion à des activités qu'elles avaient abandonnées. Dans le but de vendre par correspondance les femmes organisent des soirées et rendent des visites prévues par certaines entreprises commerciales.

En dehors d'un bon nombre d'écoliers pendant leurs heures de loisir, la population d'Icksville n'est ni désœuvrée, ni plongée dans un

profond ennui. Il y a quelque vérité dans la remarque d'observateurs comme Grayson et Betteridge (Scunthorpe Papers, W.E.A.) selon laquelle «il existe toute une culture ouvrière au-delà du champ visuel des chercheurs de milieu bourgeois». Il n'en reste pas moins que l'emploi du temps est largement fonction des distractions commerciales organisées, et notamment des programmes de télévision dont un nombre non négligeable d'habitants se disent mécontents, ce qui paraît être le signe d'un manque. En tout état de cause, le projet expérimental repose sur une échelle de valeurs qu'il ne faut pas avoir peur de qualifier de «bourgeoise». A Icksville, la vie sociale et communautaire en dehors de la famille est très limitée. Les associations de parents d'élèves n'attirent guère de monde; une poignée d'adultes seulement manifeste quelque intérêt pour le club de jeunes; les activités bénévoles sont presque inexistantes; quant aux situations qui sont un appel à la pitié, elles sont considérées comme étant du ressort des services de santé publique ou d'assistance sociale. Il convient d'ajouter que la fréquence des maladies mentales n'est pas supérieure à la moyenne nationale.

Etant donné le caractère de notre étude, nous n'avons pas insisté sur les 3 % des habitants qui occupent une maison particulière. A cette exception près, nous nous sommes efforcés de faire d'Icksville un lieu à la fois réel et représentatif du point de vue européen. Nous nous sommes inspirés des enquêtes nationales et locales – dont certaines non britanniques – ainsi que des études accomplies par des chercheurs indépendants. Ce souci de «réalisme» a considérablement réduit l'éventail des moyens qui nous ont paru utilisables.

### *La tâche à accomplir*

De quel droit et en vertu de quels critères pouvons-nous parler de «pauvreté culturelle» à Icksville? Nous pouvons évidemment répéter avec des experts tels que J. Verpraet que «nos grands ensembles modernes réclament de nouveaux forums, de nouvelles fêtes, de nouveaux bistrots». Nous pouvons citer ceux qui, après s'être rendus sur place, décrivent le lieu comme «un endroit plat, un dortoir sans vie». Nous pourrions aussi, reprenant la nomenclature établie par l'université de Nottingham en 1973, souligner le manque de centres pour la vie communautaire, l'absence d'incitations à la culture et de moyens éducatifs, l'insuffisance des installations récréatives, etc. Ce faisant, nous risquerions toutefois de nous laisser entraîner à des assertions subjectives et guider par des critères partiels.

Le rapport «Principes directeurs d'une politique» qui figure dans cette brochure, est à notre avis le postulat essentiel à toute animation. Il justifie les propositions ci-après.

Nous pensons que, même si l'on nous croit dans l'erreur, on ne saurait nous soupçonner de pratiquer un «élitisme monoculturel», de répartir la culture d'après les critères et les canons d'une classe privilégiée ou de chercher à faire ingurgiter cette culture à l'ensemble de la population.

Ce sont donc ces normes qui nous montrent qu'il existe une pauvreté culturelle à Icksville. Notre tâche consiste à la faire disparaître. A long terme, nous espérons en l'avènement d'une véritable démocratie culturelle dans laquelle les individus parviennent à tirer le plus grand parti de leurs ressources personnelles et de celles de leur environnement; dans laquelle ils exploitent pleinement leur créativité, leurs facultés d'expression et de discernement; dans laquelle ils acquièrent le sens du bien commun, une conscience et une compétence politiques vigoureuses; dans laquelle ils participent avec assiduité au règlement des problèmes de la société et traduisent par des actes leur souci d'autrui. Voilà une réalité dont Icksville est fort loin. Ce qui nous paraît primordial, c'est de dissiper la timidité et la méfiance dans les relations sociales; d'intensifier la vie de groupe, la participation aux manifestations culturelles et l'emploi des équipements culturels; de relever les espoirs modestes et d'élargir les horizons étroits; de réduire le temps passé dans un anonymat pluri-cellulaire, bien souvent devant un écran de télévision; de substituer aux réussites factices et à la consommation, choisies comme moyens d'expression, la créativité et le dialogue; de diminuer le sentiment apathique d'impuissance à l'égard des décisions gouvernementales touchant à la vie locale et nationale.

Le choix des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation d'une telle tâche a donné lieu à d'interminables débats. Nous considérons que deux des indicateurs envisagés pourraient, sous certaines réserves, être appliqués: premièrement, l'importance numérique des personnes participant aux activités orientées dans le sens souhaité et, deuxièmement, le nombre de manifestations de la vie de groupe et des activités locales en général. Toute augmentation numérique dans ce domaine serait considérée comme un signe de progrès.

Telle est donc la tâche, telle qu'elle nous apparaît. Nous supposons de la part des pouvoirs publics une réelle bonne volonté. Certains critiques de l'animation socio-culturelle la qualifient de

tentative naïve visant à instaurer un mode de vie égalitaire et fraternel dans une société fondée sur la hiérarchie et la concurrence. D'après eux, le développement culturel ne pourra commencer que lorsque les principaux traits de cette société de consommation néo-capitaliste auront été transformés. Nous ne pensons pas que les objectifs politiques lointains nous enlèvent l'obligation de venir en aide dès à présent à nos contemporains. Dans la pratique, d'ailleurs, nous ne nous heurtons pas à l'hostilité implacable des gouvernements. Ceux-ci sont composés d'êtres humains et bien rares sont les êtres humains totalement dépourvus d'altruisme; bien rares ceux qui agissent toujours avec une logique parfaite. Il arrive parfois aux gouvernements et aux individus qui les composent d'encourager les tentatives d'animation. La tâche que nous venons de décrire est réalisable dans un avenir immédiat. Son accomplissement ne saurait nuire à la transformation de la société. Le sociologue français E. Morin montre ce que peuvent accomplir les entreprises industrielles, les pouvoirs publics, les organismes bénévoles et associations de soutien en conjuguant leurs efforts et pense notamment que: «Lorsque chacun aura pris conscience de sa propre valeur, il sera plus facile de réaliser l'égalité dans la société».

### *Constitution d'un cadre pour la réalisation du projet*

Ainsi, les pouvoirs publics et locaux ont adopté le projet parmi un certain nombre d'expériences pilotes et consenti à ouvrir les crédits nécessaires. Nous supposons également que les éventuelles démarches d'ordre administratif ou judiciaire ont été accomplies. Dans les pays démocratiques, ces opérations n'auront pas manqué d'attirer l'attention de la presse, mais il est inutile de donner dans l'immédiat une grande publicité à l'expérience. Beaucoup de travail discret doit être accompli pour mettre en place les mécanismes gouvernementaux nécessaires au ralliement de tous les services intéressés. On sait que la fragmentation et la dispersion des compétences et des moyens financiers entre un certain nombre de services nationaux et locaux, chacun collaborant avec diverses organisations non gouvernementales, constituent l'un des principaux obstacles à une animation efficace. La confusion et le chevauchement d'activités qui en résultent ne sont pas seulement synonymes de gaspillage: ils gênent la planification et ralentissent l'action. Il existe plusieurs manières d'assurer la coordination gouvernementale et administrative des efforts pour une région donnée. A Villeneuve, près de Grenoble, un agent de la fonction publique assume à lui seul la responsabilité de toutes les mesures locales intéressant une population de 5 à

10 000 habitants. Cet agent collabore avec un réseau de ministères constitué à cette fin. On trouve une organisation comparable dans les grandes zones retenues pour la réalisation du projet britannique de rénovation urbaine. En fait, l'action envisagée réclame, là aussi, la collaboration momentanée d'un certain nombre de ministères – Intérieur, Logement, Environnement, Travail, Éducation, etc. – et d'un bureau spécialement chargé des affaires régionales. D'autres systèmes laissent une plus grande initiative aux organisations non gouvernementales; c'est le cas à Annecy, où la municipalité a approuvé la création d'une association regroupant tous les services culturels et l'a dotée d'un budget opérationnel.

Pour le projet d'Icksville, on créera un bureau régional spécial qui collaborera avec le service gouvernemental compétent et sera subventionné par lui. Ce bureau aura le pouvoir et les moyens financiers de recruter du personnel, de créer des commissions et d'engager des dépenses pour les travaux de construction et la réalisation de programmes. Sa première tâche consistera à confier à une personne ayant quelque expérience de l'animation et de la coopération avec les pouvoirs locaux les fonctions de responsable de l'animation d'Icksville. Cette personne sera appelée à collaborer étroitement avec le responsable du bureau régional. Il (ou elle) disposera d'un budget pour l'animation et aura toute latitude, dans les limites d'une comptabilité normale, pour l'utiliser à son gré; il ou elle pourra, par exemple, mettre une partie des crédits à la disposition des commissions qui pourraient se constituer au plan local ou employer des habitants à temps partiel et les rémunérer en conséquence.

Le bureau régional se mettra en rapport avec un certain nombre de services bénévoles nationaux et locaux et d'organismes indépendants. Il importe de pressentir ces derniers dès ce stade afin de leur permettre d'inscrire l'animation d'Icksville à leur programme. Au nombre de ces organismes, citons les organisations de jeunesse, les associations pour l'éducation populaire, les mouvements féminins, les organisations comme la Croix-Rouge et les associations pour le développement de la musique, du théâtre et des arts ou de la conscience collective et de l'action sociale. Il convient d'ajouter les organismes non gouvernementaux reliés au secteur nationalisé – services de l'électricité et du gaz, comités de contrôle des biens de consommation – ainsi que les services de «prévention» – sécurité routière, sauvegarde de l'environnement, conseil des consommateurs, association d'épargnants. Ces organismes seront eux aussi invités à donner une priorité à Icksville dans leurs programmes. Au début de la mise en œuvre du projet, on accueillera avec faveur tous

les éléments de nature à enrichir les manifestations et les activités locales. Il va de soi que l'on recherchera à obtenir le concours des services de radio et de télévision ainsi que des organes de presse.

On prendra contact avec les principaux centres d'animation municipaux – théâtres, orchestres, musées, etc. – ainsi qu'avec la compagnie assurant les transports urbains. Le projet doit être présenté comme expérience sociale – ce qui est important pour qu'il soit accepté – et c'est pourquoi l'on prendra soin d'assurer le concours de l'université et de sa faculté de sociologie. Toutes ces démarches auprès des services municipaux, de l'université et des divers organismes et associations seront ensuite cristallisées autour d'un Comité directeur chargé du projet d'Icksville. Ce Comité exercera des fonctions consultatives auprès du bureau régional et aura pour Président le responsable de ce bureau. L'agent chargé de l'animation sera membre d'office de ce Comité auprès duquel siègera un représentant de l'administration nationale. Le Comité se composera pour le reste de délégués des principales entreprises susmentionnées. Cinq sièges seront réservés à des habitants représentatifs d'Icksville.

Le responsable de l'animation procédera de son côté à une enquête sur le terrain afin de trouver des emplacements propices à l'installation d'équipements ou à l'organisation de manifestations, ainsi que des locaux à louer tels quels ou à aménager en vue de la tenue de réunions restreintes ou d'expositions, ou encore du logement temporaire du personnel participant à la réalisation du projet.

Pendant la première année au moins, l'animateur ne sera secondé que par un assistant travaillant à temps plein. On engagera également un autre professeur pour l'école secondaire et un directeur d'atelier. Pour le reste, les participants travailleront à temps partiel, soit moyennant une rémunération, soit à titre purement bénévole. Il est apparu nécessaire – nécessité que confirme l'expérience récemment faite à Bari – de recruter sur place des collaborateurs sans se soucier de leur formation officielle. Les avis sont partagés quant aux qualifications optimales à exiger des animateurs. Selon l'expert belge A. Martinow-Remiche, le public accorde plus de confiance et d'estime à un collaborateur du cru. A. Meister soutient en revanche que c'est un handicap d'appartenir au même milieu social que la population cible, qui se méfie des éventuelles prétentions au «dirigisme» de ses membres. A Icksville on trouvera les deux types de collaborateurs. Au départ toutefois, on recrutera surtout du personnel à temps partiel parmi les étudiants de l'Université et de l'Institut technique supérieur – ce qui pourra officiellement servir de stage à quelques-uns d'entre eux

– et des élèves des écoles d'art, de musique et de théâtre. D'autres animateurs seront choisis parmi les diplômés, de plus en plus nombreux, qui n'ont pas réussi à trouver un emploi correspondant aux études qu'ils ont faites. Le recrutement et la formation de ces collaborateurs feront partie des attributions du responsable de l'animation. En ce qui concerne la participation locale provisoire, nous comptons, suivant l'exemple de la République Fédérale d'Allemagne (Berlin), sur l'appui que pourront nous apporter les grandes entreprises industrielles en accordant des congés payés à des fins civiques comme un élément capital de la transition de la démocratie de représentation à la démocratie de participation.

Pendant la période préliminaire qui doit en principe durer neuf mois environ, le responsable de l'animation trouvera un bureau temporaire à Icksville et veillera à ce que les travaux de construction et d'adaptation envisagés avancent. Il faudra louer des locaux pour permettre aux agents des services gouvernementaux du logement, de l'éducation et du travail de venir passer deux jours par semaine à Icksville. Il importe que les fonctionnaires qui composent ces services administratifs apprennent à accueillir les suggestions et les critiques avec sérieux, compréhension et dans un esprit constructif.

C'est à la fin de la période préliminaire que sera lancée la véritable opération publicitaire, en particulier à Icksville même. Il faudra là agir avec doigté. Les termes «culturel», «éducatif» ou «animation» seront proscrits pour différentes raisons – notamment parce qu'il n'est pas une tranche de la population qui reconnaisse en avoir besoin. On mettra plutôt l'accent sur l'idée d'une amélioration des équipements récréatifs et sur la participation de la région elle-même à cette tentative. On insistera tout particulièrement sur la possibilité d'exercer une influence sur les émissions de radio et de télévision. On soulignera également le caractère expérimental du projet et son utilité pour les recherches théoriques nationales. La presse, la radio et la télévision joueront un rôle dans cette campagne publicitaire, mais la principale démarche consistera à distribuer à chaque domicile une circulaire donnant quelques détails sur le projet et invitant les habitants du quartier à venir assister à une réunion publique dans le grand hall d'accueil de l'école secondaire, à une date donnée.

Même d'après les pronostics les plus optimistes, ce hall suffira largement à contenir les personnes qui auront consenti à se déplacer. A cette réunion, il sera moins question d'animation que de statut. Cette réunion aura en effet pour objet de:

- constituer une assemblée ouverte à toutes les personnes domiciliées à Icksville et fixer une date pour la prochaine réunion;
- créer un comité des résidents, composé de cinq membres élus par l'assemblée et responsables devant elle;
- faire en sorte que ces cinq membres soient d'office les membres cooptés du Comité directeur du projet;
- confier au comité des résidents un rôle de consultation auprès du responsable de l'animation;
- habiliter le comité des résidents à organiser ses propres réunions, à coopter d'autres membres, à constituer des sous-commissions et à désigner des correspondants dans les quartiers ou les rues avoisinantes à certaines fins;
- laisser au responsable de l'animation le soin de gérer les fonds mis à sa disposition pour la réalisation des travaux.

Le comité des résidents participera d'emblée avec les animateurs travaillant à temps plein et à temps partiel au lancement, à la réalisation et au dépouillement d'une enquête sur le quartier, consistant à accomplir des visites à domicile et à recueillir les réponses à un questionnaire portant sur les points suivants:

- satisfaction ou mécontentement à l'égard des programmes de télévision;
- occupations des loisirs;
- activités pour lesquelles des équipements seraient souhaités;
- personnes ayant des dons ou compétences dont elles pourraient faire bénéficier la collectivité;
- lacunes et inconvénients de la vie à Icksville;
- groupes, cercles ou associations déjà constitués et «animateurs naturels».

Si l'on accorde ici la suprématie à la télévision, c'est parce que cet élément est au centre de la vie quotidienne de la plupart de nos contemporains; parce que la télévision est généralement un moyen d'expression, même pour les plus défavorisés; enfin, parce que les media ont fait connaître les enquêtes de ce style au grand public. De plus, comme l'a montré le projet mis en œuvre dans le North Devon, une telle initiative ouvre tout naturellement d'autres horizons. Toute

l'enquête sera elle-même un processus d'animation, une forme de l'«enquête-participation» si magistralement présentée par M. Boterf. Nous pouvons, dès lors, passer du cadre du projet aux moyens tactiques à mettre en œuvre.

Nous n'ignorons pas que l'on peut stigmatiser l'initiative envisagée en affirmant qu'elle est plaquée sur une réalité, qu'elle tend à insérer les principes de la démocratie bourgeoise dans un mode de vie ouvrier. Certes, on peut opposer le projet à certains mouvements spontanés menés par des groupes d'action autochtones. L'expérience a montré, toutefois, que ces mouvements n'aboutissent qu'à des résultats infimes et éphémères. De plus, on ne pourrait obtenir ces résultats à Icksville si des militants de l'extérieur n'apportaient pas tout un attirail idéologique étranger au mode de vie local. Quoi qu'il en soit, nous avons à lancer dans l'immédiat une vaste opération que seuls les gouvernements peuvent nous donner les moyens de réaliser.

### *Les méthodes d'animation*

Les tâches les plus urgentes sont, en résumé, les suivantes:

- élargir l'horizon, élever les aspirations et intensifier les possibilités d'autovalorisation des habitants et étendre leur gamme de choix;
- multiplier les occasions de rencontre, les moyens d'expression et de créativité et combattre les tendances aboutissant à l'isolement, à la passivité et à la sous-exploitation des ressources;
- enrichir la vie publique d'Icksville;
- sensibiliser le public aux besoins collectifs, à la situation politique et sociale. l'inciter et lui apprendre à participer à la prise de décisions.

Pour des raisons de commodité, les moyens exposés ci-dessous sont ordonnés par catégories, mais les techniques décrites sont modernes et destinées à être combinées pour exercer une influence globale. C'est ainsi que tel ou tel fait divers peut servir à stimuler la conscience politique ou à remanier l'ambiance du quartier.

### *Locaux et construction*

L'urbanisation et la rénovation urbaine sont si avancées dans un bon nombre de nos pays que la plupart des habitants vivent dans des zones résidentielles comme Icksville. De ce fait, il est impossible

d'imiter ce qui a été fait, par exemple, à Villeneuve-Grenoble, et de créer de toutes pièces un habit judicieusement disposé autour d'équipements éducatifs et culturels polyvalents. L'espace dont on dispose n'est pas non plus suffisant pour que l'on puisse implanter des «pôles d'attraction» propres à donner un nouvel élan à la vie culturelle et sociale dans des lieux de convergence ou de passage comme à Yerres ou à Dronten. A Icksville, c'est tout juste si ces lieux existent. En tout état de cause, on ne peut prévoir de telles dépenses dans le cadre d'un «projet expérimental», même si cet objectif demeure assez lointain. Il est évident que, en dehors des avantages qu'ils présentent sur les plans économique et pratique, ces centres ont le mérite de mettre à la disposition du public un complexe récréatif proche à la fois des crèches, des cliniques, des bureaux sociaux et des équipements socio-culturels.

Quelques animateurs expérimentés soutiennent parfois, il est vrai, que les installations de ce type ont des proportions telles qu'il y règne une ambiance imposante et froide qui fait fuir certains publics. B. Matson affirme que «ce sont les petites installations dispersées qui offrent les plus grandes possibilités». Arguant du fait que ni Beethoven, ni Mozart ne se sont jamais produits dans des salles comparables à celles de certains de nos centres culturels, d'autres animateurs recommandent d'aménager plus modestement d'anciennes maisons dont les pièces conviennent mieux à l'accueil d'un public plus restreint. A Icksville, toutefois, il n'existe pas de vieilles maisons assez spacieuses; quant aux logements modernes, ils font l'objet d'une telle demande que toute transformation de l'un d'entre eux à des fins d'animation culturelle susciterait une vive hostilité. Cela étant, il ne reste que la solution qui consiste à utiliser à temps partiel les locaux existants, tout en réalisant peu à peu un modeste programme de construction et d'aménagement. Les locaux existants se composent essentiellement des établissements scolaires; c'est donc de ces bâtiments, de leur extension et de leur modernisation que dépend en grande partie la réalisation du projet.

Pendant la période préliminaire, on s'appliquera à mener à bien l'édification des bâtiments suivants (construction légère et locaux préfabriqués):

– Un centre essentiellement destiné à servir de siège au responsable de l'animation et à ses collaborateurs. Ce siège comprendra deux bureaux, une petite salle de comité, une grande salle de réunion et une pièce réservée, entre autres, aux travaux de

reproduction et de photographie (à ces locaux s'ajoutera peut-être aussi un bureau de consultation – cf. ci-dessous).

- Un bureau et une salle d'attente pour le service de consultation (si ces locaux ne sont pas déjà adjoints au centre).

- Des ailes supplémentaires, salles réaménagées à l'école secondaire.

- Des salles réaménagées dans les écoles primaires.

- Un magasin avec cafeteria.

Un programme de construction aussi restreint paraît pouvoir être approuvé dans le cadre d'un projet expérimental.

### *La participation des établissements scolaires*

Il ne convient pas d'examiner, dans le cadre d'un projet pilote d'une durée limitée, les remaniements des programmes scolaires qui intéresseront les futures générations d'adultes. En revanche, il convient d'inclure dans le projet l'activité des élèves accomplissant leurs deux dernières années d'études secondaires. A ce stade, ces élèves peuvent participer avec sérieux à la réalisation du projet et comprendre sa raison d'être. Toutefois, il faut préciser d'emblée que, pour que le projet ne leur apparaisse pas comme une tromperie du monde adulte à rejeter en bloc, il importe qu'ils trouvent dans l'école elle-même des réalités correspondant à cette idéologie – c'est-à-dire des possibilités d'initiative, de contestation, de participation à la prise des décisions et une certaine autogestion. On trouve une excellente illustration de ces possibilités au CES de Villeneuve-Grenoble où le programme scolaire est étroitement lié aux problèmes de la région et prévoit de nombreuses discussions des questions socio-économiques et politiques. L'étude de M. Mason montre, à l'aide de quelques autres exemples, combien le travail effectué dans les écoles peut éveiller la conscience collective et ouvrir des possibilités d'action concrète en vue de répondre aux besoins locaux. L'école secondaire d'Icksville sera organisée dans ce sens. Elle mettra tout particulièrement l'accent sur la sensibilisation et la participation active à la vie artistique. A cette fin, on recherchera le concours d'artistes professionnels. C'est ainsi que le théâtre municipal sera invité à former un théâtre de jeunes, en prenant pour modèle le Northcott Theatre d'Exeter dont trois membres sont chargés d'assurer, à temps partiel, l'animation des troupes amateurs montées dans les écoles ou ailleurs. Un tel projet suppose la bonne volonté des autorités responsables de l'éducation et, surtout,

des membres du corps enseignant. Le Comité directeur nommera par cooptation un représentant des professeurs de l'école secondaire. Comme on l'a signalé plus haut, le personnel de cet établissement s'enrichira d'un nouveau membre dont les fonctions consisteront à donner au programme scolaire les orientations voulues, assurer la liaison avec le responsable de l'animation, diriger le centre culturel décrit ci-dessous et superviser les relations entre le centre culturel et l'école. La rémunération qui lui sera allouée sera en rapport avec l'importance des responsabilités.

Ce qui nous intéresse principalement ici, toutefois, c'est l'effet de la vie scolaire sur la génération actuelle d'adultes. Nous avons remarqué les rassemblements de parents autour des écoles primaires – trait commun de la vie urbaine et point de départ possible d'un développement culturel. Dans certaines écoles maternelles en France, il existe des halls d'accueil où les parents peuvent s'entretenir avec les maîtres et maîtresses de leurs enfants. Il est prévu de mettre en place des installations analogues à Icksville et des distributeurs de café dans les cantines scolaires permettront aux adultes de se retrouver et d'échanger leurs avis sur des questions capitales d'intérêt commun.

Il serait faux de croire que cet intérêt porté à l'éducation des enfants est l'apanage des mères qui s'attroupent aux portes des écoles. C'est l'une des principales préoccupations du public dans son ensemble, et l'une des rares qui permettent de rattacher la situation régionale ou locale à la politique ou aux tendances nationales. Un des principaux points de départ de l'animation socio-culturelle est d'encourager un éventuel rassemblement de personnes cherchant à comprendre les nouveaux éléments des programmes scolaires (les mathématiques modernes, par exemple), à compléter ou à modifier l'enseignement et les méthodes pédagogiques employées dans les écoles. La France, l'Italie et la Suisse et le mouvement Schule-Laden en Allemagne offrent des exemples de ce phénomène. Dans la mesure où il procède d'aspirations humaines fondamentales, cet intérêt amène les adultes à se préoccuper de justice sociale en général. Une telle préoccupation est trop souvent étouffée par le professionnalisme des enseignants qui redoutent les «intrusions» des parents ou ont un emploi du temps trop chargé pour les suivre sur ce terrain. A Icksville, on recherchera la collaboration des enseignants en encourageant la participation critique des parents et autres intéressés. Les réunions de parents d'élèves connaîtront un nouveau dynamisme non seulement parce que l'accueil y sera meilleur, mais plutôt parce que les professeurs s'efforceront véritablement de convaincre les parents que leur avis est recherché et écouté et qu'ils peuvent éventuellement,

comme dans certains établissements suédois, prendre une large part à la gestion de l'école. C'est pour renforcer l'intérêt porté à l'éducation qu'un fonctionnaire des services de l'éducation se mettra régulièrement à la disposition des parents pour examiner les difficultés ou les plaintes individuelles ou collectives.

On remaniera les programmes des écoles primaires et secondaires afin d'enrichir la vie publique locale. On étudiera les possibilités de service social, notamment les moyens d'intégrer aux cours d'arts ménagers, destinés aux élèves d'une école secondaire, un stage de puériculture dans une crèche. Les écoles organiseront sur place – dans la mesure du possible, en plein air – des expositions et représentations (arts populaires, musique, danse, théâtre, etc.). Pour compléter l'expérience, on essaiera dans les écoles secondaires d'ouvrir certains cours pratiques aux adultes afin de leur permettre d'apprendre en même temps que les enfants.

L'équipe d'animation exploitera toute la gamme des goûts et intérêts polarisés autour des établissements scolaires afin de développer la vie de groupe et le sens social. Le programme du centre culturel, en particulier, reflétera ces goûts et aspirations.

### *Les activités de jeunesse*

Les techniques d'animation chez les jeunes ont fait l'objet de longues études et d'exposés très circonstanciés. Selon l'avis général qui semble se dégager aujourd'hui, la plupart des adolescents – et la remarque est encore plus valable pour les adolescents de plus de 15 ans – ne sont guère tentés par la fréquentation d'une maison des jeunes, car ils cherchent surtout à mener des activités qu'ils ont choisies eux-mêmes, généralement en dehors de leur cadre habituel. Les activités de groupe qui ont des chances de les attirer sont celles qui réclament une certaine audace, un esprit d'aventure ou le sens de l'engagement dans une direction précise – qu'il s'agisse de jouer de la guitare, de soulever des poids ou d'assurer un service social quelconque.

A Icksville, la partie du programme consacrée à la jeunesse consistera tout d'abord à améliorer les équipements récréatifs destinés aux jeunes de moins de 15 ans. Le matériel des écoles primaires et les installations des écoles secondaires seront réquisitionnés à cette fin, non seulement le mercredi soir, mais aussi le samedi et le dimanche. On s'efforcera d'obtenir le concours d'animateurs à temps partiel pour organiser des activités faisant appel

à l'imagination et stimulant l'épanouissement personnel et la vie de ce groupe. On recherchera également la collaboration d'artistes professionnels. La présence parmi des enfants inoccupés d'un artiste ou d'un artisan au travail – hors de toute situation d'apprentissage – ne peut manquer d'aiguiser leur curiosité et leur créativité.

Les animateurs s'efforceront de canaliser la propension de la plupart des adultes à multiplier les attractions destinées aux jeunes enfants. Ainsi, on espère voir se constituer certains groupes pour mener une action constructive. De tels comités peuvent créer une aire de jeux ou une île mystérieuse miniature, comme Robinsonville à Zurich. Ils peuvent en assurer la surveillance et organiser périodiquement d'autres aventures, en particulier pendant les vacances scolaires. Grâce à l'entremise du responsable de l'animation, ils peuvent se mettre en rapport avec des groupes de musiciens et de marionnettistes amateurs, capables d'organiser des représentations du type «Punch and Judy», comme celles qui ont été montées par le «Inter Action Group» à Londres. Leur ambition peut même les amener à prévoir des tournées de «Playmobile», ensemble itinérant et nouveau d'animateurs populaires se produisant dans les rues. Outre le profit que pourront en retirer les enfants, toutes ces initiatives ne manqueront pas d'enrichir la vie de groupe et de contribuer à l'animation générale d'Icksville.

Pour les sujets un peu moins jeunes, c'est-à-dire les adolescents, ce sont les organisations nationales et régionales de jeunesse qui devront axer sur Icksville leurs efforts de publicité afin d'amener les intéressés à entreprendre soit un sport soit une activité faisant appel à l'altruisme et au sens du service, comme la Croix-Rouge ou le Mouvement des jeunes volontaires («Youth Volunteer Force»), qui permet à des groupes de jeunes de venir en aide aux vieillards ou aux infirmes, ou encore aux enfants des quartiers déshérités. Il serait plus rationnel de ne pas traiter séparément les activités individuelles qui exigent de ces grands adolescents un certain apprentissage. Ces jeunes se considèrent comme des adultes et peuvent trouver ce qu'il leur faut dans ce domaine en participant aux activités du centre culturel. Il faut, toutefois, faire une importante réserve. D'après l'expérience que confirment les enquêtes intitulées «Planning for Leisure» (HMSO, 1969) et «Les équipements intégrés» (*Documentation française*, 13 mai 1974), l'ambiance qui convient pour une détente de pure récupération et l'atmosphère créée par des adolescents diffèrent si nettement de celles qui règnent chez leurs aînés qu'il importe de prévoir dans ce centre une salle séparée, c'est-à-dire une sorte de discothèque, où les jeunes puissent venir se distraire.

## *Le centre culturel*

Ce centre s'appellera en fait tout simplement le «Centre d'Icksville» et la neutralité de ce titre est importante. Il ne doit évidemment pas s'agir d'une nouvelle construction, mais de locaux réaménagés et agrandis de l'école secondaire. Même ainsi, ce centre sera néanmoins l'élément le plus important et le plus onéreux du projet. Au lieu de servir presque exclusivement, comme aujourd'hui, d'école secondaire hébergeant quelques personnes de l'extérieur plusieurs fois par semaine, les bâtiments auront une toute autre destination. On prendra soin d'informer le public de leur nouvelle vocation au service de l'ensemble des habitants. La modernisation envisagée ne sera naturellement pas comparable aux installations somptueuses du Collège éducatif et culturel de Yerres ou du «Ivanhoe Community College», mais elle représentera un net progrès par rapport à la situation actuelle à Icksville.

Pour le moment, les cours sont, selon un mode banal, limités à quelques disciplines stéréotypées: couture, cuisine, travail du bois, sténographie, espagnol. Nul ne songe à déceler et à encourager d'autres aspirations, à découvrir les besoins latents de la population et à y répondre. Seule une petite minorité des habitants d'Icksville connaît l'existence des cours, lesquels ne sont même pas signalés sur le tableau d'affichage à l'entrée de l'école. Une annonce générale concernant l'ensemble des cours dispensés dans toute la ville à l'intention des adultes paraît une fois par an dans la presse. Le public n'est invité à émettre ni suggestions ni demandes sur ce point. Ceux qui décident de suivre l'un des cours annoncés rencontrent un grand nombre d'obstacles. Il leur faut tout d'abord accomplir des innombrables formalités d'inscription, en versant d'avance les droits dont le montant, il est vrai, n'est pas prohibitif. Ensuite, il arrive que, au bout des deux ou trois premières semaines, le cours soit suspendu, le nombre des inscrits n'atteignant pas le minimum requis. Le premier soir, il n'est pas rare que les étudiants aient à se diriger dans des locaux mal éclairés avant d'atteindre un bâtiment plongé dans une semi-obscurité où les affiches précisant où se trouve la salle de cours ne fourmillent pas. Une fois arrivés, ils ne trouvent ni cintres, ni cendriers, ni glaces, et voient un professeur dont l'attitude ne les incite pas précisément à tirer le meilleur parti des possibilités culturelles qui s'offrent à eux, ou à prolonger la durée du cours. En tout état de cause, le gardien qui a hâte, lui aussi, de terminer sa journée, met un terme à toutes les séances à 21 heures et, cinq minutes plus tard, tous les bâtiments, y compris les salles réservées aux jeunes, sont vidés et redeviennent inutiles.

La plupart des cours sont gênés par les précautions soigneuses qui sont prises de peur que le travail des élèves dans la journée ne soit perturbé; de même, une bonne partie de l'équipement, y compris le matériel audio-visuel, musical et sportif, est jalousement gardé hors de la portée des adultes. En dehors des quelques occasions où la salle d'accueil est louée, l'école reste complètement déserte du vendredi soir au lundi matin.

Le projet expérimental prévoit de transformer ces bâtiments en un centre consacré aux activités sociales et culturelles, et non pas simplement en un établissement d'enseignement. Il ne faudrait pas pour autant sous-estimer le rôle de cet enseignement dans le développement culturel. Le développement culturel au sens pluralistique du terme est essentiellement un processus d'apprentissage qui repose surtout sur l'auto-instruction mais qui peut être accéléré par des cours collectifs. Si, comme à Icksville, la population cible n'est pas assez motivée, il faut l'encourager par une «discrimination positive» – abrogation des règles en vigueur, multiplication des incitations financières ou autres – y compris la pratique suisse de «l'après-leçon salariée» – de nature à décider les professeurs et les gardiens ou concierges.

Les professeurs auront pour mission de tirer le plus grand parti possible, sur le plan socio-culturel, de la situation que représente pour eux et pour les étudiants, la classe avec son matériel pédagogique. Les étudiants seront accueillis, présentés les uns aux autres, encouragés à créer une ambiance agréable en ayant recours à de simples moyens comme le «milling and pairing» (étudiants assemblés en groupes ou par deux) et les «buzz groups» (groupes de discussions libres). (Human Potential Research Group, Université du Surrey). Les questions d'intérêt général seront exploitées pour stimuler la conscience sociale – ainsi, le problème du «goût» en matière d'habillement ou de cuisine peut conduire à une discussion sur l'influence exercée par les milieux sociaux huppés et la publicité sur la conception du beau ou du bon. Le professeur s'efforcera de ne pas se distinguer des autres membres du groupe et se mettra à leur disposition pour discuter après les cours. C'est au nouveau membre du corps professoral que reviendra la tâche de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Les responsables de l'enseignement auront soin d'informer le public qu'il ne s'agit plus d'une école, mais d'un établissement au service de tous les habitants. Les limitations s'appliquant à l'emploi du matériel seront abolies. Des rideaux et couvertures en matière plastique et de nouveaux placards seront installés pour protéger et

ranger les travaux inachevés des élèves pendant les cours pour adultes et vice versa. A la publicité massive qui sera faite pour le nouveau centre viendra s'ajouter une campagne vantant les mérites des cours pour adultes. Le programme sera sensiblement élargi et portera sur des sujets mentionnés dans le questionnaire distribué à domicile. On traitera en outre certains thèmes ci-après qualifiés de «paraprofessionnels» et le programme comprendra des cours d'initiation aux techniques de la participation démocratique. Une autre série de cours portera sur les objets exposés dans les musées et galeries d'art de la ville. Les multiples et décourageantes formalités d'inscription seront abolies et les règles relatives aux effectifs minimaux assouplies. Une enseigne lumineuse bien visible portant le nom du centre sera apposée à la façade du bâtiment. Les couloirs d'accès aux salles de cours seront convenablement éclairés; dans le foyer seront affichées des indications précises et, au début de chaque cycle de cours, un hôte ou une hôtesse assurera l'accueil des participants. Dans le foyer également, on dressera des stands pour exposer les travaux des sujets apprenant, par exemple, le polissage des pierres précieuses ou la poterie. Ces stands pourront être enlevés pendant les heures de cours. On s'efforcera de transformer les salles de classe à l'intention des adultes en mettant en place des portemanteaux et en créant une ambiance moins scolaire, grâce à l'installation d'écrans mobiles en matière plastique. Si un groupe décide de fumer – et il importe que cette décision soit une décision du groupe tout entier – on mettra des cendriers à sa disposition.

L'enseignement, toutefois, ne doit constituer que l'une des activités du centre. Celui-ci sera non plus seulement un lieu d'apprentissage, mais un lieu de rendez-vous où se dérouleront réunions, activités de groupe et de loisir (badminton, basket-ball, etc.), l'installation d'un système d'éclairage étant prévue pour les matches destinés à être disputés sur les courts extérieurs. Le centre sera ouvert à ses membres sept jours par semaine, mais une bonne partie des équipements seront réservés aux élèves, du lundi au vendredi. Moyennant un droit raisonnable, tous les habitants d'Icksville pourront s'inscrire. On élaborera un statut habilitant l'association des adhérents à partager l'administration du centre avec l'instance responsable de l'éducation. La structure de comité qui sera institué permettra aux membres d'exprimer librement des critiques et de procéder à certains remaniements. Les membres eux-mêmes assureront un bon nombre des services du centre: service d'accueil, bar et distribution ambulante de rafraîchissements pendant les cours. C'est en qualité de membres qu'ils utiliseront les locaux pour leurs propres activités de groupe sans

aucun professeur – activités qui leur donneront l'occasion de s'entretenir de leurs goûts et intérêts communs, qu'il s'agisse des poissons des mers tropicales, des problèmes du consommateur ou des griefs du public.

Le centre sera en principe ouvert dans la journée ainsi que le week-end et le soir, c'est-à-dire aux heures les plus propices aux activités récréatives. Quelques bâtiments supplémentaires seront ouverts à cet effet. L'un d'entre eux, on l'a dit, sera une discothèque destinée aux plus jeunes des membres. L'autre local, plus grand, se composera d'une salle de conférence et d'un studio à buts multiples. Il comprendra également une grande pièce dotée d'un bar et de quelques tables. Cette pièce sera suffisamment vaste pour que l'on puisse y faire de petites expositions. C'est là que les stagiaires pourront poursuivre leurs discussions après les cours. C'est là aussi que, dès que l'on connaîtra mieux les heures d'affluence, on exposera les travaux et objets fabriqués par artistes et artisans. Il est prévu de créer ultérieurement une sorte de bureau de consultation sur les loisirs, dont le personnel travaillera par roulement – méthode d'animation en usage à Alfreton au Royaume-Uni et Erlangen en République Fédérale d'Allemagne. Les nouveaux bâtiments seront légers et simples. On ne cherchera en aucune manière à rivaliser avec les décorations tapageuses des centres commerciaux. Ces locaux n'ont pas besoin non plus d'être immenses. On ne pense pas, en effet, que les utilisateurs s'y presseront. Ils sont moins destinés à satisfaire un besoin qu'à en créer un.

### *Aménagement de la ville*

Pour attirer le public au centre culturel et élargir son horizon, l'affiliation au centre sera assortie de certains droits destinés à constituer une version miniature du système de «la carte de loisirs», mis en vigueur à Leeds. Ainsi, les adhérents auront droit à un certain nombre de spectacles, soit gratuits, soit à tarif réduit: pièces de théâtre, films, concerts de musique classique et pop, expositions d'art, séances de danse rythmique et de ballet. Au nombre de ces spectacles figurera également un programme spécial de manifestations destiné à être monté au centre culturel lui-même et pour lequel les non-adhérents devront payer un droit d'entrée.

Les équipements culturels de la ville joueront, on le pense, un rôle non négligeable dans la réalisation du projet. Les théâtres et orchestres veilleront à ce que leur programme saisonnier comprenne des représentations particulièrement adaptées aux intérêts et aux

goûts des habitants d'Icksville. Leurs directeurs prendront soin de consulter le responsable de l'animation sur ces problèmes et d'autres questions connexes, et ce dernier fera en sorte de donner sur place aux représentations toute la publicité voulue et d'ouvrir à l'intention des spectateurs un bureau de location mobile. Par ailleurs, on prendra des dispositions pour obtenir la collaboration des services de transport municipaux.

La participation active du public à la vie théâtrale occupe une place importante dans l'animation socio-culturelle. On recherchera donc la coopération des troupes théâtrales qui s'efforcent précisément d'encourager cette participation. Nous avons déjà évoqué le concours que l'on attend du théâtre local. Comme A. Martynow-Remiche le montre, il existe dans la classe ouvrière une mine de talents prêts à s'exprimer, tout particulièrement si cette expression peut prendre une forme qui n'exige pas le respect d'un texte précis mais suppose un jeu créateur sur un thème choisi, des séances de mimes et autres manifestations bien connues des spécialistes de la question. Si l'on fait abstraction des groupes pop qui fleurissent parmi les jeunes, la musique présente, semble-t-il, plus de difficulté.

Pour que des groupes actifs puissent se former dans le quartier, on s'efforcera de rassembler tous ceux qui ont quelque talent musical à faire partager ou à apporter à la constitution d'un groupe, d'une chorale ou d'un orchestre. Au centre culturel, on pourra prendre des leçons de musique instrumentale et de chant choral. La retransmission des concerts à la radio et à la télévision sera pour tous et pour chacun un stimulant efficace.

Le centre culturel, nous l'avons dit, renouvellera l'intérêt porté aux musées et aux galeries d'art de la ville. Ces établissements, de leur côté, organiseront des expositions de nature à intéresser tout particulièrement les habitants d'Icksville: expositions retraçant l'histoire du lieu depuis ses origines les plus reculées, décrivant son évolution au 20<sup>e</sup> siècle, sa formation géologique, ou expositions plus générales portant sur des thèmes tels que le travail industriel, la vieillesse, le mariage, etc. Lorsqu'ils auront recueilli suffisamment de données, les musées présenteront de petites expositions illustrant le déroulement et les résultats du projet expérimental. A titre d'essai, on mettra en service un «art bus» – destiné à faire circuler dans le quartier une collection d'objets, assez réduite mais originale – et quelques mini-expositions seront montées en temps opportun au bar du centre culturel, ainsi que dans l'atelier. Les musées et la galerie ouvriront l'accès de leurs salles aux groupes du centre en dehors des heures

normales d'ouverture – comme ils le font avec empressement lors du passage de vedettes ou de personnalités en vue.

La lecture figure au nombre des principales occupations des hommes et des femmes, mais il s'agit d'une catégorie non différenciée recouvrant à la fois les nouvelles condensées et les romans-photos. On s'efforcera d'élargir la gamme des possibilités offertes dans ce domaine et de la faire connaître au public. On mènera une propagande spéciale en faveur de la fréquentation d'une bibliothèque, en s'inspirant des projets mis en œuvre à Kirseberg, Oxhagen et Jorn en Suède. La bibliothèque itinérante sera ouverte non plus une mais deux fois par semaine. On y trouvera un animateur et l'on pourra y voir certaines expositions. D'autres expositions seront organisées au centre culturel et dans une ou deux des usines employant un grand nombre de travailleurs d'Icksville. Etant donné l'abondance des références littéraires faites par les enseignants assumant l'éducation des adultes, on s'efforcera de veiller à ce que les ouvrages cités puissent être empruntés au centre à des heures convenant aux intéressés. Pour flatter le goût du public, la bibliothèque ne fera pas faire pour les livres de poche la reliure habituelle, mais les enverra à Icksville sous leur présentation initiale.

### *La cafeteria-drugstore*

Elle sera située aussi judicieusement que possible pour attirer le public. Elle rappellera, en modèle réduit, «Mille Soleils» à Paris, ou «Centerprise» à Hackney, Londres. Bien que le directeur souscrive aux objectifs du projet et coopère avec le personnel recruté pour le réaliser, y compris avec les collaborateurs travaillant à temps partiel, la cafeteria sera gérée comme une entreprise commerciale. Le directeur percevra une rétribution à laquelle viendront s'ajouter les bénéfices qu'il pourra faire. On trouvera dans le magasin des matériaux et outils pour les travaux manuels, des instruments de musique et un service de réparation, et toute une gamme de disques, de cassettes, d'illustrés et de livres. Le directeur aura toute latitude pour élargir l'éventail des articles mis en vente et attirer le public par les moyens qui lui paraîtront appropriés. Il est clair que certains centres d'achat, à but entièrement lucratif, apportent un concours admirable à la vie culturelle de différentes régions en donnant des conseils éclairés et en mettant de multiples techniques au service des clients, ce qui les transforme pour ainsi dire en «stations culturelles». A Icksville, nous essaierons d'exploiter cette veine en ajoutant un café, c'est-à-dire un simple comptoir et deux grandes tables avec des bancs.

Il restera assez de place pour de petites représentations ou expositions.

### *Manifestations*

On a déjà évoqué la participation des écoles. Les services du gaz et de l'électricité et mêmes certaines entreprises commerciales seront encouragés à apporter leur concours à la réalisation d'expositions d'arts ménagers ou autres dans la rue. N'est-ce pas surtout à des colporteurs et à des camelots que l'on devait autrefois l'animation des rues des vieux quartiers urbains, si regrettée par tant de sociologues?

Pour les besoins du projet, on fera l'acquisition d'un mini-théâtre mobile – c'est-à-dire d'une fourgonnette dotée d'un auvent semblable aux tentes amovibles s'adaptant sur les caravanes – et ce théâtre sera mis à la disposition des groupes bénévoles désireux de produire dans la rue expositions, manifestations, représentations théâtrales ou scènes de marionnettes rappelant les manifestations du groupe «Rote Rube», à Munich, ou du «Théâtre du Gorille», à Stockholm.

Si toutes ces manifestations contribuent sans conteste à la vitalité générale du quartier, elles ne peuvent guère susciter plus qu'une «participation passive» de la population elle-même. En revanche, l'organisation d'un festival peut parvenir non seulement à sensibiliser le public aux arts et travaux manuels, mais également à l'amener à participer à des activités de groupe. A Icksville, un festival se déroulera à la fin de la première année et sera précédé de festivals dans le voisinage qui serviront en quelque sorte de «répétitions générales» pour le tournoi final. Au programme figureront dans certains cas des manifestations purement spectaculaires: cortèges, feux de joie, jeux pour enfants; d'autres festivals programmeront divers concours: jeux de plein air, courses à pied et à bicyclette, expositions de photos de vacances, de gâteaux ou de bouquets de fleurs. Il se peut qu'il se révèle nécessaire d'organiser la finale dans un grand parc, à la périphérie du quartier. Pour tout le reste, il existe à Icksville suffisamment de place tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le succès des «Jeux sans frontières» montre combien les initiatives ludiques attirent les adultes. C'est pourquoi l'on invitera des groupes du voisinage à organiser de telles activités avec le concours d'animateurs de l'«Art College».

### *Intérêt individuel et promotion sociale*

Le développement culturel a souvent pour point de départ le désir d'assurer ou, tout simplement, celui de gagner ou d'économiser.

Jamais sans doute il n'a existé de société où ce mécanisme ne joue pas. La présence, deux fois par semaine, à Icksville, d'un représentant du ministère du Travail sera appuyée par une campagne d'information particulière sur les possibilités de formation et de recyclage professionnels. Un comité de résidents sera créé, sur les conseils du responsable de l'animation et du délégué du ministère du Travail, et il aura notamment pour tâche de trouver une occupation à temps partiel aux personnes dont la situation est particulièrement délicate ou la mobilité restreinte. Le document 3/1972 du Centre de Documentation socio-culturelle de Namur souligne précisément combien il importe d'intégrer et de recycler les retraités en leur trouvant d'utiles emplois sociaux ou professionnels. C'est là l'objet du programme Durning qui vient d'être mis en œuvre à New Ham. Ce même programme sera réalisé à Icksville.

Le centre culturel ne se bornera pas à fournir des informations sur les possibilités d'éducation permanente offertes en ville; il servira aussi de cadre à une série de cours «paraprofessionnels» destinés à aider les intéressés à exercer une activité rémunérée pour laquelle il n'est demandé aucune qualification officielle (travaux ménagers, assistance de personnes âgées, travail d'auxiliaire dans une cantine, une garderie ou une crèche).

Il va sans dire que la formation technique dispensée au centre culturel tendra à libérer le public des contraintes commerciales qui pesaient sur leur choix. Pour ne citer qu'un exemple, la chambre noire et les ressources techniques du club de photo offriront un moyen peu coûteux de développer et de tirer des films. De plus, la formation de groupes de consommateurs peut largement contribuer à libérer le public d'un asservissement total aux intérêts et au bon vouloir des fournisseurs, voire des producteurs. Elle peut, soit dit en passant, exercer une grande influence sur l'éducation politique d'un bon nombre de femmes. On tentera par ailleurs de créer des systèmes d'achat collectifs à crédit ou à tarif réduit – technique d'animation utilisée avec succès par l'École populaire néerlandaise de Allardsoog. Cette technique sera notamment appliquée à l'organisation de voyages et d'excursions touristiques.

### *Conscience sociale, critiques et action*

De nombreuses réalisations peuvent être opérées dans cet esprit, comme le montrent les exemples de Schaerbeek et de Namur en Belgique, chaque fois qu'une grave menace plane sur un quartier ou qu'un plan de rénovation urbaine est élaboré. A vrai dire, toutes les

zones résidentielles ne sont pas menacées par la construction d'une autoroute ou invitées à donner leur avis sur la création d'un nouveau centre urbain. A Icksville, les animateurs auront à prendre des décisions moins spectaculaires. Ils s'efforceront de tirer des enseignements constructifs d'une multitude de petites difficultés ou de problèmes généraux fragmentés et non formulés. L'étude des résultats du questionnaire distribué à domicile fournira de précieux éléments d'information sur ces points. Parmi les constructions envisagées et évoquées ci-dessus, nous avons mentionné un petit bureau de consultation. Ces consultations sont destinées à être assurées le plus tôt possible par les résidents eux-mêmes, après formation, et le bureau doit en principe centraliser les difficultés et les plaintes individuelles, à l'instar du «Zuflucht» de Francfort. Le personnel restreint de ce bureau entretiendra vraisemblablement une étroite liaison avec le Comité des résidents, lequel joindra ses efforts à ceux de l'assemblée pour obtenir gain de cause dans les domaines où la convergence des griefs ou des besoins est telle qu'une action des pouvoirs locaux ou des résidents eux-mêmes paraît indiquée. La présence sur place de représentants de certains des principaux organes gouvernementaux facilitera le dialogue. Si l'on en juge d'après les enquêtes qui ont été réalisées, il semble que les pouvoirs locaux ignorent bien souvent certains des besoins ou des griefs de leurs administrés. Ainsi, l'enquête nationale britannique de 1969 sur les loisirs a révélé – chose étrange – que la mise en place de toilettes publiques préoccupait beaucoup l'opinion. On observe parallèlement une grande ignorance des droits du citoyen; un récent sondage en France, par exemple, a montré que le tiers des travailleurs manuels interrogés ignoraient leur droit à des cours de recyclage rémunérés.

L'action du consommateur peut aboutir à une prise de conscience générale critique sur le plan socio-économique. De ce fait, les initiatives prises peuvent évidemment éveiller quelque intérêt sur le plan de la politique nationale. Pour éviter toute controverse, on évitera d'établir une liaison officielle entre le projet expérimental et les branches locales des partis politiques – ou l'une quelconque des confessions religieuses. Néanmoins, les aménagements envisagés ne manqueront pas d'éveiller leur intérêt et l'action menée par un groupe, quel qu'il soit, dans un dessein politique, viendra ajouter au processus d'animation. C'est en lançant des jeux ou en distribuant des questionnaires publics que certains groupes dans les Flandres, en Suède et à Bonn ont alerté l'opinion sur des problèmes tels que la pollution de l'environnement ou la situation désavantagée des femmes. Dans la mesure du possible, on s'efforcera d'intéresser le

public à la politique locale en l'informant de problèmes concrets touchant aux logements, aux loyers, aux réparations, aux parkings, aux services de transport et à l'emplacement des arrêts d'autobus ou des cabines téléphoniques.

L'équipe d'animation espère être soutenue par les pouvoirs locaux dans les efforts qu'elle entend accomplir pour amener les habitants à répondre eux-mêmes aux besoins de leur collectivité. Il est nécessaire de créer un service de baby-sitting et une crèche, et d'assurer la surveillance des enfants entre leur sortie de l'école, le soir, et le retour de leurs parents. Ces fonctions, ainsi que l'organisation des vacances évoquée ci-dessus, incomberont aux comités et équipes locaux. Un groupe de retraités sera constitué comme à Woodhouse, Sheffield, pour sauvegarder les droits et essayer de satisfaire les aspirations individuelles et sociales du «troisième âge»,

### *Le sens des intérêts locaux et du bien commun*

Le lancement même et la mise en œuvre du projet contribueront à réaliser ces objectifs, grâce en particulier à la campagne publicitaire qui sera faite par l'entremise des moyens d'information de masse. Diverses mesures seront prises en vue d'amener les habitants à prendre conscience de la collectivité qu'ils forment et de la vie de celle-ci au niveau même de la rue. C'est en s'inspirant de ces principes que l'équipe de sociologues d'Abitbol a accompli une œuvre utile à Namur. Les premières manifestations du festival iront dans ce sens et l'on aura également recours à une technique employée dans la région de Bruxelles, à savoir la présentation aux habitants eux-mêmes d'un film décrivant la vie de leur quartier ou de leur rue (jeux des enfants, allées et venues du matin, etc.). Ces images peuvent permettre de mieux apprécier la vie locale, surtout si elles sont complétées par des documentaires comparables à ceux qui ont été réalisés par Inter Action à Kentish Town. On invitera les étudiants des instituts supérieurs d'arts visuels à participer.

Dans le cadre du projet, l'équipe d'animation créera naturellement un comité et un réseau de correspondants locaux pour assurer la parution régulière d'un bulletin d'information à Icksville. La simplicité de ce bulletin sera le garant de son indépendance vis-à-vis de la publicité. On rappellera périodiquement aux journalistes de la ville de réserver un bon nombre de leurs colonnes aux événements d'Icksville et de collaborer à la réalisation du projet par divers moyens. Ce sont

précisément ces moyens que passe en revue le *Bulletin* n° 21 (1974) du Ministère français des Affaires culturelles.

C'est dans une très large mesure aux spécialistes de la radio et de la télévision que reviendra le soin de sensibiliser le public aux problèmes locaux. Les responsables des media auront d'ores et déjà coopéré pour assurer une publicité au projet et auront réservé un accueil favorable aux résultats du questionnaire sur les programmes de télévision. Nous attendons beaucoup, également, de ce que l'on appelle la «télévision de participation» ou «télévision collective». Il s'agit là de méthodes extrêmement spécialisées qui ont fait l'objet d'un certain nombre d'études récentes du CCC. Nous nous bornerons à indiquer ici que l'on recherchera l'avis d'experts. Certes, la population cible que nous proposons est très restreinte par rapport au media utilisé et à son usage économique. Nous ne saurions espérer pour Icksville plus que l'octroi d'un certain temps d'antenne à la radio et à la télévision. Il n'est pas non plus possible, faute de moyens, d'envisager de familiariser le grand public avec les techniques de vidéo-communication, comme à Grenoble ou à Verviers où l'on a mis en place de coûteux équipements.

Les desiderata que le Comité directeur communiquera aux responsables des media et aux autres experts sont les suivants:

- La coopération des animateurs et des commentateurs des postes régionaux de radio à des émissions répondant aux demandes et comportant des conversations à bâtons rompus, entrecoupées de flashes-émissions qui puissent être entendus par de nombreuses personnes à domicile et sur les lieux de travail.

- Sur les chaînes régionales et nationales de télévision, l'insertion la plus fréquente possible de séquences sur Icksville dans des programmes analogues à la télé-promotion rurale française. On espère pouvoir présenter, pendant la deuxième année d'exécution du projet, une émission illustrant un problème concret d'Icksville et organiser à ce sujet une confrontation à laquelle les résidents puissent pleinement participer.

- L'intensification de l'attention portée aux problèmes d'Icksville à la radio locale, et la participation accrue des habitants aux travaux à effectuer en studio ainsi qu'aux opérations postales et téléphoniques.

- La réalisation d'émissions de télévision collective en vue de la production de programmes expérimentaux destinés aux résidents et réclamant leur collaboration - c'est-à-dire de programmes qui entraînent un éveil social ou une certaine créativité.

## *La polarité sociale*

Les premières phases de la réalisation du projet ne consisteront pas à combattre cette polarité sociale. Les membres de minorités ethniques à Icksville ne posent pas de problèmes particuliers. Par ailleurs, nous l'avons dit, nous n'avons pas examiné à part les 3 % d'habitants qui occupent des résidences privées, bien que ces derniers souffrent de certaines privations dues, pour la plupart, à leur propre négligence.

L'amalgame social est extrêmement difficile à réaliser et l'on ne peut guère citer de méthodes qui se soient révélées efficaces à court terme. A plus longue échéance, cependant, on peut compter sur trois facteurs. Tout d'abord, les principales tendances socio-économiques qui se dessinent amènent les membres de la classe bourgeoise relativement peu aisée à abandonner les comportements les différenciant de la classe ouvrière; de ce fait, les membres des deux milieux tendent à adopter un mode de vie qui s'écarte de plus en plus des valeurs et des principes qui, autrefois, les distinguaient. Cette tendance est particulièrement nette pour la génération des moins de 30 ans. En second lieu, l'expérience montre que, lorsqu'il existe des possibilités culturelles attrayantes, des activités intéressantes et un environnement stimulant, les considérations d'ordre social ne l'emportent pas longtemps sur le désir de tirer parti des occasions qui s'offrent. Enfin, on peut couramment constater, non seulement en animation mais également dans l'industrie, le sport, les arts, la guerre et la paix, que, pour faire disparaître les préjugés et les complexes d'ordre social, rien ne vaut une activité de groupe répondant à un goût commun, qu'il s'agisse d'échecs, de promenades en montagne, de menuiserie ou de pressions à exercer sur les autorités compétentes pour les amener à améliorer l'horaire des autobus. En menant ces activités, les participants en viennent à s'apprécier mutuellement pour leur efficacité et leur savoir, et les autres caractéristiques s'estompent.

## *Remarques finales*

La réalisation de cette étude nous a amenés plus d'une fois à revoir toute notre stratégie et notre méthodologie. Certaines questions sont fréquemment revenues:

– Est-il possible d'agir efficacement dans une seule partie d'une grande agglomération urbaine? Ne devrions-nous pas prendre pour base l'ensemble de la ville? La conscience des besoins locaux est-elle un objectif dépassé et ne devons-nous pas accepter la nouvelle

mobilité de la vie urbaine qui suppose l'existence de simples villes-dortoirs? La réponse à ces questions est qu'il est impossible de mener une action intensive à l'échelon de la ville en raison de l'attitude actuelle du public à l'égard des dépenses de l'État, par opposition aux dépenses privées; or, seule une action intensive peut permettre de ne pas méconnaître les besoins légitimes de la population d'Icksville qui passe bien le plus clair de ses heures de loisir à Icksville même et non, en général, en ville.

– Peut-on espérer voir les «institutions» gouvernementales, industrielles et commerciales, continuer à soutenir l'expérience au fur et à mesure qu'apparaîtront plus clairement ses incidences égalitaires et ses tendances à l'élimination de la société de consommation? La seule réponse que nous puissions donner ici est que le fait de porter au grand jour et de formuler avec clarté de telles antinomies constituera en soi un grand pas en avant.

– Même avec les indicateurs généraux évoqués plus haut, quels progrès quantifiables le projet permettra-t-il d'accomplir? Ce projet peut paraître marginal par rapport au phénomène durable de l'isolement des familles et des intérêts individuels, et la minceur de ces résultats hypothétiques ne manquera pas d'être opposée à l'importance des dépenses (de quelque 100 000 livres sterling, soit 1 100 000 FF) qu'il entraînera la première année. Ce que l'on peut dire, c'est, tout d'abord, que le projet ne vise pas à abolir la vie individuelle mais à la diversifier et à l'enrichir. En second lieu, il s'agit là d'une question de proportions. 100 000 £ n'est pas un chiffre tellement élevé par rapport à l'ensemble des dépenses consacrées à la publicité pour une population de cette importance. En tout état de cause, les résultats du projet ne sauraient être estimés en termes purement financiers. Quel que soit leur pourcentage, il est certain que davantage d'individus pourront mener une vie mieux remplie et participer, avec leurs congénères, à des expériences et des activités constructives.

– Enfin, jusqu'à quel point l'ensemble de techniques que nous avons présenté forme-t-il un programme cohérent, efficace et suffisant? N'y a-t-il pas parfois quelques erreurs de conception, quelques omissions significatives? A vrai dire, ce programme ne peut guère prétendre être plus qu'un plan très schématique. Il peut néanmoins servir de base à certains réaménagements. Il fallait que quelqu'un descende des sphères éthérées de la politique culturelle pour atteindre le sol rugueux de la réalité opérationnelle et il est évident qu'il ne fallait pas s'attendre à un atterrissage en douceur.

Nous avons rédigé le présent rapport dans l'espoir sincère de recueillir critiques et conseils. Il ne reste plus qu'à apporter une petite précision. La présente étude ne donne de référence que pour quelques-unes des techniques mentionnées. Une liste complète de références se trouve dans le catalogue des innovations reproduit à la fin de cette brochure.



# DÉONTOLOGIE, STATUT ET FORMATION DE L'ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL

## Rapport introductif

*par M. HICTER*

*Directeur général, Ministère de la Culture française, Bruxelles*

*Les contributions de ce chapitre (pages 123 à 227) sont extraites de la documentation du symposium de Bruxelles de 1974 sur les thèmes mentionnés ci-dessus. Sans proposer de solutions monolithiques ou quelque cliché héliographique aux problèmes à résoudre, elles constituent la préparation conceptuelle, avec de nombreuses indications quant à la praticabilité, pour des travaux futurs et des décisions d'importance fondamentale dans ce domaine.*

### *Situation actuelle*

On rencontre des animateurs partout; l'animation culturelle se matérialise dans un grand nombre de situations professionnelles. Dès lors, une première question s'impose: est-il normal que le titre d'animateur s'applique à qui veut? D'ailleurs, les divers diplômes (stages extrascolaires – cours scolaires) sont sans lien direct avec la profession et avec le travail et ne sont reconnus que par les employeurs.

Pour simplifier nos problèmes, on peut imaginer une typologie strictement opérationnelle, comprenant les animateurs à plein temps et payés, les animateurs à temps partiel et les bénévoles.

Les animateurs à *plein temps* sont généralement jeunes (de 20 à 30 ans), ont un conjoint à métier stable et si peu d'entre eux sont universitaires, beaucoup sont des bacheliers, des assistants sociaux ou des instituteurs. La plupart considèrent que la formation scolaire qu'ils ont reçue est inadéquate et critiquent même les stages de formation spécialisés.

Les animateurs à *temps partiel* (ou «honorés», comme disent MM. J.-M. Moeckli et J. Hurstel)<sup>1</sup> sont souvent spécialisés dans des techniques précises, considèrent leur animation comme une fonction de complément à une situation stable (souvent d'enseignant), qu'ils revalorisent par leur technicité d'animateur; ils sont un peu plus âgés (de 30 à 40 ans). On peut d'ailleurs se demander si ce n'est pas leur fonction principale qui leur permet de durer plus longtemps dans la situation d'animateur à temps partiel.

Les *bénévoles* sont de loin majoritaires dans l'action culturelle: serait-ce un signe de pauvreté dans le secteur? Le bénévolat est souvent considéré comme une garantie de qualité de l'engagement moral ou politique. Est-il donc impossible de rémunérer le combat pour un idéal? Tout salarié luttant pour un idéal est-il suspect du fait de son salaire? Les bénévoles revendiquent cependant le titre et le statut d'animateur.

Qu'en est-il alors des exigences professionnelles vis-à-vis de ceux qui acceptent de travailler gratuitement? Cette revendication ne déforme-t-elle pas l'action de ceux qui défendent la profession d'animateur? Le concept du statut leur est-il applicable juridiquement et économiquement?

Il faut ensuite parler, et cela complique encore le débat, de la relation triangulaire à laquelle nous sommes confrontés entre l'employé, le public et l'employeur; entre l'animateur, le groupe qu'il doit stimuler et le patron. La relation privilégiée, dans cette relation triangulaire, ne doit-elle pas être celle entre le public et l'animateur et ne devrait-on pas considérer comme animateurs seulement des individus travaillant davantage à la réalisation d'objectifs définis pour leur public plutôt qu'à la réalisation d'objectifs définis par leur employeur?

Allons-nous, et cette question me paraît importante, prendre ici en considération les animateurs qui diffusent des produits de consommation culturelle considérée comme une fin en soi et non comme moyen d'aboutir à l'acte d'animation?

### *Relation entre l'animateur et son employeur*

A l'exception de la France, il n'y a pas de statut officiel; dans plusieurs pays, on y tend: rémunération, sécurité sociale, horaires, régimes de congés, pensions, etc. Mais le travail culturel et la

---

1. Cf. Les rapports inclus dans cette brochure de J.-M. Moeckli, p. 154 et par J. Hurstel, p. 202.

disponibilité qu'il exige sont-ils compatibles avec la semaine de 40 heures? L'emploi du temps de l'animateur ne doit-il pas plutôt se débattre entre le groupe animé et l'animateur qu'entre l'employeur et l'animateur?

Qu'en est-il du droit de licenciement? Où faut-il trouver les références barémiques? Jusqu'où va le respect de la liberté pédagogique et idéologique? La neutralité est-elle possible? N'est-il pas nécessaire que la direction et la gestion (l'employeur) respectent les principes de l'animation fondés sur l'autogestion démocratique et décentralisée? Mais, cette attitude ne va-t-elle pas directement à l'encontre du concept de statut?

Devant tous ces problèmes, les animateurs ont tenté de se syndiquer. Mais la fonction d'animateur est-elle une profession libérale, artistique ou avons-nous affaire à des employés, des salariés, des travailleurs?

L'organisation des travailleurs de l'animation supposerait une organisation patronale regroupant les employeurs culturels en vue de la négociation bilatérale des contrats. Dans les rares pays où il y a regroupement syndical, l'animateur refuse d'être utilisé comme un instrument de réduction des tensions et des conflits, un instrument d'intégration aux normes et valeurs de la société capitaliste! Si le meilleur animateur est issu du groupe qu'il anime et s'il a déjà prouvé ses mérites en devenant un leader naturel, la nature même de l'animation ne s'oppose-t-elle pas à l'institutionnalisation de la formation? N'est-elle pas alors une profession ouverte, non limitée aux seuls titulaires de diplômes? Dans ce cas, admettra-t-on différents niveaux de salaires en rapport avec les niveaux de diplômes? Comment sortir de cette profession ouverte qu'on ne peut pratiquer toute une vie? Quels ponts jeter? Vers quelles professions? Le droit à la formation permanente et aux congés éducatifs ne doit-il pas être un élément essentiel du statut? N'y a-t-il pas danger de désengagement? Une organisation professionnelle solide ne doit-elle pas garantir à cette «profession ouverte» la protection d'une position juridique, d'un statut, la possibilité du soutien mutuel et critique des collègues? Ne s'agirait-il pas d'un marché mobile de l'emploi, à partir d'un pool de recrutement reconnu et mis à la disposition des usagers? Dans ce cas, la priorité reconnue serait celle du public; la personne viendrait ensuite.

Ceci nous amène à parler de la professionnalisation, c'est-à-dire du problème de la reconnaissance par la société. Il s'agit ici de faire accepter sa propre définition des activités professionnelles par

d'autres personnes ou groupes concernés. N'est-ce pas là le fait d'une société à divisions rigides du travail? Par ailleurs, on note un fort mouvement vers une déprofessionnalisation, vers un activisme militant. Peut-on combiner professionnalisation avec politisation? Dans la relation de l'animateur et de ses «clients», la vraie source du prestige et de l'estime sociale est la reconnaissance par les animés. L'employeur légal peut rester l'institution mais le vrai employeur est le groupe qui est premier intéressé, avant les pouvoirs publics, avant les animateurs eux-mêmes. Il y a beaucoup à débattre sur les devoirs et droits par rapport au groupe.

Tout ce qui précède annonce diverses conceptions de l'animation.

Van Enckevort<sup>2</sup> a avancé quatre conceptions de l'animation. Une première conception est celle de la professionnalisation. Les nouvelles professions d'animateurs en France, d'ombouwwerkers aux Pays-Bas, de Community development workers en Grande-Bretagne font de l'animation l'activité d'une catégorie spéciale de travailleurs professionnels: mais, cette conception isole l'animation qui devient un alibi.

Une deuxième conception, c'est la désinstitutionnalisation radicale.

Une troisième, la transformation des attitudes de travail des professionnels actuels, y compris ceux cités dans la première catégorie. Et enfin la quatrième, c'est la prise de distance à l'égard de ces professionnels actuels et de leurs institutions pour aller vers des institutions nouvelles avec du personnel nouveau.

Ces quatre conceptions sont très importantes.

N'est-ce pas la marginalité de l'activité d'animation qui peut nous donner le point d'éclairage essentiel à propos de l'animateur? Je crois qu'il est sage de définir la fonction avant de situer celui qui l'exerce.

L'instruction et l'éducation populaire ont été, jusqu'à il y a peu, axées sur une volonté de transfert paternaliste vers des individus qu'il fallait faire accéder à une culture créée et pensée en dehors d'eux, en dehors des luttes économiques et sociales d'émancipation. L'animation, elle, est centrée sur des groupes – et non des individus; elle part de leur culture propre, de leurs problèmes sociaux et économiques. L'animateur devient l'instance critique de la culture et c'est de là que vient son «aura» de marginalité. Mais être en marge de quelque chose ne veut pas dire être sans lien avec ce quelque chose.

---

2. Cf. son rapport p. 171.

Que deviennent, dans cette optique, nos savantes typologies? J. Hurs-  
tel écrit que toute profession porte en elle la possibilité de donner  
naissance, par rupture, à un animateur. Il s'agit de faire son métier  
d'une autre manière, de jouer autrement le rôle social traditionnel  
attribué à chaque travailleur, à chaque animateur. Cette rupture,  
souvent douloureuse, doit induire de nouvelles pratiques marquées du  
souci de démocratie, de relation, d'expression. L'animateur devient  
créateur d'échanges, créateur de formes, créateur de contradictions.  
Ainsi conçue, l'animation d'une activité engendrera inévitablement un  
débordement des frontières objectives dans les musées, les services  
sociaux, les émissions de radio et de télévision, les centres d'urbani-  
sation, les théâtres, les bibliothèques, les réunions syndicales, etc.

L'animation donc se distingue moins par des activités spécifiques  
que par la manière de pratiquer; c'est une manière d'agir plus qu'un  
contenu, dans tous les domaines du développement de la qualité de la  
vie. Chacun devient l'agent actif de son propre développement et du  
développement qualitatif de sa communauté; trop souvent, il ne peut se  
manifester que dans l'affirmation de ce qu'il conteste; ceci explique la  
suspicion en laquelle le pouvoir politique a tendance à tenir la pratique  
d'animation. Quand je dis pouvoir politique, je dis aussi le pouvoir  
administratif.

#### *«La culture pour tous»*

L'animation implique la démocratie culturelle en rapprochant les  
lieux de décisions des personnes et des groupes concernés. La  
démocratie culturelle s'oppose, car il faut parler clairement, à la  
démocratisation de la culture.

La démocratisation de la culture repose sur une conception  
patrimoniale de la culture. Il faut faire accéder les masses à la culture  
par des initiatives généreuses, d'où la politique des bibliothèques  
publiques, de diffusion théâtrale, musicale, etc.

La démocratisation de la culture est historiquement liée au  
combat pour un élargissement du temps des loisirs qui devait  
permettre cette acculturation. Et c'est de là que vient cette utopique  
«civilisation des loisirs» des années 50 pour laquelle j'ai moi-même  
plaidé: loisirs = culture = développement = libération.

Or, dans la société de consommation qui est la société où celui qui  
a le pouvoir de produire n'importe quoi est le même qui détient le  
pouvoir de faire consommer ce n'importe quoi, les loisirs ne libèrent  
pas; ils aliènent tout autant que le travail; ils sont le temps de la

consommation culturelle de produits fabriqués par les producteurs de «hardware» dans des buts de profit. C'est la période du slogan: «La culture pour tous».

Cependant, on comprend de plus en plus que les travailleurs doivent encore inventer leurs loisirs et leur culture; c'est le temps de l'éducation permanente et c'est le moment, aujourd'hui, de savoir si l'éducation permanente fournira des structures de libération ou des structures d'encadrement, de la naissance au troisième âge.

La culture risque de devenir la sauce qui permettra de faire passer toute une vie par ailleurs incommestible et l'animation elle-même ne serait qu'une oasis rafraîchissante, une soupape de sécurité, la rustine du système, alors qu'elle doit, par la pratique de l'autogestion des institutions culturelles, devenir l'école de prise des responsabilités dans toutes les associations de défense sociale des individus et des groupes.

Dans ces efforts vers le grand public ou vers le peuple pour obtenir une diminution des prix de spectacle, pour expliquer ce qui va se passer sur la scène, l'animateur ressemble souvent au démarcheur, s'extériorisant en grandes poignées de mains pour mieux placer ses produits alors qu'il s'agit de permettre au public de formuler lui-même ses propres choix. Si les énergies se concentraient pour «hausser le niveau culturel des masses populaires», le contenu même de la culture, la définition de ce bien dont profitent maintenant les plus défavorisés, ne prêtent nullement à discussion.

Faire référence aujourd'hui à la notion de démocratie culturelle constitue une démarche profondément différente.

Il s'agit de contester la notion patrimoniale de la culture pour la remplacer par une conception renvoyant la définition de la culture à la population elle-même. Le temps libre se présenterait alors comme une zone privilégiée de l'animation dans la mesure seulement où, mettant en jeu des attitudes, des exigences personnelles et des valeurs différentes de celles présidant aux relations de travail, celle-ci introduit une nouvelle dynamique des relations dans l'ensemble de la vie sociale. L'autogestion des centres de loisirs, le contrôle des industries culturelles ou de tourisme et leur subordination aux objectifs d'un loisir humanisant, de même que les méthodes d'autoformation de l'éducation extrascolaire, sont autant d'aspects d'une politique d'animation culturelle qui mériterait d'être développée. Car, l'art est «productif» non au sens économique mais productif de valeurs, d'images, d'idées,

de symboles. Par l'activité artistique, l'homme contribue à se produire lui-même en tant qu'homme, c'est-à-dire à élargir sa dimension sociale et affective et, ce n'est qu'un exemple, on peut imaginer l'usage du magnétoscope mis, avec l'aide d'un cinéaste, à la disposition d'un quartier de sa population pour l'élaboration de ses propres programmes. L'animation dans le cadre de la démocratie culturelle, si j'ai été fidèle aux rapports que je viens de synthétiser, ne s'oppose-t-elle pas à l'ordre économique et social ou s'oppose-t-elle inévitablement à l'ordre économique et social?

Si l'animateur se pose le problème de son identité, de sa finalité, c'est-à-dire donner la parole, favoriser les échanges entre les personnes, entre les groupes, et si la réponse est «tenter d'établir la démocratie culturelle» telle que définie, l'animation n'est pas seulement une méthodologie, encore moins une technologie, c'est un mode de transformation sociale. Elle se heurte à l'ordre économique, c'est la créativité contre le travail répétitif, c'est la prise de parole contre la hiérarchie, qui réduit, dépossède et aliène. Elle se propose enfin de redonner à l'homme la maîtrise de sa vie.

Un animateur engagé dans un processus de démocratie culturelle n'est pas un «technicien des relations», mais avant tout le militant d'un changement social. Il n'y a pas de démocratie culturelle sans engagement et il n'y a donc pas de démocratie culturelle sans suggestions d'engagement. Une politique culturelle volontariste devrait prévoir l'infrastructure nécessaire pour que ceux qui veulent s'exprimer et s'engager le puissent tant en télévision qu'en peinture, en musique, en écriture, etc.

Ici se pose une question clé: «Le temps n'est-il pas venu de revaloriser la notion de militantisme?»

### *Aspects fonctionnels d'une politique d'animation*

J'en viens aux aspects fonctionnels d'une politique d'animation, dans laquelle l'animation implique l'information, le développement des forces militantes et les rapports avec les groupes et les communautés.

Le premier temps de l'animation consiste en la sensibilisation, ce qui implique l'abandon du dualisme «informateur-informé», pour faire place à la démarche commune de découverte de la réalité au travers des questions posées autant que des réponses: ceci devrait impliquer de la part des gouvernements un traitement nouveau du problème de l'information.

Il en résultera, au plan des structures marginales, l'efflorescence encouragée de centres d'informations de jeunes, d'immigrés, de femmes, etc., et au plan des structures officielles l'enseignement correspondra à une politique d'animation quand il donnera priorité à ce que l'étudiant demande à découvrir sur ce que le «savant» désire lui communiquer.

Face aux faisceaux de conditionnement à l'obéissance et à la passivité, la promotion de toutes les structures permettant aux individus de se remettre à croire à leurs propres responsabilités doit être privilégiée. Les organisations militantes y ont un rôle déterminant à jouer. Cela nécessite de la part des gouvernements une aide régulière aux mouvements les plus divers suscitant l'engagement social, et la subvention de ces organisations volontaires implique l'évaluation constante d'un report et de son efficacité sur l'ensemble de la communauté sociale.

Quant au rapport entre l'animation culturelle et ceux qui en profitent, nous devons écarter tout de suite le rapport à l'individu. Le travail avec l'individu isolé coupe celui-ci de ses racines sans le bénéfice des échanges avec les autres. Le travail dans le petit groupe permet la découverte et la formation d'une personnalité propre. La fonction de l'animateur variera ici en fonction du type de groupe auquel il s'adressera (groupe naturel, volontaire ou fonctionnel où la ségrégation joue). Mais ici, il faudrait se poser la question de la valeur des training-groups et des dangers de manipulation par la technique des training-groups. Enfin, dans le rapport avec la collectivité, le pluralisme doit être accepté et pratiqué. Malgré les difficultés les travailleurs de l'animation noueront le dialogue avec les représentants des divers sous-groupes de la collectivité. Au niveau du pouvoir, il faut cependant la garantie de trouver des interlocuteurs valables traduisant véritablement la conscience sociale et la conscience culturelle des groupes. L'animateur global devra favoriser l'engagement et la création d'institutions reflétant un engagement commun à une collectivité; d'autre part, il renouvellera constamment l'effort de démocratie afin d'éviter que les structures en se sclérosant deviennent manipulation. On le définira dans sa dimension de disponibilité aux demandes, de son analyse dialectique des demandes, de son assistance de situation. J'insiste sur cette dernière phrase.

*Différents cadres: communautaire, urbain, rural, régional, voire même national*

Le cadre communal est le lieu où le pouvoir de décision reste le plus proche des gens. En milieu rural, on tablera sur une grande

conscience d'appartenance à un groupe; en milieu urbain, on suscitera une conscience collective inexistante. Par exemple, en favorisant les sentiments d'appartenance à une communauté de quartier pour faire agir les habitants sur l'aménagement de l'habitat; faire en sorte que l'école devienne un lieu de rencontre ouvert à tous; favoriser la technique télévisuelle comme moyen pour chacun de se réaliser. Dans le cadre régional, l'émergence d'une personnalité culturelle, politique et économique propre ne doit pas être niée. Et enfin, dans le cadre national, c'est de la coexistence des différences culturelles librement partagées et de traits communs que peut naître un sentiment communautaire réel.

### *Une structuration systématique du pouvoir*

A tous les niveaux, de toute façon, doit correspondre une structuration systématique du pouvoir de décision sur le plan culturel, des institutions au service de l'individu et non l'inverse et, dans ce cadre, la décentralisation va être la démarche essentielle d'une politique d'animation. Ainsi, l'animation exige la décentralisation du processus de décision: décentralisation et animation vont de pair, chacun de ces facteurs favorisant le développement de l'autre.

Quels sont les agents d'une politique d'animation. Dire que tout individu est appelé à être animateur n'est pas suffisant; l'utilisation vague du terme «animateur» suscite de graves inconvénients au plan de la sélection, du recrutement, de la formation et des conditions de travail.

Les typologies actuelles sont insuffisantes, car elles reposent sur des prémisses discutables. Les fonctions professionnelles contribuant au développement culturel ne devraient-elles pas au sein d'une politique d'animation se définir par référence à trois pôles? D'une part, *les personnes*, c'est-à-dire l'ensemble des individus (groupés ou non) dont le développement culturel est visé par l'agent; d'autre part, le *programme*, c'est-à-dire l'ensemble des moyens dont la mise en œuvre fait l'objet d'un mandat précis confié à l'agent par une autorité et enfin, *la recherche*, c'est-à-dire l'ensemble des processus d'observation de la réalité destinés à permettre l'évaluation des besoins, des pratiques et les variables adoptées, et l'évaluation des résultats en vue de déterminer des contributions au développement culturel. Il me paraît qu'il n'y a de contribution à l'animation culturelle que dans la référence constante à ces trois pôles indissociables: les personnes, le programme et la recherche.

Par ailleurs, les modes de formation, de sélection, de recrutement et d'emploi ne doivent-ils pas tous garantir la prise en considération de ces trois dimensions de leur activité?

Il en résulte trois catégories d'agents: les administrateurs culturels, les chercheurs et les animateurs culturels (au sens strict). Le mandat des *administrateurs culturels* est d'assurer le fonctionnement d'un service ou le fonctionnement d'un «programme» défini par l'autorité qui emploie. Le rattachement à l'autorité est ici prioritaire; les personnes dont le développement est poursuivi ne peuvent obtenir de ces agents les modifications de leur tâche, qu'ils soient bibliothécaires ou conservateurs de musée. Ils sont au service du développement culturel de ces gens, mais la caractéristique de leur action est que sa correspondance aux besoins d'une population est établie par la médiation d'une autorité tierce.

La fonction des *chercheurs* est d'établir une analyse de situation permettant d'éclairer les choix d'évaluation. Dans le cas où cette analyse est restituée au public concerné, cette diffusion est une phase d'animation.

*Les animateurs culturels* au sens strict sont les agents dont le mandat prioritaire est de servir le dynamisme d'un groupe de personnes déterminées en adaptant l'activité aux aspirations et objectifs exprimés ou informulés de ce groupe; leurs activités trouvent leur justification en ce qu'ils correspondent aux besoins du groupe non en termes de solution mais en termes d'assistance, permettant au groupe lui-même de susciter sa réponse à ses propres besoins; et de réclamer le *droit à l'erreur* – ce sont plus spécialement des animateurs travaillant dans des groupes de formation non directifs, des ateliers d'expression, des centres d'animation rurale, etc., c'est surtout ceux-ci qu'il faut «garantir» maintenant.

Les animateurs, les chercheurs et les administrateurs culturels doivent être en permanence dans une relation égalitaire dans le cadre d'une concertation constante d'égaux à égaux au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Il me sera fort simple maintenant de terminer, en ce qui concerne la déontologie.

### *Déontologie*

Il n'a pas été possible d'envisager l'ensemble du problème du statut ni de la conception de l'animation sans constamment, au cours

de ce que j'ai dit précédemment, aborder le problème de la déontologie.

La déontologie de l'animateur devra consister en un ensemble de droits et devoirs trouvant, dans le statut, des garanties de réalisation. Au fur et à mesure que leurs méthodes s'affinent et que les collectivités savent mieux les employer, la condition actuelle des animateurs devient plus critique: les situations conflictuelles où ils sont engagés apparaissent comme le résultat de leur travail. Dans ces conflits, le recours au contrat d'engagement, généralement trop vague, n'est pas une solution, sauf si on définit le poste dès la rédaction du contrat. On peut se demander à qui cette déontologie doit s'appliquer: est-ce aux seuls animateurs professionnels? Quelles conséquences cela aurait-il pour «l'attitude d'animation»?

La déontologie ne doit-elle pas concerner l'ensemble des acteurs engagés dans l'animation?

Que seraient, en effet, les actions d'animation si seuls agissaient les animateurs à plein temps? N'est-il pas contradictoire au concept même d'animation, de la laisser dans les seules mains des professionnels? Ne serait-ce pas encore plus grave? Leur rôle n'est-il pas de susciter chez autrui l'attitude d'animation?

Ce qui implique qu'on ne forme pas des animateurs, mais qu'on forme à cette «attitude d'animation». Il est important que la formation à l'attitude d'animation comprenne autant celle de bénévoles que celle de professionnels. La déontologie doit englober les animateurs proprement dits mais aussi tous ceux qui donnent à leurs activités la dimension de l'animation, tous ceux visant le développement culturel d'une collectivité donnée. Cette formation n'est jamais acquise définitivement. Quelle va être la situation de l'animateur? Le mandat de l'animateur concerne une collectivité donnée et c'est au groupe qu'il doit des comptes: c'est le contrat moral. S'il a fait véritablement son travail, le groupe ou la collectivité doit pouvoir décider de la cessation ou de la prolongation de ses services. C'est à ce niveau que peut se constituer la cellule où s'exerce la démocratie culturelle. Que devient dans ce cas la notion de statut? Dans les faits, bien que le groupe soit le véritable employeur de l'animateur, c'est un tiers qui l'engage, le paie ou le congédie, qu'il s'agisse de l'État, d'une commune ou d'une association. L'animateur a deux employeurs: celui qui l'engage et celui pour lequel il est engagé.

Son action conduisant à l'autonomie du groupe, cette autonomie doit donc porter sur le libre choix des objectifs mais aussi de

l'animateur et de ses relations avec le groupe. Or, si c'est celui-ci qui est qualifié pour décider, c'est le tiers qui décide; le conflit n'est guère évitable. L'animateur est-il révélateur de conflits sociaux? En effet, on engage souvent un animateur pour apaiser ou dénouer un conflit. Or, l'action de l'animateur, agent de déconditionnement, permet au groupe d'identifier la société et, grâce à lui, les conflits profonds se dévoilent. En général, celui qui le paie ne se rend pas compte que la phase de médiation ne peut avoir lieu qu'après la phase de dévoilement.

Quelles sont les relations de l'animateur avec le pouvoir? L'animateur doté d'un pouvoir important par sa formation spécifique, ses techniques, sa connaissance des mécanismes du groupe ne doit jamais devenir un instrument de manipulation.

Mais jusqu'où va la liberté de l'animateur?

L'animateur est un facteur de liberté et, je l'ai assez dit, donner un statut précis de fonctionnaire à l'animateur supposerait que l'on puisse donner un cadre précis à la liberté elle-même et à l'imagination. Comment allez-vous sortir de cette apparente ou réelle contradiction? On peut cependant préférer l'ordre statique d'une société bloquée à la dynamique du changement. Pourtant, le moindre risque n'est sûrement pas dans la société bloquée. Les différents types d'animateurs, les bénévoles, honorés, payés, doivent avoir le même objectif d'animation socio-culturelle: le développement communautaire et la démocratie culturelle. Ils doivent remplir leurs engagements: l'animateur doit être fidèle au groupe, celui-ci pouvant décider de changer ses objectifs. Il doit servir le groupe dans son travail d'identification et d'autonomie; tenir compte de ses visées globales; se rendre inutile, c'est-à-dire viser à l'autonomie du groupe et de ses membres, qui devraient pouvoir en tout temps décider de se passer de lui; donner du pouvoir au groupe et non augmenter le sien; développer l'esprit de recherche, de réflexion et d'imagination de nouvelles formes d'action; développer le sens de la responsabilité. Devant le danger de manipulation, sa meilleure défense sera le groupe auquel il aura fourni les outils de la critique, qui se retourne parfois contre lui-même.

### *Reconnaissance et exploitation de l'erreur*

Je reviens à nouveau, sous un autre angle, à la reconnaissance et à l'exploitation de l'erreur; la nature même de l'action implique l'erreur qui, dès lors, doit être en quelque sorte intégrée en une série

de droits spécifiques; droit à l'erreur et à l'échec, droit de critique à l'égard du groupe et de l'employeur, droit à la participation dans la détermination des objectifs et des moyens, droit aux convictions personnelles. Vous devez vous interroger aussi sur la nécessité d'avoir ou non des déontologies spécifiques à l'animateur payé et à l'animateur bénévole. C'est autour de l'animateur payé que tournent toujours les crises parce que son employeur veut qu'il lui rende compte de son argent et, ensuite, parce que la crise atteint un professionnel dans son métier, mettant en cause ses moyens d'existence.

Les exigences sont les mêmes que pour le bénévole mais plus accentuées, parce qu'il consacre la totalité de son temps à cette activité et qu'il a une formation spécifique ainsi qu'un «statut» qui l'engage plus avant. Cependant, les tendances du groupe à se dégager de ses responsabilités constituent un danger. Le groupe devrait tout au contraire renforcer son pouvoir, c'est-à-dire celui de ses animateurs bénévoles et de ses militants pour pouvoir utiliser «librement» l'animateur. Le contrat professionnel implique une responsabilité légale et pénale.

La fidélité, par le respect du contrat, à l'employeur n'est pas une subordination; la nature du travail exige des rapports horizontaux. A l'encontre de la hiérarchie prévalant entre l'employeur et l'employé, l'animateur doit, à l'employeur et au groupe, la franchise. Cela ne signifie-t-il pas que le contrat doit être situé à l'intérieur d'un collectif comprenant le groupe, l'employeur et l'animateur?

Le temps que l'animateur doit à ses activités est une dimension fondamentale de l'animation. Les cheminements du groupe vers l'action autonome sont lents et irréguliers; l'animateur ne peut partir à l'heure fixe, il doit être totalement disponible pour le groupe: c'est pendant les loisirs des autres qu'il doit être présent.

Or, il a droit au repos, à la vie familiale, aux loisirs; actuellement, il prend ses loisirs sur son repos, ce qui signifie surmenage et souvent le départ vers des professions plus sûres. Alors, faut-il une journée de travail commençant à 14 heures et des congés, les jours ouvrables? Cela résout le problème de la quantité d'heures de travail mais pas celui de la vie de famille et des loisirs. La solution résiderait-elle dans le collectif groupe-employeur-animateur qui ferait de la formation des animateurs bénévoles une de ses préoccupations prioritaires?

Les responsabilités peuvent être partagées: si l'animateur n'était plus, pour le collectif, un mercenaire, mais un partenaire, bien des incompréhensions seraient levées. La formation des animateurs

bénévoles est un des devoirs essentiels de l'animateur payé. C'est ici que se trouve «l'école» d'animateurs: dans le collectif d'animation. Sa propre formation se fait d'ailleurs dans l'action; la formation continue est capitale et elle devrait figurer dans le contrat; l'employeur devrait en permettre l'exercice et le groupe devrait en comprendre la nécessité.

En ce qui concerne l'acte administratif, au lieu d'être considéré comme du temps perdu, il devrait être un auxiliaire de l'action de l'animateur. Il lui faut remplir cette tâche administrative avec soin, ne serait-ce que parce que les négligences administratives seront exploitées contre lui en cas de conflit, ou parce qu'elles sont causes de conflit.

Quels sont les droits de l'animateur payé? Les droits syndicaux sont souvent menacés non au niveau du principe mais de l'application; il faut assurer la participation de l'animateur comme partie intégrante d'un collectif comprenant en outre le groupe et l'employeur. Pour ce qui est du traitement, il ne doit pas accepter un bas salaire surtout des pouvoirs public. Dans ce domaine, les animateurs se sentent faibles parce qu'isolés; c'est alors au groupe d'intervenir pour les soutenir.

En ce qui concerne la formation, qui est le troisième volet de nos problèmes, j'ai dit en débutant que les animateurs eux-mêmes mettent généralement en question la formation qu'ils ont reçue et qui a deux dominantes: l'école d'animateurs et le système des stages. Vous devez examiner attentivement le système de formation proprement dit, qui repose sur une entrée par examen et une sortie par diplôme. Car la finalité de ce système est l'obtention du diplôme et l'accession à un poste: non la formation.

### *Coordination entre l'enseignement théorique et pratique*

Il existe une position implicite à travers le programme: le discours des enseignants. Chaque école forme «ses» animateurs, répondant à sa propre définition de l'animation. Comment pourrait-il ne pas y avoir distorsion entre l'enseignement reçu et la fonction professionnelle? Le système maintient une ségrégation sociale et une ségrégation d'âge. Le recrutement se fait à l'issue du secondaire; on y trouve ceux qui ont échoué dans d'autres voies, issus surtout des classes moyennes et généralement fort jeunes. Or, l'animateur s'adresse aux classes sociales défavorisées et selon ce système des animateurs jeunes, sans aucune expérience sociale, devront animer des groupes de travailleurs et de personnes âgées.

De plus, l'institution repose sur un modèle scolaire: elle fonde une hiérarchie du pouvoir qui va du professeur à l'élève, sur le modèle de l'entreprise; il y a ceux qui savent et ceux qui doivent apprendre. Ce qui fait que celui qui sait la relativité de tout savoir en animation reste perplexe. Il y a rarement coordination entre l'enseignement théorique et pratique: le programme consiste en une formation théorique et un apprentissage technique.

La *formation théorique* comprend avant tout l'initiation aux sciences humaines et cela en deux ans(!). Sans rien approfondir, l'élève fera une synthèse. Les résultats de ses efforts peuvent-ils être autre chose qu'un lexique de mots savants? Ce ne sera en tout cas pas un outil d'analyse de la société globale.

L'*apprentissage technique* comprend la technique d'expression ou de groupe; on peut se demander si considérer la relation comme une technique sans poser le problème de la finalité, ce n'est pas pencher vers la manipulation. Ce qui est en cause dans les programmes de formation, c'est que théorie et pratique sont détournées de leur finalité. Il n'y a pas de véritable pratique de la théorie, pas de formation à un métier: on tombe dans la formation de véritables clercs de l'ordre social. Sans former à un métier, à une action militante, considérant l'animation comme une technologie, on ouvre à l'animation le marché des interventions multiples dans n'importe quel domaine, qu'il soit commercial, touristique ou autre. Le champ social devient le lieu de la manipulation de groupe.

Confronté à la réalité, c'est seulement alors que l'animateur devra apprendre un métier. Les stages se déroulent souvent dans des institutions où on retrouve les mêmes problèmes que dans l'institution enseignante. Le temps limité ne permet pas de se confronter avec une pratique. Le stage est un simulacre: on joue à exercer une profession.

La formation en cours d'emploi peut résoudre les problèmes de ségrégation d'âge. Mais pourquoi n'est-elle souvent considérée que comme un rattrapage, comme une sous-formation par rapport à la voie scolaire?

Le système des unités de valeurs types présente des avantages qui sont le choix du temps de formation. La suppression de l'institution de formation rigide, sans ségrégation au départ, les possibilités de formation sont adaptées en fonction des possibilités personnelles. L'inconvénient est que c'est une formation disparate: stage technique, de groupe ou d'administration. Un individu est-il capable de recomposer seul cette formation? Il n'est pas sûr que le système des stages

permette d'assimiler ces éléments, de les synthétiser; le stage ne prépare pas à un métier: c'est juste un rapide survol d'éléments. En conclusion, la formation en cours d'emploi et le système de stages par unités de valeurs sont des progrès, mais cette formation ne semble pas arriver à se dégager de son origine scolaire; les diplômés restent toujours la position par rapport à l'action; la pratique étant toujours un simulacre d'une activité réelle. Le principe de base en est toujours l'universalisme: jamais l'action d'animation n'est définie comme projet concret limité et partisan.

Comment séparer la formation de l'action? La formation des animateurs devrait suivre le modèle proposé par l'action d'animation. Ce modèle plus proche du modèle scientifique que du modèle scolaire fonctionne sur le mode de la question et non d'une réponse transformée en savoir, en matière d'enseignement. Comment envisager une formation qui ne soit pas permanente?

Le temps nécessaire à la formation doit être modulé sur la respiration propre à l'action, selon les besoins du groupe. L'animateur bénévole doit participer à celle-ci comme l'animateur rétribué. Comment imaginer un lieu de formation qui ne soit pas l'équipe d'action?

A une formation individualiste, on substitue une formation communautaire avec les diverses personnes de l'équipe de travail représentant de préférence plusieurs métiers et expériences. Cette équipe n'est pas informelle: elle pose sa finalité, sa stratégie. A chaque étape de la progression, elle clarifie ses rapports avec les contractants, c'est-à-dire la municipalité, l'État, etc.

Il faut un minimum de conditions pour qu'une formation s'effectue: un interlocuteur assiste chaque participant en formation; il ne conseille pas, il permet au participant de se situer dans son action; un programme de formation est construit à partir des manques ressentis et des évaluations de l'action: un programme en forme de projet limité dans le temps, avec son objectif, ses limites.

Dans les rapports, j'ai lu qu'on pourrait sans doute supprimer le diplôme d'animateur en tant que sanction d'une formation. Car ce n'est pas parce qu'on est porteur d'un diplôme qu'on est animateur. L'interlocuteur dans l'équipe pourrait servir de «passeur»: il assiste l'animateur en formation dans ce passage d'une étape à une autre; ce passage marqué par une reconnaissance plutôt qu'un diplôme et une série d'expériences en situation pourrait constituer un curriculum vitae

d'animateur. Ne pourrait-on pas admettre que l'ensemble des projets de formation réalisés constitue des unités de valeurs?

On aboutirait ainsi au paiement des animateurs en relation avec la fonction exercée et non avec le diplôme. Ce qui est peut-être et sans doute une opinion contraire à celle des syndicats et du patronat. Un autre point important est celui du non isolement des équipes, elles échangent des informations et surtout des personnes en formation, comme dans le domaine scientifique. Ces échanges ne devraient pas se limiter à l'horizon national, mais s'étendre au moins au niveau européen.

Reste le problème de la distorsion entre le nombre de postes offerts et le nombre des animateurs formés. Il faut une répartition entre bénévoles, rétribués et honorés.

Dès lors, la formation n'a plus seulement un caractère professionnel, elle forme tous les participants à l'action d'animation et particulièrement les bénévoles. Cependant tous les animateurs bénévoles ne doivent pas abandonner leurs fonctions antérieures au profit de l'animation: le nombre des rétribués sera plus restreint que celui des bénévoles. Par une sélection progressive à partir de la base, on valorisera l'expérience acquise. L'animation n'est pas un métier en soi, mais une fonction nouvelle «autre» de divers métiers.

Pour réaliser ces propositions, il faut – au niveau administratif – créer dans chaque pays un organisme chargé de mettre en relation des équipes, coordonner les actions de formation, organiser les rencontres entre équipes, permettre de développer le temps de formation pendant le temps de travail; au niveau financier, permettre à chaque équipe de disposer d'un budget de formation tant pour les bénévoles que les rétribués; au niveau des échanges, faire en sorte que si les échanges ne peuvent se faire sur la base de la réciprocité, il faudrait que l'animateur en formation soit rétribué sur un fonds national de formation ou de reconversion.

Outre sa densité, c'est une matière en prospective. Il faudra encore enfoncer un certain nombre de portes et, en même temps que se développe notre pensée, mener des combats pour la faire accepter car, et ce n'est pas la moindre des questions, tout ce que je viens de dire ne va pas de soi.

## Idées actuelles et situation présente – un résumé \*

par J. A. SIMPSON,  
Directeur de projet, Exeter

### *Introduction*

Dans l'esprit du projet du CCC, l'animation est conçue comme une réponse à un grave problème de notre époque, fort répandu, dans tous nos pays: le «fossé culturel», ce profond clivage entre la compétence socio-culturelle et le handicap social. Outre qu'il offense notre sens de la justice sociale, ce «fossé» sape l'effet des mesures économiques, politiques et éducatives qui visent à assurer une plus grande égalité et à renforcer la démocratie.

Un document de travail du projet décrit l'animation socio-culturelle – le travail de l'animateur socio-culturel – comme une «libération culturelle, émancipation indispensable pour que les masses des pays européens puissent participer à une démocratie culturelle authentique. Au cours des cinquante dernières années, le long processus d'émancipation juridique et politique a été couronné par l'accès à une liberté économique assez grande. La productivité due aux progrès technologiques et les politiques suivies en matière de fiscalité, d'éducation et de sécurité sociale, ont permis aux populations de nos pays beaucoup plus de liberté dans le choix des activités personnelles et sociales qui constituent le style de vie». Cependant, peu de personnes profitent de cet élargissement théorique, n'étant pas à même de tirer parti de ces nouvelles possibilités. «La majorité des individus s'en tiennent à un domaine étroit d'expérience et d'expression et rejettent, comme n'étant pas pour eux, toute une gamme de satisfactions et de moyens d'épanouissement qui pourtant leur reviennent de droit, en tant que partie de leur héritage culturel.»

Deux autres extraits suffiront à décrire le cadre idéologique de ce projet du Conseil de l'Europe:

---

\* Septembre 1974.

«En dehors de l'affirmation d'une certitude fondamentale (à savoir, souhaiter l'élargissement des libertés et l'efficacité pratique), l'animation socio-culturelle ne vise nullement à mettre en question le principe de la pluralité de cultures et de modes de vie également valables ni à soutenir arbitrairement la supériorité de certains types de comportements privilégiés. Ce qu'elle vise, c'est une démocratie culturelle véritable, au sein de laquelle tous les modes de vie et formes d'activité seront respectés dans la mesure où ils permettent l'expression et la réalisation personnelles, la communication sociale et l'association. Bien entendu, ceci comprend les types de culture qui, auparavant, étaient le plus souvent inaccessibles à la majorité mais qui commencent maintenant à se démocratiser.»

«L'un des aspects fondamentaux et indissociables de l'animation socio-culturelle est la participation aussi complète que possible au niveau de la planification et de la direction des collectivités et des groupes bénéficiaires, et cette participation est indispensable à la fois comme objectif et méthode de travail... L'animation socio-culturelle implique une modification des relations entre les divers groupes socio-culturels et socio-économiques existants... agissant sur tous les plans, y compris la vie économique et politique; l'animation socio-culturelle est un facteur de changement social général.»

Outre une définition du domaine d'action de l'animateur, trois grands points sont à tirer de ces citations:

- le mot culture, pris dans ce sens, ne désigne pas seulement les arts et lettres, mais toutes les formes d'expression et de communication;
- il ne s'agit pas de diffuser un ensemble d'expériences particulières, mais d'élargir le répertoire des expériences accessibles à tous;
- toute personne, quel que soit le style de vie qu'elle aura choisi, devrait pouvoir participer à un dialogue social constructif sur un pied d'égalité réelle.

Le but du projet est d'encourager, sur le plan européen, le travail d'animation socio-culturelle tel qu'il est esquissé ci-dessus; d'établir un système d'information permettant de reproduire des méthodes et des orientations prometteuses et de classer, selon une typologie convenue, les informations fournies par un réseau de correspondants

nationaux, afin de constituer une sorte de banque qui pourra être utilisée ultérieurement; d'identifier les principales difficultés qui grèvent ce travail et d'étudier les moyens de les surmonter. Il est évident qu'une condition primordiale du progrès de l'animation culturelle dans tous nos pays est de disposer d'un nombre suffisant de personnes capables et désireuses d'entreprendre ce travail. Ce genre d'activité demande des qualités que l'on trouve rarement réunies chez un même sujet: une compréhension réelle des besoins et aspirations des personnes peu douées pour s'exprimer verbalement; l'aptitude à susciter et stimuler les rapports; la faculté de s'effacer pour faciliter ces rapports et, le cas échéant, de faire preuve d'initiative et d'esprit d'entreprise. Ce travail exige aussi toute une gamme de connaissances et de compétences techniques – pouvant aller des méthodes d'enquête aréolaire à la comptabilité et de la dynamique de groupe à l'organisation d'une fête. De plus, l'animation socio-culturelle est très souvent exercée dans des conditions très délicates. L'animateur doit éveiller, chez des gens au début apathiques ou soupçonneux, le genre de confiance qu'ils accordent à ceux qui s'identifient à leur situation. En même temps, il doit avoir le soutien constant d'employeurs ou d'administrateurs qui, eux aussi, peuvent être indifférents ou soupçonneux. Trop souvent, il doit marcher sur une corde raide et cependant garder foi dans ses propres valeurs, dans ses idéaux de sympathie et de justice sociales. C'est pourquoi un bon animateur est difficile à trouver et doit être soigneusement formé. Pourtant, si l'on veut que l'animation culturelle prenne l'ampleur qu'envisage le projet, il faudra que le nombre de personnes attirées par cette activité et dûment formées soit considérablement accru.

### *Pratique et opinions actuelles relatives au recrutement, à la formation et au statut des animateurs socio-culturels*

#### *Nature de l'activité des animateurs*

Il existe certaines ambiguïtés que l'on surmonte de façon pragmatique. L'activité que recouvre le terme «animation socio-culturelle» se manifeste sous des formes multiples, mais reconnaissables, et qui continuent d'évoluer. On ne peut donc en donner qu'une définition provisoire. Certaines déclarations autorisées, émanant de divers pays, témoignent d'une nette convergence des conceptions.

– «Animation – un ensemble de techniques et une pédagogie spécifique destinées à favoriser la communication sociale» (France).

– «Animer – c'est donner la vie aux processus qui seulement existent; combattre l'atonie du corps social affligé par l'isolation et la passivité» (Suisse).

– «On peut définir l'animation comme ce stimulus fourni à la vie mentale, physique et affective des habitants d'un secteur donné pour les inciter à entreprendre diverses activités qui contribuent à leur épanouissement, leur permettent de mieux s'exprimer et leur donnent le sentiment d'appartenir à une collectivité dont ils peuvent influencer l'évolution. Dans les sociétés urbaines d'aujourd'hui, il est rare que ce stimulus jaillisse spontanément de la vie de tous les jours; il faut donc le créer, comme un élément venant s'ajouter au milieu ambiant» (Royaume-Uni).

– «Animer – susciter un esprit nouveau... permettre à l'autre de progresser... réintroduire la notion de culture dans le monde moderne» (Belgique).

– «Animer – favoriser la participation au changement et assurer le développement individuel et collectif» (Suisse).

Ces citations reflètent l'opinion la plus répandue et il n'est guère douteux qu'elles résument l'idée qu'on se fait généralement en Europe de l'activité de l'animateur. Prises globalement, elles renferment une ambiguïté. D'une part, elles gravitent autour des notions de vie personnelle, de loisirs, et du meilleur parti à tirer des possibilités offertes par une société donnée – tout cela impliquant l'idée d'adaptation. D'autre part, elles soulignent la nécessité que la population participe au changement de la collectivité et, en définitive, de la société, ou même qu'elle le suscite. Certains auteurs belges, entre autres, distinguent entre «animation socio-culturelle» et «animation sociale», cette dernière seule étant axée sur le changement social et sociétal. Sans le formuler aussi explicitement, un certain nombre d'animateurs au Royaume-Uni et ailleurs partagent ce point de vue. Toutefois, la majorité – là encore, sans théorie explicite – partent de l'hypothèse que:

- la conscience que certains aspects de la vie de la communauté exigent une amélioration est l'un des meilleurs points de départ de l'animation;
- et qu'un des résultats à attendre de l'animation socio-culturelle est une disposition accrue à participer à une action qui, fondamentalement, est de nature politique.

On voit bien que si, théoriquement, le but de l'animation est de susciter chez les gens un état d'esprit conduisant à une compétence

socio-culturelle générale, dans la pratique il est malaisé, voire impossible, de séparer le travail de l'animateur des conséquences historiques de cet état d'esprit et de cette compétence. Pour la plupart des animateurs, le travail d'animation consiste – pour reprendre une distinction faite par P. Moulinier<sup>1</sup> – à la fois à «agir dans la société» et à «agir sur la société».

### *Qui sont les animateurs?*

On conçoit sans peine que des conceptions aussi larges du travail des animateurs ne peuvent coïncider avec l'exercice d'une seule et même profession. Elles englobent des activités propres à, ou adoptées par, des personnes qui travaillent dans des domaines divers sous l'égide de nombreuses administrations, locales ou centrales, ou par des associations d'organisations bénévoles nationales, régionales ou locales, ou encore par certains groupes ou individus. Il faut noter aussi qu'un travailleur se lance souvent de son propre chef dans l'animation parce qu'elle correspond à l'idée qu'il se fait de son rôle dans une profession qui n'a pas de lien officiel avec l'animation. Par exemple, une visiteuse d'hygiène ou un éducateur d'adultes peuvent, au-delà de leurs obligations professionnelles consistant à contrôler les conditions d'hygiène des foyers ou à donner des cours, vouloir tenter de susciter une prise de conscience nouvelle, personnelle et sociale, chez les personnes dont ils s'occupent.

Parmi ceux qui pratiquent l'animation dans les divers sens indiqués ci-dessus, nous pouvons distinguer trois grandes catégories;

– Les personnes travaillant dans un certain nombre de services publics et dont les devoirs professionnels comportent – ou peuvent être interprétés comme comportant – un élément d'animation socio-culturelle. Par exemple: services sanitaires, services sociaux, sécurité sociale, services du logement, éducation (écoles), éducation (adultes), services de la main-d'œuvre, bibliothèques, administration des arts et lettres (théâtres, musées d'art, etc.).

– Individus et groupes qui font de l'animation socio-culturelle leur mode de vie et gagnent ainsi leur pain – missionnaires culturels, groupes d'action, comédiens des rues, etc. On peut y rattacher un nombre beaucoup plus élevé de personnes qui pratiquent l'animation à temps partiel, sans aucune rémunération – par exemple, les jeunes

---

1. Cf. un document du CCC par Moulinier, P.: *Réflexions sur la formation des animateurs*.

travailleurs qui tiennent des «ateliers», pendant leur temps libre, ou les membres d'organisations religieuses dont certains sont des prêtres ou des pasteurs.

– Les travailleurs dont les principales obligations professionnelles consistent en l'animation socio-culturelle telle qu'elle a été décrite ici. On peut les subdiviser ainsi:

- Directeurs et personnels des centres culturels, foyers culturels, centres communautaires, maisons des jeunes, centres sportifs, équipements socio-culturels intégrés tels que ceux de Grenoble ou d'Yerres.
- Personnes employées pour mener une animation socio-culturelle dans une zone, indépendamment de tout centre: animateurs sociaux, animateurs culturels, travailleurs des projets de développement communautaires ou de rénovation urbaine, animateurs itinérants pour le développement artistique ou la jeunesse.
- Employés rémunérés des organisations bénévoles se consacrant au développement communautaire ou à l'un de ses aspects: conseils de service social, mouvements féminins, ligues anti-alcooliques et associations religieuses.
- Personnes travaillant dans les secteurs des moyens de grande diffusion, notamment la radio et la télévision – chargées de faire de l'animation socio-culturelle.

### *Problèmes posés par le recrutement, la formation et le statut des animateurs*

Si l'on considère les trois catégories identifiées ci-dessus, on n'y trouve aucune profession homogène d'animateur à laquelle appliquer une formule unique en matière de formation, etc. Sauf dans la troisième catégorie, il s'agit de membres de professions diverses, ayant chacune ses méthodes de recrutement, son propre système de formation et son statut professionnel qu'elle préserve avec vigilance; ou bien de personnes et de groupes qui, s'ils insufflent souvent une grande vitalité à l'action d'animation et l'enrichissent d'une précieuse expérience, sont, par nature, individualistes, réfractaires à l'idée d'un statut et d'une formation institutionnalisés qu'ils considèrent souvent, en dépit de leurs avantages, comme fatals à leur optique particulière.

Cependant, pour des raisons pratiques, le projet du CCC postule que notre société ne pourra s'attaquer sur un front assez large aux

tâches immenses qu'elle doit accomplir dans le domaine socio-culturel que s'il existe une profession institutionnalisée d'animateur, dont le statut, la rémunération et les perspectives seraient analogues, par exemple, à ceux de la profession enseignante. De fait, nous avons dit que nous envisageons, à cet égard, un vaste effort national, comparable à celui qui a créé la profession enseignante au siècle dernier. C'est pourquoi nos réflexions sur la formation et le statut des animateurs se sont essentiellement portées sur la troisième catégorie définie ci-dessus: les professionnels, qu'ils soient à plein temps ou à temps partiel. Il ne paraît ni possible, ni avantageux de prendre une base plus large, et les notes qui suivent ne concernent que les professionnels de l'animation socio-culturelle. Pour ce qui est de la formation, nous continuons pourtant à espérer qu'elle sera organisée de telle manière que des membres d'autres professions, et même les «individualistes» de la deuxième catégorie, pourront eux aussi y participer.

#### *Quelques indications sur la formation nécessaire aux animateurs professionnels*

Dès 1968, en France, un groupe de réflexion du Secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs avait publié un document très intéressant. Il commençait par définir l'animateur comme étant «un travailleur social. Il a pour fonction de faire naître et de développer des activités à finalité éducative, culturelle et sportive. Ces activités s'adressent à tous; elles tendent à une éducation globale et permanente». Ce document établissait la typologie suivante:

– *Animateur global* (en contact effectif avec les personnes habitant un quartier ou fréquentant un centre). Il devra savoir mener une étude ou une enquête sociologique dans une zone donnée; posséder des notions de pédagogie, de technique de conseil, de dynamique des groupes; et connaître les équipements et les services sociaux et socio-culturels de son secteur.

– *Directeur* (d'un centre ou établissement analogue). Il devra avoir les mêmes compétences que l'animateur global avec, en plus, des connaissances en matière de gestion, de formation du personnel et de relations publiques.

– *Formateur* («animateur technicien»). Il doit connaître un sujet spécialisé et la façon de l'enseigner selon les âges; savoir organiser des cours; être capable d'utiliser sa spécialité comme base d'épanouissement individuel, d'organiser des concours, des expositions, etc.

– *Coordonnateur* («animateur de synthèse»). Il devrait connaître les objectifs généraux et la méthodologie de l'animation; les méthodes d'administration et de travail en comité; et les techniques de relations publiques.

– *Responsables*.

Une version ultérieure (1973) donne:

– *Animateur diffuseur* (fonction: faciliter l'accès aux contenus culturels et leur assimilation critique). Il doit posséder une connaissance approfondie du secteur culturel; des méthodes de la pédagogie active; et des motivations populaires.

– *Animateur moniteur* (fonction: susciter intérêt et compétence dans un domaine donné, par exemple le théâtre ou la peinture). Exige une connaissance approfondie du sujet et de sa pédagogie; et la faculté de s'en servir pour réaliser une animation globale.

– *Animateur de groupe*. Il ne part pas d'un groupe tout fait ou d'un sujet fixé à l'avance; bien plutôt, il s'efforce de constituer des groupes et de servir les objectifs qui s'en dégageront. Un tel animateur doit connaître la psychologie et la dynamique des groupes; être capable de faciliter l'action et l'expression; comprendre les buts de l'animation globale.

– *Animateur coordonnateur*. Toutes les connaissances ci-dessus, plus des compétences en matière de gestion et de relations publiques.

Dans la plupart des pays, en tous cas en France, en Suisse, en Belgique et au Royaume-Uni, les théories avancées semblent concorder sur les points suivants:

- La formation ne devrait pas être séparée de la pratique effective du métier dans lequel l'animation est réalisée.
- Elle devrait donc être acquise soit en cours d'emploi, soit pendant les temps de loisir.
- Elle ne devrait jamais être autoritaire ou didactique, mais devrait être modulée en fonction des besoins exprimés par les stagiaires au cours de discussions bipartites. Elle devrait être menée en commun par le stagiaire et l'instructeur.
- Elle devrait permettre la qualification au moyen d'unités de valeurs capitalisables.

- Elle devrait se fonder sur certaines conceptions de l'objectif fondamental du travail des animateurs, abstraction faite des différences de statut, de situation ou de spécialité.
- Elle devrait donc consister en un tronc commun sur lequel viendraient se brancher des programmes correspondant aux besoins et aux intérêts divers des stagiaires.
- Elle devrait sans cesse mettre l'accent sur le caractère non directif du travail d'animation. Ce point est important, car on ne devient pas nécessairement animateur par altruisme: ce peut être aussi par désir de changer la société, ou par besoin d'expression personnelle et de créativité. Il faut donc prendre grand soin au cours de la formation d'insister sur le fait que l'animation a pour but d'épanouir les gens, non de les manipuler ou de les influencer.

### *Système de formation dans certains pays*

#### *France*

Un *Bulletin d'information* du Ministère des Affaires culturelles, daté de septembre 1973, donne le résumé suivant. Il existe 35 centres de formation d'animateurs professionnels. (Dans bien des cas, la formation ne débouche pas sur une profession déterminée, mais sur toute une gamme de possibilités, telles que les activités de jeunesse, l'action sociale, l'éducation des adultes, l'animation socio-culturelle ou artistique.) Sur ces 35 centres, 13, dont 6 instituts universitaires, sont financés par l'État; 21 appartiennent à des organisations privées et 13 ne forment que leur propre personnel. Il existe également un centre de formation d'animateurs, qui est une entreprise à but lucratif.

Tous ces centres totalisent 2 311 stagiaires, répartis en 52 cours différents, certains à temps partiel pour les stagiaires occupant déjà un emploi, d'autres à plein temps, la plupart assurant une formation initiale. 58 % des stagiaires occupent un emploi. La majorité des cours durent plus d'un an, en général deux. Les principaux éléments des programmes de formation sont: relations humaines, connaissance des milieux, techniques de gestion, relations publiques.

Pour élargir la voie menant à la qualification et pour coordonner un peu cette diversité, le gouvernement a institué, en 1970, des diplômes nationaux d'animateurs. Il s'agit du BASE (Brevet d'aptitude à l'animation socio-culturelle) et du CAPASE (Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-culturelles). Le BASE constitue une première étape et seuls ceux qui le possèdent peuvent accéder au

Certificat. Le Brevet atteste que son détenteur a prouvé, au cours de deux années de travail d'animateur dans un poste agréé par les autorités, qu'il possède les qualités requises pour ce métier. Au cours de ces années, le stagiaire doit également mener des entretiens, assister à des cours, passer des tests et soumettre un mémoire. Parmi les sujets abordés, on trouve l'expression, la psychopédagogie, les méthodes de groupe, la connaissance du milieu, la gestion, certains aspects de civilisation et quelques matières à option, telles que le sport, l'instruction civique, l'économie.

Présente également un grand intérêt, non seulement ce qui concerne les besoins de la formation, mais aussi le statut et les conditions de travail des animateurs, une étude actuellement menée en France par le FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Cette enquête porte sur le statut de l'animateur, ses relations avec les employeurs et les pouvoirs publics et la rémunération de son travail. Elle étudie les animateurs selon qu'ils sont sédentaires ou itinérants et, séparément, dans les grandes villes, les villes nouvelles ou les milieux ruraux. Les catégories sont intéressantes et évocatrices. Le travail des animateurs est réparti entre:

- activités spécialisées
- relations avec les individus
- relations avec les groupes
- relations avec le grand public
- formation des animateurs
- coordination d'activités spécialisées
- documentation
- recherche
- gestion
- gestion de services tels que restaurants.

Les animateurs seront classés par: âge et sexe, nombre d'heures de travail par semaine et emploi du temps, vacances, possibilités d'études, de recyclage ou de recherche, origine sociale (profession des parents), perspectives de promotion et perspectives de reconversion dans un autre travail.

Les résultats de cette enquête devraient grandement faciliter la définition du profil de l'animateur.

### *République Fédérale d'Allemagne*

Tout ce que nous savons c'est qu'il existe deux catégories de *Sozial-Arbeiter*:

- Les titulaires d'un diplôme d'État d'action sociale, décerné après quatre années d'études (dont une consacrée à l'expérience pratique) portant sur le travail en équipe, la psychologie, l'éducation des adultes, le droit et la gestion;
- Les titulaires d'un diplôme d'État d'éducateur, décerné après une ou deux années d'études dans l'établissement de formation d'une organisation bénévole agréée par le Land.

### *Danemark*

La formation donnée dans les instituts pédagogiques a un double objectif: enseignement et animation. La situation est la même en *Finlande*.

### *Irlande*

Presque tous les animateurs viennent de l'enseignement; ils peuvent suivre des cours de reconversion ou d'initiation.

### *Italie*

Il existe une formation spéciale pour les animateurs qui se destinent à l'aide sociale. Beaucoup d'animateurs ont fait des études les préparant à l'enseignement.

### *Norvège*

La formation d'animateurs est, au moins en partie, considérée comme la formation d'employés municipaux.

### *Suisse*

La formation d'animateurs n'est pas considérée comme relevant du Gouvernement fédéral. Dans les cantons francophones, il y a eu des faits nouveaux: la formation en vue des activités de jeunes a été modifiée de manière à inclure l'animation socio-culturelle; il en est de même de la formation donnée, en général, en cours d'emploi, par un

certain nombre d'organisations bénévoles. Il y a aussi l'Ecole des animateurs de l'Ecole d'études sociales de Lausanne, qui dispense un cours de trois ans à temps partiel. Pour s'y inscrire, il faut posséder le baccalauréat ou un diplôme équivalent, et la formation intéresse les personnes qui se destinent à servir la collectivité. Citons encore l'Ecole d'animateurs de l'Ecole de service social à Genève. Elle dispense un cours de trois ans à plein temps, de niveau universitaire. L'école de Lausanne est financée en commun par les cantons de langue française et l'école de Genève par son propre canton. Dans les zones de langue allemande, les réalisations sont encore limitées, mais plusieurs écoles de sciences sociales s'orientent dans cette direction.

Toutefois, dans l'ensemble de la Suisse, la formation en cours d'emploi sous forme de séminaires, cours de week-ends et cours à temps partiel, organisés par des associations bénévoles, a pris une extension remarquable. On peut juger de son ampleur en constatant que le coût de cette formation s'est élevé, en 1973, à 1 700 000 francs suisses. Les principales organisations concernées sont:

- Le Cartel suisse des Associations des Jeunes
- Pro Juventute
- La Fédération suisse pour l'éducation des adultes
- Le Groupe romand pour l'étude des techniques de l'instruction
- L'Union chrétienne de Jeunes
- L'Akademie für Erwachsenenbildung.

En outre, de nombreuses initiatives sont prises par les syndicats, les associations culturelles, les clubs et les universités populaires.

### *Royaume-Uni*

La National Federation of Community Associations organise un cours de formation initiale à plein temps et quelques organisations de jeunesse, telles que la Young Men's Christian Association, assurent des cours à plein temps. Dans les écoles normales (Colleges of Education), les étudiants peuvent suivre certains cours à option qui préparent aux activités de jeunesse ou au travail communautaire. Les éducateurs d'adultes et de jeunes bénéficient de nombreuses possibilités de formation en cours d'emploi offertes par les autorités responsables de l'éducation ou des associations bénévoles. Certaines universités dispensent des cours à plein temps préparant à l'éducation

des adultes. Le Arts Council organise lui-même des cours destinés aux administrateurs des arts et lettres. Les travailleurs sociaux ont leur propre système de formation. De grands efforts ont été faits pour associer la formation d'animateurs, notamment ceux qui s'occupent de l'éducation des adultes et des jeunes, à celle des travailleurs sociaux. Les difficultés se sont révélées très grandes. Le travailleur social part du principe que la famille est l'unité fondamentale de son action, alors que l'animateur considère surtout l'individu. Dans l'ensemble, les enseignants, y compris les éducateurs d'adultes, ne semblent guère enclins à tenir grand compte du milieu ou des loisirs des enfants et des adultes, par exemple la formation de groupes de jeux. De leur côté, les travailleurs sociaux se montrent peu disposés à élargir l'accès à leur profession.

La BBC produit un certain nombre de programmes qui ont un rapport avec l'activité des animateurs et qui pourraient être utiles à leur formation. Toutefois, un groupe de travail du London Council of Social Service, qui les a étudiés sous cet angle, a conclu que ces programmes étaient trop superficiels pour faire autre chose qu'éveiller la curiosité pour l'animation.

Un grand intérêt s'est manifesté au Royaume-Uni pour le programme et les méthodes de formation de ceux qui se destinent au métier d'animateur ou l'exercent déjà. Deux documents publiés par les Inspecteurs du Ministère de l'Éducation (*Explorations* et *Course Documentation* n° 480) contiennent des notes détaillées accompagnant des études de cas traitant de méthodologie et des articles sur les conséquences sociologiques et andragogiques de l'animation. Ces textes se rapportent, pour la plupart, à un champ d'action dans lequel on étudie l'influence combinée de l'éducation, des services de santé, des services sociaux, du logement, etc.

A l'Université du Surrey, un «Human Potential Research Project» étudie, pour le compte du «London Council of Social Service», les méthodes de formation spécialisée dans les domaines du handicap physique, de la délinquance, de la santé mentale, du logement et du service social. Un rapport intérimaire indique la part jouée dans cette enquête par la dynamique de groupe et l'autogestion; parmi les techniques examinées, on peut citer le «peer learning community» (apprentissage au sein du groupe de pairs) qui demande la reconnaissance à la fois de la situation réelle du groupe et de la spécificité de sa capacité d'enseignement: «milling and pairing» (mélange et appariement) suivis du «self-introductory circle» (cercle où chacun se présente lui-même) comme moyens d'accélérer la

croissance de la vie du groupe; le monodrame et le «role reversal» (inversion des rôles); «critical incident analysis» (analyse d'un incident critique) – étude d'un incident ayant entraîné un changement brutal dans la vie de l'individu ou de la collectivité – menant à l'étude du processus de résolution d'un problème.

### *Conclusion*

Les inégalités du présent rapport ne traduisent aucune partialité, mais simplement l'existence ou l'absence de renseignements. Même avec cette réserve, on discerne beaucoup de choses peu satisfaisantes et inadéquates au regard de l'animation socio-culturelle de grande envergure que le CCC envisage.

Un dernier sujet de réflexion nous vient de Belgique; il existe une controverse quant à l'efficacité relative de l'animateur à plein temps et de l'animateur à temps partiel. En faveur du premier, on peut dire que le recrutement, la formation et le statut sont plus faciles à organiser dans le cadre d'une profession bien définie, à plein temps, demandant des qualifications au départ. Par contre, on fait valoir que l'animateur à plein temps s'institutionnalise et s'enferme dans un état de choses qu'en tant qu'animateur il devrait s'efforcer de modifier. Un travail rémunéré à temps partiel peut en appeler à la générosité et au sens social de jeunes gens doués, qui accepteront de résider, pour un temps, dans la zone cible et d'en partager la vie; ou bien, un travail à temps partiel, également rémunéré, permettra peut-être à un «chef naturel» de faire de l'animation aux heures de liberté que lui laissera son atelier ou son usine. Ces animateurs à temps partiel jouiront du respect sans réserve de ceux qu'ils serviront. La classe ouvrière ne considère pas qu'un animateur professionnel à plein temps fait «un vrai métier»; en tout cas, il dépend, pour son ordinaire, de la «classe dirigeante». Par ailleurs, le travail d'animation exige la vigueur et l'ardeur de la jeunesse. Qu'advient-il de l'animateur professionnel à plein temps qui atteint l'âge mûr?

Comme nous l'avons dit, le Projet envisage une profession à plein temps; mais on ne saurait, pour autant, négliger le point de vue exposé plus haut.

## La déontologie des animateurs

*par J.-M. MOECKLI, Secrétaire général,  
Université populaire du Jura, Suisse*

### *Introduction*

Les années que nous vivons sont sans conteste celles qui se prêtent le moins aisément à l'élaboration de définitions précises en matière d'animation. En effet, après une période d'euphorie où beaucoup ont vu dans l'animation la panacée de tous les conflits socio-culturels ou la réponse à tous les maux d'une société bloquée, voilà qu'un doute fondamental s'est installé au sujet de l'efficacité réelle de l'animation, de la valeur des formations données aux animateurs, et même au sujet de l'existence d'une catégorie spécifique de travailleurs sociaux appelés animateurs. Ici, il faut s'empresse d'ajouter que la situation est très dissemblable dans les pays d'Europe: le concept d'animation, c'est le moins qu'on puisse dire, n'est pas vécu de la même façon au Sud et au Nord de l'Europe, par exemple. Mais ces incertitudes, ces réticences d'un type nouveau – intérieures au cercle des animateurs eux-mêmes – sont bien le signe qu'une réflexion sur les animateurs, leur déontologie, leur statut, leur formation, vient à point nommé. Si jusqu'à présent la contradiction se faisait entre ceux qui croyaient à l'animation et ceux qui n'y croyaient pas ou la craignaient, les tenants eux-mêmes de l'animation s'interrogent et se donnent des réponses souvent divergentes.

En outre, les conditions actuelles de l'animation sont critiques, peut-être plus qu'à ses débuts. Au fur et à mesure que les animateurs s'aguerrissent, que leurs méthodes s'affinent, que les collectivités savent mieux les employer, les situations conflictuelles où ils sont engagés paraissent plus, aux yeux de beaucoup, comme le résultat de leur travail.

Alors ceux qui, déniaient toute valeur positive au conflit, cherchent à l'éviter plutôt qu'à le surmonter, se dressent contre l'animateur comme l'auteur même de tous les maux.

Dans ce climat, à la fois d'interrogation et de refus, la question de la déontologie se pose non pas seulement théoriquement, mais dans d'innombrables cas très concrets où l'on voit l'animateur aux prises littéralement avec son employeur; dans ces conflits, généralement, le recours au contrat d'engagement ne constitue pas une solution, parce qu'il est trop vague, qu'il ne précise que les points secondaires de la tâche de l'animateur, et qu'en règle générale il est calqué sur des contrats de professions où les problèmes spécifiques de l'animateur ne se rencontrent pas. Il faudra revenir plus loin sur cette question. Pour l'instant, enregistrons le fait que la nécessité d'une déontologie des animateurs se fait sentir de la façon la plus aiguë au moment même où elle est la plus difficile à établir.

On ne s'attendra donc pas à lire ici une énumération des devoirs de l'animateur. Une sorte de code d'honneur, bref, une déontologie comme celle des médecins ou des avocats. Ce rapport se présente comme une réflexion sur la déontologie des animateurs.

Former des animateurs ou former à l'attitude d'animation? Bien que cette question n'entre pas directement dans le cadre du présent rapport, il n'est pas possible de l'éluder; en effet, si l'on adopte le premier terme, la déontologie à étudier sera celle des animateurs professionnels, tandis que si l'on adopte le second, c'est de l'ensemble des acteurs engagés dans l'animation qu'il s'agit. Or, essayons d'imaginer où en seraient les actions d'animation si seuls agissaient des animateurs à plein temps; plus important: n'est-il pas contradictoire avec le concept même d'animation de la laisser entre les seules mains des professionnels? Leur rôle n'est-il pas précisément de susciter ou de favoriser chez autrui *l'attitude d'animation*? Si donc on veut former des agents de l'animation avec un réel souci d'efficacité, il faut vouer un soin tout aussi attentif à la formation des bénévoles qu'à celle des professionnels. Cela, beaucoup d'associations l'ont compris depuis longtemps, et c'est l'occasion de regretter que les pouvoirs publics marquent en général trop peu d'intérêt pour cet aspect du problème.

C'est en tout cas la perspective qui a été choisie dans ce rapport qui veut englober les animateurs proprement dits, assurément, mais aussi tous ceux qui, où qu'ils agissent, entendent donner à leurs activités la dimension de l'animation, tous ceux qui visent le développement culturel d'une collectivité donnée: bibliothécaires, conservateurs de musée, éducateurs d'adultes, gens de théâtre et de cinéma, de radio et de télévision, éducateurs en général, que ce soit leur profession ou non, qu'ils soient engagés à plein temps, simplement honorés d'un cachet, ou bénévoles.

Relevons en passant que le recours à ces différents types d'animateurs présente divers avantages: plus de souplesse et d'efficacité parfois, un effet démultiplicateur certain, un coût moindre.

On conviendra que les pouvoirs publics et les services concernés n'ont pas jusqu'à présent voué un soin particulier à la formation à l'attitude d'animation de ceux de leurs agents qui devraient être des facteurs de développement culturel. Prenons pour exemple les bibliothécaires. On a soigné leur formation à la conservation et au classement, de même qu'à l'organisation, et parfois aussi au contact avec le lecteur. Mais, bien que de nombreux bibliothécaires manifestent dans leur travail un don inné pour l'animation et fassent de leurs bibliothèques de véritables lieux de rencontre et d'échange, on peut affirmer sans risque d'exagération que l'essentiel de leur formation a porté sur l'objet-livre et sur l'individu-lecteur, et non sur la relation livre-collectivité. A telle enseigne qu'une bibliothèque est réputée animée lorsque le taux de sortie des livres est élevé. En fait, il y aura animation lorsque le rapport entre une collectivité et son instrument de communication qu'est la bibliothèque sera explicite aux yeux des lecteurs, lorsque ceux-ci auront communiqué à leur groupe leurs réflexions, lorsque la communication livre-lecteur se sera enrichie de façon décisive de la communication lecteurs-lecteurs, lorsque la collectivité aura pris en charge sa bibliothèque et aura notifié ses besoins réels au bibliothécaire-animateur.

Est-il impossible d'envisager, dans le cadre de leur formation initiale et de leur formation continue, que les bibliothécaires reçoivent une formation à l'attitude d'animation qui leur permettrait de remplir mieux cette mission?

Il devrait en être de même pour les autres acteurs du développement culturel qui ont été cités plus haut, de même que pour tous ceux qui, à titre bénévole ou contre honoraires, jouent un rôle semblable.

### **Typologie opérationnelle des animateurs**

L'appellation «animateur» n'est pas contrôlée; on l'utilise dans toutes les circonstances; et même dans le domaine du socio-culturel, elle recouvre des activités très différentes. Des typologies ont été dressées, souvent satisfaisantes. Celle qui est proposée ici se veut opérationnelle; elle doit permettre de s'interroger sur la déontologie, il est donc normal qu'elle soit fondée sur le statut de l'animateur, et plus particulièrement sur le type de rapport contractuel.

### *Animateur bénévole*

Le type est le *militant*, dans une association, dans un syndicat; entre également dans cette catégorie le leader d'un groupe informel.

Cet animateur, formellement et essentiellement, appartient à la base; comme leader, il en est l'expression littérale, en ce sens qu'il s'exprime en son nom, ou que c'est à lui que la base confie – explicitement ou implicitement – une fonction motrice plus importante. Néanmoins, le bénévole appartient à la base; il ne s'en détachera que s'il se voit désigner un statut à part qui l'en distingue, comme c'est le cas pour le militant syndical qui devient secrétaire syndical.

Le bénévole, même si se manifeste dans son leadership une volonté de puissance, et bien qu'il soit doté d'un pouvoir sur le groupe auquel il appartient, a *une motivation essentiellement idéologique*; elle n'est pas forcément explicite mais peu importe en l'occurrence: ce qui le fait agir n'est pas l'argent, mais le désir de faire triompher certaines idées.

### *Animateur «honoré»*

Le type en est le *spécialiste ou le semi-spécialiste chargé d'une mission d'animation* par son propre groupe ou par un groupe dont il n'est pas militant; à cet effet, il peut recevoir un cachet. Il ne s'agit pas d'un contractuel, car son statut n'est pas celui d'un professionnel, mais d'un amateur modestement honoré pour sa prestation. Appartiennent à ce type les enseignants dans l'éducation des adultes (universités populaires, par exemple), un cinéphile dans le ciné-club d'une maison de jeunes, un enseignant chargé de l'animation d'un groupe de lecture, un bricoleur «spécialisé» dans un centre de loisirs.

De tels animateurs peuvent surgir de la base, mais ils sont le plus souvent d'une autre origine socio-culturelle ou géographique; en tout cas, ils se distinguent de la base assez nettement pour que celle-ci s'en rende compte et que les liens entre le groupe et l'animateur soient totalement différents de ceux qui unissent le bénévole à son groupe. Néanmoins, il y a le plus souvent une communauté idéologique assez serrée, ou bien il s'agit chez l'animateur d'une *idéologie de «service»*; dans ce cas, très fréquent, il veut mettre ses compétences au service d'un groupe qu'il estime défavorisé. La motivation est fréquemment le désir d'échapper au métier (par exemple, l'enseignant qui veut résister à l'aliénation de l'enseignement scolaire). Accessoirement, l'attrait d'un gain supplémentaire peut jouer un rôle.

## *Animateur payé*

Le type en est *l'animateur professionnel* dans une Maison de Jeunes, dans un Centre de Loisirs, etc.

Cet animateur n'appartient pas à la base, ou en tout cas il n'y appartient plus; son statut l'en détache irrésistiblement, même s'il n'en éprouve pas le désir, même s'il en épouse idéologiquement les aspirations et que sa vocation soit de les réaliser.

Sa *motivation* est donc le plus souvent idéologique; l'animateur payé entend déployer une action de nature sociale, parfois aussi ouvertement de nature politique. On peut affirmer qu'il s'agit dans bien des cas d'une vocation d'enseignement dérivée. Le goût de la marginalisation se rencontre souvent, comme aussi le désir de faire valoir des aspirations artistiques ou esthétiques. Etant donné les conditions salariales de la grande majorité des animateurs payés, on peut dire sans risque de se tromper que le gain ne constitue pas une de leurs motivations essentielles.

## **La situation de l'animateur**

### *L'employeur de l'animateur*

Il n'y a d'animation que dans un groupe ou une collectivité: le mandat de l'animateur concerne une collectivité donnée (un quartier, un immeuble, les jeunes d'une ville ou ses vieillards, les lecteurs d'une bibliothèque, etc.) ou un groupe plus restreint et mieux délimité (un groupe de jeunes, une équipe d'acteurs amateurs, etc.). Son contrat moral, c'est avec cette collectivité ou ce groupe au sein duquel il agit qu'il le passe; c'est au groupe qu'il doit des comptes. S'il a fait véritablement son travail, le groupe ou la collectivité doit pouvoir décider des modalités de rapports, ils doivent pouvoir lui proposer un autre contrat, ou renoncer à ses services. Ici peut se réaliser la cellule où s'exerce la démocratie culturelle.

Dans les faits, le groupe ou la collectivité – sauf exceptions – ne sont précisément pas ceux qui signent le contrat formel avec l'animateur; bien qu'ils soient le véritable employeur de l'animateur, c'est un tiers qui l'engage, le paie, le maintient ou le déplace, le congédie. On dira que ce tiers – le plus souvent collectivité de droit public ou privé: État, commune, association – a senti les besoins en animation d'un groupe ou d'une collectivité donnée et leur a fourni l'animateur; on dira aussi que c'est avec l'argent de la collectivité plus

large à laquelle appartient la collectivité ou le groupe visé que l'animateur est payé, et que par conséquent le tiers est le représentant légitime des intérêts de la collectivité ou du groupe.

Dans la réalité, les choses ne sont pas si simples. En effet, l'action de l'animateur conduit à la prise d'autonomie par sa collectivité ou par son groupe, et cette autonomie, si elle n'est pas factice, doit porter aussi sur le libre choix des objectifs, et aussi de l'animateur et de ses relations avec la collectivité et le groupe.

On s'aperçoit donc que l'animateur a deux employeurs: celui qui l'engage et celui pour lequel il est engagé. Au départ, le premier sait – ou croit savoir – pourquoi il l'a engagé; si l'animateur fait son travail, par la suite seul le second sera vraiment qualifié pour décider. Et pourtant, c'est le premier qui continue à décider.

Le conflit n'est guère évitable à la longue, quand l'animateur prend son mandat au sérieux. C'est même la règle actuellement. Un propos sur la déontologie devait mettre cet aspect du problème en évidence.

### *L'animateur créateur ou médiateur de conflit?*

Bien souvent, on engage un animateur pour apaiser ou dénouer un conflit, ou plus généralement pour faire face à une situation de conflit existante ou redoutée. Or, l'action même de l'animateur consiste à permettre aux membres du groupe au service duquel il est mis de s'identifier, d'identifier la société et leurs rapports avec elle, et par là d'accéder à l'autonomie, grâce à cette action les conflits profonds se dévoilent à leurs yeux; et ces conflits sont alors plus aigus, plus visibles, plus explosifs, plus menaçants, bref, plus réels.

Il faut s'empresse de noter ici que l'animateur n'a pas pour vocation de créer le conflit pour le conflit, mais il sait que si les rapports à autrui ne sont pas transparents, l'autonomie n'est pas possible. En face des puissantes forces de conditionnement qui occultent la réalité – «Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil» – il est un agent de déconditionnement. Ce n'est pas à lui, qu'il appartient, une fois l'autonomie du groupe conquise, de lui tracer les voies de son action; en principe, à ce moment, sa tâche est accomplie et il peut disparaître. Mais c'est précisément ce résultat qui effraie, et c'est là-dessus qu'il est contesté.

L'animateur est donc, par son action directe, créateur de conflit, ou mieux révélateur de conflit, et par son action indirecte, il a peut-être

permis la médiation du conflit. Or, bien souvent, celui qui le paie ne se rend pas compte que la phase de médiation ne peut avoir lieu qu'après la phase de dévoilement: l'employeur et l'employé n'ont pas compris le contrat de la même façon. « Les jeunes du quartier étaient désœuvrés; nous leur avons donné un animateur, et voilà qu'ils revendiquent non pas seulement un centre de rencontre, mais un statut meilleur pour les apprentis! ».

### *L'animateur et le pouvoir*

Il faut ici détruire un mythe, celui de l'animateur se dépouillant de tout pouvoir et apparaissant quasiment nu devant le groupe ou la collectivité qu'il est chargé d'animer, celui de l'animateur victime consacrée, de l'animateur crucifié. L'animateur est doté d'un pouvoir important qui est inhérent à sa formation comme à son statut, pour le moins autant qu'un enseignant. Il lui est donné par sa formation spécifique, par ses techniques et ses méthodes, par sa situation professionnelle, par sa connaissance des mécanismes du groupe, etc.; il n'est que de voir à l'œuvre certains « animateurs » qui manipulent, dirigent ou même terrorisent un groupe par leur seule analyse des comportements.

Simplement, l'action de l'animateur n'est pas de transmettre un pouvoir dont il serait ainsi dessaisi, mais elle est de le multiplier.

Un saint laïque, l'animateur? Non, plutôt quelque chose comme le bon instituteur du dix-neuvième siècle qui, contrairement au sorcier ou à d'autres qui gardaient jalousement leurs connaissances, voulait les partager avec le plus grand nombre. C'est d'ailleurs à partir du moment où son pouvoir se démultiplie – c'est-à-dire quand il a réussi – que l'animateur fait peur et que ses difficultés avec l'employeur<sup>1</sup> surgissent.

On touche du doigt un des problèmes cruciaux de la démocratie culturelle, c'est-à-dire de la démocratie. Si la démocratie est l'exercice du pouvoir par tous, alors l'animateur est l'agent par excellence de la démocratie.

### *L'animateur, la liberté et l'imagination*

Il ressort des points précédents que l'animateur est un facteur de liberté; de liberté culturelle, c'est-à-dire de liberté politique aussi. Il

---

1. Pour simplifier, on appellera « employeur » l'institution qui paie l'animateur et « groupe » la collectivité ou le groupe qu'il est chargé d'animer.

ouvre la voie à l'imagination créatrice de la collectivité, du groupe, de la personne; il favorise les conditions de la liberté. Lorsqu'il réussit, on assiste à une sorte de débordement qui inquiète parce qu'il compromet un ordre établi.

Dans ces conditions, donner un statut précis de fonctionnaire à l'animateur supposerait que l'on peut donner un cadre précis à la liberté et à l'imagination.

Une fois de plus, nous voilà en face d'une situation contradictoire; et une fois de plus, il faut l'accepter comme telle, l'exploiter, l'expérimenter, et non pas la refuser. Cette exploitation et cette expérimentation ne sont pas sans risques, soit; mais la liberté et l'imagination sont des risques qu'il vaut la peine de courir. On peut aussi préférer l'ordre statique d'une société bloquée et conditionnée à la dynamique du changement, mais le moindre risque n'est pas dans le premier terme.

### *L'animateur comme chercheur*

Si l'on veut bien accepter ce qui vient d'être dit, la situation de l'animateur présente au moins un point commun avec celle du chercheur: ils sont tous deux engagés dans un projet, et non pas dans un plan; le terme de leur action ne leur est pas connu, mais il se découvre progressivement, leur progression se présente comme un «dévoilement d'horizons successifs», pour reprendre l'expression du philosophe F. Gonseth.

Quand on a compris l'intérêt qu'il y a à laisser sa liberté de démarche au chercheur, ses progrès sont plus rapides. Ce n'est probablement pas un hasard si, en matière de recherche, l'État donne son aide financière aux sciences de la matière dont les résultats sont plus facilement domestiqués par les appareils de production, plutôt qu'aux sciences humaines, considérées comme génératrices de conflits inutiles. Il n'en reste pas moins que la situation du chercheur, même en sciences humaines, est actuellement meilleure que celle de l'animateur, et qu'il y aurait intérêt à explorer cette hypothèse consistant à donner à l'animateur le statut d'une personne engagée dans un projet de recherche.

### **Éléments d'une déontologie commune aux trois types d'animateurs**

Si l'on adhère à ce qui a été dit jusqu'ici, on admettra sans peine qu'il est impossible – qu'il serait absurde – d'élaborer un catalogue de droits et de devoirs et de codifier des responsabilités par nature non

codifiables. Néanmoins on peut étudier une sorte de charte sur laquelle les parties pourraient fonder leur accord de collaboration et leur contrat, oral ou écrit. C'est l'ébauche d'un semblable document qui est présentée ici.

Les trois types d'animateurs – bénévoles, honorés, payés, selon la typologie choisie – ont exactement le même objectif: animation socio-culturelle, développement communautaire, démocratie culturelle. Ces concepts ont été étudiés en d'autres circonstances et l'on peut poser que l'accord théorique est acquis, encore que les résistances continuent à se manifester et que les divergences d'interprétation soient considérables.

Quand on a dit que cet objectif est commun à tous les types d'animateurs, il faut préciser qu'il n'est pas forcément explicite, et que certains animateurs, surtout parmi les bénévoles, ne sont pas très conscients de la nature profondément démocratique de leur action.

On voudra bien lire les deux chapitres qui suivent en gardant présente à l'esprit la situation bipolaire de l'animateur, entre son employeur et son groupe et en admettant que cette situation est essentiellement celle de l'animateur payé.

### *Remplir les engagements*

Un but a été fixé au départ, et il faut tout faire pour l'atteindre. Non dans un esprit formaliste: le groupe est absolument légitimé à changer ses objectifs en cours de route. L'animateur doit être fidèle à son groupe, en ce sens qu'il doit admettre les programmes comme des décisions. Dans la pratique, ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît; l'animateur, nanti d'une expérience multiple et voyant le détour ou l'impasse où s'engage le groupe, est souvent tenté de tourner ses décisions, pour gagner du temps par exemple, alors qu'il doit plutôt respecter la décision prise, non sans avoir présenté son point de vue, bien sûr. C'est toute l'alternative directivité et non- ou semi-directivité qui est posée ici, et l'on sait qu'elle se pose dans chaque démarche de l'animateur. On se rappellera aussi que la réalité de ses engagements est vis-à-vis de son groupe beaucoup plus que vis-à-vis de son employeur, si bien que le groupe est le meilleur juge de l'accomplissement du contrat.

En d'autres termes, une rupture du contrat – écrit ou verbal – ne saurait être le fait unilatéral de l'employeur, mais devrait procéder d'une concertation avec le groupe.

### *Servir le groupe*

C'est si élémentaire qu'il est presque gênant de le rappeler. Et pourtant, combien d'animateurs qui confondent leur tâche et leur plaisir! Celui qui rêve depuis toujours de monter Molière ou Ionesco, et qui se persuade – et persuade son groupe – que telle est la volonté du groupe; ou celui qui croit tourner le scénario imaginé par son groupe, alors qu'il le lui a inconsciemment dicté. Le groupe est trop souvent l'instrument de ses désirs et de ses volontés.

Sa tâche essentielle n'est pas non plus d'être en communion avec son groupe, mais de mettre les membres du groupe en communication avec eux-mêmes et entre eux-mêmes, et de mettre le groupe en communication active et réciproque avec les autres groupes et avec la société.

Pour l'animateur, ce n'est donc pas de se faire plaisir qu'il s'agit, ni de faire plaisir au groupe, mais de le servir dans son difficile travail d'identification et d'autonomie.

### *Tenir compte des visées globales du groupe*

La cible spécifique que s'est donnée le groupe s'inscrit forcément dans un champ plus large et plus flou. Il est plus facile, pour le groupe comme pour l'animateur, d'isoler absolument la cible et de se donner ainsi l'illusion que le but est atteint. Monter une pièce de théâtre n'a pas le même sens si le but auquel on tend est un produit fini – la représentation, le spectacle – ou l'expression d'un groupe, la mise en forme d'une réflexion collective.

Ceci n'est pas pour déprécier le souci du travail bien fait et de la précision, mais pour leur donner une signification large et englobante.

### *Se rendre inutile*

C'est un postulat qu'on accepte de grand cœur au départ, mais qu'on ne réalise pas sans peine. Et pourtant, il est fondamental, puisque l'animation vise la démocratie culturelle, l'autonomie des personnes, des groupes et des collectivités. Mais des liens affectifs se créent entre un animateur et son groupe, qui peuvent cacher des rapports de dépendance. Dans ce cas, c'est à l'animateur qu'il appartient de les couper, même au prix de certains déchirements.

Les choses devraient se passer de telle façon que le groupe soit capable en tout temps de se passer de l'animateur et celui-ci doit l'y exercer.

Développer le pouvoir potentiel du groupe et de ses membres, et non le sien propre, voilà en quoi consiste l'action de l'animateur; cela demande beaucoup de personnalité et de lucidité, et le groupe peut l'y aider puissamment, comme d'ailleurs l'employeur.

### *Se remettre en cause*

On l'a vu, le groupe et son animateur ne sont pas insérés dans un plan, mais ils développent un projet; ils doivent donc être continuellement en état de changement. Cela ne signifie pas l'instabilité, mais l'équilibre dynamique de l'homme en marche. Cette situation, qui est celle du chercheur, implique une grande disponibilité d'esprit, la lucidité la plus constante sur soi-même et sur le groupe.

Il paraît inutile d'insister sur le danger de la sclérose intellectuelle dans une semblable démarche, mais on profitera de dénoncer certaines habitudes héritées d'une pratique superficielle de la dynamique de groupe: on voit de plus en plus des animateurs institutionnaliser en quelque sorte la remise en cause du groupe, de sorte qu'il se paralyse et n'avance plus, ou qu'il tourne en rond. La remise en cause doit reprojeter le groupe et non l'engluer. Il y a beaucoup à dire de pratiques d'animation qui sont en réalité torturantes pour le groupe et qui permettent à l'animateur de renforcer la dépendance du groupe à son égard.

### *Esprit de recherche, d'imagination, de conception*

Ces qualités sont imposées par celles qu'on demande à l'animateur dans les points précédents. Il vaut pourtant la peine d'y insister. La routine, l'esprit répétitif, ont une valeur dans le cadre de certains métiers qu'ils n'ont plus ici. Et il ne faut pas penser seulement aux moments de contact immédiat avec le groupe, mais à la totalité du travail de l'animateur. Si l'on excepte les actes administratifs, l'animateur est perpétuellement aux prises avec la nécessité d'imaginer de nouvelles formes d'action et de réflexion correspondant aux nouvelles phases de ses projets.

### *Responsabilité*

Les méthodes de l'animation sont efficaces et leur impact se situe au niveau profond des personnes et des groupes. La responsabilité de l'animateur en est d'autant plus grande. Lorsque l'instructeur échoue, ce n'est qu'une connaissance non acquise ou un geste non maîtrisé pour son élève; lorsqu'il se trompe, ce n'est qu'une connaissance imparfaite ou un geste maladroit. C'est au changement des structures

mentales et sociales que se mesure l'action de l'animation, c'est-à-dire dans la texture même de la personne et de la société. La responsabilité de l'animateur est à la mesure de l'ambition de l'animation; il n'a pas le droit de jouer avec son groupe et de l'envoyer au feu sans lui donner des armes.

Cette efficacité de l'animation a son revers: elle peut devenir manipulation et c'est bien le pire danger; un instrument de libération qui serait utilisé comme un instrument d'aliénation. Mais pourquoi et comment l'animation échapperait-elle à ce danger auquel ni l'imprimerie ni l'école, pour ne citer que deux exemples, n'ont pu échapper? L'animateur doit donc continuellement être tenu en garde; sa meilleure défense sera le groupe auquel il aura fourni les outils de la critique, au besoin contre lui.

Sa responsabilité revêt un autre aspect encore. Le groupe qu'il anime est par définition en recherche, donc en continuelle recherche d'équilibre, comme les personnes qui le composent. Dans cette situation, les interventions de l'animateur peuvent avoir un caractère d'exceptionnelle gravité. Les risques sont encore accrus, et les responsabilités de même, lorsque l'animateur travaille avec *des groupes de marginaux*, ce qui est très souvent le cas: immigrants, vieux, jeunes, dont la nature est socialement fragile, et qui sont plus facilement manipulables.

Lorsque l'animateur travaille en équipe et qu'il est appuyé, les responsabilités peuvent être partagées et les risques sont moindres. C'est une des raisons pour lesquelles il y a quelque témérité à le laisser seul. On notera en passant l'intérêt que présente une équipe constituée d'un animateur payé et de plusieurs animateurs bénévoles ou honorés.

Comment imaginer que le meilleur des animateurs puisse ne jamais commettre d'erreur? La nature même de son action – projet de recherche – implique l'erreur. L'erreur n'est plus une «faute».

Bien que les déontologies fassent plus souvent état des devoirs que des droits, on acceptera qu'on les évoque: droit à l'erreur et à l'échec, droit de critique à l'égard du groupe et de l'employeur, droit à la participation dans toute la détermination des objectifs et des moyens, droit aux convictions personnelles, manifestées ou non.

### **Déontologie spécifique aux animateurs payés**

C'est autour des animateurs professionnels que tournent toujours les crises, d'abord parce qu'il y a un employeur qui les paie et qui veut

qu'on lui rende compte de son argent, ensuite parce que la crise atteint un professionnel dans l'exercice de son métier et met en cause ses moyens d'existence. Ces deux faits rendent plus aigus tous les conflits suscités par l'animation; lorsqu'elle est le fait de bénévoles ou même d'honorés, et qu'une contestation de leur travail survient, les relations plus souples entre l'animateur et son groupe ou son employeur permettent plus souvent des solutions à l'amiable. Mais à cet égard, la situation du professionnel ne présente pas que des inconvénients pour l'animation; effectivement, la radicalisation du conflit met à nu les problèmes posés, révèle enfin à certains la véritable nature de l'animation, permet au groupe de prendre la mesure de son autonomie et de son efficacité, mobilise la collectivité intéressée, toutes choses pouvant conduire à une remise en cause et à une relance de l'animation engagée. Il paraît donc légitime de s'interroger sur le caractère spécifique de la déontologie des animateurs payés.

Pour l'animateur payé, les exigences sont les mêmes mais plus accentuées que pour le bénévole ou l'honoré; non que ces derniers soient moins «animateurs» que lui, mais son engagement est de nature professionnelle. Cela signifie qu'il consacre à cette activité la totalité de ses heures de travail, qu'il a reçu – et qu'il reçoit encore – une formation spécifique en principe plus globale et plus approfondie, qu'il dispose d'un statut particulier qui l'engage et l'expose souvent plus avant. Tout cela fait que le groupe comme l'employeur attendent plus de lui. Il n'est que de voir les espoirs qu'une association met dans l'engagement de son premier animateur professionnel, comme si celui-ci allait à lui tout seul résoudre tous les problèmes. Notons en passant que ces attentes excessives sont dangereuses et pour le groupe et pour l'animateur; d'abord l'animateur ne pourra rien faire sans le groupe et sa collaboration entière; ensuite le groupe a tendance ainsi à se dégager de ses responsabilités, alors que l'animateur est justement là pour l'aider à les assumer. Il y aurait un chapitre intéressant à écrire sur les démarches qu'une association, par exemple, doit faire avant d'engager un animateur payé; elle devrait en tout cas renforcer son pouvoir, c'est-à-dire celui de ses animateurs bénévoles, de ses militants, pour être en mesure d'utiliser librement l'animateur et pour l'empêcher, s'il en avait le désir, de prendre le pouvoir.

### *Contrat professionnel*

Le contrat qui lie l'animateur payé à l'employeur est écrit et implique une responsabilité légale, voire pénale; la diversité des contrats et des législations nationales du travail exigerait une étude qui

sort du cadre de ce rapport; on se contentera de souligner que l'engagement de l'animateur bénévole ou honoré est en général verbal et que de toute façon ses termes ont rarement des conséquences juridiques. Le devoir de l'animateur payé est donc de discuter attentivement son contrat, puis de le respecter, ceci étant dit sous réserve des restrictions présentées plus haut.

Ce respect du contrat fait obligation à l'animateur d'en rappeler l'esprit, quand il le faut, à l'employeur et au groupe. La fidélité à l'employeur n'est pas à prendre comme une subordination. Autant dire que les rapports traditionnels, qui font de l'employé un subordonné de l'employeur, rendent très rapidement impossible toute tentative d'animation réelle. Cela signifie que le contrat doit être passé à *l'intérieur d'un collectif qui comprend le groupe, l'employeur et l'animateur*; c'est très largement possible dans le cadre d'une association; cela doit le devenir dans le cadre d'une collectivité de droit public, sous peine d'échec.

### *Disponibilité*

On le sait, c'est avec une disponibilité d'esprit entière que l'animateur payé doit pouvoir aborder les problèmes posés par son groupe; ce qui ne va pas sans une accumulation de soucis, d'autant plus qu'il a affaire souvent à plusieurs groupes simultanément, voire à des groupes de nature différente et qu'il a des responsabilités de gestion qui ne sont pas négligeables. Or, chaque groupe, à chaque rencontre, attend autant de lui et s'est chargé entre chaque rencontre de préoccupations nouvelles. L'animateur doit pouvoir se présenter devant lui totalement disponible, et ce n'est pas facile.

Un autre aspect du même problème: le temps que l'animateur professionnel doit à ses activités. De quelque côté qu'on aborde cette question, on est dans l'embarras.

Son activité met l'animateur au service d'un groupe, ce qui implique déjà des contraintes. Surtout, *la dimension fondamentale de l'animation est la durée*, une durée propre, une durée psychologique qu'on ne peut ni compresser ni délimiter trop fermement sous peine de perturbation. Les cheminements d'un groupe et des personnes qui le composent vers la décision et vers l'action autonomes sont lents et irréguliers; il y a de brusques accélérations – les moments de prise de conscience – mais aussi des torpeurs peut-être nécessaires. Si l'animateur possède une bonne connaissance de ces mécanismes complexes, il peut parfois faciliter la progression, mais il ne peut sans risque l'accélérer uniformément ou la tronçonner arbitrairement.

L'imagine-t-on disant à un groupe engagé dans une phase critique de sa réflexion: « Il est 22 heures, ma journée de travail est finie, je vous quitte »?

Ajoutons à cela que, pour des raisons évidentes, c'est en fin de journée et en soirée, le samedi et le dimanche, que les membres du groupe sont en général disponibles, et que c'est à ces instants-là que l'animateur doit être présent. Et pourtant, il a droit au repos, il a droit à la vie de famille, il a droit aux loisirs.

Alors, une journée de travail qui commence à quatorze heures, par exemple, des congés les jours ouvrables? Cela résout le problème de la quantité des heures de travail, pas celui de la vie de famille et partiellement seulement celui des loisirs.

Mais comment a-t-on fait jusqu'à présent? Eh bien, l'animateur prend ses loisirs sur son repos. Et on sait où conduit cette conscience professionnelle aiguë: au surmenage et à ses conséquences, ou au départ vers des professions plus régulières et plus sûres.

La solution réside dans le collectif groupe – employeur – animateur; s'il fait par exemple de la formation des animateurs bénévoles une de ses préoccupations prioritaires, les responsabilités peuvent être partagées; dans ce cas, les membres du collectif savent que l'animateur *n'est pas un mercenaire, mais un partenaire* chargé d'une tâche particulière pour l'exécution de laquelle un contrat a été passé. Dès lors, bien des obstacles sont levés, bien des incompréhensions sont évitées, dans le respect reconnu des droits et des devoirs de chacun. On constatera une fois de plus que si l'animation n'est pas vécue également par l'employeur, elle est difficile à réaliser.

### *Formation*

Parmi les devoirs essentiels de l'animateur payé figure la formation. D'abord la formation des animateurs bénévoles et des honorés, parce que c'est la clé de la démultiplication de son action. On ne devrait pas concevoir une activité d'animation à laquelle ne soit liée étroitement, intégrée même, une action de formation qui permette de multiplier l'animation sans multiplier les animateurs payés et les budgets. Le professionnel trouve ici une de ses justifications les plus profondes. Et c'est ici que se trouve l'«école» d'animateurs, dans le collectif d'animation, au sein de l'action, sous la responsabilité commune du groupe, de l'employeur et de l'animateur.

Sa propre formation également. Assurément, elle se fait dans l'action, continuellement, sur le tas. Mais on sait qu'un peu de recul est parfois nécessaire, pour voir de plus loin, et pour reprendre le souffle. La formation continue de l'animateur payé peut prendre des formes diverses, dont l'étude n'entre pas dans le cadre précis de ce rapport; mais il faut noter qu'elle est capitale, que l'animateur devrait exiger qu'elle figure dans son contrat, que l'employeur devrait lui en permettre l'exercice, et que le groupe devrait en comprendre la nécessité.

### *Administration et gestion*

Voilà un domaine dans lequel les animateurs ne se sentent pas toujours à l'aise; leur formation ne les y a guère préparés; ils ne disposent pas souvent de collaborateurs administratifs qualifiés; les bases budgétaires de leurs programmes sont forcément floues; les programmes eux-mêmes ne se définissent qu'au cours de leur déroulement (projets-recherches); et surtout les animateurs ont choisi ce type de profession parce qu'il les met en contact direct avec les personnes et les groupes et qu'ils ont donc tendance à regretter le temps consacré à l'acte administratif et à le considérer comme du temps perdu.

Il faut qu'ils se persuadent du contraire; *l'acte administratif est un auxiliaire de leur action*, il la rend possible ou il l'accélère. L'employeur doit comprendre que c'est dans l'animation que l'animateur doit investir l'essentiel de son temps et il doit lui en ménager la possibilité en le déchargeant autant que possible des soucis administratifs. Mais l'animateur doit, de son côté, accorder le plus grand soin aux opérations de gestion qui lui sont confiées. Ne serait-ce que parce que les négligences administratives seront immanquablement exploitées contre lui en cas de conflit avec l'employeur; elles sont parfois causes de conflits, elles sont souvent prétextes de conflits, l'employeur invoquant le laisser-aller de la gestion alors qu'il veut mettre en cause l'animation elle-même.

### *Les droits de l'animateur payé*

Ses droits fondamentaux ont été déjà cités. Il faut mettre en évidence les droits suivants, faute desquels son action peut être fortement compromise à long terme:

- *Loisirs et vie privée*: Ce point a été traité ci-dessus.

- *Droits syndicaux*: En général, ce n'est pas dans leur principe qu'ils sont menacés, mais dans leur application (rupture de contrat, par exemple).
- *Formation*: Ce point a été également traité ci-dessus.
- *Participation*: On l'a vu déjà, l'animateur devrait être partie intégrante d'un collectif comprenant, en outre, le groupe et l'employeur. Il importe qu'il participe à la détermination des objectifs et des moyens.
- *Traitement*: L'enthousiasme des animateurs fait souvent qu'ils acceptent d'être sous-payés. Passe encore lorsque l'employeur est une association dont les moyens financiers sont maigres, mais c'est inadmissible quand il s'agit des pouvoirs publics. Dans ce domaine comme dans d'autres, les animateurs se sentent faibles parce qu'ils sont isolés, c'est alors au groupe d'intervenir pour le soutenir. Une semblable action peut très bien se jouer au sein d'un collectif employeur – groupe – animateur; elle est plus difficile lorsque l'employeur et le groupe n'ont pas de contact.

## Le statut des animateurs

par G. van ENCKEVORT,  
*Expert en éducation des adultes, Nimègue*

### *Introduction*

Dans notre Europe occidentale de 1974 il est difficile de formuler des assertions cohérentes au sujet du statut des travailleurs socio-culturels. L'Europe occidentale est à peine une entité politique et économique et il n'y a pas d'unité non plus sur le plan de la politique culturelle. Les phénomènes désignés par les termes «animation», «sociaal-kultureel werk» et «community work» présentent sans doute beaucoup de traits communs, mais les conditions pratiques de l'accomplissement de ce travail diffèrent d'un pays à l'autre du fait de l'histoire, de la nature de l'intervention de l'État, du degré de professionnalisation, etc. Ceci est déjà au moins une source d'imprécisions dans mon analyse, une source d'imprécisions et, aussi, de contradictions.

Des imprécisions seront tout aussi peu évitables pour une deuxième raison. Le Symposium de Bruxelles sur «La déontologie, le statut et la formation de l'animateur socio-culturel» part de l'idée qu'un «statut» concrétise, rend opérationnel et précis des éléments de la déontologie du travailleur socio-culturel. Une déontologie peut être encore un peu plus abstraite et plus vague, mais je crains que nous ne nous trouvions encore qu'au début d'une réflexion systématique – les commentaires préalables des trois rapporteurs n'ont forcément pas fait faire le pas décisif en avant – et la déontologie n'en est pas encore au point où nous pouvons en déduire un certain nombre de positions nettes en ce qui concerne le statut. De plus, il n'est que très partiellement correct de laisser la déontologie précéder l'analyse du statut. Ici vaut, comme pour tout jugement éthique, que la déontologie implique une médiation critique sur le statut. Le statut précède donc la déontologie. Et le combat des travailleurs socio-culturels mêmes doit aussi encore commencer. Il est impossible de parler de statut dans un

sens absolu, non historique et intemporel. Nos observations portent sur la situation d'aujourd'hui, une situation où l'on ne discerne nulle part un degré raisonnable de certitude quant au statut du travailleur socio-culturel.

La principale source d'imprécisions et de contradictions réside toutefois dans *l'ambiguïté du travail socio-culturel*, de l'animation même. Les écrits et les conférences antérieurs du Conseil de l'Europe suggèrent une unanimité croissante à l'endroit des concepts animation et animateurs. Cette unanimité de théoriciens et d'inspireurs de politique est visiblement en contradiction avec les profondes divergences d'opinion au sein du personnel socio-culturel à l'œuvre sur le plan pratique<sup>1</sup>. Démocratie culturelle, démocratisation, participation, libération, émancipation, etc., ces mots clefs du Symposium de San Remo sur les «Méthodes d'animation d'équipements socio-culturels applicables dans des expériences-pilotes» (1972) semblent autant d'abstractions masquant des différences d'opinions fondamentales. Avant de formuler un certain nombre d'observations relatives au statut, nous devons en dire un peu plus long sur nos points de vue relatifs à la fonction de l'animation socio-culturelle dans notre société.

### *Animation et animateurs*

On a déjà constaté que trop souvent le travail culturel ou l'éducation des adultes est une activité marginale dans la société contemporaine. Cette marginalité est généralement mise en corrélation avec le faible degré de développement de cette sorte de travail. Le travail socio-culturel serait encore insuffisamment intégré dans la société et est encore trop peu reconnu, mais on escompte ou espère que ceci n'est que passager<sup>2</sup>. La marginalité des institutions conduit à des incertitudes et à une position marginale ou de second ordre des travailleurs en cause. Pour la plupart de ceux-ci, l'éducation des adultes ou le travail culturel n'est qu'un choix secondaire et

---

1 Un symptôme évident de ceci Mangenot, M. *Des animateurs se rebiffent*, Ed Universitaires, CEPREG, Paris, 1973. On trouvera des matériaux de recherche appropriés dans l'article «Les animateurs», dans *Les Cahiers de l'Animation* 1973 n° 3 Drouard H et al. *Le public d'une institution de formation socio-éducative*, Documents de l'INEP, 1973 et Simonot, M. *Les animateurs socio-culturels étude d'une aspiration à une activité sociale*, Rouen-Paris, 1974. Les différences d'opinions sont bien prises en considération par Moulinier, P. *Les animateurs fonctions et formation*, Rapport, Paris, 1972, et *Réflexions sur la formation des animateurs* CCC, Strasbourg, 1973.

2 Deux remarquables études qui analysent la position socialement marginale de l'éducation des adultes Clark, B. R. *Adult education in transition*, Berkeley, 1958 et Fritsch, P. *L'éducation des adultes*, Paris, 1972. Voir aussi Jackson, K. «The marginality of community development», dans *International Review of Community Developments*, n° 29-30, 1973.

presque jamais un choix de carrière définitif<sup>3</sup>. La marginalité du genre de travail et de la profession est analysée d'une autre façon comme un phénomène historique par des théoriciens marxistes. Tous les appareils idéologiques de la société, la politique du bien-être, de la culture et de l'enseignement ont seulement une force de renouvellement en marge de la lutte d'intérêts sociaux et économiques. Certains nient même cette marge de liberté et ne considèrent le travail culturel que comme confirmateur des rapports économiques existants. Un trait commun est que le statut marginal, dérogoire du travail culturel est considéré comme une position négative qu'il convient de combattre directement ou indirectement. On rencontre toutefois aussi des auteurs qui, tout en reconnaissant le peu d'espace laissé à l'action rénovatrice, veulent exploiter positivement les marges de la liberté qu'offre le travail culturel<sup>4</sup>.

La marginalité du travail socio-culturel n'est, selon moi, pas seulement une conséquence de circonstances historiques, mais peut contenir aussi une prise de position nette. L'avènement de l'animation socio-culturelle signifie, en fait, une prise de position de ce genre.

Aussi bien sous sa forme française d'«animation socio-culturelle», après la Deuxième Guerre Mondiale, que sous sa forme anglaise de «community development», l'animation était une réaction à l'échec des activités culturelles et éducatives (assistance sociale comprise) du siècle précédent. Une grande partie de la population n'avait accédé ni à plus d'égalité ou d'émancipation ni à la sécurité d'existence. L'instruction populaire, l'éducation populaire, l'assistance sociale se révélaient trop orientées sur tout le monde pour pouvoir atteindre les individus en détresse. Elles partaient trop d'un modèle de transfert paternaliste orienté sur des individus pour assister les groupes dans leur prise de conscience de soi. Elles étaient trop détachées de la lutte économique et sociale pour pouvoir appuyer l'émancipation. Le travail éducatif et culturel renforçait les inégalités plutôt qu'il ne pouvait les rompre. «Animation socio-culturelle» ne fut, de ce fait, pas simplement un nouvel équivalent d'«éducation populaire», d'«adult education» ou de «cultureel werk». L'animation vise à un autre travail culturel, en l'occurrence:

- orienté sur des groupes et non des individus isolés;

---

3. A propos de la marginalité du travailleur culturel dans sa profession, voir aussi, outre Fritsch, P.: Deppe, D. A.: «The adult educator: marginal man and boundary definer», dans: *Adult leadership*, oct 1969 et de Haas, G. C.: *Onvoltooid beroep*, Bilthoven, 1971.

4. Un seul exemple: Hajer, R.: *De bijdrage van het educatieve en welzijnsbeleid aan een gelijkere inkomensverdeling*, Vorming, 1974, n° 6.

– se greffant sur la culture propre à ces groupes et partant indissolublement lié à leur position économique (pas de transfert de culture bourgeoise isolée);

– dans lequel les activités éducatives et culturelles sont plus des moyens d'un processus d'émancipation que des objectifs.

Le terme animation désigne donc plutôt une qualité ou fonction du travail culturel que le genre de travail ou l'activité même. Il est évident que ceci implique aussi une conception de la culture et de l'éducation et de leur place dans la société. Un exposé de cette conception ne serait pas à sa place ici, mais on peut l'esquisser en quelques mots clefs. L'animation est l'instance critique de la culture. L'animation est la célébration de la prise de conscience (au sens que lui donne Ivan Illich). L'animation est l'anti-institutionnalisation du travail culturel. Animer signifie investir en relations humaines et non en techniques et moyens auxiliaires. L'animation est un processus de résolution de problèmes au lieu de transmission de culture. Il est probablement impossible de donner beaucoup plus que ces quelques indications: malgré une bibliographie de plus en plus copieuse, c'est à peine si on a déjà analysé le problème fondamental.

Il existe une tendance à établir des définitions si larges et si abstraites de l'animation que le mot en perd réellement sa signification. P. Moulinier l'a aussi déjà signalé: «Au cours des quinze dernières années, les mots animateur et animation ont connu en France une vogue considérable qui a plus contribué à obscurcir cette fonction qu'à la préciser.» Et: «Tout en France est devenu objet d'animation et tout le monde est animateur... Quant aux animateurs, ils composent une mosaïque bigarrée: animateur culturel, socio-culturel, social, de club de vacances, touristique, de spectacles, de mode, de radio ou télévision, commercial, sportif... Il n'est pas jusqu'au directeur d'une société commerciale en faillite qui ne soit appelé animateur de la société «X»<sup>5</sup>. On peut en dire autant de notions telles que «culture» et «travailleur culturel». La lecture des définitions du Symposium de Rotterdam me donne l'impression d'une tentative de formulations si abstraites que tout le monde peut y souscrire<sup>6</sup>.

Un acquiescement unanime a été postulé également au Symposium de San Remo, mais le compte rendu perd beaucoup de sa netteté

---

5. Moulinier, P.: *Les animateurs culturels: fonctions et formation*, Paris, 1972, et *Réflexions sur la formation des animateurs*, Paris, 1973.

6. Cf. aussi l'énumération dans le rapport de Agren, L. et al.: *Socio-cultural facilities at the urban level*, Chalmers, University Gothenburg et Conseil de l'Europe, 1974, p. 5-7.

à la lecture attentive. Le rapporteur, J. A. Simpson, écrit: «Socio-cultural animation means cultural liberation, an emancipation which is necessary before masses of our peoples can participate in genuine cultural democracy. The long processes of legal and political emancipation have been crowned by a large measure of economic freedom. Now we need new attitudes to bridge the socio-cultural gaps».

L'animation socio-culturelle signifie libération culturelle, une émancipation qui est nécessaire avant que les masses de nos nations puissent participer à une démocratie culturelle authentique. Ces longs processus d'émancipation légale et politique ont été couronnés par un degré élevé de liberté économique. Nous avons besoin maintenant d'attitudes nouvelles pour franchir les lacunes socio-culturelles. Mais le rapporteur dit aussi, à la fin du Symposium: «The organisation of our societies should be changed radically.» (L'organisation de nos sociétés doit être modifiée radicalement.) Une question: l'animation doit-elle couronner le processus d'émancipation ou l'émancipation doit-elle encore commencer?

On rencontre la même contradiction quand il est suggéré qu'il faut accepter une culture pluraliste, que la reconnaissance de la valeur propre de nombreuses subcultures est, entre autres, un but de l'animation. A ceci s'oppose qu'une culture pluraliste peut aussi être interprétée comme une culture fragmentée, une culture dans laquelle l'inégalité sociale et économique se refléchit en subcultures distinctes. Lorsqu'on fait observer à San Remo que l'animation «is at present a fragmented responsibility», il s'agit probablement d'une constatation exacte, mais la «fragmented responsibility» légitime une «fragmented society».

Il serait très dangereux de fermer les yeux sur ces contradictions. Elles reviennent dans la conception que les animateurs se font de leur travail. Ainsi, par exemple, quand à San Remo on réclame de l'animateur «un sens de responsabilité envers la collectivité dont il a charge et envers les institutions politiques et sociales», mais aussi d'autre part une «autonomie, une liberté d'action garantie par les pouvoirs qui accordent les subsides».

La contradiction se manifeste de nouveau quand on oppose:

– l'animation considérée comme une technique à l'animation considérée comme une attitude de travail,

– l'animation considérée comme une profession distincte à l'animation considérée comme une qualité de différentes professions,

- l'animation considérée comme une activité éducative et culturelle à l'animation considérée comme un type d'action sociale,
- l'animation considérée comme la responsabilité d'une institution à l'animation considérée comme la disponibilité pour un groupe,
- l'animation considérée comme «act upon» à l'animation considérée comme «action exercée de l'intérieur».

### *Catégories d'animateurs*

Nous voyons l'animation surtout comme une mentalité au départ de laquelle s'exercent des activités sociales, éducatives et culturelles. Cette mentalité peut être résumée le mieux comme la tentative d'aider des groupes opprimés sur le plan social et économique à conquérir leur émancipation dans et par l'assujettissement de la culture et de l'éducation à cette lutte. L'animation est dès lors aussi une des fonctions qui doit être accomplie dans le travail socio-culturel. Un rapport néerlandais récent l'appelle «une médiation entre des organes et des groupes qui doit acquérir par priorité le pouvoir sur ces organes»<sup>7</sup>.

Il est évident que, dans ce sens de «personnes exerçant une activité dans des organes cherchant à réaliser cette fonction», il existait des animateurs bien avant que le terme et la profession d'animateur fussent devenus d'acception courante. La fonction est et était plus souvent assumée plutôt par des volontaires agissants et combatifs d'une foule de groupes plutôt que par un personnel professionnel d'animation socio-éducative. Nous ne voulons néanmoins pas donner le nom d'animateurs à cette catégorie de travailleurs bénévoles. Parlant d'animateurs, nous entendons des professionnels, c'est-à-dire des travailleurs d'animation socio-éducative rétribués et dans la mesure où ils cherchent à réaliser la fonction d'animation dans leur travail.

*Différentes typologies d'animateurs* se sont élaborées ces dernières années. On distingue ainsi des «*animateurs techniciens*» et des «*animateurs relationnels*». Nous connaissons une distinction entre l'«*animateur diffuseur*», l'«*animateur moniteur*», l'«*animateur de*

---

7. Hajer, R. et al.: *Permanente educatie en de funktie van edukatieve centra*, Amsterdam, 1974, p. 9.

groupe» et l'«animateur coordinateur»<sup>8</sup>. La typologie «animateur enseignant», «animateur manager», «animateur-animateur» (le véritable animateur?) et «animateur artiste» a été élaborée au niveau du Conseil de l'Europe. Ces typologies sont certainement pleines de sens pour certains objectifs, tout comme il est sensé de discuter de la formation et du statut des animateurs. Ces typologies recèlent néanmoins un sérieux danger: elles impliquent la suggestion que l'animation est une activité d'une catégorie spéciale de travailleurs professionnels. De ce fait, l'animation se trouve isolée et est devenue un alibi que d'autres travailleurs invoquent pour continuer leur activité comme par le passé.

Pour donner à l'animation une place dans le travail socio-culturel, on peut imaginer quatre stratégies que nous rencontrons toutes dans la pratique:

– La première est la création d'une *nouvelle profession* ajoutée aux professions existantes sur le terrain socio-culturel. Cette profession est parfois désignée par «animateurs» (comme en France), parfois par «opbouwwerkers» (Pays-Bas), ce qui équivaut à travailleurs d'édification, ou par «community development workers» (en Angleterre). C'est cette solution-là qui conduit à une fonction d'alibi.

La deuxième stratégie réside dans *une transformation de l'attitude de travail* des professionnels existants. L'animation est alors comprise comme «a quality necessary in the work of several professions»<sup>9</sup>. Dans la mesure où la première catégorie de travailleurs existe bel et bien, cette stratégie les concerne aussi.

– Une troisième stratégie prend ses distances non seulement à l'égard des professions existantes, mais aussi à l'égard des institutions. Elle se méfie des possibilités de remplir une fonction d'animation dans les organes existants et depuis ces organes. C'est pourquoi la *préférence va à des institutions nouvelles avec un personnel nouveau*.

– Une quatrième possibilité imaginable est une *désinstitutionnalisation radicale* des structures organiques existantes. On pourrait parler, ici aussi, d'une révolution partant de l'intérieur.

---

8. Pour les typologies, cf. le rapport de Moeckli, J.-M. Egalement entre autres, Labourie, R.: «De quelques problèmes de l'animation et de la formation socio-éducatives», dans: *Les cahiers de l'animation*, 1973, n° 1; Scheffknecht, J. J.: «La formation des formateurs en Europe», dans: *Education permanente*, 1971, n° 12; Gourbault, G.: «Les formateurs, leur formation», dans: *Education permanente*, 1971, n° 12; Levet-Gautrat, M.: «Les images de rôles des animateurs socio-culturels», dans: *Les cahiers de l'animation*, 1973, n° 3; Théry, H.: «Les animateurs: essai de typologie», dans: *Recherche sociale*, 1967, n° 13 et «Emergence, nature et fonctions de l'animation», dans: *Pour*, 1971, n° 18/19.

9. Moulinier, P.: *Réflexions sur la formation des animateurs*. Paris, 1973, p. 15.

Cette dernière stratégie me semble trop utopique. J'accorde la préférence à une combinaison de la deuxième et de la troisième. J'estime que les marges du travail culturel et éducatif et des rapports de forces sont suffisamment larges pour qu'on y voie des possibilités de retournement des rapports, des possibilités d'animation. Mais j'y éprouve d'autre part tant d'hésitations que j'estime nécessaire une stratégie complémentaire, sous la forme d'organes nouveaux. Parlant d'animateurs, je penserai désormais à des travailleurs dans le contexte de ces stratégies.

### *Le statut des animateurs*

La question principale dont nous devons nous soucier maintenant est la suivante: Quelles sont les conditions de travail qu'il faut garantir socialement et légalement aux travailleurs socio-culturels pour qu'ils puissent réaliser la fonction d'animation?

Cette formulation rejoint une définition large du statut, telle qu'elle a été employée par G. Vessigault et par J. Lestavel dans un des premiers rapports sur ce sujet<sup>10</sup>. Lestavel dit du «statut» que «la socialisation qui se généralise l'exige pour la sécurité des individus et des institutions». Vessigault distingue:

- «des règles établies par la loi pour des professions reconnues officiellement (règlement, ordonnance, décret d'application),
- le rang social, la réputation, les conditions de travail (la situation de membre d'une profession)».

Parler du «statut d'animateurs», certainement dans la première signification de l'expression, implique toujours le danger d'une reconnaissance tacite d'une profession d'animateurs, d'une profession séparée d'autres sur le terrain socio-culturel, avec une collectivité de membres et une définition plus ou moins standardisée des activités. Il va de soi que nous rejetons cette reconnaissance tacite. Les travailleurs socio-culturels existent. Il est nécessaire que leurs droits et devoirs soient fixés dans un statut.

Cette nécessité requiert un bref commentaire pour différentes raisons. En premier lieu: le recrutement et la formation deviennent impossibles si la situation et la carrière ne peuvent être plus ou moins définies<sup>11</sup>. Une raison plus importante est que l'animation est une

---

10. Vessigault, G.: *Le Statut et la formation des cadres de jeunesse*, CCC, Strasbourg, 1969 et Lestavel, J.: *Statut et formation des animateurs*, Paris, 1963. Cf. également *Workers in adult education: their status, recruitment and professional training*, CCC, Strasbourg, 1966.

11. Cf. Vessigault G.: *op. cit.*, p. 357.

nécessité dont l'expérience démontre qu'elle ne se réalise pas d'elle-même dans le travail éducatif et social, mais qui doit être garantie par des mesures publiques. Le danger qu'un statut n'enlève à un groupe toute liberté et autonomie d'action est réel, mais nous y voyons plutôt une conséquence de la teneur du statut que du statut même. Cette liberté et cette autonomie ne peuvent certainement pas être garanties sans statut. Nous n'éviterons pas le problème de base de cette façon: la possibilité pour d'autres d'identification de la fonction, la possibilité de reconnaissance et d'identification réciproques signifient en même temps possibilité d'assujettissement et vulnérabilité avec tous leurs dangers. La valeur d'un statut doit être jugée sur la question si la possibilité d'identification ne devient pas tellement grande que toute flexibilité devient impossible.

Outre la teneur du statut, le facteur le plus important pour son fonctionnement effectif est la mesure dans laquelle le statut correspond, sur le plan du droit social, à la position et à la réputation des travailleurs socio-culturels. C'est aussi pourquoi les deux significations de «statut» ne peuvent pas être dissociées. L'importance de cette influence se dégage, par exemple, des développements de ces dernières années autour du statut des médecins: la prise de conscience des «patients» rend pratiquement inopérante la jurisprudence disciplinaire close telle qu'elle est fixée dans ce statut. La question du statut est donc celle de la mesure dans laquelle une fonction de travail est reconnue, en son originalité, dans la société. Des aspects de ce statut sont:

- La considération et le prestige sociaux: problèmes d'identification, etc. (reconnaissance par les clients).
- Le pouvoir institutionnel et économique; problèmes du contrat de travail, des rémunérations, etc. (reconnaissance par l'employeur).
- Le pouvoir d'association: problèmes de recrutement, carrière, etc. (reconnaissance de confrères).
- L'institutionnalisation dans la société: problèmes de professionnalisation (reconnaissance dans la société en général).

C'est sur ces aspects que nous concentrerons notre attention dans ce qui suit.

Il n'y a que peu d'exemples de «statuts» que nous puissions prendre comme point de départ. Pour autant que je sache, il n'existe de

statut légalement fixé qu'en France<sup>12</sup>. En Belgique d'expression néerlandaise, il existe depuis 1973 un arrêté ouvrant la perspective d'un statut et un projet de statut a été mis en discussion en juillet 1974<sup>13</sup>. Il existe toutefois de nombreuses dispositions fixant des conditions en matière de formation, de rémunération et de devoir de justification. Aux Pays-Bas nous avons connu quelques tentatives de constitution d'une organisation professionnelle de travailleurs culturels et/ou d'«opbouwwerkers». Il en est issu, entre autres, un schéma de code professionnel dont les formulations ont fortement influé sur le projet de statut flamand<sup>14</sup>. Autres tendances à un statut officiel: institutions de formation organisées ou subsidiées par les pouvoirs publics, écrits sur l'éthique du travail socio-culturel, progrès des tendances à la professionnalisation et opposition à ces tendances. L'assistance sociale semble être plus avancée sous différents rapports: les organisations professionnelles des Pays-Bas, de Belgique, de France, du Canada, des États-Unis, de Suède, etc., ont des codes professionnels<sup>15</sup>. Le domaine de validité de ces codes est toutefois très limité, certainement si on le compare avec ceux des médecins, des avocats, des experts-comptables, etc. Un droit d'excuse légalement admis comme conséquence du devoir de discrétion de l'assistant social ne se rencontre que sporadiquement ailleurs qu'aux Pays-Bas. La situation dans le domaine de l'éducation des adultes n'a guère évolué depuis 1966 (rapport du Conseil de l'Europe) en ce qui concerne le statut. J'accorde une importance particulière aux lois allemandes relatives à la «Weiterbildung» (éducation post-scolaire) qui comportent des dispositions relatives à la liberté d'enseignement de l'«Erwachsenenbildner» (formateur d'adultes)<sup>16</sup>.

### *Considération sociale et prestige: relation avec les clients*

Tous les intéressés devront être concernés dans l'élaboration de la profession du statut des travailleurs culturels<sup>17</sup>. Les intéressés sont

12. «Statut des personnels professionnels d'animation socio-éducative et socio-culturelle» dans: *Documents sur la jeunesse*, n° 2, novembre-décembre 1970.

13. Hinnekint H.: *Statuut, opleiding en deontologie van de sociaal-culturele werker in Vlaanderen*, Brussel, 1974.

14. «Beroepskode voor de kultureel werker». *Concept 1972, een proefversie*, Utrecht, 1972. Publié aussi dans *Volksoopvoeding*, juin-juillet, 1972, p. 280-288.

15. Les textes ont été repris par Jens, L. F. dans *Beroepsethiek en code van de maatschappelijk werker*, Arnhem, 1967.

16. Cf. «Lehrfreiheit für den Erwachsenenbildner», dans: *Erwachsenenbildung*, 1974, n° 2, p. 92-94.

17. Dans ce qui suit nous concentrons notre attention sur les travailleurs culturels engagés dans l'animation socio-culturelle et socio-éducative. Malgré de nombreux points communs avec d'autres travailleurs de la prévoyance sociale, les travailleurs culturels continuent à former un groupe distinct, en partie à cause de leurs attaches avec des institutions spéciales. L'animation est d'ailleurs un principe certainement aussi pertinent pour le travail social. Voir, par exemple, Brun, M. R.: «Animation in social work», dans: *New themes in social work education*, I.A. SS.W., New York, 1972.

en premier lieu les groupements qui doivent pouvoir réaliser leur émancipation, entre autres par le travail social. On peut les appeler clients: le terme prête peut-être un peu à l'équivoque, mais est généralement admis. Ils sont les premiers intéressés, avant les travailleurs mêmes, les pouvoirs publics et les institutions employeuses. Ces revendications ne peuvent être réalisées que si un certain nombre de conditions le sont.

La condition principale me semble être que les travailleurs culturels en viennent à se présenter effectivement eux-mêmes en cette qualité, en interlocuteurs valables en tant qu'exerçant une profession. C'est aussi pourquoi une organisation professionnelle (et non seulement une organisation syndicale orientée sur la défense des propres intérêts) est désirable. Les travailleurs professionnels semblent jusqu'à présent se définir eux-mêmes par référence à leur emploi («fonctionnaire de telle ou telle institution») plutôt que comme appartenant à un groupe professionnel. Selon sa propre opinion et aux yeux de l'opinion publique, un travailleur culturel appartient plutôt à une organisation ou institution qu'à une collectivité de travailleurs culturels engagés de l'une ou l'autre façon dans une entreprise collective<sup>18</sup>. Comme l'a dit W. Leirman: on se réfère à la fonction et/ou cercle de travail, non à une profession spécifique<sup>19</sup>. Il s'en suit que les clients feront plutôt appel à une institution qu'aux travailleurs, qu'à un processus social.

On ne sait entre-temps pas grand-chose avec exactitude de *l'image que le public se fait des travailleurs culturels et de celle que ceux-ci se font d'eux-mêmes*. La connaissance de l'image que les animateurs se font d'eux-mêmes commence à grandir, notamment en France, grâce aux recherches de Fritsch, Simonot et Drouard<sup>20</sup>. Il est remarquable que les questions et réponses sont plus orientées sur des objectifs et stratégies généraux que sur le rôle social dans sa relation avec les clients. Ceci vaut aussi pour les recherches portant sur un groupe plus limité de travailleurs culturels aux Pays-Bas et en Allemagne<sup>21</sup>. Dans la mesure où l'on dispose de données relatives à

---

18. Cf. *Workers in adult education*, Strasbourg, 1966, p. 76-77.

19. Leirman, W.: «Beroep en opleiding van de vormingswerkers», dans: *Tijdschrift voor opvoedkunde*, jrg. 14, 1965-1966, n° 5, p. 296-312.

20. Fritsch, Ph.: *L'éducation des adultes*, Paris, 1971; Simonot, M.: *Les animateurs socio-culturels*, Paris-Rouen, 1974; Drouard, H., Labourie, R., Oberti, A., Poujol, G.: *Le public d'une institution de formation socio-éducative*, INEP-Marly-le-Roi, 1974.

21. Boender, L. J. B.: *Beroepspraktijk jeugdwerkers*, Den Haag, 1970; Wijk, D. van: *Functieopvatting en functievervulling van opbouwwerkers*, Deventer, 1973; Jagenlauf, M., Siebert, H.: *Die Volkshochschule im Urteil ihrer Mitarbeiter*, Braunschweig, 1970.

l'image dans l'opinion publique<sup>22</sup>, on peut présumer que, si le travailleur culturel est vu presque unanimement comme un élément progressiste et émotionnellement motivé qui cherche à améliorer le monde, on n'a que des idées vagues et peu nombreuses de ce qu'on peut exactement attendre de lui. La possibilité d'interlocution psychologique est restreinte. Une étude plus approfondie des points critiques est certainement souhaitable dans ce domaine.

Une troisième condition plus concrète d'implication des clients dans l'élaboration de la profession est la formulation de quelques règles fondamentales pour l'exercice de la profession. La formalisation de celles-ci dans un code professionnel peut être un pas important vers la reconnaissance d'un propre statut. Ce code porte principalement sur les règles grâce auxquelles le groupe pour lequel le travailleur culturel travaille peut aussi devenir son commettant. Le concept de code professionnel néerlandais propose à cette fin les devoirs suivants:

– Le travailleur culturel est obligé de justifier continuellement les objectifs et la stratégie de son travail pour ceux qui participent à son travail. L'exercice compétent de la profession exige que le travailleur culturel soit capable de justifier son travail verbalement et par écrit dans la langue des participants pour lesquels et de la société dans laquelle il travaille. (Un commentateur soupirait qu'il lui fallait encore acquérir la maîtrise de pas mal de «dialectes» en plus de son propre jargon et de sa langue maternelle.)

– Le travailleur culturel est obligé de garantir dans sa façon de travailler que les participants seront en mesure de manipuler les désirs, les besoins, les possibilités et difficultés nouvelles qui résulteront pour eux du processus de travail culturel et de leur donner forme par leurs propres moyens ou, si ceci n'est pas encore possible, sous une direction compétente. (Il doit éviter que le travail culturel conduise à d'autres dépendances permanentes.)

– Le travailleur culturel a le devoir et le droit de discrétion à l'égard de ce qu'il apprend, dans l'exercice de sa profession, au sujet des participants en tant que personnes et dans le groupe. Il respecte la liberté du participant d'apporter de soi-même ce qu'il veut et peut apporter. Il n'emprunte l'information relative aux participants et nécessaire à son travail qu'aux participants mêmes et au su de ceux-ci et à ce que les participants sont disposés à lui dévoiler pendant le processus du travail culturel.

---

22. Drouard, H., et al.: op. cit.

– Le travailleur culturel ne travaille avec autrui que lorsque la relation entre les participants et lui est acceptée de plein gré.

– Le travailleur culturel est obligé d'exposer clairement aux participants quels services il est capable et autorisé à leur offrir dans la limite des objectifs du contexte de travail ou de l'institution à laquelle ils se sont adressés.

Ces formulations ne sont que préliminaires. Leur discussion doit, en fait, encore se dérouler, aussi bien sur le plan confraternel qu'avec les participants. Il est d'ailleurs frappant que le devoir de justification à l'égard des participants est amenuisé dans l'article 15 du projet de statut flamand<sup>23</sup> à un devoir de «justifier régulièrement les propres objectifs et méthodes de travail devant la direction du conseil, les fonctionnaires mandatés et ses confrères». Dans une enquête relative à un conflit entre une institution de formation et une entreprise industrielle<sup>24</sup>, il est souligné que les objectifs et méthodes de travail ne sont pas des données fixes qu'il faut seulement expliciter: la concrétisation est un processus social qui se déroule de concert avec les participants et ne peut se dérouler qu'avec ceux qui veulent entrer dans le processus. Les travailleurs culturels doivent jouir, dans des limites légales élémentaires, d'une autonomie professionnelle afin d'élaborer avec les participants des objectifs et méthodes propres, comme c'est le cas dans l'enseignement. Ceci limite grandement un devoir de justification envers des «tiers».

Tout comme l'information sur les personnes et les groupes, les objectifs concrétisés font partie de la «propriété» commune des participants et des travailleurs culturels. C'est sur cela que portent *le devoir et le droit de discrétion*. A la différence de l'étude des cas sociaux et de la médecine par exemple, où il existe une relation entre deux personnes, ce droit ne peut pas être fixé de façon rigoureuse ici: le travail culturel a lieu dans une situation de groupe où les communications confidentielles ne parviennent pas seulement au travailleur culturel, mais parviennent aussi aux autres. C'est pourquoi le travailleur culturel ne peut pas garantir qu'une certaine information ne deviendra pas publique. La discrétion est une responsabilité du groupe. Le droit d'excuse des travailleurs culturels devant les tribunaux doit, par contre, être fixé. Le Code de Droit pénal néerlandais, par exemple, comporte un article stipulant que «Celui qui

---

23. Voir: Hinnekint, H.: op. cit., p. 51.

24. Dibbits, J., van Enckevort, G., Langeveld, W. et Putt, J. van der: «Algemene conclusies en aanbevelingen», dans: *Siemens contra het Haags Vormingscentrum, documentatie over het conflict*, DIC, Amersfoort, 1972.

divulgue intentionnellement un secret quelconque, qu'il est tenu de garder tel du chef de sa fonction, ou de sa profession présente ou passée, est passible d'une peine de prison d'au maximum six mois ou d'une amende d'au maximum douze cents florins». Du fait de l'inexistence d'une jurisprudence, on ne sait pas si le travail culturel est une fonction ou une profession au sens de cet article. S'il veut être reconnu, la fixation du devoir de discrétion dans un code professionnel, accepté par ceux qui exercent la profession, est une condition indispensable. C'est pourquoi l'ébauche du code professionnel comportait cet article: «Le travailleur culturel a le droit et le devoir de discrétion. . . Ce droit et ce devoir s'entendent en général comme droit et devoir de garder le secret. Le travailleur culturel ne peut faire état de l'information relative à des participants et obtenue au cours de son travail que dans des contacts professionnels avec des confrères et avec des personnes exerçant une autre profession qui, en vertu d'un code formalisé, sont également tenues au secret, et ne le peut qu'avec l'approbation de la personne ou des personnes en cause. Même en cas d'approbation par le ou les participants en cause, il ne diffusera aucune information s'il n'y a pas de nette raison de la diffuser dans l'intérêt du ou des participants et/ou si cette diffusion est contraire à l'intérêt des autres participants.» Le bien-fondé de cet article est devenu encore plus évident ces dernières années dans le contexte, par exemple, de l'assistance socio-culturelle et de l'assistance active aux mineurs d'âge <sup>25</sup>.

Un autre droit important du travailleur culturel peut, dans cet ordre d'idées, être le *droit de grève*: le droit de refuser des tâches contraires aux intérêts du groupe ou des groupes pour lesquels le travailleur culturel est déjà occupé. Il sera sans doute toujours difficile de s'entendre sur l'existence réelle d'une opposition d'intérêts dans les tâches alternatives dévolues, mais la reconnaissance de principe d'un droit de grève est néanmoins souhaitable. Un travailleur culturel ne doit pas être universellement et partout au service de tout le monde, que ce soit à tour de rôle ou simultanément. M. Mangenot a analysé un exemple de grève qui a aussi mis en évidence la nécessité d'une solide organisation professionnelle. Cette action a conduit à la création d'une «association des travailleurs de l'éducation populaire» <sup>26</sup>.

Une proclamation générale des droits que nous venons d'évoquer n'a toutefois guère de sens si le groupe de participation ne peut agir en

---

25. Voir Jens, L. F., op. cit. C'est une étude approfondie du devoir de discrétion et du droit d'excuse devant les tribunaux, envers des confrères et des relations dans d'autres professions. L'ébauche de statut flamand ne comprend d'ailleurs pas de définition de cette tendance.

26. Mangenot, M.: *Des animateurs se rebiffent*, Paris, 1973.

commettant dans la *structure d'organisation du travail culturel*, même s'il ne peut pas être considéré comme employeur au sens du droit public. C'est pourquoi il est souhaitable que les activités d'une institution socio-culturelle soient organisées en projets indépendants décentralisés. Une organisation par projets est à préférer à l'organisation bureaucratique et hiérarchique classique avec ses procédures et normes de prestation fixes et à l'organisation professionnelle avec pleine autonomie pour les collaborateurs professionnels, basée sur l'acquiescement à la politique à mener. Une *organisation par projets* implique d'une part une organisation de base fixe et un lot de projets variables à buts spécifiques et, d'autre part, un processus circonscrit et un propre organe de direction. Outre la flexibilité, la démocratisation peut être un aspect important de l'organisation par projets. Pour ne pas limiter cette démocratisation à la codécision des collaborateurs professionnels, un autre mode de composition de la direction (pas seulement la nomination par les pouvoirs publics ou la cooptation) et de participation d'instances extérieures est nécessaire<sup>27</sup>.

### *Statut institutionnel et position juridique*

Ces dernières observations ont déjà fait ressortir à quel point les possibilités d'un statut sont enchevêtrées, chez les participants, avec le statut au sein de l'institution, les responsabilités et les droits à l'égard d'administrations, etc., bref, avec la position juridique liée à un contrat de travail. La grande majorité des travailleurs culturels est au service de l'une ou l'autre institution et a donc un contrat de travail; l'éventualité d'animateurs indépendants («travailleurs sur le terrain, édificateurs et d'action sociale») généralement dits «freelance» n'est peut-être pas tout à fait illusoire, mais tout de même rare. Le travailleur culturel est un *employé dans une société moderne néo-capitaliste, un travailleur*.

Il semble que beaucoup de travailleurs culturels et aussi leurs employeurs aient du mal à admettre cette réalité. Quand ils pensent à une profession, c'est au sens d'une profession libérale et en se référant à d'autres professions libérales, telles que celles de médecin, d'avocat, de journaliste, etc., ou à des artistes. Cela cache parfois une opposition qui se manifeste à chaque transition du volontariat

---

27. Marx, E. C. H.: «De projektorganisatie als organisatie van instellingen», dans: *Volksopvoeding*, 1970, n° 2 et «De taakopvatting van besturen van instellingen», dans: *Volksopvoeding*, 1968, n° 4.

charismatique à l'institutionnalisation et à la professionnalisation<sup>28</sup>. L'enthousiasme, l'ouverture et l'engagement ne se laisseraient pas prendre dans les filets d'un contrat de travail (en quoi on a raison!). L'opposition découle aussi parfois du désir d'être un militant qu'a chaque animateur, mais la méconnaissance de la distinction entre les deux aspects peut, comme A. Meister le fait remarquer justement<sup>29</sup>, conduire au fait que les animateurs ne soient pas plus que des «militants manqués». Un désir romantique d'harmonie entre employeurs et employés fait parfois hésiter certains travailleurs culturels à se poser en employés, en travailleurs. L'affiliation de travailleurs culturels à des syndicats est en général encore très peu fréquente.

Une protection légale des droits et devoirs des travailleurs culturels est impossible *sans organisation en syndicats*. Ceci suppose une contrepartie dans les organisations d'employeurs. Des négociations annuelles et démocratiquement contrôlables de contrats de travail deviennent possibles de ce fait. Un facteur important est la reconnaissance de cette concertation par l'autorité qui accorde des subsides et qui y participe en tant que tierce partie. Ceci n'intéresse d'ailleurs pas seulement les travailleurs culturels, mais aussi le personnel administratif et domestique<sup>30</sup>.

De cette façon, les travailleurs culturels sont confrontés aussi de très près avec des injustices sociales. Tandis que leur point de référence se situe fréquemment au niveau de professions supérieures, ils devront tout de même réaliser leur engagement avec des groupes déprivés dans les négociations sur la teneur du contrat de travail, les conditions de rémunération, etc. Ils peuvent d'ailleurs constituer ainsi un facteur rénovateur dans un mouvement syndical pétrifié. Un exemple a été donné par les animateurs francophones suisses qui ont approuvé en avril 1974, lors de leur premier congrès, les résolutions suivantes:

«Les travailleurs de l'animation ne reconnaissent plus le bien-fondé de la hiérarchie instituée entre les animateurs formés ou en voie de formation qui exercent les mêmes responsabilités et ils s'appliqueront à faire disparaître les différences salariales qui en résultent.

---

28. Cf. Leirman, W.: op. cit., p. 297.

29. Meister, A.: «Militanti e animatori», dans: *International Review of Community Development*, n° 29-30, 1973, p. 123-164.

30. Ces dernières années on a vu se créer aux Pays-Bas des organisations d'employeurs, des groupes syndicaux et des règlements de la position juridique pour différents secteurs partiels du travail socio-culturel. On y discerne une concordance réciproque croissante, entre autres pour le travail d'assistance sociale, l'aide à la jeunesse et à l'adolescence, le travail de quartier et de club, le travail de formation et de développement des adultes.

De même les animateurs, rejoignant ainsi la lutte d'autres catégories de travailleurs, veulent dorénavant que la compensation à l'augmentation du coût de la vie soit formulée en francs et non en pourcentage, et calculée de manière que tout le monde touche la même somme»<sup>31</sup>.

La *rémunération* et les choses qui y sont liées, telles que les assurances sociales (fonds de maladie), les horaires de travail, les réglementations de congés, les pensions, etc., restent un complexe de problèmes non résolus. La satisfaction quant aux solutions en cours dépend assez étroitement du groupe de référence en cause. Une enquête néerlandaise a révélé que des travailleurs culturels et d'édification, quoique chargés de plus de responsabilités administratives et financières et d'horaires irréguliers, étaient plus mal rémunérés que des enseignants. Les dispositions en matière d'assurance maladie et de retraite (à montant fixe!) sont plus mauvaises que dans l'enseignement et chez les fonctionnaires. A cela s'ajoutent encore d'importantes différences entre travailleurs au niveau local et aux niveaux provincial et rural, avec la conséquence que de nombreux éléments de valeur sont «aspirés» vers des niveaux «supérieurs» et se retrouvent dans des structures de concertation<sup>32</sup>. Le point de référence futur devra se situer de plus en plus dans le secteur des services publics parce qu'il s'agit, en principe, d'une responsabilité des pouvoirs publics (même s'il n'est pas question d'une mission directement dévolue par eux)<sup>33</sup>. Ceci fait toutefois surgir le danger d'un cloisonnement rigide entre animateurs du premier, du second et du troisième degré, à formations, conditions de travail, etc., spéciales. Ce danger n'est certainement pas imaginaire en France<sup>34</sup>. L'affiliation des organisations professionnelles de travailleurs culturels, d'animateurs, etc., aux syndicats du personnel des services publics est d'ailleurs une chose qui va de soi<sup>35</sup>.

Les constatations suivantes de la «Knelpuntennota», la note néerlandaise sur les points critiques de la politique de bien-être

---

31. Rapport dans *24 heures*, Lausanne, 16 avril 1974.

32. Blans, J. H.: *Kultureel werkers worden slecht betaald*, Attak, november 1973

33. Cf. Leirmann, W.: op. cit., p. 303-304.

34. Les distinctions ont déjà été traitées au congrès bien connu de 1966 à Marly-le-Roi. Voir le rapport de Rio, M.: «Statuts et formation des animateurs», dans: *Animation et animateurs*, INEP, Marly-le-Roi, 1966, p. 115. Le statut français de 1970 établit une subdivision en cinq catégories d'animateurs, avec classes de rémunération, normes de formation, etc., correspondantes.

35. Les discussions à ce sujet qui ont eu lieu ces dernières années aux Pays-Bas ont conduit à un plus haut degré d'organisation. Les associations de personnel des services publics sont maintenant reconnues comme interlocuteurs dans la concertation sur le travail dans le domaine socio-culturel. Cf. à ce sujet Koppelaar, E.: «Problemen rond de rechtspositie», et Hest, F. van «De helpers geholpen», tous deux dans: *Maatschappelijk welzijn*, november 1968 et Mulder, J. J.: *De rechtspositie van de beroepskracht*, De Schalm, 1968, n° 3.

semblent valables pour d'autres pays: «Dans la plupart des secteurs du domaine de travail la protection contre le licenciement fait défaut et c'est là un point extrêmement délicat dans un secteur où les conflits entre dirigeants et travailleurs portent le plus souvent sur les buts et la teneur du travail. La question des salaires d'attente n'y est également pas réglée et là où une solution existe, elle n'est pas rendue subsidiable. Ceci rend les travailleurs doublement dépendants de la direction d'une institution et des pouvoirs publics. Une réglementation de ce genre est une condition d'une bonne politique de personnel, certainement dans l'évolution continue par fusions et suppressions du fait de l'augmentation de l'échelle des institutions»<sup>36</sup>.

La fonction d'animation (avec son exigence de «disponibilité») engendre des problèmes spéciaux relatifs à la *durée du travail*, au temps libre, etc. Le personnel se plaint régulièrement d'être surchargé. Il est impossible de donner des solutions générales à cet état de choses. Le travail culturel restera une activité professionnelle mobile, difficile à mesurer en normes d'une semaine de quarante heures. On pourrait faire valoir le principe général, mais vague, que l'emploi du temps et la supervision du travailleur culturel sont au premier chef une question à régler entre le travailleur et le groupe pour lequel il travaille et non entre le travailleur et l'institution. Le modèle d'organisation par projets est également applicable ici.

Un problème plus important et plus grave surgit au niveau des conditions de travail secondaires et de leurs *implications idéologiques*. Si ce problème a été signalé au Symposium de San Remo, il n'y a pas été approfondi dans la juxtaposition commode de la revendication de «responsabilité envers les collectivités dont il a charge et envers les institutions politiques et sociales» et «un large degré d'indépendance dans son travail». La protection des tendances idéologiques et philosophiques est garantie en Belgique par une loi du 16 juillet 1973 qui a ceci de remarquable qu'elle ne se rapporte pas seulement aux institutions, mais aussi au recrutement, à la désignation, aux nominations et aux promotions du personnel. Il est d'autant plus surprenant que le Projet de statut la restreigne considérablement en impliquant un lourd devoir de justification envers l'administration et les fonctionnaires dans la phrase «Si ses vues ne sont pas approuvées, il doit être disposé à revoir son attitude ou à mettre fin à la convention de travail»<sup>37</sup>.

---

36. *Knelpunten-nota. Rapport van de beraadsgroep knelpunten, harmonisatie welzijnsbeleid en welzijnswetgeving*, Den Haag, 1974, p. 25.

37. Cf. le rapport de Hinnekint, H.: op. cit.

Ce problème est mis en évidence en France dans le document sur le «Recrutement et emploi par les collectivités locales de personnel professionnel d'animation socio-éducative»<sup>38</sup>. Nous en citons le passage ad hoc: « Il est à noter en effet que l'animateur socio-éducatif, tout en étant solidaire des groupes qu'il anime dans la cité, se trouve également lié à la collectivité qui l'emploie et dont il dépend. Cette situation ambiguë peut être génératrice de tensions, voire de conflits. C'est pourquoi nous tenons à l'exercice de sa mission d'animation et que le contrat qui le lie à la collectivité employeur lui reconnaisse une sorte de clause de sauvegarde lui permettant de rompre honorablement son contrat en cas de désaccord grave à cet égard avec sa qualification.

Cette liberté a naturellement pour limite – il importe d'y insister – le respect par l'animateur des opinions diverses des groupes qu'il anime et la juste estimation des capacités critiques de ces derniers et de la réceptivité du milieu environnant.

Il en résulte que cet agent doit observer la plus stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions et respecter les opinions des divers participants aux groupes considérés. L'utilisation de sa position pour des fins politiques devra entraîner la rupture du contrat liant l'animateur à son employeur.»

Il semble, à première vue, que ce texte garantisse bien la liberté idéologique de l'animateur, mais le venin est dans la queue, là où «la plus stricte neutralité» est exigée, nommément en affaires de politique. La politique (lutte pour le pouvoir) est apparemment dissociée de la lutte idéologique (différences d'opinion). On méconnaît ainsi la mission essentielle de l'animateur: l'animation est toujours affaire de politique. Il est donc impossible et inadmissible d'exiger la neutralité politique, mais on peut et doit exiger une façon de travailler qui garantisse l'ouverture à des conceptions politiques différentes et le respect de ces conceptions. Des conflits seront inévitables et ne pourront pas toujours être résolus. On ne peut qu'essayer de les rendre maniables, en ce sens qu'ils constitueront un élément positif dans le processus d'animation. Nécessaires ou souhaitables à cette fin sont:

- un arrangement clair par voie d'arbitrage, fixé dans un code professionnel, sans que cela devienne un jugement disciplinaire clos et secret<sup>39</sup>;

---

38. Texte complet dans: *Documents sur la jeunesse*, n° 3, janvier-février 1971.

39. Voir aussi: Moulinier, P.: *Réflexions sur la formation des animateurs*, CCC, Strasbourg, 1973, p. 28.

- une reconnaissance de principe d'interprétations pluralistes du rôle et de la fonction d'animation, aussi en termes politiques;
- une organisation d'institutions, le devoir de justification confraternelle ayant le pas, en tout cas, sur une justification envers la direction ou les pouvoirs publics (organisation par projets ou autogestion) <sup>40</sup>.

La *forme de direction* des institutions a aussi de l'importance dans le contexte de la position juridique. Elle est la principale source de difficultés et de conflits en ce qui concerne l'accomplissement de la fonction d'animateur. Qu'il s'agisse d'institutions publiques ou de fondations indépendantes, les directions sont constituées en grande partie de représentants de la culture bourgeoise établie. Elles fonctionnent généralement selon le mode hiérarchique et en pleine autonomie, sans droit de codécision des collaborateurs, professionnels ou non, et des groupes de public. Les activités externes exercées par des animateurs en faveur de groupes déprivés en vue de modifier les structures de pouvoir entraîneront souvent des conflits internes entre eux et les «détenteurs du pouvoir». Ce danger n'est certainement pas moindre quand les pouvoirs publics agissent directement en commettants. Outre l'introduction du modèle d'organisation par projets (voir ci-dessus) et une conception modifiée de la tâche des directions il est important:

– que soit faite une distinction entre l'admission formelle des animateurs dans un appareil officiel et les compétences matérielles d'exécution de politique d'organes de direction décentralisés, auxquels les pouvoirs publics transfèrent leur responsabilité <sup>41</sup>;

– que soit assurée une forte représentation démocratique de collaborateurs et de groupes-clients dans les organes de direction;

– qu'il existe une transition vers une forme d'autogestion d'institutions socio-culturelles via l'instauration de Conseils de Travailleurs et de Conseils de Participants <sup>42</sup>.

### *Statut corporatif: une «profession ouverte»*

Un mode de travail et une structure de profession où l'accent est mis sur la relation entre travailleurs professionnels (animateurs,

40. La loyauté dans l'équipe est énoncée comme une revendication importante par Dibbits, J., Enckevort, G. van, Langeveld, W. et Putte, J. van der (voir la note 24).

41. Cf. Knelpunten-nota: op. cit., p. 45.

42. Weber, L. P.: «Die Aufgaben der Mitbestimmung an den Volkshochschulen» dans: *Hessische Blätter für Volksbildung*, 1971, n° 4. Les universités de travailleurs yougoslaves sont dirigées selon les principes de l'autogestion.

travailleurs culturels) et groupements clients donnent justement une acuité particulière à la question de savoir qui est reconnu comme animateur, comme travailleur culturel, ainsi que quand et pour combien de temps il l'est et par qui. Quelles personnes forment la collectivité des travailleurs culturels et qui reconnaît-on comme confrères? A ces questions sont liés les problèmes de recrutement, de carrière, de droit au travail, etc., et ceux de solidarité et de critique confraternelles.

L'animation, le travail culturel (et, selon nous, d'autres formes encore de travail social) ne peuvent pas, en vertu de leurs propres principes, être autre chose qu'une *profession ouverte*<sup>43</sup>. L'expression est en premier lieu négative: elle rejette un modèle dans lequel on n'est reconnu comme confrère qu'en raison d'une formation spéciale ou d'une procédure d'admission, par exemple un scrutin ou la signature de certains documents (comme chez les médecins, les assistants sociaux, etc.). Pour le formuler de façon positive: il est nécessaire pour le développement même de l'animation que la profession reste accessible à des personnes aux formations préalables et expériences différentes. Les principaux arguments en faveur de cette ouverture sont que:

– L'animation est une activité pour un groupe spécifique. Le meilleur animateur provient des groupes avec lesquels on travaille et a déjà prouvé qu'il peut être animateur. (Ceci ne veut d'ailleurs nullement dire que tous les «indigenous leaders» ou militants devraient devenir animateurs au sens professionnel!).

– Les qualités indispensables pour l'animation sont toujours en premier lieu les qualités personnelles (créativité, souplesse, engagement, équilibre, «style associatif», humilité, disponibilité, capacité à dialoguer, etc.), que l'on cite avant le savoir et les aptitudes techniques.

– La fonction d'animation requiert une multiplicité de spécialisations, d'aptitudes et de compétences de différentes personnes. Des compétences intrinsèques sont nécessaires dans divers domaines scientifiques et d'information, en plus des qualités techniques et personnelles.

---

43. Cette revendication est énoncée le plus clairement dans la note d'experts: *Functie en toekomst van het vormings-en ontwikkelingswerk met volwassenen in de Nederlandse samenleving*, Amersfoort, 1969, p. 98. Cf. aussi Hinnekint, H., op. cit., p. 57. L'organisation professionnelle néerlandaise a repris le principe de la profession ouverte dans l'ébauche de code professionnel. Le projet de statut belge restreint considérablement l'ouverture en reconnaissant seulement, à côté d'un diplôme spécial, «pendant au moins cinq années une expérience approfondie du travail socio-culturel» (cinq années et pas dans les autres genres de travail!). Le document français «Recrutement et emploi» (voir la note 38) contient une liste assez longue de diplômes possibles mais elle est limitée à des formations professionnelles spécifiques.

– L'animation même est une tentative d'obtenir une reconnaissance équivalente pour les valeurs de cultures, modes de formation, aptitudes, etc., différents et s'oppose à l'institutionnalisation rigide existante de l'entraînement et de la formation.

Le caractère ouvert de la profession ne rend toutefois aucunement moins souhaitables des formations spécifiques (non exclusives)<sup>44</sup>. Des formations sont souhaitables non seulement comme voie d'accès mais, plus encore et précisément du fait de la profession ouverte, comme un droit et un devoir pour les travailleurs culturels déjà à l'œuvre. En ce sens, la formation ultérieure n'est pas compatible avec une dégradation à un statut de «stagiaire» ou d'«animateur-assistant». Des niveaux et durées différents de formation et d'entraînement ne peuvent non plus être à la base de différences de rémunération ou de conditions de travail pour des personnes exerçant des activités équivalentes. L'élaboration d'une liste de compétences de base du travailleur culturel revêt une grande signification pour appuyer cela. La liste reprise dans l'ébauche de code professionnel néerlandaise peut être l'amorce de discussions à ce propos:

«– conscience de la propre fonction et du propre rôle dans l'exercice de la profession et en relation avec les participants<sup>45</sup>;

– aptitude à établir, avec les participants, un diagnostic de la situation dans laquelle se trouvent les participants au travail, aussi bien en ce qui concerne les déficiences que les chances en fait de formation de culture qu'en ce qui concerne les possibilités des personnes;

– l'aptitude à formuler, par rapport aux participants, des objectifs de travail utiles aux objectifs fondamentaux du travail culturel;

– l'aptitude à acquérir, à manier et à dominer les moyens de réaliser l'objectif de travail;

– l'aptitude à disposer de moyens de test pour déterminer si le mode de travail sert encore à atteindre l'objectif;

– l'aptitude à fournir une contribution indépendante au processus d'organisation et de politique.»

Outre une modification de fonction et de valeur des formations et diplômes, la profession ouverte entraîne aussi une revalorisation de la

---

44. Voir aussi, au sujet des problèmes de formation, le rapport de Hurstel, J.: *La formation des animateurs*. CCC, Strasbourg, 1974.

45. Il faut penser aussi à l'exigence de l'aptitude à justifier les objectifs et le mode de travail dans la langue des participants.

place des volontaires. Ils cesseront d'être considérés comme les «précurseurs» des professionnels dans une période temporelle révolue ou comme «auxiliaires», c'est-à-dire «assistants» de professionnels. Dans une profession ouverte on reconnaît que les volontaires peuvent être aussi compétents que des professionnels. Du fait qu'ils ont un autre statut, ils ont d'autres possibilités d'animation. Comme militants, ils sont indispensables dans le processus d'animation, surtout pour amorcer ce processus et parce qu'ils ne seront pas gênés par des conflits de loyauté <sup>46</sup>.

Le danger d'une profession ouverte réside d'ailleurs dans un passage trop rapide et trop facile au statut de professionnels de ceux qu'on appelle «para-professionals» ou «indigenou non-professionals» (militants). Ceux-ci constituent sans doute un premier marché de recrutement d'animateurs professionnels, mais ils exercent aussi une fonction indispensable qui leur est propre. Le modèle paraprofessionnel sert deux objectifs qui peuvent entrer très tôt en conflit, nommément:

- l'ouverture de voies à la mobilité ascendante pour ceux qui ne sont pas en mesure de suivre la voie de formation traditionnelle et
- l'amélioration de l'offre et de la qualité de services par l'utilisation de chefs issus du groupe et qui servent de pont entre l'institution et le groupement client (le cœur de la fonction d'animation).

Quelques analyses et enquêtes américaines <sup>47</sup> mettent en évidence le risque de «professional contamination» par laquelle l'«indigenou leader» perd sa fonction de pont en prenant la mobilité au sérieux. G. S. Berman et M. R. Haug concluent qu'une grande marginalité des paraprofessionnels leur fait perdre leur fonction et les oriente trop fortement vers les professionnels. Ces auteurs plaident, par conséquent, en faveur d'organisations séparées («unions, coalitions, groupes communautaires») de paraprofessionnels qui peuvent garantir leur identité et du sein desquelles des revendications propres peuvent être formulées. Ils concluent: «Il pourrait se constituer une échelle de carrière de rechange, liée à la collectivité plutôt qu'au modèle professionnel traditionnel. En d'autres termes, au lieu de

---

46. Voir aussi: Meister, A.: op. cit., note 29. On peut aussi renvoyer à cet article pour un traitement du statut des volontaires, sur lequel nous ne nous étendons pas ici. Autre contribution importante, Meister, A.: *Participation, animation et développement*, Paris, 1969.

47. Grosser, C., et al.: *Non-professionals in the human services*, San Francisco, 1969; Gartners, A.: *Paraprofessionals and their performance*, New York, 1971; Clark, K. and Hopkins, J.: *A relevant war against poverty*, New York, 1968; Berman, G. S. and Haug, M. R.: «New Careers: bridges or ladders?» dans: *Social Work*, July 1973, p. 48-58.

devenir un professionnel entraîné avec des certificats traditionnels, le travailleur paraprofessionnel «indigène» pourrait devenir un entraîneur dont la force découle d'une clientèle plutôt que d'une autorité professionnelle ou de mandats institutionnels.»

Le revers de la profession ouverte est l'aspect problématique du *passage à d'autres professions*. L'animation et le travail culturel ne sont généralement pas une fonction ou une profession pour la vie entière. De nombreuses enquêtes soulignent la rapidité des passages par la profession. Cette rapidité peut être imputée en partie à la médiocrité ou l'imprécision des conditions de travail, mais elle est aussi une caractéristique essentielle principalement liée aux qualités requises pour la continuation de ce travail. C'est ainsi que l'on peut lire dans le document français sur le «*Recrutement et emploi*»: «L'expérience a montré qu'il serait souhaitable de recruter des animateurs ayant la possibilité d'exercer ultérieurement un autre métier. Les tâches d'animation ne peuvent généralement être exercées par un agent pendant toute la durée d'une carrière, il importe qu'il puisse, le cas échéant, se reconverter facilement.»

Outre qu'elle constitue un argument de plus en faveur de la conception de la profession ouverte, cette constatation donne aussi lieu à quelques recommandations supplémentaires, nommément:

- Le droit aux congés éducatifs doit être un élément essentiel du règlement de statut ou de position juridique du travailleur culturel et ne peut pas être limité à des formations ou écolages supplémentaires en vue du travail culturel, mais doit pouvoir être employé très soupagement pour faciliter le passage à une autre profession.

- Le travail culturel et éducatif consistant en une multiplicité de genres de travail divers, avec des différences en tâches concrètes pour les besoins de groupes distincts, a en commun la fonction essentielle qu'est l'animation. Un statut commun est possible et souhaité. Il améliorera les possibilités de passage à d'autres fonctions pour d'autres groupes dans d'autres genres de travail (par exemple vers des groupes d'âge plus âgés ou d'un genre de travail orienté vers l'action directe à un genre de travail orienté vers la réflexion et vers la préparation de l'action).

- La formation et l'entraînement pour ce secteur doivent toujours être situés dans la perspective du développement des aptitudes professionnelles et ne peuvent pas être orientés uniquement vers le développement des aptitudes techniques à l'accomplissement d'une seule tâche spécifique.

– Plaider pour l'ouverture de cette profession implique d'emblée des conséquences pour d'autres professions qui devront aussi devenir plus ouvertes<sup>48</sup>. Nous pensons ainsi, principalement, à d'autres professions dans le secteur du travail pour le bien public: l'enseignement primaire et secondaire, l'assistance sociale, la santé mentale.

Un dernier aspect du modèle de profession ouverte est la nécessité d'une solide organisation professionnelle déjà prônée à propos des questions de position juridique. Elle peut aussi se défendre à cause du besoin de soutien mutuel dans l'élaboration d'une profession nécessaire dans une société qui oppose systématiquement l'obstacle d'une culture fragmentée aux aspirations à la participation de certains groupements (une oppression systématique rend nécessaire des forces systématiques opposées). Nous mettons la question de l'organisation professionnelle à l'avant-plan ici principalement parce qu'une profession ouverte peut conduire, de par sa mobilité, au désengagement et à l'amateurisme, si enthousiaste qu'il soit. Ceci donne pleine valeur au propos du «professional radical» S. Alinsky: «If you want drama, get a movement; if you want results, get an organisation»<sup>49</sup>.

Une organisation professionnelle n'est dès lors pas uniquement orientée vers la fixation et la protection d'une position juridique et d'un statut. Elle a nommément une fonction à accomplir en créant la possibilité de soutien et de critique mutuels constants. Des positions d'«homme seul» devraient en fait être évitées dans ce travail, mais elles existent pourtant et sont inévitables à cette phase d'évolution. Une organisation professionnelle ouvre tout de même des possibilités à une «intervision», à une alternative de «supervision» pendant les périodes de formation, qui doivent être interprétées comme un processus d'apprentissage chez et par les confrères. C'est une nécessité mais aussi un droit<sup>50</sup>. Du fait de ces fonctions, une organisation professionnelle est forcément nécessaire pour un bon fonctionnement du travail culturel et mérite tout autant que ce travail l'appui financier des pouvoirs publics.

---

48. Cf. Hinnekint, H.: op. cit., p. 58.

49. Sanders, M. K.: *The professional radical. Conversation with Saul Alinsky*, New York, 1970.

50. «Intervisie» est un terme beaucoup employé ces derniers temps aux Pays-Bas, comme variante de «supervisie», pour désigner une façon d'apprendre à la lumière d'expériences de travail et de réflexion à ce sujet dans une relation entre confrères (au lieu d'une relation entre expert et élève, comme dans la supervision classique).

## *Professionalisation: reconnaissance par la société*

Le processus de professionnalisation dans le travail culturel a déjà été considéré implicitement, dans ce qui précède, comme une évolution positive. Nous sommes toutefois partis d'une définition minimale de la professionnalisation, c'est-à-dire celle d'un processus dans lequel des activités exercées auparavant à titre additionnel et pour des motifs hétéroclites par des volontaires ou par des collaborateurs à temps partiel deviennent la tâche principale de collaborateurs à plein temps désignés et rémunérés à cette fin. Nous considérons cette évolution comme positive parce que la collectivité y réalise une responsabilité essentielle.

La notion de professionnalisation est toutefois employée aussi en un sens plus qualitatif. Elle désigne un processus par lequel l'exercice d'activités professionnelles devient le privilège plus ou moins exclusif de personnes socialisées à cette fin. La socialisation s'accomplit via un certain nombre de mécanismes tels que

- la constitution d'un bagage de connaissances théoriques, d'expériences et d'aptitudes, assez précisément décrit et relativement volumineux;

- la création de modes de formation spécifiques via lesquels les connaissances et aptitudes nécessaires s'apprennent et se transmettent;

- la constitution d'une organisation professionnelle dans laquelle une forme est donnée aux sentiments de solidarité et qui assume une coresponsabilité quant à l'exercice adéquat de la profession;

- le développement d'une attitude et d'une éthique professionnelle bien déterminées qui s'expriment entre autres dans un code professionnel formalisé;

- la reconnaissance par la société de l'intérêt public de ces éléments, éventuellement suivie de protection et de sanctions légales<sup>51</sup>.

Ces critères ne sont remplis que très partiellement pour le travail culturel ou des parties de ce travail. C'est pourquoi on parle aussi d'une profession inachevée, en quoi on entend résonner la suggestion

---

51. Pour ces éléments de professionnalisation, voir surtout la collection d'articles de Vollmer, H. M., et Mills, D. L.: *Professionalization*, Englewood Cliffs, 1966. Le terme professionnalisation est employé dans un sens plus restreint et neutre dans le recueil allemand: Schulenberg, W., et al.: «*Zur Professionalisierung der Erwachsenenbildung*», Braunschweig 1972.

ou l'espoir d'une évolution continue<sup>52</sup>. D'autres manient la notion de semi-profession pour des professions qui ne peuvent parvenir à une institutionnalisation distincte et complète et sont moins closes sous le rapport des modes de formation et du savoir professionnel<sup>53</sup>.

Dans la notion de semi-profession ou de quasi-profession perce déjà la résistance que beaucoup opposent à la professionnalisation. On voit la professionnalisation comme une caractéristique d'une société à division rigide du travail protégeant les positions de force. D'autres craignent qu'une professionnalisation amenuise les questions éthiques en questions techniques. Dans le travail d'assistance sociale notamment, mais aussi dans certains milieux de travail culturel, on décèle actuellement un fort mouvement de déprofessionnalisation. H. Specht analyse dans un article lumineux quatre tendances idéologiques dans ce mouvement:

- l'*activisme* ou aspiration à une pratique professionnelle plus pertinente et politiquement engagée qui risque de se perdre quand l'accent se porte sur la technique;
- l'*anti-individualisme* qui met l'accent sur l'activité déployée en groupe, par opposition aux responsabilités et choix individuels isolés;
- le *communalisme* ou idée que les changements ne peuvent être déclenchés qu'à partir de communautés humaines et non par des professionnels sans attaches avec les humains;
- le *déterminisme* environnemental qui ramène tous les problèmes au fonctionnement erroné du «système», des «structures» ou des «élites au pouvoir»<sup>54</sup>.

Specht en vient à conclure dans son analyse qu'en dépit de la valeur des prises de position, ces positions sont trop unilatérales et souvent naïves et ne doivent pas conduire à un plaidoyer en faveur de la déprofessionnalisation.

A nous aussi l'appel à la déprofessionnalisation semble avoir un caractère assez illusoire ou utopique, certainement quand un

---

52. Par exemple de Haas, G. C.: *Onvoltooid beroep*, Biithoven, 1971. Cf. aussi Hawley, J. B.: «The professional status of community development in the United States», dans: *Community Development Journal*, vol. 4, 1969, n° 3, p. 124-132.

53. Etzioni, A. *The semi-professions and their organization*, New York, 1969.

54. Specht, H. «The de-professionalisation of social work» dans: *Social work*, March, 1972. On trouve une approche depuis le client, dans laquelle la tendance à la déprofessionnalisation est appréciée de façon plus positive, chez Haug, M. R. et Sussmann, M.: «Professionele autonomie en de opstand van de client», traduction d'un article extrait de *Social problems*, 1969, n° 2, repris dans *Hulpverlening en veranderen, handboek voor psychisch gezondheids- en welzijnswerk*.

mouvement de ce genre a son origine chez des professionnels qui cherchent à dénier leur propre situation. Il doit donc être considéré plutôt comme un signal des problèmes qui se présentent dans la profession. Ces problèmes concernent principalement un des aspects les plus importants de la professionnalisation, nommément l'aspiration à une position privilégiée, à l'autorégulation, à la légitimation d'une position de force par la société<sup>55</sup>. Une accentuation excessive de ces aspects conduit à dominer les activités professionnelles par un contrôle exclusivement corporatif comme, par exemple, chez les médecins et les avocats. Pour l'exprimer d'une façon très négative: la poursuite de l'intérêt personnel sous le couvert de belles paroles à grande valeur symbolique. La professionnalisation peut alors conduire effectivement au renforcement des inégalités dans le rapport des forces et à une relation hiérarchique dans un processus d'assistance et à freiner le développement et la réalisation d'idées nouvelles en matière d'exercice de la profession. La professionnalisation a toutefois encore un autre aspect profond, nommément la conviction que la connaissance et l'aptitude doivent être mises au service de la réalisation d'une certaine valeur et que l'on peut, dans ce contexte, revendiquer l'indépendance à l'égard des personnes et instances qui voudraient voir utiliser cette compétence à des fins étrangères à cette valeur<sup>56</sup>.

Cet aspect est souvent évoqué par des critiques sévères à la professionnalisation quand ils veulent en appeler à l'autonomie professionnelle dans des conflits avec les pouvoirs publics et les directions. Ce contrôle corporatif du respect des valeurs en cause est d'autant plus nécessaire quand la situation de travail entraîne des activités individuelles et isolées. La compétence du travailleur fait qu'il garde une prépondérance dans l'interaction avec le client. La prétention du client à avoir voix au chapitre n'est souvent qu'illusoire de ce fait, parce qu'il est le plus souvent question ici d'un renforcement de la position de force du professionnel individuel notamment dans la mesure où cela le délivrerait du contrôle parfois gênant que des collègues exercent sur son comportement<sup>57</sup>.

Donc, pas de déprofessionnalisation. Mais quoi, alors? Une professionnalisation stricte et complète, où l'accent porte sur le

---

55. Ces aspects sont surtout mis en évidence dans les plus récentes théories sociologiques de la profession, par exemple par Johnson, T. J.: *Professions and power*, London, 1972 et Mok, A. L.: *Beroepen in actie*, Meppel, 1973.

56. Jens, L. F.: «Professionalisering», *Maandblad van de Ned. Vereniging van Maatschappelijk Werkers*, mai 1974.

57. Roessingh, K. H.: «Professionalisering en beroepsethiek», dans: Gent, B. van et Have, T. T. ten: *Andragologie*, Alphen aan de Rijn, 1972.

renforcement de la base de puissance, est déjà impossible quand on s'accroche au concept de la profession ouverte: le processus de professionnalisation n'est jamais terminé de ce fait. On pourrait employer aussi les termes de *contre-professionnalisation* ou d'*antiprofessionnalisation* au sens d'une professionnalisation qui se développe au départ d'une analyse institutionnelle critique et conduit à des forces d'opposition aux positions de force fermées<sup>58</sup>. Dans cette notion qui a besoin d'être élaborée de manière plus approfondie, on peut résumer quelques tendances nouvelles de la méditation sur la professionnalisation.

### *Despécialisation*

Ceci signifie un élargissement du terrain sur lequel se déroule la formation de groupes professionnels ou l'opposition à des évolutions vers des professions séparées d'animateur, d'«adult educator», de travailleur au service de la jeunesse, de travailleur de quartier, etc. Le rôle professionnel sera vu aussi large que possible, donc plutôt (dans l'avenir) comme travailleur de la prévoyance sociale que comme travailleur culturel. Il existe bien dans cette profession des aptitudes et tâches spécifiques propres à des agents spéciaux, mais la fonction n'est pas érigée en profession spécifique dotée d'une autonomie protégée. Il s'ensuit moins de formation de ghetto et un moins grand éloignement des compétences et de la capacité de jugement du client.

### *Segmentation de la collectivité professionnelle*

Ceci implique l'abandon à un modèle postulant un acquiescement universel quant aux valeurs de la profession ou y visant. La profession de travailleur culturel ou d'assistant social est bien plus caractérisée par des conflits internes et de la concurrence mutuelle et par des dissensions à propos de valeurs et de normes. Le collectif réside dans la conviction qu'il importe que des personnes ayant une position professionnelle déterminée restent en discussion entre elles au sujet des valeurs et normes attribuées à cette profession. L'organisation professionnelle reconnaît des segments, des groupements de professionnels qui ont en commun une identité organisée et un cadre d'interprétation éthique ou politique. La segmentation peut aussi naître

---

58. Le terme est employé de façon analogue aux notions anti-analyse, anti-psychiatrie, anti-pédagogie, telles qu'on les rencontre dans le «mouvement institutionnaliste» de Guattari, Lapassade, Lourau et al. Pour un aperçu général et une introduction, voir: «L'analyse institutionnelle et la formation permanente», dans: *Pour*, n° 32 et 33, 1973. Particulièrement pertinent pour la formation et le statut des animateurs: Sageot, C. et Scherer, F.: «Pour une analyse institutionnelle du CAPASE», dans: *Pour*, n° 33, p. 37-42.

de différences en fréquence et en base de contact avec les clients, de différences de formation, de différences de position juridique. Les segments plus dominants sont sous pression constante, de sorte que le caractère de mouvement reste maintenu <sup>59</sup>.

### *Place des paraprofessionnels*

Les paraprofessionnels peuvent trouver place, comme un des segments, dans un modèle à segments. Ils ne constituent alors plus un marché de recrutement d'«indigenous leaders» qui reprendront par cooptation les normes des professionnels. Ils peuvent élaborer leurs propres cadres d'organisation, depuis lesquels ils peuvent faire pression sur les professionnels de classe moyenne <sup>60</sup>.

### *Un code professionnel souple*

Le code professionnel qui est tout de même indispensable pour plusieurs raisons (entre autres pour faire reconnaître dans la société la revendication d'autonomie professionnelle et de contrôle corporatif minimaux), consiste, dans cette conception, pour la plus grande partie en dispositions fixant les points de discussion jugés importants. Sa base est la tentative de fixer les droits et devoirs du travailleur culturel qui garantissent les intérêts du client. Sa souplesse peut bénéficier non seulement de la segmentation de l'organisation professionnelle porteuse, mais aussi de la fixation explicite d'un traitement public de conflits, de la reconnaissance de contradictions initiales dans un processus entre travailleurs et clients et de la fixation d'éléments de la profession ouverte.

G. B. Shaw a décrit un jour les codes formalisés, les organisations professionnelles, etc., comme «a huge conspiracy of silence against the public». Nous devons prendre au sérieux les objections et risques d'éloignement et ne pourrons en même temps pas méconnaître leur existence et leur constitution. Il s'agit de les mettre de telle façon au service de l'animation que la garantie d'autonomie professionnelle et de reconnaissance par le public soit sauvegardée. Une organisation professionnelle a une tâche importante à accomplir en rendant tous les intéressés conscients de l'effet d'éloignement.

---

59. Cf. Mok, A. L.: op. cit.

60. Cf. Haug, M. R. et Sussman, M.: op. cit., (note 54) et Berman, G. S. et Haug, M. R.: (note 47).

## *Conclusion*

Quoique plus long que prévu, le présent rapport ne prend pas en considération de nombreux points de discussion. En plus de questions telles que les conditions d'âge et les droits à un milieu de travail adéquat, je pense, entre autres, aux problèmes compliqués du statut des collaborateurs temporaires à un projet, de la position des collaborateurs extra-officiels, du statut des fonctionnaires en congé de travail culturel, au combat politique et social des travailleurs de la prévoyance sociale, etc.

Mon propos était de présenter un texte susceptible de servir d'amorce à une méditation plus systématique des problèmes de statut et à une «liste de pointage» des questions qui, selon moi, doivent être soulevées dans une discussion sur l'élaboration de statuts.

Relativement peu de travail préliminaire ayant été accompli, beaucoup d'opinions exprimées dans ce rapport sembleront quelque peu prématurées. Dans cette phase d'évolution, aussi bien de l'élaboration d'une théorie que de la pratique, je voudrais toutefois en appeler à un des droits les plus essentiels de l'animateur, je veux dire le droit d'échouer, de se tromper et de changer d'opinion.

## Formation des animateurs

*par J. HURSTEL,  
animateur, Montbéliard*

C'est au nom de quatre années de pratique quotidienne dans une ville ouvrière de l'Est de la France, que je prends la parole ici. Je souhaiterais pour ma part que tous ceux qui «parlent» d'animation situent avec précision le lieu de leur parole et de leur pratique. Cet effort me semble inscrit dans la logique même de l'animation; et c'est un texte «d'animateur» partisan et personnel, que j'écris ici. Ni sociologue de la culture, ni administrateur de la chose culturelle, je suis avant tout ce que, par une étrange contraction, on appelle, du moins en France, animateur culturel.

### *Première définition de la fonction*

Sans m'arrêter aux concepts d'animation et de culture, concepts flous et multiformes, je voudrais tout d'abord cerner la fonction de l'animateur à travers une pratique journalière.

Peut-être faut-il d'ailleurs préciser ici ce que signifie «animateur»?

Je suis avant tout un homme de théâtre qui exerce son métier non pas en fonction d'une œuvre à créer, mais en relation avec une population délimitée; ici un quartier et quelquefois une unité de voisinage.

Mon travail consiste à faire du porte à porte, à établir des relations avec les habitants et les associations, à rechercher l'identité propre à chaque milieu de vie et à les différencier; à voir en quoi une famille d'ouvriers d'Afrique du Nord est différente culturellement d'un groupe de jeunes adolescents ou d'un couple de personnes âgées. Et ce n'est qu'une introduction à d'autres interventions qui se font par le biais d'une pratique artistique. Ces groupes prennent la parole, créent des objets, des films, des pièces de théâtre. J'exerce alors une fonction de

conseiller artistique en ce que j'interviens dans la mise en forme des idées, des discours, pour les canaliser dans une forme efficiente, pour chercher un langage adapté.

Enfin, je suis un organisateur de fêtes, de manifestations collectives, fruits de la concertation et du travail d'une communauté (Carnaval, Feux de la St-Jean).

En quoi suis-je animateur? Animateur, je ne le suis que tant que j'exerce mon métier d'une autre manière que celle qui est traditionnellement attribuée à l'homme de théâtre. Par là je rejoins d'autres animateurs dans le domaine social ou scolaire. Ils ont tous en commun cette volonté de jouer autrement le rôle traditionnel qui leur est attribué.

Ce refus ne consiste pas seulement à récuser les modalités ou les obligations pratiques d'une profession (se plier à l'horaire, à la hiérarchie), il s'agit du refus plus global du système dans lequel s'inscrit la profession.

Ainsi, si je fais du porte à porte dans un quartier de Montbéliard, c'est que je refuse un système culturel qui réduit l'artiste à n'être qu'un producteur d'objets ou de spectacles vendus selon les règles du marché à des consommateurs culturels (le public).

Peut-être en est-il de même pour les «autres animateurs» qui récuse l'école, l'administration ou le service social. Ce refus se traduit par des fonctions nouvelles, une pratique différente, non par une nouvelle profession.

Ce refus est multiforme. Toute profession, tout statut, toute institution porte en soi cette possibilité de donner naissance, par rupture, à un animateur. Si j'insiste sur la notion de rupture, c'est pour marquer qu'elle est inhérente à la fonction d'animateur, que toute naissance de l'animateur est douloureuse, qu'il est difficile de se séparer de la sécurité d'une carrière toute tracée depuis le diplôme d'entrée jusqu'à la retraite assurée.

Si ce refus est nécessaire, il n'est pas suffisant. Cette fonction d'animation recèle en positif une finalité, un champ de recherche et des méthodes. Si je reparle de ce porte à porte dans un grand ensemble, c'est qu'il marque une direction privilégiée de l'animation, celle qui de la base va vers le sommet, et que faciliter les rencontres et l'expression d'une population, c'est inscrire dans l'action le concept de démocratie culturelle, du moins c'est une modeste tentative pour le faire.

Le champ privilégié d'action de l'animation, c'est la classe ouvrière paysanne, une partie des classes moyennes; et je dis bien classe et non pas les couches défavorisées de la population, et je ne dis pas non plus qu'il s'agit de rattraper un retard. Par rapport à quelle norme?

Les méthodes pour atteindre ce but devraient assurer les conditions techniques de l'expression et la circulation de l'information. Techniques de groupe, bien entendu, non comme finalité, mais comme moyen pour atteindre les objectifs fixés par la population elle-même, mais aussi toutes les pratiques, toutes les techniques manuelles ou intellectuelles, celles qui existent et celles qui restent à inventer. Car si le discours sur l'animation fait des bonds fantastiques, la pratique, elle, reste souvent pauvre, et non sans raison.

Parler de la formation des animateurs, c'est ouvrir la question de la fonction. D'où il résulte que cette fonction ne peut être limitée à un seul métier, que cette fonction se crée par rupture avec des fonctions antérieures sclérosées, un système professionnel inadapté, qu'elle introduit de nouvelles pratiques, de nouvelles méthodes marquées par le souci de la démocratie, de la relation, de l'expression d'une population. Selon une formule très synthétique, l'animateur est un créateur d'échanges, un créateur de formes, un créateur de contradictions.

### *Deuxième définition de la fonction*

#### L'animateur comme mode de transformation sociale

Dans la définition de la fonction on ne peut s'appuyer uniquement sur des méthodes, un champ d'action, une transformation d'une profession traditionnelle – à moins de réduire rapidement la fonction à une technique et l'animation à une technocratie.

Plus que le policier ou le professeur, l'animateur se pose le problème de son identité, de sa finalité – cette question me semble faire partie de sa fonction? Donner la parole, favoriser les échanges entre personnes et groupes pour faire quoi? Si la réponse est «tenter d'établir la démocratie culturelle», alors il faut immédiatement ajouter «elle n'existe encore nulle part» et conclure, l'animation n'est pas seulement une méthodologie encore moins une technologie, c'est un mode de transformation sociale.

Si ici, dans cette ville ouvrière, malgré des difficultés considérables, je l'utilise, c'est qu'il me semble plus efficient qu'un

autre concept antérieur, la démocratisation culturelle, qui en 25 ans s'est soldée par un échec complet, et je ne parle pas seulement de la fréquentation ouvrière au théâtre, mais d'un mode d'approche de toute action sociale ou culturelle.

D'ailleurs dans une ville avec 35 000 travailleurs dans une usine qui tourne selon le principe des équipes successives, la première à 4 h du matin, les concepts les plus séduisants ne résistent pas à l'usage.

L'animation comme mode de transformation sociale se heurte d'abord à l'ordre économique. Je ne décrirai pas l'aliénation du travail, ni le processus par lequel «l'homme se transforme en marchandises». Je dirai seulement les difficultés à faire appel à la créativité, à l'expression, alors que 8 heures avant, le travail a été morcelé, répétitif, ennuyeux, réducteur.

Comment développer les relations entre les personnes et les groupes, comment développer «la prise de parole», alors que ces personnes sont soumises à la stricte hiérarchie de l'entreprise. Celui qui possède la parole, c'est celui qui possède le pouvoir. Cette parole circule alors vers l'employé le plus bas placé, qui est là pour exécuter. Favoriser la prise de parole, les relations, c'est renverser les rapports de propriété de parole, les rapports sociaux de l'entreprise.

Ne dominant pas son temps de travail, le travailleur ne domine pas non plus son espace. Il est projeté dans un quartier qu'il n'a pas choisi, dans un immeuble construit sans lui; comment lui faire comprendre qu'il peut agir et aménager son cadre de vie?

Enfin, le développement de la consommation ou plutôt de l'achat des objets, correspond à celui de la vente de la force de travail. Ils sont les deux faces d'un même phénomène.

A cet homme marchandise vendu, acheté, à cet homme en miettes, à cet homme dépossédé de sa parole, de son temps, de son espace, l'animation propose, terme à terme, le contraire.

Ou bien l'animation n'est qu'une illusion, ou bien elle se propose de lutter efficacement contre cet ordre économique qui réduit, dépossède, aliène. Elle se propose de redonner à l'homme la maîtrise de sa vie, de son temps, de son espace, de son travail.

A l'ordre social, à la bureaucratie régnante qui tente d'enfermer toute relation dans le cadre strict d'un règlement et d'une hiérarchie, l'animation oppose la créativité, la décision démocratique de la base.

A la publicité, qui tente d'enfermer dans un monde aseptisé, avec tondeuse et Hi-Fi, elle oppose l'action des consommateurs.

A la télévision, moyen de niveler les différences géographiques, sociales, politiques, elle oppose la télévision communautaire, et les expériences de vidéo-animation, information, expression de groupes sociaux différenciés.

La démocratie culturelle est en contradiction totale avec l'ordre économique, social, culturel. L'animation est l'expression de cette contradiction, elle est contradiction en action. Il faut le dire clairement, car à trop vouloir ruser, on risque fort d'enlever à la démocratie culturelle sa force, et à l'animation sa raison d'être. Un animateur, du moins celui qui est engagé dans un processus de démocratie culturelle, n'est pas un «technicien des relations», mais avant tout le militant d'un changement social.

Et pour terminer ce tour d'horizon d'une fonction, je reviendrai à la personne de l'animateur, moins à ce qu'il devrait être dans son idéale définition, qu'à ce qui l'anime, lui, l'Animateur. Dans une société d'ordre, dogmatique, immuable, il est le porteur d'une question et d'un désir. Mais ce désir-là pose un problème. Comment animer, faire naître un désir de changement, partager la jouissance de la parole et de l'échange avec d'autres, si ce désir-là manque, si on se contente de reproduire une technique ou un fonctionnement institutionnel?

Et c'est là toute la complexité de la formation à l'animation. On ne peut se contenter d'établir un lieu de formation technique et théorique institutionnalisé, il s'agit au-delà de créer à l'image de l'animation un lieu de formation à la démocratie culturelle où, à partir du désir des questions, de l'action, on forme une personne capable de supporter des contradictions, un militant d'une transformation sociale, un créateur.

### *De la formation (critique d'un passé présent)*

De ce long préambule, je dirai seulement qu'il est nécessaire car il fonde une position sur la formation des animateurs. Sans définition de la fonction on ne peut introduire qu'à une déformation de la formation. Dans ce qui suit je voudrais mettre en question la formation actuelle des animateurs en ses deux formes dominantes: l'école d'animateurs et le système des stages et unités de valeurs.

Je m'appuierai bien entendu sur l'exemple français et ses variantes européennes.

### **Les écoles des animateurs**

Le système de formation dans les écoles, les instituts universitaires de technologie, les centres de formation, sont étudiés ci-après. Je

poserai à ces écoles une série de questions. Celle du système, celle de l'institution, celle du programme, celle de sa finalité et de son efficacité.

### *Le système de formation*

Le système repose sur une entrée: l'examen, sur une sortie: le diplôme. La finalité de ce système n'est pas la formation mais l'obtention du diplôme et l'accession à un poste, à une situation professionnelle.

Le système repose sur une conception de l'animation et de sa fonction. Position implicite à travers le programme, le discours des enseignants. Ainsi chaque école a tendance à former «ses animateurs», ceux qui répondent à sa propre définition de l'animation. Il s'ensuit un développement de certaines qualifications qui ne correspondent pas forcément à celles qui seront exigées plus tard.

Le système engendre tout naturellement une distorsion entre l'enseignement reçu et la fonction professionnelle. Les institutions de formation tentent de réduire cette distorsion par deux méthodes: par la généralisation, par la limitation. L'institution donne une formation très générale mais qui ne correspond à aucune fonction précise; soit elle donne une formation très précise et limitée mais qui risque de ne pas correspondre au profil souhaité sur le marché du travail. Dans les deux cas l'élève arrivant sur le terrain devra se former en fonction d'une situation concrète.

Enfin le système maintient une ségrégation sociale et une ségrégation d'âges.

Le recrutement se fait en général à l'issue de l'enseignement secondaire. La population des écoles correspond donc en gros à la population représentée à la fin de ce cycle d'enseignement. On y trouve les classes moyennes et supérieures, très peu de fils d'ouvriers, de paysans; d'autant plus que le diplôme d'animateur n'étant pas aussi valorisé socialement que le doctorat de médecine, la ségrégation se renforce. Les candidats à ces écoles sont souvent ceux qui ont échoué dans d'autres voies (université, enseignement).

Le système de recrutement détermine une moyenne d'âge élevée à l'entrée de l'école – la même que celle de l'entrée à l'Université.

On aboutit ainsi à renforcer une ségrégation sociale alors que l'animateur prétend s'adresser en priorité aux classes sociales qui ne sont pas représentées à l'école.

On forme des animateurs jeunes sans autre expérience de la vie sociale que celle acquise dans le milieu scolaire et on leur demande à leur sortie d'école, d'animer des groupes de travailleurs, de personnes âgées.

On forme des personnes qui ne disposent que d'un métier sans l'autorité que confère une profession traditionnellement reconnue (médecin, enseignant) et qui devront s'imposer dans un quartier, dans les associations, auprès des municipalités.

### *L'institution*

L'institution de formation d'animateur repose sur un modèle scolaire, même et surtout si ce modèle est récusé au nom des «méthodes non directives».

L'animation est réduite à un savoir constitué de matières diverses, comme le savoir scolaire, et la manière de l'enseigner reste scolaire. Il n'est pas ici question de bonne ou de mauvaise formation mais de la logique inhérente à l'institution de formation.

Cette logique détermine d'abord deux instances fondamentales entre lesquelles on nouera un rapport pédagogique – les enseignants et les enseignés – ceux qui savent et ceux qui doivent apprendre. Quand on sait la relativité de tout savoir sur l'animation, on reste perplexe. Cette logique détermine rarement une coordination entre l'enseignement théorique et pratique pour la simple raison que les enseignants théoriciens sont souvent des universitaires et les praticiens des professionnels.

Cette institution fonde une hiérarchie du pouvoir qui de l'élève va au professeur (sur le modèle de l'entreprise). Et toute tentative pour renverser de l'intérieur cet ordre de choses est vouée à l'échec car l'école est comprise dans un tissu institutionnel, un ordre social qui ne se modifie pas.

La question posée est celle du modèle de référence pour la démocratie culturelle. En quoi cette institution est-elle la première instance où l'on puisse apprendre à nouer des relations, à développer la créativité et l'imagination? La réponse provisoire et sans nuances est que l'institution de formation d'animateurs est un lieu d'où toute «animation» en tant que mode de changement, de création, est exclue. A moins que l'on considère cette institution nécessaire, comme première étape et initiation à l'affrontement avec d'autres institutions dans la vie professionnelle.

## *Programme*

(d'après l'enquête du CERD (Comité européen de la recherche et du développement) sur la formation des animateurs)

Le contenu de l'enseignement est, en dehors des stages, formé de deux parties: une formation théorique et un apprentissage technique.

La *formation théorique* consiste avant tout dans une initiation aux sciences humaines. En deux ou trois ans l'élève touche au domaine de la psychologie, de la sociologie, de la psychologie sociale, de l'économie politique. Sans pouvoir approfondir aucune science, il s'efforce de faire une synthèse, de réunir ces bribes éparses dans un savoir cohérent. L'entreprise est vouée à l'échec, car cette synthèse théorique n'existe encore nulle part.

Le résultat de tous ces efforts est plutôt un discours idéologique qu'une pratique théorique, un lexique de termes savants plutôt qu'un outil d'analyse de la réalité concrète.

*L'apprentissage technique* se heurte aux mêmes difficultés. Techniques d'expressions et techniques de groupe dévoilent bien ce qui est en cause ici: considérer la relation ou l'expression comme une technique sans poser le problème de la finalité, c'est introduire à la manipulation des groupes et des personnes. De plus, l'initiation à diverses techniques ne constitue pas une véritable formation professionnelle. Comme pour l'initiation théorique, on avale quelques bribes de conduite de réunion, d'expression corporelle, de théâtre, de photo, et l'on pense avoir les bases d'une pratique, non seulement pour soi, ce qui serait déjà une illusion, mais pour la transmettre à d'autres, ce qui est ridicule ou scandaleux selon le cas. Ce qui est en cause dans ces programmes de formation, c'est que théorie et pratique sont réduites et détournées de leur finalité. Il ne s'agit plus d'une véritable pratique de la théorie, il ne s'agit pas non plus d'une formation à un métier, entre les deux on assiste à la formation des véritables clercs de l'ordre social.

## *Finalité*

Limitée à un temps (deux ans), une institution, un programme, l'Ecole pose sa propre finalité, juge les personnes selon ses critères internes, selon son discours d'Ecole, sa morale d'Ecole. Elle en oublie et le monde extérieur et l'action sur ce monde-là. Elle oublie de poser le problème de la finalité de toute action d'animation. Et cet oubli est révélateur de toute une conception de la fonction de l'animateur.

On forme à l'animation sans former à un métier, sans former à une action militante, une transformation sociale, entre les deux on forme à des techniques sans poser le problème de leur finalité. On considère l'animation elle-même comme une vaste technologie, et l'animateur comme un technocrate. On ouvre ainsi à l'animation le marché fructueux des interventions multiples dans n'importe quel domaine – commercial, scolaire, touristique, social. On ouvre ainsi à l'animateur «technicien des relations sociales» tout le champ social comme lieu de mystification de la parole, de la manipulation des groupes et des personnes. De ceux-là on pourra dire bientôt qu'ils sont les gentils chiens de garde de l'ordre et du dogme et que dans l'Animation il y a bien deux termes, l'un fait référence à l'Ame et l'autre à mater, à dresser, qu'il y a bien deux conceptions de l'Animation, l'une fait référence au changement, l'autre à la perpétuelle immobilité.

Le danger d'une formation technocratique est moins grave qu'il n'y paraît. Arrivé sur le terrain, confronté à la réalité, l'animateur sera forcé d'apprendre un métier, d'apprendre à observer et analyser le monde qui l'entoure. En général il commence là sa véritable formation.

### **Stages, unités de valeur**

On a tenté de répondre à ces critiques en adaptant le système, en tentant une ouverture sur le monde extérieur. Formation par stages en cours d'emploi, système d'unités de valeurs, marquent un progrès certain.

*Stages.* La forme la plus courante de recherche d'adaptation à une fonction reste le stage. La position des stages est bon indicateur du projet pédagogique d'une institution. Je parlerai d'abord des stages compléments d'une formation technique et théorique. On peut à ce propos faire les remarques suivantes:

*Lieu du stage.* Le stage se déroule très souvent dans une institution. Le stagiaire est ainsi aux prises avec les mêmes problèmes qu'il rencontre dans l'institution enseignante. L'ouverture est limitée.

*Le temps de stage* est limité. En quelques mois on peut tout juste comprendre un fonctionnement, s'informer sur les conditions d'exercice d'une profession, pas se confronter avec une pratique.

*Nature du stage.* C'est peut-être là l'obstacle majeur du stage; le stagiaire n'est pas en position d'exercer réellement une profession ou une pratique – il vient dans un lieu, pour un temps limité – il joue à excercer une profession sans avoir la pesanteur de l'institution et de la

durée. Le stage par définition est un simulacre entre l'Ecole et la Profession – un no man's land; on s'informe et on joue.

*Relations du stage avec l'école.* Il y a un véritable problème à coordonner enseignement et stage. Tout stage pose un problème que l'Ecole ne résout pas forcément lorsqu'elle a un programme fixé à l'avance. Ou bien le stage n'est qu'une simple illustration de l'enseignement et il n'apprend rien de nouveau.

### **Formation en cours d'emploi**

La formation en cours d'emploi pourrait résoudre les problèmes de ségrégation et d'âge, à condition qu'il n'y ait pas de sélection à l'entrée des professions. Elle pose cependant, avec acuité, le problème de l'adaptation d'une expérience et d'un enseignement. Surtout si la sanction d'un diplôme réduit cette expérience à n'être qu'un préalable peu valorisé. Très souvent la formation en cours d'emploi est considérée comme une sous-formation par rapport à la voie directe, scolaire, comme un rattrapage plus que comme une véritable formation.

### **Le système des unités de valeurs type (BASE ou CAPASE) <sup>1</sup>**

Ce système présente des avantages, choix du temps de formation, suppression d'une institution de formation trop rigide, possibilité de formation selon une expérience et des possibilités personnelles, formation sans ségrégation au départ. Outre le fait qu'elle ne prépare pas à une profession, cette formation présente l'inconvénient d'être disparate. Des stages techniques, de groupes, d'administration, sont des éléments qu'un individu doit recomposer seul. Il n'est pas évident qu'il y parvienne. Il n'est pas certain que le système des stages lui permette d'assimiler ces éléments, de les synthétiser. Et encore une fois, une série de stages ne préparent pas à un métier. C'est un survol rapide des éléments qui, dans l'idéal, devraient être le bagage d'un animateur, pas du tout la certitude d'une intégration de ces éléments à une pratique.

Formation en cours d'emploi, système de stages par unités de valeurs sont des progrès considérables dans la formation des animateurs. Mais on a l'impression que cette formation n'arrive pas à se libérer de son origine scolaire, qu'elle essaie même en se libéralisant de maintenir ce système. Deux éléments fondamentaux n'évoluent jamais: le diplôme comme sanction de tout acte

---

1. BASE = Brevet d'Aptitude à l'animation socio-éducative.  
CAPASE = Certificat d'Aptitude à la promotion des activités socio-éducatives

pédagogique et la position par rapport à l'action, la pratique reste presque toujours un simulacre d'une activité réelle d'animation. Du système scolaire, le système de formation d'animateurs a aussi gardé les principes de base, sacrés, la laïcité et l'universalisme. On ne définit jamais l'action d'animation comme projet partisan, limité, en contradiction d'un groupe humain, mais toujours comme une technique universelle, en dehors des contradictions sociales.

Dans les propositions qui suivent, j'ai essayé, non de proposer un nouveau système, mais de découvrir enfin les questions voilées. Si je le fais aussi clairement c'est que je parle au nom d'une pratique et de choses vécues.

### *Proposition n° 1*

#### *Ne plus séparer la formation de l'action*

La séparation entre l'action et la formation est artificielle dans le domaine de l'animation. Elle n'existe que parce que les institutions de formation d'animateur ont comme référence le modèle scolaire, d'où elles sont issues. L'animation est une nouvelle ou une autre pédagogie. Elle est fondamentalement en contradiction avec le modèle scolaire. Elle lui substitue un modèle propre. Dans l'animation la formation des participants est l'un des objectifs fondamentaux. Il est donc inutile, en ce qui concerne ce domaine, de superposer une formation scolaire et une formation dans l'action d'animer. Inutile et dangereux. La formation des animateurs devrait suivre le modèle proposé par l'action d'animer. Ce modèle, plus proche du modèle scientifique que du modèle scolaire, fonctionne sur le mode de la question et non pas d'une réponse transformée en savoir, matière d'enseignement – programme. Cette question équivaut à une hypothèse de travail, à un projet d'action. A ce projet mis en pratique correspondent une évaluation et une nouvelle question. De questions en questions, la formation se développe. C'est un mouvement infini et perpétuel. Celui qui anime toute expérience d'animation.

### *Proposition n° 2*

#### *La formation n'est pas limitée dans le temps. Elle est permanente*

Le temps nécessaire à la formation devrait être modulé sur la respiration propre à l'action, selon les besoins des personnes et des groupes. Action-réflexion et évaluation-projet-action déterminent ainsi des moments naturels de formation – l'animateur bénévole participe à celle-ci, aussi bien que l'animateur rétribué, il n'y a pas entre eux une

différence fondamentale, mais un temps d'action et de formation différent. Cette action de formation s'engage à n'importe quel moment de la vie, et pas seulement dans l'adolescence.

### *Proposition n° 3*

#### *Le lieu de la formation c'est l'équipe d'action*

A une formation individualiste on substitue une formation communautaire. Aux relations élèves-enseignants on substitue les relations avec les diverses personnes qui constituent l'équipe de travail. De préférence ces personnes représentent divers métiers, diverses expériences, diverses origines. Cette équipe n'est pas informelle, elle pose clairement sa finalité, ses méthodes, sa stratégie. A chaque étape de la progression de l'action elle clarifie ses rapports avec ses contractants (municipalité, état, etc.). Cette équipe ne dissimule pas le problème du pouvoir, une personne est chargée d'assurer la permanence du projet du groupe. L'équipe d'action est un lieu où l'on échange des expériences, où l'on critique des réalisations, où l'on progresse ensemble selon une finalité déterminée.

### *Proposition n° 4*

#### *La formation ne se confond pas avec l'action*

Il faut un minimum de conditions pour qu'une formation s'effectue :

Un interlocuteur assiste chaque participant en formation, en plus des relations avec les personnes dans l'équipe. Cet interlocuteur «n'aide pas» ou ne «conseille pas». Il permet au participant de se situer dans son action, de prendre du recul, de formuler des questions et des hypothèses, d'évoluer. L'interlocuteur consacre un temps important à ces rencontres.

Projet de formation – projet d'action: un programme de formation est construit à partir des manques ressentis et des évaluations de l'action, un programme en forme de projet, limité dans le temps, avec son objectif, ses limites. Ce projet peut comprendre des interventions de personnes extérieures, des visites, ou simplement un temps de réflexion personnel. Ce qui importe c'est que le projet corresponde à un désir de se former, à une recherche personnelle.

La formation des spécialistes: animateur plus gestionnaire ou plus formateur, ou plus spécialisé dans le domaine audio-visuel, se construit et s'éprouve peu à peu, dans une pratique.

### *Proposition n° 5*

#### *Suppression du diplôme d'animateur en tant que sanction d'une formation*

Le diplôme est une entité sacrée dans notre société et fonde tout le système scolaire de formation d'animateurs. «Je délivre un diplôme donc je suis». Mais certains professionnels y trouvent leur compte. «J'ai un diplôme, donc je suis animateur». Il faudrait arrêter cette contrebande.

L'interlocuteur dans l'équipe pourrait aussi servir de passeur dans le sens où il assiste l'animateur en formation dans ce passage qui d'une étape de la formation mène à une autre. Ce passage n'a rien de formel. Il réunit le désir de la personne et l'expérience nécessaire. Le passage se fait d'un commun accord. Il marque une reconnaissance plus qu'un diplôme. Une série d'expériences en situation, le passage dans diverses équipes, pourraient constituer le curriculum vitae de chaque animateur. Si l'on veut formaliser davantage, on pourrait admettre que l'ensemble des projets de formation réalisés constituent des «unités de valeurs». La suppression du diplôme en tant que tel nécessite une seule chose, que l'on rétribue la fonction et non le diplôme. Pour ma part, je n'ai jamais engagé un animateur sur un diplôme, mais toujours sur une expérience passée.

### *Proposition n° 6*

#### *Les équipes ne sont pas isolées; elles échangent des informations et surtout des personnes en formation*

Ce qui est admis dans le domaine scientifique ou artistique devrait l'être dans le domaine de l'animation, le passage d'équipe en équipe suivant les besoins de la formation – les équipes ayant des objectifs, des méthodes différentes, ces passages devraient permettre de compléter une formation. Le temps de passage – et il ne s'agit pas d'une visite, mais d'un travail – serait fixé d'un commun accord. Ces échanges ne devraient pas se limiter à l'horizon national, mais au moins au niveau européen. Le Conseil de l'Europe devrait étudier les mesures à prendre pour développer ces échanges.

### *Proposition n° 7*

#### *Les débouchés*

Le système de formation traditionnel, conditionne/forme un animateur qu'il tente ensuite de placer sur le marché du travail. Qu'il y

ait ainsi une distorsion entre le nombre des postes offerts et le nombre des animateurs formés me paraît évident; sans parler de la distorsion entre la formation reçue et les qualifications demandées pour ces emplois.

Les propositions ci-dessous devraient permettre d'harmoniser la formation et la répartition entre bénévoles, rétribués, honorés. D'abord cette formation n'a plus seulement un caractère professionnel; elle forme plus ou moins intensivement tous les participants à l'action d'animation – et particulièrement les animateurs bénévoles.

Dans la finalité de l'action d'animation est inscrite sa disparition – les personnes formées prennent la relève.

Tous les animateurs bénévoles ne doivent pas abandonner leurs fonctions antérieures pour se consacrer à l'animation. Le nombre d'animateurs rétribués serait plus restreint que celui des bénévoles, par une sélection progressive à partir de la base et devrait permettre d'harmoniser les diverses catégories entre elles.

La qualification des animateurs rétribués correspond à un profil réel puisque les animateurs ont exercé cette fonction dans leur formation, puisque la formation ne se sépare plus de l'action.

### *Proposition n° 8*

#### *Le métier*

L'animation n'est pas un métier en soi, mais une fonction nouvelle «autre» de divers métiers. La formation peut s'ouvrir à deux voies:

– soit la formation progressive à un métier (j'entends par là une connaissance précise des techniques et une pratique prolongée de celles-ci) par le biais d'une formation issue de la base, concrétisée dans une équipe, complétée par le passage dans des équipes extérieures,

– soit la formation a déjà été acquise par des voies plus traditionnelles (écoles, universités, etc.).

Dans les deux cas ces propositions restent valables. Un conservateur de musée, par exemple, peut se former à l'animation dans une équipe d'action. De même qu'un animateur issu de la base peut se former dans un musée. Il suffit pour cela que ces échanges soient admis de part et d'autre.

Pour réaliser ces propositions il faudrait:

- du point de vue administratif:

créer dans chaque pays un organisme chargé de mettre en relation les équipes, de coordonner les actions de formation, de faire circuler l'information. Cet organisme devrait aussi casser les monopoles de la formation (université, divers ministères) et organiser les rencontres nationales ou internationales entre équipes. Son action plus lointaine devrait permettre de développer le temps de formation pendant le temps de travail;

- du point de vue financier:

chaque équipe disposerait d'un budget de formation. Ce budget devrait permettre la formation des bénévoles, la formation des animateurs rétribués. Ce budget devrait être assez important pour permettre d'inviter des personnalités extérieures, scientifiques, artistiques. Certaines institutions importantes disposent déjà d'un tel budget, dans le cadre de la formation permanente. D'autres équipes plus réduites devraient pouvoir disposer d'une subvention de formation, lorsqu'elles accomplissent une tâche de formation dans leur milieu;

- du point de vue des échanges:

si les échanges ne peuvent se faire sur la base de la réciprocité, il serait souhaitable que l'animateur en formation soit rétribué sur un fond national de formation ou de reconversion. Cela est déjà possible en France dans une certaine mesure. Il faudrait simplement que le Conseil de l'Europe obtienne une possible extension des lieux de stage à l'Europe.

Ces huit propositions ne prétendent pas définir un nouveau modèle de formation, elles ont comme ambition d'ouvrir un débat, privilégiant bien entendu la contradiction, l'ouverture, l'imagination, la création. Elles prétendent jeter les bases d'une ouverture possible, d'un risque assumé, le plus proche possible de ce que l'acte d'animer recèle comme mouvement, comme dépassement de l'ordre, du dogme, de la bureaucratie. Une formation des animateurs en accord avec ce très fragile mouvement de libération, qui s'appelle animer.

## Exposé de synthèse

*par M. HICTER, Directeur général.  
Ministère de la Culture française, Bruxelles*

### *Les préalables*

Le problème le plus difficile que nous avons rencontré pendant les discussions du Symposium est celui du caractère hétérogène du groupe que nous constituons. Il y avait parmi nous des fonctionnaires, des représentants d'organisations volontaires, des animateurs à des niveaux d'expériences et de compétences diverses. Et même parmi les fonctionnaires, les uns pensaient en fonction d'une activité ministérielle générale et d'un report vers des textes légaux ou réglementaires, d'autres pensaient à leur propre ministère; d'autre part, certains relèvent du département de la culture, d'autres de la jeunesse, d'autres encore de l'éducation des adultes, de la Justice ou du ministère de Welfare, etc.

Il n'était pas simple non plus de faire de ce groupe, un groupe homogène et nous n'en avons pas eu le temps. Et puis, il y a la différence entre nos situations politiques et nos niveaux de développement. Pour les vingt ou vingt et un pays du Conseil de l'Europe ou qui ont signé la convention culturelle du Conseil de l'Europe, les problèmes se posent à des niveaux différents et dans des climats politiques différents et enfin il y a eu l'irritant et constant phénomène des langues et du vocabulaire. Ceux qui ont l'habitude du travail international savent combien il faut de temps pour savoir ce qu'un mot en apparence semblable veut dire dans une autre langue; c'est encore beaucoup plus dangereux entre l'anglais et le français dans la mesure où leurs mots abstraits sont graphiquement pareils avec, non seulement des connotations différentes mais, parfois, des significations tout à fait contradictoires. Ainsi, la langue anglaise utilise un seul mot pour dire instruction et éducation. On peut aussi prendre l'exemple du mot culture qui a été si souvent utilisé: quand on dit le mot culture, certains pensent patrimoine culturel ou acquis de matière culturelle; d'autres pensent à une attitude de créativité; d'autres

encore, dans la tradition des langues germaniques, pensent plutôt à une notion de civilisation, et nos camarades britanniques savent bien que beaucoup d'entre eux établissent, autour du mot culture, une barrière de snobisme qui leur fait considérer que ce sujet n'est vraiment pas très sérieux. Un autre exemple, sur lequel je reviendrai dans le cours du débat, est le problème que nous avons rencontré à propos de cette phrase que j'ai prononcée à la suite d'un des rapporteurs: «il faut revaloriser la fonction du militantisme».

Dès l'instant où militantisme est traduit dans les langues germaniques par activisme et qu'activisme veut dire radicalisation et que, pour certains, radicalisation veut dire «Bande à Baader-Meinhof», il est évident qu'il nous a fallu du temps pour savoir ce que nous disions, même quand nous croyions nous comprendre.

Dans certains groupes de travail, la discussion sur le fond a été à peine engagée, précédée qu'elle a été d'escarmouches sur les termes et sur les concepts fondamentaux d'animation et de démocratie culturelle. Peut-être donc avons-nous été trop ambitieux?

Un autre problème, c'est que les membres du Symposium se sont interrogés sur l'importance de ce qu'ils faisaient et sur l'éventuelle autorité du Conseil de l'Europe et par conséquent sur le résultat et l'importance de ce qu'on faisait ici. Je sais bien que le Conseil de l'Europe est un organisme sans pouvoir exécutif, mais après une longue expérience des institutions internationales, je suis bien obligé de dire que c'est la maison où depuis de nombreuses années, dans la mesure où on savait bien qu'on ne pouvait pas contraindre à l'action, on se rattrapait en tentant de penser bien. En fait, le Conseil de l'Europe est pour moi comme une espèce d'université où des personnages à hautes responsabilités politiques, administratives, universitaires, de formations différentes, de tous pays, sont venus tenter ensemble des recherches, tenter de formuler des doctrines et, en ce qui me concerne, et peut-être en ce qui vous concerne, c'est quand même à Strasbourg, dans cette confrontation avec les collègues de tous pays, que j'ai vu clair dans une philosophie des loisirs, dans une politique de l'éducation permanente, dans une politique du développement culturel et maintenant dans une politique de la démocratie culturelle. Le rôle de Strasbourg a été, est, par anticipation, de créer des lieux communs, des lieux qui deviendront communs.

### *L'animation et la démocratie culturelle*

Une question a été posée avec netteté: qu'est-ce qui justifie l'intervention d'un animateur dans les affaires d'un groupe? Pourquoi

quelqu'un accepte-t-il ou décide-t-il, prend-il l'initiative de faire l'animation? A quel titre? Est-ce qu'une telle attitude ne révèle pas chez l'individu en question une dangereuse tendance à l'impérialisme culturel?

Certains pensent que l'animation se veut un service public et que l'action de l'animateur se justifie au même titre que celle de l'instituteur ou de l'assistant social. D'autres, au contraire, pensent qu'elle soutient une perspective d'émancipation et d'autonomie. Puisque la notion de démocratie de la culture est neuve, il faut savoir exactement dans quel cadre politique se place le problème dont nous avons débattu. La société, que nous vivons, installe et maintient disparités et privilèges: la politique culturelle classique renforce ces disparités et privilèges. La démocratie culturelle, à l'inverse, repose sur le principe que l'individu, dans l'action solidaire, doit pouvoir développer en toute liberté l'ensemble de ses potentialités. La démocratie culturelle affirme, pour tous les hommes, des droits égaux et tend à créer pour chacun les conditions matérielles et spirituelles de l'exercice de ses droits. Elle vise à réaliser l'équilibre entre l'épanouissement individuel dans la liberté et la conscience active de la liaison de l'individu à sa communauté et à l'humanité tout entière. Il en résulte que la culture est action permanente de l'homme pour améliorer sa nature et son milieu et mise en commun des résultats de cette action.

La culture est édification permanente de l'homme et de son milieu. Par conséquent, la démocratie culturelle affirme la pratique responsable, à la fois, de la liberté des individus ou des groupes et de la cohérence de la société par la solidarité de ces mêmes individus et groupes. Cette société-là est alors une association libre d'hommes libres luttant pour des objectifs communs dans la diversité de leurs convictions.

Cette conception postule évidemment le droit à l'expérience, le droit à l'erreur, le droit à la différence, comme moyens d'assumer sa personnalité et de découvrir pour tous des richesses culturelles nouvelles. Elle refuse le privilège, l'élitisme culturel, et la domination de certaines personnes privilégiées dans la contribution n'est pas écartée pour autant qu'elles s'insèrent dans les modes de vie du groupe. Elle garantit aux individus et aux groupes, les moyens concrets de vivre selon leurs convictions. En fait, il s'agit ni plus ni moins que d'enrichir la vie. Cette société ne peut se réaliser que par la voie démocratique qui est celle du consensus s'exprimant dans des structures elles-mêmes gérées démocratiquement.

Cela veut dire que cette société démocratique exige que chaque citoyen soit éduqué à la théorie et à la pratique de la démocratie. Cette

éducation est une composante essentielle de la politique culturelle générale qui, dans une société en évolution permanente, part naturellement du principe général d'une éducation, elle aussi permanente et qui se concrétise par l'organisation d'un processus de formation intégrée, scolaire et extra-scolaire, pour tous les individus de tous les groupes sociaux et de tous les âges.

Au-delà de l'acquisition des connaissances, cette éducation prépare aux attitudes positives, participantes et critiques. Le processus éducatif est essentiel pour la réalisation de la société dont la transformation passe par une action éducative profonde.

Cette transformation, qui est le but qu'on a assigné à l'animation, ne signifie pas qu'elle tend à la prise de pouvoir mais qu'elle incite à la prise de conscience et à la participation responsable des citoyens. De même que tous les citoyens doivent exercer effectivement tous leurs droits dans les domaines politiques, sociaux, économiques, ils doivent pouvoir au plan culturel participer à la création et à l'extension permanente des valeurs tant nouvelles qu'anciennes. Ils ont droit à une offre motivante, suscitante; ils doivent être suscités, ils doivent être mis en situation de prise de conscience.

En outre, la préparation à la participation et la participation elle-même aux pratiques de la démocratie sociale, politique et économique sont un acte culturel: affirmation si importante qu'il faudrait la répéter. Ceci me paraît être une réponse à une des questions fondamentales que nous nous posons, mais je voudrais aller plus loin: il y a quarante-huit heures, un journaliste de la radio m'a demandé: (sic) – «En ces périodes d'inflation, de pollution, de chômage, vous ne trouvez pas que ça fait un peu «fleur bleue» de s'occuper internationalement d'animation culturelle?» J'ai répondu assez durement que notre conception de la démocratie directement vécue par les citoyens – la démocratie culturelle – n'est pas impliquée par la démocratie sociale ou la démocratie économique; elle en est la condition préalable. Si on est d'accord sur ce point, il faut dire que ce que nous voulons, ce sont des citoyens atteignant par l'animation un coefficient de conscience et un coefficient d'efficacité et de volonté d'action qui se répercuteront dans toutes leurs communautés d'existence: non seulement dans la famille, dans la communauté locale ou régionale, mais aussi sur le plan de l'efficacité de leur travail quotidien. La Troisième Conférence mondiale sur l'éducation des adultes à l'UNESCO allait sans doute, au niveau de 103 pays, bien plus loin que nous ne sommes allés dans nos formulations, dans la mesure où les représentants de nos pays étaient tenaillés par la présence massive des pays du tiers monde.

Nous savons, en ce qui concerne nos pays que, dans notre société en mutation, le travailleur ne peut plus chaque jour se représenter identique à soi-même aux portes de l'entreprise et qu'il est contraint de changer de poste de travail, de changer plusieurs fois de métier. Nous savons qu'un grand nombre de valeurs qui, hier encore, n'avaient rien à voir avec l'efficacité économique du système sont maintenant indispensables à ce même système économique: ce sont des valeurs de culture, d'adaptation, de mobilité, de bonheur, de participation, de démocratie culturelle qui sont indispensablement préalables à la démocratie économique. Je crois qu'il est par conséquent important de voir comment se suscitent, au plan des individus, des motivations à devenir animateur culturel. En ce domaine, nous manquons d'informations et il serait intéressant d'y développer une recherche.

### *La déontologie*

Le débat sur ce point a été difficile. Si l'ordre des thèmes paraît logique, on peut se demander cependant, s'il n'aurait pas mieux valu partir d'un concret plus immédiat, par exemple celui qui est lié à la formation; la vivacité des débats sur les diplômes semble nous le confirmer. En matière de déontologie donc, nous avons eu une surprise.

Pour nombre de participants, on a considéré que le mot déontologie de l'animateur était du jargon mystifiant grâce auquel l'animateur pourrait imposer son système des valeurs à un groupe d'individus plus faibles, mais aussi grâce auquel les pouvoirs pourraient «entraîner les citoyens». On a répondu tout de suite qu'on ne pouvait penser déontologie de l'animateur sans situer le problème dans l'acceptation préalable des principes de la démocratie culturelle. On a dit ensuite qu'on s'accordait généralement à refuser un code protecteur identique pour toutes les situations d'animation, mais qu'il fallait tendre à des variantes selon les groupes. On a dit qu'on serait bien volontiers d'accord pour tendre vers des principes généraux souples, et non pour un code. Une déontologie permanente vécue est d'ailleurs considérée comme une des phases de l'animation elle-même, déontologie qui serait une réflexion constante de l'animateur, du groupe et de l'employeur sur la nature et la finalité de leur action commune et de leurs responsabilités respectives. On n'a pas cru qu'il pouvait y avoir une déontologie différente pour les animateurs salariés et pour les animateurs bénévoles. On a donc tenté d'aller vers des directives concrètes et non un code statique et – voilà le dernier mot qu'on a trouvé – vers des lignes d'orientation.

Il est important que l'animateur s'insère dans les valeurs du groupe mais aussi qu'il ait conscience de sa relation avec les valeurs universelles de la société, qu'il prenne et fasse prendre conscience des lacunes du groupe, qu'il conscientise le groupe. Ayant pris conscience des lacunes et, comme disent les Anglo-Saxons, pris conscience des déficits dans des situations précises, il doit tenter d'amorcer des formulations qui feraient tremplin vers l'action. C'est ici qu'on a parlé des dangers du «militantisme», en tout cas, des ambiguïtés du mot. On s'est entendu ce matin pour dire qu'il fallait, en l'entendant, penser non pas à des prises de pouvoir, mais à des attitudes suscitant la pression de la base vers le sommet.

Il s'agit ni plus ni moins de faire pénétrer les valeurs de la démocratie culturelle. Il est exclu dès lors de promouvoir toute idéologie spécifique qui serait contraire à la conscientisation. En cette matière, c'est le membre du groupe animé qui juge ce qui est important.

Il me faut à présent relever un certain nombre d'affirmations et de propositions qui ont circulé; certains ont énoncé un certain nombre de principes déontologiques parallèles à ceux du travail social; l'animateur mesure les effets de son action, il est auto-conscient, accepte le «client», ne juge pas, ne censure pas, il est en attitude d'accueil, il aide le «client» à s'autodéterminer; d'autres ont dit: il donne l'âme à l'autre, c'est-à-dire le courage de comprendre et d'agir; d'autres enfin: il se présente à visage découvert, il rend les rapports plus transparents, les groupes – aliénés et conditionnés – plus responsables, plus autonomes, plus libres.

L'animateur se modifie en même temps que le groupe se modifie et dès lors, la relation triangulaire dont j'ai parlé dans mon discours introductif, la relation patron qui engage, animateur et groupe, doit tendre à devenir bipolaire: Animateur – Groupe, c'est le groupe qui devient demandeur et qui devient contrôleur. On vivra une tension bipolaire entre un sous-système qui rend service et un sous-système de «clients-patrons». Il y aura conflit s'il ne se révèle pas une même vision, d'où résulte la nécessité d'un dialogue permanent.

Cependant, et c'est J.-M. Moeckli qui le disait, il ne faut pas sous-estimer la valeur positive du conflit, la valeur éducative du conflit. L'animateur doit avoir une conscience lucide des risques: s'il refuse les risques, il nie l'animation.

En conclusion: «déontologie» est apparu comme un mot neuf et nous pensons qu'il faut tendre à une élaboration progressive du

concept selon des lignes d'orientation et ne pas poser le problème en termes de code. Le problème de la déontologie n'ayant pas été vraiment traité, cela implique une poursuite de la recherche et le document de synthèse de Moeckli, bien qu'abordé tardivement, a reçu un accueil général positif.

### *Le statut*

En ce qui concerne le statut, s'il me fallait en une seule phrase résumer l'impression qui se dégage des débats, je dirais: «statut, oui; cloisonnement non». Quelqu'un a d'ailleurs dit, dans l'approbation générale, «il ne faut pas enfermer la culture dans des maisons, ni les animateurs dans un statut». Il en est résulté que le document G. van Enkevort qui contient douze propositions a reçu, à de légers amendements près, un acquiescement global. On y dégage un certain nombre de lignes de force.

Le symposium a reconnu la priorité des bénévoles – militants, mais leur travail sera de plus en plus difficile sans l'appui des professionnels et c'est pourquoi le symposium a surtout pensé, en priorité, au statut de ces professionnels. L'animateur doit être considéré comme un travailleur et jouir des mêmes droits que les autres travailleurs du pays où il réside; les participants au symposium ont estimé d'autre part qu'il pouvait s'insérer dans des groupes de défense professionnelle et adhérer à des syndicats. Cependant, le symposium n'a pas manqué de s'inquiéter du danger de toute affirmation de caractère corporatiste et a insisté sur la nécessité de situer cette défense collective de la fonction dans un système plus vaste que celui de la stricte corporation elle-même.

Quant au statut, il a été considéré surtout, non pas d'abord comme un moyen de défense des individus mais comme un moyen d'assurer les garanties minimales aux animateurs pour que ni leur travail, ni sa dignité, ni sa continuité, ne soient remis en cause par quiconque. C'est alors qu'a surgi cette idée, que je lance aux responsables des pouvoirs publics, qu'il serait dans ce cas fort intéressant que l'organe payeur fût différent de l'organe contrôleur: c'est le groupe qui évalue la qualité du travail présenté. C'est pourquoi, il est indispensable de décentraliser les pouvoirs. Le symposium pense, affirme que l'animation est une profession ouverte et par conséquent que l'accès à cette profession ne peut être lié à des formations spécifiques.

L'animation, c'est-à-dire les hommes, précède les briques et cela est valable aussi au plan financier. Le traitement pourrait être fixé par contrat selon les responsabilités à exercer ou les activités à réaliser.

Le statut devrait expliciter le droit au recyclage et à la formation complémentaire puisque la formation est permanente. Une nette tendance à préférer des collectifs de travail et par conséquent des contrats-programmes pour une équipe, du type des équipes de recherche, s'est fait jour; l'employeur, alors, paierait un projet global.

Il faut cependant insister sur le fait qu'une action d'animation ne peut être programmée et planifiée comme une activité industrielle, sa nature l'assimile plutôt à une recherche scientifique, moins toutefois par les méthodes que par l'esprit (ouverture, adaptation, changement, droit à l'erreur, évaluation, etc.).

Ce contrat-programme n'est évidemment pas valable pour l'animateur isolé et les isolés sont majoritaires et méritent d'être davantage défendus. Il faut donc intégrer et reformuler une philosophie de la relation entre les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales volontaires.

### *La formation*

En ce qui concerne la formation, J. Hurstel a écrit cette phrase qui a pesé sur toute la recherche: «Toute profession porte en elle la possibilité de donner naissance par rupture à un animateur». Il s'agit de faire son métier d'une autre manière, de jouer autrement le rôle social traditionnel attribué à chaque travailleur en situation d'animation. Cette rupture douloureuse doit induire de nouvelles pratiques marquées du souci de démocratie, de relation, d'expression. L'animateur devient créateur d'échanges, de formes, de contradictions, militant du changement social – malgré les confusions que ce terme a suscitées – et non technicien ou technocrate des relations sociales. Il est bien évident que nous nous sommes trouvés devant ce texte de Hurstel et ce qu'on a appelé ses huit propositions liées:

- il ne faut pas séparer la formation de l'action
- la formation n'est pas limitée dans le temps
- le lieu de la formation, c'est l'équipe d'action
- la formation ne se confond pas avec une action
- il faut un minimum de conditions pour qu'une formation s'effectue
- il faut supprimer le diplôme d'animateur en tant que sanction d'une formation

- les équipes ne sont pas isolées, elles échangent des informations mais surtout échangent des personnes en situation de formation
- une proposition concernant les débouchés et une proposition concernant le métier qui dit: l'animation n'est pas un métier en soi mais une fonction nouvelle autre de divers métiers
- la formation peut s'ouvrir sur deux voies, etc.

Tout cela a posé un certain nombre de problèmes et l'on a, dans cet esprit, analysé le rôle de l'école, le rôle des stages, le rôle des ghettos de formation et je voudrais rassembler un certain nombre d'idées éparses qui me paraissent fort importantes. Des rapporteurs n'ont pas été aussi catégoriques qu'Hurstel pour éliminer la formation traditionnelle, la transmission scolaire d'une certaine expérience et la remplacer par une confrontation avec l'action sur le terrain. Tous ont été d'accord, cependant, pour indiquer que la méthode devait être inductive et non déductive et que cette formation devait tendre à fournir, au-delà des connaissances, des outils d'analyse. C'est pourquoi on est allé bien davantage vers l'idée d'une formation «à la carte» plutôt que vers la conception d'un monopole de type scolaire. Un débat fort important s'est déroulé en ce qui concerne les publics les plus défavorisés et j'ai retrouvé avec beaucoup d'intérêt cette convergence entre le texte de Tokyo et le texte d'ici, alors que le texte de Tokyo ne vous était pas connu. En fait, si nous considérons bien l'action à laquelle nous nous sommes livrés au cours des dernières années, il faut nous demander si toute notre politique d'éducation populaire, voire de jeunesse, n'a pas presque essentiellement consisté à reprivilegier dans l'extrascolaire les déjà privilégiés du système scolaire. Dans cette perspective, il faut noter le débat important qui a eu lieu sur le travail en milieu prolétarien, sur la conception d'une culture, sur la formation d'animateurs pour ce milieu ou sortis de ce milieu. Et c'est surtout à ce problème qu'Hurstel a tenté de répondre dans ses huit propositions.

Il reste important que nous ayons affirmé que le colonialisme culturel des classes moyennes sur le prolétariat urbain ne pouvait pas aboutir, en tout cas, à la démocratie culturelle. C'est pourquoi on a pensé que, sans doute, il fallait des formations et des formations spécifiques, mais qu'elles ne devaient pas être sanctionnées par un diplôme mais bien par un accord d'évaluation.

On a aussi beaucoup parlé des problèmes du langage, que l'on retrouve un peu partout; en fait, il n'est pas possible de faire de l'animation culturelle de masse avec un langage de bachelier ou

d'universitaire. C'est valable pour les moyens de communication de masse dont le message, décrié par les intellectuels pour médiocrité, passe – c'est démontré scientifiquement – au-dessus des masses populaires et enfin, c'est valable pour l'attitude et le vocabulaire de l'animateur. Enfin, il faut aussi souligner l'importance d'une réflexion prospective sur une politique internationale d'échange entre équipes d'animation et de formation et de mise en route d'une équipe européenne de formateurs d'animateurs.

### *Les prolongements*

Quels sont les prolongements? Il faudra faire un certain nombre de recherches sur la déontologie, sur les motivations qui poussent à devenir animateur, approfondir ce glossaire des termes fondamentaux d'éducation que le Conseil de l'Europe a tenté d'élaborer de façon que, au début de tout colloque international, de tout symposium, on donne un thesaurus des 100 mots avec leur traduction et leur définition de façon que chacun sache que quand il dit militantisme, etc.

Ne faudrait-il pas, et cela profiterait à l'organisation des symposia à venir, procéder à une évaluation et une critique du Symposium de Bruxelles (sur le plan des documents, des délégations, des méthodes de travail, etc.)?

Un prolongement est déjà en voie de réalisation, les Communautés européennes élaborent un grand projet de cinq cents bourses d'échanges internationaux de travailleurs. Etant des bourses, elles ne sont pas soumises à l'obligation de réciprocité. Les Communautés européennes verraient avec faveur introduire la notion de travailleurs culturels et, par ce biais, mettre à la disposition des animateurs socio-culturels professionnels le moyen d'assurer leur formation permanente.

Autre prolongement: nos travaux finiront par aboutir sur le bureau du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, puis sur le bureau du Conseil de la Coopération Culturelle (CCC) et enfin sur le bureau des représentants des Ministres des Affaires étrangères. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe nous a rappelé que dans le cours de sa vie parlementaire européenne, il avait été le président de la commission culturelle et il n'a pas manqué de dire combien l'action européenne au plan de la culture devait aussi contribuer aux actes de prise de conscience et de réalisation de l'unité européenne.

Je crois qu'en tentant de trouver un langage européen entre éducateurs et animateurs, nous avons contribué à la création de

l'Europe mais je crois surtout que les délégués du Conseil de l'Europe peuvent aller dire à leur Secrétaire Général que ce qui s'est passé ici a été vraiment une affaire politique dès l'instant où cette conception de l'animation se situe dans une perspective de vie authentique et quotidienne de la démocratie. Je crois que c'est important et que cette nouvelle dimension que nous venons d'ajouter à notre réflexion permettra aux États, aux Villes, aux Provinces, aux organisations volontaires d'en tirer de quoi alimenter leurs actions, leurs gestes et leurs décrets.

Finalement, quand je me retourne sur tant d'années d'action culturelle, je ne vois que des échecs. En fait, tout ce que j'ai pu faire n'a jamais été ce que je voulais faire. Je dis ceci pour que nos amis qui ont tant travaillé en commission soient indulgents à mon égard, acceptent de se reconnaître un peu dans ce que je viens de dire.

Qu'ils sachent que si tout ce qu'ils ont dit n'a pas été pris en considération, «moins multiplié par moins donne plus». Une accumulation d'échecs et de déceptions finit par faire, à la fin d'une existence, un assez sérieux bagage positif.



## QUELQUES PROJETS DANS LES ÉTATS MEMBRES

### Animation socio-culturelle – un catalogue des projets

*par J. A. SIMPSON,  
Directeur de projet, Exeter*

Cette liste, la troisième de son genre, a été mise à jour jusqu'en 1977; cependant les points suivants doivent être soulignés:

– Ce n'est pas un répertoire censé être complet mais une simple liste d'environ deux cents exemples pouvant servir à préciser la définition de l'animation socio-culturelle.

– De nombreuses initiatives d'animation sont prévues comme devant être de durée limitée. Aussi se peut-il que nombre d'entre elles aient déjà pris fin.

– Des difficultés pour recueillir des renseignements sont à l'origine d'une liste qui ne donne pas une idée exacte du volume relatif d'activités d'animation d'un pays à l'autre.

Une des tâches à long terme du projet Animation fut la création d'un système d'information. Une typologie d'animation ainsi qu'une «fiche» ou carte de renseignements destinée à faciliter le classement et la transmission furent établies à cette fin. Des correspondants nationaux furent nommés dans les différents pays. Les ressources de secrétariat s'avérèrent toutefois insuffisantes pour que cette tâche ait pu être menée à bien pendant la durée du projet. Des collections utiles d'informations classifiées sur l'animation peuvent être trouvées dans «La démystification de la culture» de Finn Jor (voir annexe) et, en ce qui concerne le Royaume-Uni, dans «Animation Projects in the UK» de Frances Berrigan, publié par le National Youth Bureau, Albion Street, Leicester.

## **Centres culturels ou communautaires, centres artistiques, foyers**

### *Belgique-Wallonie*

#### Tournai – Maison de la Culture

Complexe offrant une large gamme d'activités culturelles, avec animation extra-muros dans la campagne environnante et séminaires consacrés à la formation d'animateurs. Il s'agit avant tout de passer d'une culture du «spectateur» à une culture vécue. Il y a quatre animateurs à temps complet.

#### Flemalle et Fontaine l'Evêque – Maisons des Jeunes

Dans ces deux cas, on s'efforce de transformer une maison des jeunes en foyer culturel. Elles offrent d'un côté des possibilités de distraction – bar, jeux de société, etc. – et de l'autre des représentations théâtrales, des stages et d'autres activités culturelles. Les difficultés de la tâche sont évaluées avec lucidité par des animateurs professionnels confirmés.

### *Chypre*

#### Larnaca – Centre culturel

Ce centre a été créé dans des locaux réaménagés et il a inauguré ses activités par un programme expérimental qui peut être adapté en fonction des besoins et des vœux exprimés.

### *France*

#### Chalon-sur-Saône – Maison de la Culture

Exemple d'organisation concentrique: le centre principal dispose de six antennes locales, ainsi que d'un certain nombre de petits bureaux desservant un quartier ou une rue. Cette maison est surtout intéressante parce qu'elle associe activités culturelles, restaurant et installations sportives. Les animateurs se rendent sur les lieux de travail et de loisir de la population ouvrière locale et ils stimulent la demande.

#### Grenoble – Maison de la Culture

Centre doté d'excellents équipements collectifs et qui attire tout particulièrement des activités culturelles de type classique offertes à

des prix abordables. Organisation d'activités dans la région environnante. L'accent est mis sur le théâtre, la musique et les beaux-arts.

#### Montmesly – Centre social

C'est un exemple d'animation dans une ville nouvelle dont la physionomie a été bouleversée par la construction de grandes artères. On essaie d'éveiller l'intérêt des enfants et des mères grâce à la création d'un «pré-centre». Des méthodes perfectionnées d'accueil et d'animation sont utilisées: en plus des animateurs il y a, par exemple, des «hôtesses d'accueil».

#### Mâcon – Centres culturels et salles de sport

C'est l'aspect quantitatif des installations qui mérite tout particulièrement de retenir l'attention: pour une population de 31 000 habitants, la ville dispose de cinq centres culturels et de huit salles de sport.

#### St-Germain-en-Laye – Maison de la Culture

Cette maison ne se distingue pas des autres de manière spectaculaire mais elle constitue un excellent exemple des résultats concrets qui peuvent être obtenus par un centre culturel dans une zone de type courant où cohabitent plusieurs classes sociales.

#### Yvelines – Maison des Jeunes

Ce centre a élargi son programme et, à partir de simples équipements pour la jeunesse, est passé à des activités socio-culturelles destinées à des personnes de tous âges. Sa contribution la plus intéressante a été la participation à une expérience pilote sur les possibilités d'un programme scolaire portant à 50 % sur les loisirs créateurs.

### *Italie*

#### Chianti – Centre social

Intéressant pour son effort d'animation par l'organisation d'excursions en montagne, de festivals, de concours et de matches de football féminin.

## *République Fédérale d'Allemagne*

### Hesse – Centres communautaires

Ils sont nombreux et de qualité. Dans les villages, il y a de petits centres où une bibliothèque et des salles de réunion sont associées à des équipements collectifs: installation de surgélation, boulangerie et jardin d'enfants. Dans les agglomérations plus importantes, on trouve des centres polyvalents dotés d'installations sportives, d'un auditorium, d'une garderie et d'une clinique. Les centres importants des villes ont de nombreux équipements socio-culturels perfectionnés et des bars et restaurants de type commercial.

### Ruhr – Région de Herne – Parc de Gysenberg

Parc de stationnement pour 1000 voitures, ouvert à tous. Magnifiques installations intérieures pour les loisirs actifs et la simple détente, ainsi que pour des manifestations culturelles. Remarquables équipements pour sports et jeux de plein air. Plusieurs autres parcs de ce genre doivent être créés dans la Ruhr.

## *Pays-Bas*

### Amsterdam – Cosmos

Centre attrayant situé dans un édifice historique et comportant un restaurant, un salon de thé, un foyer, un sauna, une bibliothèque, des ateliers pour les activités créatrices, une salle de concert et des salles de méditation. L'accent est mis sur la vie intérieure et la méditation afin de combattre la culture passive de consommation. Six animateurs à plein temps.

### Hoogeveen – De Tamboer

Complexe important: théâtre de poche, ateliers, salles de bal, de concert et de théâtre, ateliers de peinture, de sculpture et d'artisanat et salles d'exposition. En outre, représentations théâtrales et concerts classiques. Large gamme de cours de savoir-vivre.

## *Royaume-Uni*

### Bracknell – South Hill Park

Bracknell est une ville nouvelle et les objectifs du centre sont les suivants:

- soutenir tous les individus et groupes qui s'adonnent déjà à des activités de loisirs créatives
- présenter un éventail aussi large que possible des activités artistiques et artisanales à un public aussi étendu que possible
- devenir un lieu de contacts sociaux favorables à l'animation culturelle
- devenir un centre de matériel didactique consacré à la créativité.

Le centre dispose d'antennes à l'extérieur; ses employés vivent en ville et jouent le rôle d'animateurs de quartier. Parmi les activités du centre, on peut citer d'une part une semaine des enfants au cours de laquelle des marionnettes et une statue géante ont été réalisées par les enfants et, d'autre part, un feu de joie communautaire et un bal avec musique rock, le centre dispose d'une presse lithographique, d'un studio d'enregistrement, d'ateliers pour le travail du bois, du métal et de la pierre, de bars et d'un bistrot pour les jeunes ainsi que d'une crèche.

#### Devon – Le Centre de Beaford

Le centre s'efforce d'intégrer les activités artistiques à la vie de communautés rurales dispersées sur une superficie de 2 600 km<sup>2</sup>. Il a son siège à Beaford mais il dispose également de plus de soixante bureaux hors de l'agglomération. Il est subventionné par les collectivités locales et il emploie un animateur à temps complet aidé de volontaires de la localité.

#### Hampshire, Lymington – Centre communautaire

C'est l'un des nombreux centres institués en application de la législation qui permet à un groupe de résidents de former bénévolement une association démocratique, subventionnée à la fois par l'État et par les collectivités locales, en vue de créer et d'entretenir un centre socio-culturel ayant des activités récréatives et éducatives. Le centre de Lymington est, comme celui de Debden, l'un des plus efficaces. Il est favorisé par le fait qu'il se trouve dans une région où la proportion des personnes ayant un niveau d'instruction élevé est importante.

## Liverpool – Great Georges Project

Projet souvent décrit, mené par des artistes professionnels, avec l'appui d'un industriel et des pouvoirs publics. Il a pour but d'éveiller l'intérêt pour les activités culturelles par des spectacles d'art dramatique exigeant un effort intellectuel croissant et par l'utilisation originale de locaux réaménagés. Le projet dessert une zone défavorisée à maints égards.

## Loughton, Essex – Centre communautaire de Debden

Ce centre bien connu est un exemple de réussite puisqu'il a su créer un esprit communautaire et d'excellentes installations propres à faciliter l'intégration des nouveaux habitants d'une grande zone résidentielle. Il dispose d'une salle de sport avec douches, etc., d'un observatoire, d'un champ de tir, de deux garages et d'un centre de voile. Il aide d'autres organisations de la région et leur accorde des prêts. Ses installations sont utilisées par un grand nombre de personnes.

## Ecosse – Centre de Glenrothes

Animation globale à partir d'activités de plein air nécessitant un esprit d'aventure – liaison étroite avec les établissements d'enseignement, les organisations bénévoles et l'industrie.

## Pays de Galles – Glan Llyn Camp

Remarquable centre de distractions de plein air s'efforçant de prendre en considération les aspirations de chacun en vue de l'épanouissement personnel.

## **Installations intégrées; centres polyvalents**

### *France*

#### Premol (Département de l'Isère) – Installations polyvalentes

Il s'agit d'une «Maison pour tous» créée dans l'ancien village olympique. Sa structure est analogue à celle des autres installations intégrées que l'on trouve en France, mais elle se distingue par l'ampleur de la cogestion entre les participants et les autorités et par la coopération des organismes gouvernementaux et autres qui subventionnent l'entreprise.

## Yerres – Installations polyvalentes

Ces installations sont maintenant réputées. Elles comprennent une école, un restaurant, un stade, une maison pour tous (cinéma, théâtre, débats, activités de loisirs), un centre d'action sociale, des salles de danse et de théâtre, une bibliothèque, une école de musique et de danse; un musée, un théâtre et une piscine sont prévus. L'animation et l'enseignement sont assurés dans une large mesure par un personnel ayant reçu une double formation.

## *République Fédérale d'Allemagne*

### Chapachen – Installations intégrées

Exemple intéressant d'intégration d'une école et d'équipements socio-culturels dans une communauté de taille réduite: 8 000 personnes.

### Hanovre – Centres polyvalents locaux

Il s'agit de quatorze maisons des loisirs situées à la périphérie de la ville (il y a de magnifiques installations dans le centre ville). Le but de ces maisons est d'améliorer la qualité de la vie, de promouvoir les contacts sociaux et le dialogue entre toutes les classes et toutes les catégories d'âge et d'être un centre d'échanges et d'enrichissement mutuel pour de nombreuses organisations qui étaient jusqu'ici exclusives et isolationnistes. La maison des loisirs de Ricklingen abrite tout à la fois un foyer de jeunes, un club du troisième âge, une «maison pour tous» à but culturel et récréatif, un centre socio-culturel doté de matériel d'enseignement pour les arts, le bricolage, l'artisanat, etc., et un centre d'accueil pour d'autres organismes. Il y a en outre deux grandes salles polyvalentes (ping-pong, bals, réunions) pouvant contenir 160 personnes environ, ainsi qu'une cafétéria et un restaurant.

### Hanovre – Centre récréatif de Vahrenwald

Complexe d'installations très coûteuses: plus de cinq millions de DM. Mais pour ce qui concerne les activités offertes aux enfants, aux jeunes et aux adultes, les résultats sont excellents.

## Norvège

### Gol – Centre communautaire

Il existe quelque 350 centres de ce genre en Norvège. Celui de Gol se distingue par le fait qu'il est intégré à une école, ce qui permet une double utilisation de l'auditorium, de la bibliothèque, de la piscine, des salles de réunion et de discussion et des ateliers.

## Suisse

### Zoug – Installations intégrées de Loreto

Particulièrement intéressantes parce qu'elles montrent l'utilité de l'association école – centre socio-culturel pour une communauté de dimensions réduites.

## Royaume-Uni

Leicestershire, Cambridgeshire, Cumberland, Devonshire Collèges communautaires (collèges ruraux)

Ils sont suffisamment connus: ils regroupent une école et des équipements socio-culturels pour les adultes, et les locaux sont destinés à desservir la communauté, l'école n'étant que l'un des éléments. Ils disposent, pour toutes les activités, d'un personnel spécialisé et ils sont gérés par un conseil qui comprend des usagers adultes.

Collège rural, Impington (Cambridgeshire);

Collège communautaire Ivanhoe, Ashby de la Zouch (Leicestershire);

Ecole de Wyndham (Cumberland);

Ecole communautaire de Llanwryddin (Pays de Galles).

### Manchester – Centre Abraham Moss

Il s'agit de l'ancien centre Cheetham Crumpsall; c'est un exemple souvent cité d'installations intégrées fort coûteuses qui comprennent une école, un centre artistique, un centre sportif, des équipements de loisir et un service d'action sociale. Le centre existe depuis assez longtemps pour qu'il soit possible d'évaluer l'impact de ses installations et l'utilisation qui en est faite. Le ministère britannique de l'Education a rendu compte dans le *Building Bulletin 49/73*.

## Nottinghamshire – Centre de Sutton in Ashfield

Installations polyvalentes comprenant une école, des centres de jeunesse, d'éducation des adultes, de sport, de formation permanente des enseignants, ainsi que des équipements pour personnes âgées, un service de probation, une crèche, une agence de l'emploi, des ateliers d'art dramatique, de musique, d'art et d'artisanat et un foyer pour les organisations bénévoles. Le centre est subventionné par les collectivités locales et régionales. Il dispose également d'un restaurant et d'un bar. La décision de construire cet ensemble en pleine ville, quitte à sacrifier les terrains de sport de l'école, a été prise en vue de créer une certaine animation nocturne dans le centre-ville qui en est fréquemment dépourvu de nos jours.

## Teeside – Billingham Forum

Ce complexe d'équipements intégrés, fort connu, ne comprend pas d'école mais il offre à la fois des activités culturelles et des installations de loisir à caractère commercial – piscine, patinoire, restaurants, etc. – dans un cadre architectural attrayant.

## Teeside – Thornaby Pavilion

Centre communautaire polyvalent faisant partie d'un nouveau centre civique et comprenant des magasins, une bibliothèque, un bureau de renseignements et un bowling. Il a été créé par un nouveau service municipal chargé de coordonner les activités culturelles et de loisir. Le centre est fréquenté chaque année par 150 000 personnes.

## Telford, Shropshire

Animation dans une ville nouvelle d'environ 200 000 habitants qui doit regrouper des communes dispersées sur une large superficie. Il s'agit d'éviter l'anonymat de la vie dans un habitat à caractère artificiel et de promouvoir des loisirs et des activités personnelles plus orientés vers les rapports sociaux et la participation à la vie collective. Il existe sept ensembles distincts qui comprennent chacun un centre de loisirs, une école, une crèche et un terrain de jeu. Le centre le plus important dispose d'une piscine, d'une piste pour le patinage à roulettes, d'installations permettant la pratique du tennis, du jeu de boules, de l'escalade et du ski sur piste synthétique, ainsi que d'une discothèque et d'un parc d'aventure. La vidéo-animation a été introduite récemment. Dans l'ensemble, les techniques utilisées ne sortent pas de l'ordinaire, mais les dispositions relatives au personnel d'animation

sont originales. On trouve une étude comparative intéressante de Telford et de Villeneuve-Grenoble dans *Two New Towns* de D. Buchanan, National Institute of Adult Education.

## **Villes nouvelles**

### *France*

#### Melun-Senart – Ville nouvelle

Un acteur/animateur a pris contact avec les collectivités locales et les organisations et associations existantes en vue surtout de créer des ateliers de quartier consacrés aux activités créatives et aux expériences audiovisuelles ainsi qu'aux activités de loisirs de caractère général.

#### St-Quentin-en-Yvelines

Cet exemple bien documenté illustre la manière dont le travail d'une équipe pluridisciplinaire peut faire des progrès dans une ville nouvelle.

### *Italie*

#### Projets concernant des collectivités nouvelles

- Ente della Padano
- Ente Maremma
- Ente Fucino

Exemples de relogement dans des maisons neuves dotées d'équipements permettant la participation collective à l'auto-programmation.

### *Royaume-Uni*

#### Durham, Washington

Il s'agit d'une ville nouvelle où de réels efforts ont été faits pour faire participer les habitants à la création de leurs propres équipements socio-culturels, sous la direction d'un animateur professionnel.

Stevenage, Harlow, Crawley, Hemel Hempstead

Exemples de villes nouvelles où des équipes de sociologues, d'éducateurs et d'urbanistes ont tenté des expériences d'animation globale.

Sutton Hill, Telford

Un travail d'une efficacité certaine a été effectué. Deux animateurs en résidence ont été nommés par la communauté urbaine, bénéficiant de l'aide du Conseil des Beaux-Arts et de la fondation Gulbenkian. Ils ont beaucoup contribué à empêcher cette nouvelle zone d'habitation de devenir un désert culturel en établissant des types de communication et des activités de collectivité.

### **Caractéristiques architecturales, planification et agencement des locaux**

*Belgique, Flandres*

Centre de Westrand

Juxtaposition d'équipements dans un ensemble architectural accueillant situé dans la banlieue de Bruxelles et conçu sous la forme d'un village dans lequel la rue principale comporte des installations attrayantes: bar, crèche, centre de jeux, salles communes, ateliers et salles de réunions.

*Danemark*

Musholm Gade

Exemple d'aménagement d'un réseau routier tenant compte des vœux de la population; création d'une rocade qui respecte les équipements de jeu destinés aux enfants.

Taastrup – Centre de loisirs

Bâtiment à caractère polyvalent et à usages multiples construit autour d'un charmant atrium et destiné à répondre aux besoins des clubs et associations existants dans une banlieue aisée. Comprend un jardin d'enfants.

## *France*

### Grenoble – Villeneuve

Exemple souvent cité de planification totale entreprise par des éducateurs, des urbanistes, des sociologues et des animateurs. C'est un nouvel ensemble complet, doté de tous les équipements éducatifs et socio-culturels et d'un centre commercial. Tous les animateurs et enseignants participent à la politique générale, chacun ayant des tâches et compétences particulières. L'agencement des installations permet aux gens de se rendre aisément d'un point à un autre et assure une grande liberté d'accès. C'est un exemple remarquable de coopération entre organismes dépendant de l'État et collectivités locales.

### Montbéliard – Utilisation des locaux

Ce centre très connu est cité ici pour ses activités extra-muros, grâce à l'utilisation de locaux de fortune, et notamment d'écoles, le soir dans les quartiers périphériques.

## *République Fédérale d'Allemagne*

### Francfort-sur-le-Main – Centres locaux

Ces centres sont intéressants parce qu'ils sont le signe d'une prise de conscience de la nécessité de décentraliser les équipements; les centres de Riederwald et de Nordweststadt se distinguent, quant à eux, par leur agencement architectural qui permet des utilisations multiples.

### Hambourg – Vie urbaine et communautaire

Construction de logements par les pouvoirs publics en vue de mettre un terme à l'isolement de la petite cellule familiale. Les logements comportent des salles de loisirs, une cuisine et des équipements ménagers communs et il existe un comité d'autogestion. Autres exemples: Lichtenrade, Berlin et Kuppershof, Aix-la-Chapelle.

### Porz am Rhein

Projet pilote de construction d'une ville nouvelle «humaine», visant à montrer comment la planification et l'architecture peuvent contribuer à améliorer la qualité de la vie communautaire.

## *Pays-Bas*

### Dronten – De Meerpal (ou de Agora)

Ce célèbre bâtiment construit dans une ville nouvelle bâtie sur des terres asséchées réalise les conceptions de van Klingeren tendant à donner à la vie publique l'avantage sur la vie privée. L'Agora est un grand rectangle couvert d'un toit qui peut accueillir 25 000 personnes une fois enlevées les cloisons mobiles. Il comprend le marché municipal, un théâtre en rond, des équipements sportifs, un bar et un restaurant. Il est ouvert de 8 heures à 24 heures.

## *Suède*

### Brickebacken – Le centre

Il a la forme d'une feuille de trèfle et comprend des logements pour personnes âgées et pour étudiants. Il constitue un excellent exemple de participation des résidents à la planification et à la construction. La plupart des équipements servent à un double usage. Il y a un restaurant, une piscine et une bibliothèque.

## *Suisse*

### Berne – Le complexe Tscharnergut

Nous avons ici un ensemble résidentiel de type expérimental pour 5 000 personnes. Ce complexe est constitué des éléments suivants: jardins d'enfants, crèches, magasins et bureau de poste, restaurant avec salon et salles de club, ateliers artistiques et de métiers manuels, salles de classe et salle de conférence, bibliothèque, gymnase et centre récréatif pour enfants, piste cyclable, terrain de football, pelouses de jeux improvisés, terrains de jeux en dur, ski sur piste synthétique et pistes de toboggan, garages, garage d'entretien de motocyclettes, un petit théâtre, facilités pour les handicapés.

## *Royaume-Uni*

### Newbury et Bristol – Locaux

Exemples de bâtiments délabrés restaurés avec succès et aménagés pour des activités culturelles. Il s'agit, dans le premier cas, d'un vieux moulin à eau de Newbury, transformé maintenant en théâtre, dans le deuxième cas d'un ancien entrepôt qui est devenu l'Arnolfini Gallery de Bristol.

## **Contribution apportée par les écoles et par les parents**

### *Autriche*

#### Salzbourg – Groupes de parents

Projet mis en œuvre par les organismes d'éducation des adultes: organisation de stages de courte durée dans 34 communautés et création de groupes axés sur les problèmes communs aux parents. Les thèmes traités au cours des stages portent sur les crises normales de l'enfance et de l'adolescence, sur les difficultés courantes, la formation professionnelle, le travail scolaire, etc. Les stages bénéficient d'une large publicité et ils sont dirigés par des animateurs qualifiés.

### *Belgique*

#### Animation par les écoles

Monographie par R. Delbaere aux éditions Jeb publiée par le Ministère de la Culture française, Bruxelles, donne une série d'exemples complète et détaillée de l'animation d'écoliers pendant leurs loisirs, et de l'extension de l'école aux adultes.

### *République Fédérale d'Allemagne*

#### Berlin – Institut Max Planck

Formation de parents, ainsi que d'infirmières et d'enseignants, dans le domaine de la thérapie du comportement.

#### Mouvement Schuleladen

Exerce ses activités dans la plupart des grandes villes. Effort d'action bénévole soutenu par le gouvernement et visant à faire participer les parents à la définition des objectifs et à la mise en œuvre de l'éducation de leurs enfants, ainsi qu'à la création et à l'extension des équipements nécessaires: par exemple, mise en place d'établissements préscolaires ou expériences de créativité complétant le programme scolaire. Le mouvement constitue également un groupe de pression à l'égard des autorités responsables de l'éducation.

### *Italie*

#### Bologne – Quartiere Irnerio

Animation grâce aux activités coordonnées du musée, des écoles et d'animateurs.

## Briganza – Le cercle

Cette initiation s'appuie sur l'intérêt de la population pour les questions de sécurité et de protection sociales ainsi que sur l'intérêt porté par les parents aux activités scolaires de leurs enfants.

## Régions méridionales – FORMEZ

Association pour le développement et l'éducation dans les régions méridionales du pays. L'un des premiers objectifs est une action commune visant à répondre à la demande inexprimée des élèves en matière d'expériences culturelles non prévues dans les programmes scolaires: arts, sport, etc.

## *Suisse*

### Canton de Vaud, Lausanne – Centre d'initiation au cinéma

Les enfants des écoles viennent en groupes réaliser leurs propres films et émissions de télévision. L'animation locale vise à attirer l'attention des parents sur l'effet des moyens de communication de masse sur leurs propres enfants.

## *Royaume-Uni*

### Bristol – Animation locale commençant à l'école

Un programme d'éducation sociale destiné aux élèves des classes de fin d'études a été mis sur pied à Bristol lorsque la scolarité obligatoire a été prolongée jusqu'à 16 ans. Des équipes d'universitaires et d'étudiants en sciences sociales ont initié des groupes d'une vingtaine d'élèves au travail social (aménagement de terrains de jeu et d'aventure, aide aux enfants retardés, etc.), cette formation étant intégrée au programme scolaire. Ces activités ont exercé une influence sur les parents des élèves et sur d'autres adultes de la collectivité.

### Deptford, Birmingham, Liverpool – Zones prioritaires en matière d'éducation

Ces zones ont été créées pour mettre fin à un enchaînement de conditions défavorables. L'action porte surtout sur les enfants d'âge scolaire mais elle a des répercussions sur l'ensemble de la communauté. Des moyens supplémentaires sont dégagés pour assurer la liaison famille-école, créer des groupes de jeu, amener les

parents à l'école, tenir des expositions dans des magasins et des débits de boissons, et pour renforcer l'éducation des adultes.

Flamborough – Animation d'un secteur par l'intermédiaire de l'école

Un projet mathématique mis sur pied à l'école a suscité, dans le secteur en question, un intérêt général pour l'environnement, les statistiques et les faits sociaux concernant la communauté.

Liverpool – Ecole normale d'Edgehill

L'un des premiers exemples de double formation des enseignants (action sociale et pédagogique) qui peut présenter un intérêt pour la formation des animateurs.

Shipston on Stour – La «High School»

Equipe de trois personnes qui se consacrent à la promotion des activités communautaires dans des villages dispersés desservis par l'école. L'équipe est mobile et elle transporte son matériel dans les villages. Ce n'est pas un exemple d'équipements intégrés.

Sidmouth et Watford

Exemples de la contribution apportée par un programme scolaire rénové à la vie communautaire de deux zones. Dans la première, des élèves de l'école secondaire de filles dirigent, dans le cadre de leurs activités scolaires, des groupes de jeux pour jeunes enfants. Dans la deuxième, les élèves de l'école secondaire effectuent des travaux à caractère social en collaboration avec la *Young Volunteer Force* (jeunes volontaires).

## **Bibliothèques**

*Pays-Bas*

Apeldoorn – Bibliothèque publique

Enquête approfondie en vue de créer une bibliothèque conforme aux besoins et aux aspirations du public.

## *Suède*

### Kirseberg, Oxhagen et trois autres villes – Bibliothèques

Animation par l'intermédiaire des bibliothèques. Diversification des services de la bibliothèque centrale: centre pour séminaires et réunions, discothèque, etc. Activités extérieures également: bibliothèques ambulantes, minibibliothèques dans les usines. La bibliothèque est ouverte le dimanche.

## *Royaume-Uni*

### Kirkby – Animation et bibliothèques

Des demandes insistantes sont faites pour la concentration en une seule bibliothèque du bibliothécaire, du professeur et de l'animateur. Kirkby, zone de taudis en voie de rénovation, près de Liverpool, est un problème local notoire où 85 % de la population sont désavantagés du point de vue éducatif et où le niveau de lecture est très bas. La bibliothèque offre d'attrayantes commodités.

## **Cours et causes**

### *Belgique, Flandres*

#### Projet POM

Dans ce cas, l'animation est née d'une campagne de sensibilisation de l'opinion publique aux handicaps professionnels et autres auxquels se heurtent les femmes. Les questionnaires distribués dans la rue, les sondages d'opinion et la publicité donnée à la campagne ont provoqué une prise de conscience générale.

### *Belgique, Wallonie*

#### Mouvement national «Le camping vivant»

Tentative d'enrichir au maximum les activités de loisir des gens.

### *République Fédérale d'Allemagne*

#### Bonn – Le jeu de l'émancipation

Exemple d'animation dans la rue en faveur de la libération de la femme. On utilise de grands dés en plastique et on dessine sur le

trottoir une sorte de jeu de l'oie portant des indications telles que «Diplôme universitaire: revenir au point de départ et attendre un mari».

#### Düsseldorf – Ménagères

*C'est le premier stade d'un système de congé éducation pour les ménagères de la Rhénanie du Nord-Westphalie. Les mères peuvent assister avec leurs enfants, pendant une ou deux semaines, à des stages consacrés à l'étude de questions politiques, économiques, pédagogiques, médicales ou mésologiques. La famille n'a rien à déboursier.*

#### *Italie*

##### Centre civique d'expérimentation didactique

Éducation des adultes sous une forme nouvelle et attrayante dans un cadre agréable comportant salle de lecture et discothèque.

##### Centres italiens féminins

Mouvement qui cherche à améliorer la condition de la femme dans la collectivité; action initiale au moyen du cinéma et de la télévision, puis enquête locale sur les besoins et les aspirations.

##### Cosenza – Action destinée aux femmes

Point de départ: les conditions de vie et les problèmes communs aux femmes dont les maris travaillent à l'étranger.

##### Implantation générale – Centres sociaux d'éducation permanente

En vue de résoudre des problèmes sociaux particuliers, notamment dans le sud, les anciens centres de lecture ont été développés et transformés pour réanimer la vie sociale de zones déprimées et pour apporter des connaissances et des stimulants permettant l'épanouissement personnel, culturel et économique, des individus. Différents types de cours, y compris des cours de formation professionnelle, sont associés à la musique, aux activités sociales et à l'intérêt que portent les parents à l'éducation de leurs enfants.

##### Milan – Institut social ambrosien

Activités visant à inciter les gens les plus favorisés à acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires pour améliorer le sort des déshérités.

## *Pays-Bas*

Etablissements d'éducation des adultes de Bergen, Bakkeven et Baarn

Ces établissements sont cités comme exemples d'animation non en tant que centres permanents d'éducation des adultes, mais parce que leur personnel s'est efforcé de lier les stages à des projets de développement entrepris dans la région. Parmi les activités, on peut mentionner notamment: l'aide accordée à une communauté de pêcheurs pour améliorer sa connaissance de l'économie de la pêche et pour acheter le matériel; aide à une localité appauvrie du bord de mer en vue d'améliorer la qualité de la vie et l'équipement; aide aux enseignants déroutés par les multiples changements découlant de la réforme des programmes; aide à des infirmiers placés dans des conditions de travail difficiles.

## *Suède*

Le plan national FÖVUX

A proprement parler, il ne s'agit là que d'éducation des adultes, mais les méthodes employées sont intéressantes et leurs effets socio-culturels ont été évalués. L'action entreprise a pour but d'atteindre des personnes restées jusqu'ici inaccessibles: femmes au foyer, personnes hospitalisées, handicapés, sourds, personnes vivant dans des zones à habitat dispersé ou ayant un horaire de travail peu favorable aux activités culturelles.

## *Royaume-Uni*

Kidlington, Oxford (siège seulement) – The Alternative Society

Lieu de rencontre et d'échange d'informations pour tous ceux qui s'efforcent de créer de nouvelles formes d'organisation sociale, d'habitat, d'architecture, d'éducation et de créativité. L'association est financée par des dons et grâce à ses propres activités. Elle possède des appuis dans des pays de l'Europe continentale et en Amérique. Elle organise de nombreux séminaires et ateliers dans différentes parties du Royaume-Uni, ainsi que des camps et cours de vacances visant notamment à animer des groupes marginaux ou défavorisés de la population

## Irlande du Nord – Derry-Education et animation pour adultes

Exemple d'éducation pour adultes combinée avec l'action communautaire, d'un intérêt considérable eu égard aux conclusions auxquelles a abouti le Symposium du CCC à Sienne sur l'éducation des adultes. Des groupes d'étude sont constitués à la suite de réunions informelles et des programmes spéciaux sur les principales chaînes de télévision. Ils étudient les moyens pratiques de résoudre les problèmes de zone et d'améliorer les équipements. Toute l'opération est basée sur une recherche sociologique avancée. Des informations peuvent être obtenues auprès d'Institute of Continuing Education, Collège universitaire de Mage, Derry.

## **Animation de rue et de quartier**

### *Belgique, Flandres*

#### Galgenberg – Activités de quartier

Les animateurs mettent à profit l'accroissement des loisirs dans ce quartier déshérité. Ils nouent des contacts avec la population par divers moyens: démonstrations culinaires, services d'épargne, activités sportives, excursions, services d'aide aux personnes en difficulté et journal local.

### *Belgique, Wallonie*

#### Bruxelles – Foyer culturel de Schaerbeek

Animation d'une zone peu active par une prise de conscience socio-politique. On a tiré parti de la menace que faisait peser sur cette zone la construction d'une autoroute; on a diffusé, afin d'attirer l'attention des gens, un bulletin qui posait des questions telles que: «Qui est propriétaire de Schaerbeek?» Tentative de créer une image de soi au niveau de la rue ou du quartier.

### *Danemark*

#### Copenhague – Chantier d'Emdrup

Influence locale d'un groupe d'animateurs à temps complet qui s'occupent des jeux d'enfants et dirigent des activités dans des installations ouvertes toute la journée.

## *France*

### Belfort – Usine Alsthom-Bull

Exemple d'animation menée par une équipe d'animateurs de Montbéliard. Diverses techniques sont utilisées dans cette zone ouvrière où réside une population déracinée, en vue d'encourager l'auto-expression dramatique: festivals, pièces et dialogues spécialement écrits pour le public local, jeu de rôles, visites à domicile, tous ces efforts visant à élargir la participation des travailleurs aux activités théâtrales et à les leur faire mieux apprécier. Cette animation se caractérise essentiellement par le fait qu'elle s'efforce d'isoler de toutes petites sous-cultures pour s'en occuper séparément.

### Bourg-en-Bresse – Locaux résidentiels

Bon exemple de mise en œuvre des dispositions relatives aux activités socio-culturelles figurant dans la législation française en matière de logement. Les locaux sont utilisés pour l'animation à partir d'un niveau subliminal; il y a néanmoins des bals, des séances de cinéma, une bibliothèque et des cours, ainsi que de simples réunions de clubs et des activités sociales.

### Marne-la-Vallée – Animation de quartier et de secteur

Une équipe d'animateurs composée d'un acteur, d'un architecte, d'un spécialiste du cinéma et d'un peintre incite les gens à créer de petits équipements de quartier et à former des groupes en vue de conseiller les collectivités locales. Sur une plus large échelle, l'équipe a mis sur pied un centre pédagogique et un atelier de cinéma.

### Ulis-Bures d'Orsay – Animation initiale

Il s'agit d'une zone à habitat dispersé où les équipements sont rares. On a eu recours à une pré-animation expérimentale dans chaque quartier afin de déterminer les besoins et les ressources. Ensuite, on a créé une association regroupant tous les organismes existants et on a organisé un festival en vue de susciter une prise de conscience locale. La mise en place d'équipements se fera ultérieurement.

## *Royaume-Uni*

### Birmingham – Small Heath et Little Green

Deux quartiers déshérités ayant une forte proportion de handicapés, de personnes âgées et d'immigrants font l'objet d'un plan

d'animation mis en place conjointement par le gouvernement et la municipalité. Les méthodes employées sont les suivantes: action destinée à susciter une prise de conscience parmi les élèves, création d'équipements préscolaires et de loisirs pour les enfants, mise en place d'un centre de consultation et d'un service familial dont le fonctionnement sera progressivement assuré par les résidents, réunions par rue et par quartier, bulletins et brochures d'information, octroi de crédits supplémentaires aux clubs de jeunes et aux centres communautaires, étude approfondie, en collaboration avec les habitants, des facteurs d'appauvrissement, campagnes contre les dépôts d'ordures, plans d'aménagement de certaines rues: création de pelouses, plantation d'arbres, réparation des chaussées, camion contenant bandes vidéo, appareils cinématographiques et matériel pour l'initiation à l'art et à l'artisanat; scène mobile pour représentations théâtrales improvisées; formes en polystyrène pour les activités créatrices, structures gonflables.

#### Liverpool – Festival de Granby

Tenu en 1974, ce festival constitue un exemple d'animation dans une zone particulièrement déshéritée, théâtre de nombreux conflits raciaux; à cette animation participent (parfois contre rémunération) des groupes artistiques communautaires, des ensembles pop, des associations sportives ou religieuses, des œuvres de bienfaisance, la BBC, des organismes publics tels que le Comité de sécurité routière, la Croix-Rouge et les gouvernements des pays d'origine des minorités raciales, chacun apportant sa contribution, y compris de l'argent, pour enrichir la vie du quartier et promouvoir les contacts sociaux ainsi que les sentiments d'identité, de solidarité et de responsabilité. L'animation a commencé par des réunions et des jeux dans la rue, puis des concours entre les rues, pour passer ensuite à des manifestations plus importantes et plus ambitieuses: musique dans la rue, théâtre, danse, poésie et exposition, le tout couronné par une semaine de festival. Des institutions permanentes ont été créées, et notamment une caisse d'épargne et une association de crédit. L'ensemble de l'opération est dû en grande partie à un animateur local permanent, M. C. Elphic.

#### Liverpool – Projet communautaire de Vauxhall

Divers types d'animation dans ce quartier pauvre, l'accent étant mis sur les activités artistiques communautaires. C'est l'un des projets mis en œuvre dans la zone de Merseyside, dans le cadre du programme de rénovation urbaine. A Vauxhall, beaucoup d'activités

ont été organisées au niveau de la rue et du quartier: réunions dans la rue, festivals, groupements d'achats à crédit, etc.

#### Londres – Inter-action

Ensemble complet d'activités destinées aux habitants d'une zone déshéritée. Les activités théâtrales occupent une place importante et de nouvelles techniques sont utilisées pour l'animation dans la rue: la «boîte cinétique» et la télévision en circuit fermé par exemple. Mais une place est également faite à l'artisanat, à la rédaction de textes et à la réalisation de films, toutes activités destinées à faire apparaître la créativité latente. L'initiative émane d'un «missionnaire culturel» dynamique qui a obtenu le soutien des collectivités locales.

#### Ecosse – La Société du Festival de Craigmillar

Voici un exemple de la manière dont un festival peut avoir une suite permanente dans une zone d'abolissement des taudis sans originalité qui a eu tendance à se détériorer. La Société du Festival est devenue un centre d'attraction social. L'administration locale a fait de grands efforts afin d'obtenir la participation de la population aux affaires municipales.

### **La contribution des artistes, des acteurs et du théâtre en général**

#### *Belgique, Wallonie*

##### Seraing –Théâtre de la Communauté

Action de cinq animateurs à temps complet et de travailleurs bénévoles visant à sensibiliser une région par le biais d'activités théâtrales (surtout dans les écoles, les communes, les associations bénévoles et les groupes ad hoc) menées sous l'égide d'un comité culturel local démocratique.

#### *Chypre*

Atelier de musique dont le but est de montrer aux gens comment est organisé un concert et réalisé un enregistrement.

##### Paphos – Atelier d'arts visuels

Les artistes qui travaillent dans ce centre historique utilisent des techniques d'animation pour faire participer la population, l'éduquer et

la motiver. Outre les Cypriotes, de nombreux visiteurs étrangers prennent part, l'été, à ces activités.

## *Finlande*

### Activités diverses – Festivals

L'animation socio-culturelle est assurée pour une large part, en Finlande, par les festivals nationaux. Organisés surtout dans les régions de vacances, ils exercent une influence culturelle sur des personnes qui se trouvent en état de réceptivité et ils décentralisent les équipements culturels. Les touristes étrangers apportent une contribution financière importante. Certains festivals ont un thème principal: par exemple, «L'avenir de l'homme», à Jyväskylä en 1970. On peut citer par ailleurs: le festival de danse et de musique de Kuopio, le festival de Vaasa, le festival d'opéra de Savonlinna, le festival de jazz de Pori, le festival de musique populaire de Kautinen, le festival de théâtre de Tampere, le festival de musique de Turku, le festival international de «rock» de Turku et le festival d'Helsinki.

## *France*

### Cergy-Pontoise

Des ateliers communautaires dirigés par une équipe d'animateurs composée d'artistes, d'acteurs et d'architectes organisent des activités de bricolage à usage personnel et domestique et incitent en même temps les gens à regarder d'un œil critique leur environnement et leur façon de vivre. Nombreux jeux de rôles et discussions faisant appel à l'imagination et tentatives pour formuler un mode de vie idéal.

### Tourcoing – Théâtre du Lambrequin

Théâtre de qualité (Corneille, Marivaux, Brecht, Büchner) présenté dans un vaste périmètre, dans des centres comme Calais, Arras, etc. Les pièces sont choisies en fonction de leur rapport avec notre époque et les représentations sont annoncées par des défilés pittoresques dans les rues, des pantomimes, des spectacles et des happenings, ainsi que par la publicité faite dans les établissements d'enseignement.

## *Italie*

### Bologne – Animation de quartier

Exemples d'animation vivante dans des quartiers ouvriers; l'accent est mis sur la participation aux activités artistiques, et notamment au théâtre, par le choix de programmes, d'horaires et de prix appropriés (Teatro Stabile dei Burratini), ou lors de discussions informelles accompagnées de musique (Quartiere Marconi).

### Monticchiello – Teatro Povero

Animation axée sur le théâtre; reprise de pièces populaires en vue d'attirer les touristes.

## *République Fédérale d'Allemagne*

### Munich – Rote Rube

Troupe théâtrale qui présente des pièces vivantes aux jeunes et aux travailleurs par le biais de représentations dans les cafés, dans la rue et dans les écoles.

## *Pays-Bas*

### Amsterdam – Melkweg

Laiterie désaffectée réaménagée en centre de jeunesse. L'accent est mis sur la créativité artistique organisée autour de thèmes successifs, par exemple celui de la mort, avec représentations théâtrales, mimes, musique, cinéma et télévision. Le centre comporte des installations récréatives et un bar, mais c'est surtout un lieu de rencontre pour les jeunes animés d'un esprit créateur.

## *Malte*

### Politique générale d'animation

Organisation de circuits culturels, expositions itinérantes dans les villages, bibliobus et un théâtre itinérant représentant des pièces en maltais.

## *Espagne*

### Barcelone – Fondation Joan Mirò

C'est là un rare exemple de contribution d'un grand artiste au développement culturel de la population. La Fondation fonctionne uniquement grâce à l'autofinancement. Elle comporte un magnifique centre d'expositions avec bibliothèque et salle de projection, auditorium et salles de réunion. La Fondation s'efforce de tirer parti de l'accroissement des loisirs et de l'élévation du niveau d'instruction de la population pour encourager les arts créatifs, aider les jeunes artistes et promouvoir la culture populaire.

## *Royaume-Uni*

### Birmingham – Atelier d'arts

Exemple de soutien accordé par les pouvoirs publics – par l'intermédiaire du Conseil des Arts – à des activités de «contre-culture» menées par un groupe de jeunes intellectuels et artistes en révolte contre les idées et normes en vigueur en matière d'arts, de loisirs et de mode de vie.

### Bishops Stortford Triad

Analogue à COMPAS (Minnesota, Etats-Unis). A Bishops Stortford, une brasserie désaffectée est utilisée comme lieu de rencontre où des artistes peuvent partager leur expérience avec des débutants, et où tout le monde participe aux travaux d'aménagement. Le centre dispose de son propre bar.

### Derbyshire – Centre artistique de Stainsby

Un auteur dramatique passionné de son art et sa femme, actrice, ont créé un centre consacré à l'animation artistique d'une région minière.

### Exeter – Théâtre Barnfield

Un bâtiment municipal désaffecté a été transformé en théâtre dans le centre ville en vue de créer, avec le soutien de la municipalité, un centre régional d'art dramatique. Les représentations données par des amateurs alternent avec des spectacles montés par des professionnels.

## Londres – Le «New Arts Laboratory»

Ce centre constitue un lieu d'échanges entre des artistes et la communauté locale. Les activités ont trait aux arts graphiques, aux objets gonflables, à l'électronique et aux bandes vidéo, ainsi qu'à l'impression en offset. Quelques-uns des enthousiastes à l'origine de l'entreprise sont riches et célèbres. Ils considèrent que la mission sociale de l'artiste est d'éveiller la sensibilité des gens.

## Rotherham – Le «Civic Theatre»

Aménagement d'une église désaffectée en théâtre utilisé par des groupes d'amateurs et des troupes professionnelles itinérantes. Centre dramatique destiné à la communauté.

## Salford – «Inroads»

Groupe d'animateurs de jeunes qui, outre des activités purement récréatives, organise dans la rue des ateliers d'artisanat et des jeux, ainsi que des activités sociales menées avec des associations de locataires. Thérapie de groupe, théâtre de rue et vidéo-animation. Exemple d'introduction des arts communautaires.

## South Western Planning Council (Conseil de planification du Sud-Ouest) – Medium Fair

Il s'agit en fait d'un fourgon transportant du matériel portatif et une compagnie de jeunes acteurs professionnels qui va monter des représentations théâtrales dans les petites localités de cette région essentiellement rurale. L'accent est mis sur les pièces ayant un rapport socio-économique avec la vie menée par les gens de la région. Le Conseil des Arts accorde une subvention.

## York – Annexe du Théâtre Royal

Création, à côté du théâtre, d'un foyer social pour la détente, la poésie, la discussion et des récitals de jazz. Un animateur spécial organise toutes les activités.

## Ecosse – Glenrothes-Town Artist

Nomination publique d'un artiste pour stimuler la créativité et l'appréciation artistique dans une ville nouvelle. Il contribue également à l'esthétique de l'environnement et a engagé des membres de la classe ouvrière.

## Welwyn – «Interplay»

Une participation intéressante de ce centre est l'utilisation d'éléments gonflables considérés comme forme d'art pour la construction, comme expérience esthétique d'intérieurs nouveaux avec des jeux de lumière expérimentaux et comme source d'expérience tactile satisfaisante réduisant l'agressivité.

## Ecosse – The Third Eye Centre

Bien situé au centre de Glasgow, il possède un bon restaurant et un bar. Il vise à intéresser les ouvriers aux expériences esthétiques, peinture, sculpture, théâtre et film. La technique est d'avant-garde. Des bus spéciaux furent mis en service pour le transport d'ouvriers de chantiers navals à une exposition de tableaux de Stanley Spencers sur la construction de navires. Cette expérience fut couronnée de succès.

## Arts Council – Community Arts

Le rapport du groupe d'évaluation du travail artistique du Arts Council est à présent disponible au Arts Council of Great Britain, 105 Piccadilly, London. C'est un document clairvoyant.

## **Action sociale en faveur de ceux qui en ont besoin**

### *Danemark*

#### Copenhague – Projet Hus

Des mouvements de jeunesse ont entrepris la transformation d'une vieille maison délabrée en foyer et centre d'hébergement pour les jeunes et en centre d'activités politiques et culturelles axées sur les problèmes des jeunes. Tous les participants collaborent aux travaux de construction.

### *République Fédérale d'Allemagne*

#### Bonn – Projet «Mère d'un jour»

Projet du Ministère fédéral de la Santé: des mères de famille reçoivent une formation les incitant à faire connaître, pendant un jour, la vie de famille à des enfants déshérités.

## Cologne – Action sociale menée par des citoyens

Vente de vêtements d'occasion provenant de dons; le local est mis gracieusement à la disposition du groupe de citoyens, qui s'occupe de la vente, et le produit de celle-ci est consacré à des activités sociales.

## Duisbourg

Action en faveur des travailleurs migrants. Bibliobus contenant des ouvrages en cinq langues (grec, turc, serbo-croate, espagnol et italien) ainsi que des journaux, des disques, des diapositives et des films.

## Francfort-sur-le-Main – Zuflucht

Organisation née de l'initiative de citoyens. C'est un centre de consultation, en particulier pour les cas les plus urgents. Il s'efforce de remédier à la routine et à la lenteur des services d'action sociale et, bien que son personnel soit composé de citoyens ordinaires, il peut compter sur la participation bénévole d'avocats et de médecins.

## Munich – Centres pour les jeunes qui ont quitté leur famille

Ce sont des centres de consultation, sans caractère autoritaire, où ces jeunes peuvent se rendre; discrétion absolue même vis-à-vis des parents. Ces centres travaillent en liaison avec des organismes bénévoles.

## *Suède*

### Gothenburg – Hagahurst

Vieil immeuble du centre-ville, qui abritait autrefois une bibliothèque et qui a été réaménagé pour devenir un centre d'action sociale et d'activités pour les enfants. Les programmes étaient établis avec la participation des habitants du quartier: réunions de masse, comités, café, atelier, films, orchestres. Malheureusement l'expérience a tourné court, du fait d'un manque de communication entre le comité de gestion et les pouvoirs publics.

## *Royaume-Uni*

### Londres, Camden – Accomodation Scheme

Animation répondant à un besoin essentiel (le logement). Le projet s'est inscrit dans le cadre de la politique nationale de rénovation urbaine.

## Welwyn – «Interplay»

Une participation intéressante de ce centre est l'utilisation d'éléments gonflables considérés comme forme d'art pour la construction, comme expérience esthétique d'intérieurs nouveaux avec des jeux de lumière expérimentaux et comme source d'expérience tactile satisfaisante réduisant l'agressivité.

## Ecosse – The Third Eye Centre

Bien situé au centre de Glasgow, il possède un bon restaurant et un bar. Il vise à intéresser les ouvriers aux expériences esthétiques, peinture, sculpture, théâtre et film. La technique est d'avant-garde. Des bus spéciaux furent mis en service pour le transport d'ouvriers de chantiers navals à une exposition de tableaux de Stanley Spencers sur la construction de navires. Cette expérience fut couronnée de succès.

## Arts Council – Community Arts

Le rapport du groupe d'évaluation du travail artistique du Arts Council est à présent disponible au Arts Council of Great Britain, 105 Piccadilly, London. C'est un document clairvoyant.

## **Action sociale en faveur de ceux qui en ont besoin**

### *Danemark*

#### Copenhague – Projet Hus

Des mouvements de jeunesse ont entrepris la transformation d'une vieille maison délabrée en foyer et centre d'hébergement pour les jeunes et en centre d'activités politiques et culturelles axées sur les problèmes des jeunes. Tous les participants collaborent aux travaux de construction.

### *République Fédérale d'Allemagne*

#### Bonn – Projet «Mère d'un jour»

Projet du Ministère fédéral de la Santé: des mères de famille reçoivent une formation les incitant à faire connaître, pendant un jour, la vie de famille à des enfants déshérités.

## Cologne – Action sociale menée par des citoyens

Vente de vêtements d'occasion provenant de dons; le local est mis gracieusement à la disposition du groupe de citoyens, qui s'occupe de la vente, et le produit de celle-ci est consacré à des activités sociales.

## Duisbourg

Action en faveur des travailleurs migrants. Bibliobus contenant des ouvrages en cinq langues (grec, turc, serbo-croate, espagnol et italien) ainsi que des journaux, des disques, des diapositives et des films.

## Francfort-sur-le-Main – Zuflucht

Organisation née de l'initiative de citoyens. C'est un centre de consultation, en particulier pour les cas les plus urgents. Il s'efforce de remédier à la routine et à la lenteur des services d'action sociale et, bien que son personnel soit composé de citoyens ordinaires, il peut compter sur la participation bénévole d'avocats et de médecins.

## Munich – Centres pour les jeunes qui ont quitté leur famille

Ce sont des centres de consultation, sans caractère autoritaire, où ces jeunes peuvent se rendre; discrétion absolue même vis-à-vis des parents. Ces centres travaillent en liaison avec des organismes bénévoles.

## *Suède*

### Gothenburg – Hagahurst

Vieil immeuble du centre-ville, qui abritait autrefois une bibliothèque et qui a été réaménagé pour devenir un centre d'action sociale et d'activités pour les enfants. Les programmes étaient établis avec la participation des habitants du quartier: réunions de masse, comités, café, atelier, films, orchestres. Malheureusement l'expérience a tourné court, du fait d'un manque de communication entre le comité de gestion et les pouvoirs publics.

## *Royaume-Uni*

### Londres, Camden – Accomodation Scheme

Animation répondant à un besoin essentiel (le logement). Le projet s'est inscrit dans le cadre de la politique nationale de rénovation urbaine.

### Londres, Camden – Centre d'aide aux consommateurs

Centre dirigé par des volontaires aidés de quelques professionnels et ayant pour but de conseiller le public sur tous les problèmes de consommation qui se posent dans cette zone défavorisée.

### Londres, Catford – Stands sur les droits sociaux

Stands installés dans la rue et assurant un service bénévole d'information du public sur ses droits en matière de logement, de prestations sociales, etc. Ces stands ont eu un tel succès qu'on envisage de créer un service itinérant qui utiliserait un autobus aménagé.

### Londres – Centre juridique d'Islington

Service assuré bénévolement par des avocats et des travailleurs communautaires de quartier. Il s'agit d'animation en ce sens que le centre ne se contente pas de donner des informations neutres mais qu'il œuvre pour la justice et qu'il stimule la participation active à l'action sociale. Il est en liaison avec «Inter-Action» (voir ci-dessus).

### Londres, New Ham – Durning Hall

Centre communautaire chrétien dans un quartier ouvrier. Large éventail de sections distinctes: immigrants, handicapés, cliniques, service de repas, discussions, sports, travaux rémunérés pour les retraités.

### Surrey – Oval House

Cet établissement missionnaire traditionnel, géré par un collègue d'Oxford et destiné à venir en aide à un quartier déshérité, a mis récemment l'accent sur la nécessité de développer la créativité par la pratique des beaux-arts et l'utilisation des moyens phoniques.

### Londres, Wapping – «Warehouse D. Project»

C'est un programme semblable à celui du St. Georges Project, à Liverpool, qui vise à répondre au besoin d'activités ludiques d'une population culturellement sous-développée. Mais ce projet est entièrement mené par un groupe indépendant qui ne reçoit aucun soutien des pouvoirs publics. Des efforts ont été faits surtout pour attirer les jeunes.

## Liverpool – «Elfrida Rathbone Scheme»

Projet destiné à inciter les groupes de jeunesse et les centres pour adultes à prendre en charge les enfants sub-normaux en vue de leur formation professionnelle.

## Newcastle-upon-Tyne – Groupes de jeunes bénévoles

Cette organisation nationale subventionnée par l'État envoie des équipes de jeunes dans certaines zones en vue de mettre sur pied des projets communautaires locaux en utilisant les fonds collectés sur place par des techniques spéciales utilisant l'animation. Toutes les communautés sont situées dans un quartier pauvre et chaque équipe a son siège dans un collège désaffecté. Jusqu'à présent, leurs activités ont consisté à rechercher des emplois pour les personnes âgées et celles qui ne peuvent quitter leur domicile, à mettre sur pied des programmes de jeux pour les jeunes, à créer un bureau de logement et d'action sociale et à organiser des réunions et manifestations de rue en vue d'encourager la prise de conscience communautaire.

## **Développement communautaire englobant l'amélioration de l'emploi et de l'action sociale**

### *Belgique*

#### Bruxelles, Les Marolles

Voici un exemple d'animation dans une zone de privation multiple où règnent des tendances nettement antisociales. Description détaillée par D. Beaurien dans JEB 4/76, publié par le Ministère de la Culture française, Bruxelles.

### *France*

#### Châtillon-Malakoff – Centre socio-culturel

Bon exemple d'association entre l'animation et les services sociaux et d'hygiène familiale. Le programme est très diversifié: il va des cours pédagogiques traditionnels et des activités de loisirs courantes au bridge et au yoga.

## *Italie*

### Centro di Conflente

Effort en vue d'inciter les jeunes (au moyen des sports et du cinéma) à participer à la solution des problèmes locaux tels que l'absentéisme à l'école.

### Bari

Animation de quartier par une équipe d'animateurs à temps partiel ou d'instituteurs en retraite ayant reçu une formation de six mois en séminaires d'une durée de quatre jours. Les activités sont dirigées par un comité représentant tous les partis politiques et toutes les institutions. Les animateurs du comité incitent les habitants à prendre part aux activités. Les besoins sont identifiés grâce à une enquête préalable. La principale technique employée consiste à transformer les centres de lecture en centres d'éducation permanente. Les programmes de ces centres comprennent la formation professionnelle dans le domaine de la viticulture, de l'horticulture et du tourisme, ainsi que des cours d'anglais et de français. Il y a également des cours de bricolage et d'éducation civique, des discussions sur des problèmes familiaux et des films de ciné-club et de télévision, des auditoires de disques, des expositions, des représentations théâtrales par des amateurs, un orchestre de jeunes et des activités sportives. Une grande initiative est laissée à certaines personnalités dynamiques tant parmi les animateurs que parmi les résidents.

### Activités diverses

Il a été procédé à l'examen des méthodes utilisées dans les projets suivants, qui associent tous développement économique et développement communautaire. Tous ces projets avaient été mis en œuvre avant que soit entrepris le projet du CCC.

- Projet pilote des Abruzzes
- Projet de la Sardaigne
- Centre de coopération éducationnelle et agricole, Trevigliano
- Projet Iserina
- Mouvement communautaire Canavese
- Centre de développement communautaire, Palma di Montichiaio
- Projets Shell, Borgo et Monzano.

## *Royaume-Uni*

### Coventry – Hillfield

Il s'agit d'un projet de développement communautaire dans une population comptant une forte proportion d'immigrants de couleur et d'Irlandais.

### Yorkshire – Batley

Développement communautaire dans une région défavorisée comprenant une grande majorité d'immigrants et où, conséquence de l'industrialisation du 19<sup>e</sup> siècle, 50 % de la population travaille hors de la ville. C'est un exemple de travail efficace dans des conditions difficiles.

## **Animation à motivation commerciale ou financière**

### *Belgique, Flandres*

#### Heuvelland

Animation globale dans une région rurale appauvrie, éprouvée par les problèmes de loisirs. Le stimulant économique est constitué par une action visant à accroître les attraits touristiques de la région; l'accent est également mis sur la création d'un sentiment communautaire dans le cadre d'une action politique commune.

### *France*

Exemples d'animation en coopération avec des établissements commerciaux

#### La Rochelle

Initiation à l'art et à l'artisanat populaires dans un des grands magasins.

#### Orléans

Coopération entre le directeur de la maison de la culture et les directeurs des différents magasins.

## Paris – Les Mille Soleils

Exemple d'animation à base commerciale. Productions artistiques dans une vaste zone marchande de la rue de Sèvres. Il y a en outre des ateliers d'initiation chargés de promouvoir la créativité individuelle. L'entreprise témoigne d'une nouvelle relation entre les artistes professionnels et l'homme de la rue, l'objectif étant, d'une manière générale, d'améliorer la qualité de la vie en développant la sensibilité et les possibilités d'expression.

## Animation liée à des fins lucratives

A Tarbes, un des supermarchés emploie un animateur culturel pour guider les acheteurs. A Evry, le nouveau centre commercial comporte un centre culturel.

## *Italie*

### Santulusurgio – Développement local

Animation globale à partir d'une initiative visant à importer des machines en vue d'améliorer les revenus de l'industrie principale. Pressions exercées sur l'administration régionale.

## *Royaume-Uni*

### Exeter – Greenhalgh's

Entreprise tout à fait commerciale spécialisée dans la vente et l'entretien d'instruments de musique, partitions, etc. C'est une entreprise familiale où les propriétaires et le personnel prennent vraiment à cœur la formation musicale de leurs clients. Bien qu'elle ne se reconnaisse pas une vocation d'animation, elle joue un grand rôle dans la vie culturelle de la ville et elle constitue une sorte de foyer. Bon exemple de contribution positive apportée par un commerce.

Réalisations de caractère général – Autofinancement de l'animation.

Exemples: Old Working, Surrey, où la créativité artistique est financée au moyen de paris sur les matches de football; association communautaire de Debden (voir ci-dessus): location de garages; association communautaire de Lymington (voir ci-dessus): librairie de livres d'occasion.

## Londres, Hackney – Centerprise

Animation de quartier. Librairie, café et activités communautaires (journal du quartier, électrophone et échecs). Il n'y a pas de petites tables au café, mais seulement deux grandes tables communes. Expositions d'œuvres d'artistes locaux et spectacles donnés par des groupes locaux. Dans une salle du premier étage, un animateur à temps complet dirige les activités communautaires; il y a également des équipements de dactylographie et de duplication. Le centre emploie six animateurs à temps complet et six animateurs à temps partiel. Il est financé grâce aux bénéfices réalisés et à une subvention des autorités responsables de l'éducation.

## Yorkshire, Leeds – Carte de loisirs

Système permettant l'achat à un prix intéressant d'une carte donnant accès à de nombreuses manifestations: concerts «pop», bals, activités sportives, cours, concerts symphoniques, conférences et expositions.

## **Radio, télévision, vidéo et développement communautaire**

### *Belgique*

#### Verviers – Vidéooption

Exemple de vidéo-communication électronique (magnétoscope) faisant appel à la participation de différents groupes de la communauté. Multiples utilisations d'un large éventail de techniques et formation spéciale d'animateurs.

### *France*

#### Cergy-Pontoise – Vidéo-bus

Animation de plusieurs collectivités voisines. Equipement de télévision portatif pouvant être utilisé par deux opérateurs aidés de membres de la collectivité.

#### Grenoble, Echirolles – Vidéo-animation

Equipe de cinq animateurs utilisant de nouvelles techniques audiovisuelles pour aider une population de 10 000 habitants à trouver son identité.

## *Belgique – Wallonie – Luxembourg*

### Centre d'animation globale

Projet bien préparé visant à faire participer les jeunes à un programme de développement administré en cogestion. Auto-évaluation très lucide.

## *République Fédérale d'Allemagne*

### Merzig – Centre de jeunesse

L'un des centres (il y en a une quinzaine) créés par le Mouvement des centres de jeunesse de la Sarre. Après une étude approfondie de la question, le centre de Merzig s'efforce de répondre aux besoins de créativité, d'expression et d'engagement social des jeunes tout en leur offrant des activités récréatives. C'est un centre ouvert, où les jeunes apprennent à prendre en charge leurs propres programmes et à gérer leur centre.

## *Italie*

### Rimini

Exemple intéressant d'administration locale à constitution démocratique visant à rendre la démocratie plus significative: le public est informé des projets de planification à l'aide d'un matériel audiovisuel attrayant et ses réactions sont enregistrées au magnétoscope pour être étudiées.

## *Pays-Bas*

### Activités à caractère général

Le projet des Mille Clubs a pour but la création, par les usagers eux-mêmes, de clubs organisés conformément à leurs besoins et à leurs goûts.

## *Norvège*

### Oslo – Logements en coopérative

Voici un des rares exemples d'initiative radicale dans la création de facilités socio-culturelles qui résiste à un examen approfondi.

## *Suède*

### Kiruna

Lotissement situé dans une région au climat rude où, grâce à l'initiative de la collectivité, un terrain de jeux pour enfants, doublé d'installations culturelles, a été aménagé.

## *Suisse*

### La Chaux-de-Fonds – Centre de rencontre de Serre

Essai de création, par la participation des usagers à la planification et à l'évaluation de chaque phase, d'un centre adapté surtout aux jeunes.

## *Royaume-Uni*

### Ashford, Kent – Associate House

Centre destiné aux habitants de la localité et financé essentiellement par les collectivités locales. Il offre un large éventail d'activités et constitue un exemple remarquable de participation des usagers à la gestion et à la planification.

### Birmingham – Association Sparbrook

Exemple de huit lotissements où des installations et du personnel (professionnels et amateurs) sont mis par les autorités municipales à la disposition de la population pour répondre à une demande spontanée d'action communautaire.

### Londres – Notting Hill Housing Association

Groupe bénévole qui a incité les habitants d'un quartier pauvre à exercer des pressions en tant que groupe d'action communautaire.

### Liverpool – Earle Housewives' Club

Exemple bien connu de l'extension des activités d'un simple groupe de femmes d'ouvriers: réunies d'abord pour prendre une tasse de thé, elles ont cherché ensuite à se maintenir en forme et elles ont constitué enfin une association dynamique d'éducation communautaire qui collabore avec la station de radio locale à la réalisation d'émissions intitulées «Vivre aujourd'hui».

## Amicale de films des citoyens âgés de la Tour Hamlet

L'intérêt ne réside pas tant dans l'association à but non lucratif qui se donne pour tâche de découvrir des films à prix modérés pour les gens âgés que dans la part importante d'autogestion et dans le fait que les activités proposées, à la différence de la plupart des activités proposées aux gens âgés, ne présupposent pas la faiblesse d'esprit de ceux à qui elles s'adressent.

## **Recherche, information, expériences et publicité**

### *Autriche*

#### Les annonces sur la vitamine B

Méthode de publicité pour l'animation socio-culturelle individuelle et l'auto-apprentissage ainsi que l'éducation des adultes. Détails et illustrations dans *Neue Volksbildung*, janvier 1975.

### *Belgique – Wallonie*

#### Ministère de la Culture – Déclaration de politique générale

Ensemble de directives pour la construction de foyers culturels aussi attrayants que possible mais d'un coût raisonnable. Des précisions sont données sur l'architecture, l'aménagement et le mobilier. Il existe déjà des réalisations à Bruxelles et à Haine-St-Pierre.

#### Recherches universitaires

Trois importants ouvrages de l'équipe de sociologues composée de Mme A. Martynow-Remiche, Mme C. Wery et M. P. Delooz ont été publiés par le Ministère de la Culture: *Le refus ouvrier, Vérité théâtrale et aspirations populaires* et *Le musée interdit*.

#### Louvain – Formation d'animateurs

Expérience à l'Université nouvelle. Des personnes soigneusement choisies parmi d'anciens animateurs actifs du mouvement des ouvriers catholiques ont l'occasion de suivre un cours à temps partiel aboutissant à un titre universitaire. On s'attend ainsi à un enrichissement du travail d'animation qu'ils effectuent. Une caractéristique intéressante du cours est la possibilité d'une auto-évaluation et la présence aux sessions d'un animateur en plus du conférencier.

## *France*

### Paris – Antenne ALPHA

Centre de documentation et d'information s'occupant des processus des problèmes et des techniques de l'animation socio-culturelle dans les nouvelles zones d'habitation urbaines. Son action se situe à un niveau général et stratégique, mais le centre s'intéresse également de près aux méthodes de pré-animation, d'animation et de coordination des organismes.

### Rennes – Office socio-culturel

Modèle de coordination de la recherche et des expériences et de documentation sur les résultats obtenus dans le domaine de l'animation socio-culturelle.

## *République Fédérale d'Allemagne*

### Düsseldorf – K.I.F.A.A.

Institut de recherche et d'animation culturelles et écologiques. On s'efforce surtout de souligner l'engagement social de l'artiste et de dépasser la conception étroite (intérêt porté exclusivement aux arts traditionnels) du développement culturel qu'ont les autorités municipales.

### Bade-Wurtemberg (Land) – Kunstverein

Recherche et documentation de valeur: étude des vitrines de magasins en tant que facteur d'animation (exemple choisi: Stuttgart au 20<sup>e</sup> siècle).

### Kommunikationszentrum de Wuppertal

Réalisation dans le cadre du projet «Borse» mis en œuvre par une équipe de sept travailleurs sociaux et socio-psychologues. Il s'agit d'encourager la formation de groupes et d'informer l'opinion par des échanges de vues entre tous les secteurs et groupes sociaux. Le centre publie un journal et il invite tout le monde à y participer, ne serait-ce que par des observations marginales. Une attention particulière est accordée aux arts communautaires: groupe de cinéma et groupe théâtral. Les aspects économiques de l'animation socio-culturelle (coût de l'Opéra national subventionné, etc.) sont pleinement pris en considération. Étude permanente des techniques d'animation et autocritique du travail accompli.

## *Pays-Bas*

### Amsterdam – Le Dr. E. Boekmanstichting

Il s'agit d'un centre de recherche sur l'animation artistique et culturelle en Hollande, qui existe grâce à la coopération du gouvernement, du Conseil des Arts et de la Fédération des artistes. La recherche porte sur les meilleures méthodes d'animation et sur les obstacles et barrières à surmonter. Publications en néerlandais et en anglais.

### Amsterdam – Centre de la Lanterne

Annexe d'un théâtre d'avant-garde. Installations destinées aux concerts et à la production théâtrale, cinématographique et littéraire. Fruit d'une enquête sur les besoins et aspirations artistiques, qui présente une grande valeur comme matériel de recherche pour l'animation et les arts communautaires.

### Ministère de la culture, des loisirs et de l'action sociale

Documentation sur la recherche scientifique approfondie concernant les besoins socio-culturels non satisfaits par les équipements existants dans les zones en développement. Une méthodologie complexe a été établie pour déterminer les aspirations de la population puis, à un stade ultérieur, des installations expérimentales ont été mises en place à Eindhoven et à Groningue-Est.

### Heerenveen – Formation d'animateurs

Expérience de formation sur le terrain en conformité avec les besoins et désirs exprimés par les animateurs et comportant un échange d'idées et l'identification de problèmes communs. Entièrement fondée sur des projets effectifs de coopération visant à améliorer la qualité de la vie dans les villages érodés de la Frise.

## *Royaume-Uni*

### Manchester – Publicité de type commercial en faveur des arts

En 1974, une campagne publicitaire spéciale – presse, murs, autobus, trains, lampadaires et moyens de communication de masse – a été lancée pour l'exposition Georges Rouault au musée municipal. Le nombre des visiteurs a été deux fois plus élevé que la normale et 35 % d'entre eux venaient pour la première fois dans un musée. (Des

résultats semblables ont été obtenus à la suite du projet «Eyesites», dans le quartier de Tower Hamlets de Londres, consacré à une exposition d'œuvres d'artistes locaux.)

### Leigh Park, Havant – New Communities Project

Il s'agit d'un programme d'une durée de trois ans destiné à des agglomérations en expansion, mais dispersées, dont la population totale s'élève à 150 000 habitants. Le but de l'opération est une animation générale et l'amélioration de la qualité de la vie. Le projet est subventionné par le gouvernement et les municipalités et soutenu par les organismes d'éducation des adultes et les universités. Son centre sert essentiellement de lieu de réunion pour ceux qui participent au projet. Il s'agit avant tout d'un projet de recherche et d'investigation des faits.

### Divers – Journaux locaux et communautaires

Ces journaux sont naturellement publiés sans but lucratif. On en signale un nombre considérable. A Dumbarton, Ecosse, deux journaux communautaires à parution bimensuelle ont été lancés. L'un et l'autre avaient pour objet de susciter une prise de conscience et d'inciter à la participation communautaire. L'un vise également à la création littéraire tandis que l'autre se limite aux reportages. Le premier, faute de publicité, a des difficultés, le second prospère.

## **Coordination des organismes**

### *Belgique – Wallonie – Luxembourg*

#### Services provinciaux de la jeunesse

Exemple d'appui accordé par le gouvernement aux organismes bénévoles existants: prêt de matériel, formation d'animateurs, organisation de festivals et de manifestations à caractère régional. L'accent est mis sur la nécessité d'enrichir les loisirs, et un programme provincial ad hoc a été prévu à cet effet: opération «loisirs vivants».

### *France*

#### L'expérience ALFA

Programme d'activités socio-culturelles subventionné par l'État et dirigé par l'Association pour le logement familial et l'animation des

grands ensembles. Il combine le développement de collectivités à orientation économique avec l'animation socio-culturelle.

### *Royaume-Uni*

#### Londres –Arts Council (Conseil des Arts)

Le Conseil des Arts est une «personne morale» par l'entremise de laquelle le gouvernement accorde la plus grande partie de son aide aux arts. Le Conseil a créé récemment la branche *Arts communautaires*. Il s'agit de donner «l'occasion à la majorité de la population de participer au processus de création et d'examiner son contrôle sur les moyens et les ressources nécessaires». Il existe maintenant un comité des arts communautaires qui s'occupe des «travailleurs de base» («animateurs», «artistes communautaires») qui vont travailler pendant quelques années dans une communauté donnée, aidés par des équipes itinérantes. Une organisation nationale doit être créée pour mettre en contact tous ces travailleurs et leur permettre d'échanger leurs expériences.

#### Liverpool

Signalons simplement que Liverpool, où vivent quelques-unes des communautés les plus déshéritées d'Europe, a servi de cadre à deux projets nationaux: le programme de priorités en matière d'éducation et le programme de rénovation urbaine. De nombreuses techniques nouvelles d'animation ont été mises au point et l'expérience acquise a permis de créer à Liverpool un centre d'études communautaires urbaines placé sous la direction d'E. Midwinter.

#### Ecosse – Dumbarton

L'expérience de la qualité de la vie menée ici est l'une des quatre entreprises au Royaume-Uni pour déterminer quelles améliorations peuvent être réalisées par une politique de développement socio-culturel coordonnant et stimulant les organismes existants et créant des liens entre eux. Ce programme, lancé par le Ministère de l'Intérieur et s'étendant également à Stoke on Trent, Sunderland et une région du sud du Pays de Galles, a été accompagné d'observations sociologiques et une évaluation sera disponible sous peu.

## PERSPECTIVES EN 1977

Les documents contenus dans le bulletin 4/75 ont été fidèlement reproduits tels qu'ils y avaient été publiés, pour ainsi dire dans le feu de la bataille. Certaines des affirmations qui s'y trouvent ne seraient pas énoncées à présent avec la même véhémence; d'autres points qui ne sont que suggérés ou implicites seraient maintenant soulignés avec force. Les développements ultérieurs du projet Animation et de la cause de l'animation socio-culturelle européenne ont été brièvement exposés dans l'introduction. Avec les conclusions d'études et le résultat d'expériences pilotes, ils ont provoqué des modifications du point de vue de nombreux porte-parole de l'animation. Certains des objectifs primitifs ont été atteints; de nouveaux sont apparus. Une réalisation notable réside dans le fait que le concept d'animation socio-culturelle est devenu familier et qu'il est favorablement accueilli par la quasi-totalité des gouvernements. Mais il reste beaucoup à faire dans un nombre considérable de municipalités et comme l'a fait observer le colloque de Nuremberg, ce sont les municipalités qui jouent généralement un rôle déterminant dans la politique culturelle, dans la mesure où elle affecte la vie quotidienne de l'homme et de la femme moyens. Un problème cependant se pose car les administrations centrales et locales manifestent une tendance regrettable à mettre sur le même plan l'animation socio-culturelle et des programmes conçus pour améliorer les conditions de petites minorités, manifestation désavantagées, poches de privation culturelle constituées de ghettos ethniques, taudis ou communautés rurales isolées. Personne ne met en question la nécessité de tels programmes, mais c'est des conditions socio-culturelles limitées de la grande masse de la population que l'animation s'occupe.

Le colloque de Nuremberg de 1975 marqua un tournant décisif à plusieurs égards. Il mit en contact les animateurs et les administrateurs des arts qui, pour la plupart, partagent maintenant l'avis que la meilleure manière d'assurer la garde du patrimoine artistique consiste à promouvoir la participation *active* d'une classe socio-économique beaucoup plus vaste que ne l'est celle des artistes professionnels.

Ainsi les beaux-arts en viennent à inclure des formes de créativité, d'activité et de réaction plus simples et plus spontanées, notamment celles qui se concentrent autour de festivals, d'élan ludiques ou de manifestations sociales touchant de près la vie de tous les jours. Dans plusieurs pays les autorités responsables de la culture ont inauguré des programmes de ce qu'on allait appeler «arts communautaires», souvent indissociables de certains aspects de l'animation. C'est ce chevauchement des programmes artistiques et de l'animation socio-culturelle, noté à Nuremberg, qui a présagé la fusion éventuelle du projet Animation et du projet des Villes européennes.

En même temps, le colloque énonça un principe qui a permis d'écarter une pierre d'achoppement pour beaucoup de personnes qui sans cela auraient déjà considéré l'animation d'un œil plus favorable, obstacle qui avait également commencé à inquiéter maints animateurs. Indignés à juste titre de politiques culturelles qui semblaient tout ignorer hormis le patrimoine artistique, les animateurs avaient parfois été poussés à s'identifier avec les vues outrées d'une poignée d'extrémistes et à mettre en doute la valeur du patrimoine culturel en raison de son faible attrait numérique, surtout auprès des classes ouvrières et même à le qualifier de bourgeois, d'élitiste, de «culture de musée». Un tel point de vue était cependant en contradiction avec la conviction intime de la très grande majorité des animateurs. Pis encore, certains estimaient être ainsi placés dans une situation de nihilisme, le pluralisme culturel étant poussé à un point tel que toutes les manifestations de vie socio-culturelle pouvaient prétendre au même statut et que l'absorption passive de la télévision et les inanités du bingo (loto) avaient la même valeur que les activités créatrices et engagées prêchées par l'animateur. Si, au contraire, on admettait une échelle de valeurs, indépendante de la popularité, il existait une raison valable du point de vue logique et éthique à la fois pour établir des programmes d'animation socio-culturelle et pour diffuser le patrimoine artistique. Ce fut en tenant compte de telles considérations que le colloque de Nuremberg aboutit à sa conclusion que la grande tradition de la culture européenne devait être maintenue vivante et florissante, que le mouvement tendant à la démocratie culturelle devait persévérer dans ses efforts pour la démocratisation de la culture dans le sens le plus étroit du terme et que le patrimoine culturel était d'une valeur inestimable pour tous les niveaux de la société bien que peut-être seule une minorité en soit consciente.

Cette conclusion marque un certain recul par rapport au concept de pluralisme culturel tel qu'il était interprété dans certaines de ses formulations antérieures. Le sens que l'on donne à présent à ce

concept est le suivant: à travers la pluralité des cultures coexistant dans notre société qui peuvent chacune constituer le cadre d'une création socio-culturelle et artistique, certaines valeurs souveraines sont toujours valables, tant pour les gâteaux et les bouilloires que pour les poèmes et les tableaux, tant pour la conversation que pour l'art oratoire. Un fait brutal à noter comme corollaire est que dans toutes ces cultures qui coexistent, la créativité, la participation active et l'appréciation des arts, l'engagement social, ne caractérisent qu'une petite minorité et ceci est vrai pour la haute bourgeoisie comme pour les classes ouvrières. Certes, cette minorité peut parfois s'agrandir grâce à des avantages d'éducation, mais dans toutes les couches de la société, les manifestations de vie dépassant la satisfaction de désirs de possession ou de désirs sexuels consistent essentiellement en distractions passives et futiles ou en détente familiale isolée. La tâche des animateurs n'est alors pas différente de celle des personnes qui tentent de démocratiser le patrimoine artistique. Les uns et les autres doivent lutter contre les prédilections de la majorité. Aussi devons-nous réexaminer l'affirmation selon laquelle les classes ouvrières ont été privées de culture et que c'est pour cette raison qu'elles ne participent qu'en petit nombre aux activités culturelles et socio-culturelles; il est également faux d'affirmer que seule une réhabilitation de leur propre culture est nécessaire pour que surgisse un vaste élan créateur dans leur expression propre. Toute l'expérience étudiée dans le projet Animation donne à penser que cette affirmation est fautive. Et même, pourquoi devrait-on y porter foi? Les classes socio-économiques où l'on ne saurait détecter une telle privation, où les gens n'ont pas été aliénés par un dénigrement de leur propre idiome, ne manifestent pas non plus une créativité débordante ni un intérêt pour l'art et l'engagement social.

Les perspectives qui semblaient s'offrir au commencement du projet Animation se sont ainsi quelque peu modifiées. On n'affirmerait plus avec la même assurance, actuellement, qu'un budget suffisant consacré à l'animation socio-culturelle réussirait à faire une brèche de taille qui aurait un impact spectaculaire sur la manière de vivre des classes ouvrières. Le succès que l'on vise maintenant consiste dans l'accroissement progressif et régulier d'une minorité encouragée et aidée dans ses activités. Dans une certaine mesure, c'est l'individu plutôt que la collectivité tout entière qui est devenu l'objectif de l'animateur, c'est-à-dire le progrès socio-culturel à la portée de l'individu. Les activités communautaires, les événements et les opportunités ne forment qu'une partie de l'animation socio-culturelle. Cette dernière a été appelée à juste titre processus de libération

culturelle, mais c'est un processus où les individus eux-mêmes doivent activement rechercher la liberté en coopérant à leur propre émancipation socio-culturelle par des efforts réduisant la tendance à la facilité, à l'inertie et à l'anonymat de la foule.

Ce qui précède ne signifie pas que la qualité de la vie de la collectivité ne constitue plus une préoccupation majeure de l'animation. Ce souci est cependant susceptible à présent d'être plus pragmatique dans son objectif, plus modeste dans son espérance et moins politique dans sa portée. Il mettra l'accent moins sur les considérations générales de la «démocratie véritable» et davantage sur les résultats intermédiaires et concrets tels que la multiplication de groupes dans la collectivité, l'accroissement d'équipements et d'attractions socio-culturels, l'enrichissement de «la vie dans les rues» et la diminution de la solitude et de l'isolement par des contacts à l'occasion d'activités créatrices et expressives. Si aujourd'hui la promotion de groupes d'action et la demande d'autogestion occupent une place moins importante dans le répertoire de l'animation, ce n'est pas par suite d'une retraite idéologique, mais parce que l'expérience a démontré que la critique sociale et l'action tendant à un contrôle plus sévère de la situation sociale ne présentent qu'un faible attrait pour la plupart des personnes que l'animateur désire toucher et parce que les occasions de participation aux décisions de la collectivité se sont trop souvent avérées être uniquement des occasions d'apparition de quelque nouveau grand-prêtre nullement représentatif. On a remarqué que la participation et l'autogestion exigent une grande et patiente préparation avant que la majorité des personnes puissent y recourir sans devenir des victimes consentantes d'un nouveau dominateur. L'animation, comme l'ont toujours clairement affirmé les responsables du projet, n'est pas politique dans un sens direct et partisan mais, si elle est efficace, elle a nécessairement des résultats politiques. Aujourd'hui, les animateurs sont plus enclins qu'autrefois à considérer ceux-ci, non pas comme directement centrés autour de protestations et de démonstrations, mais comme la propagation d'une prise de conscience générale grâce à laquelle même les couches les moins sophistiquées de la société peuvent, si elles le jugent nécessaire, créer des associations libres pour combattre l'injustice, en exerçant des droits légaux – ce que de Tocqueville appelle «des associations libres qui soient en état de lutter contre la tyrannie sans détruire l'ordre».

Il y a un autre aspect au sujet duquel les termes des précédents rapports peuvent parfois sembler à présent exagérés. Il est devenu plus évident qu'on ne peut pas toujours accuser les gouvernements de négliger l'animation socio-culturelle simplement parce que leur

«politique culturelle» ou «politique artistique» n'en a presque pas tenu compte. Beaucoup a peut-être été fait ou aurait dû être fait dans le cadre d'autres politiques et sous l'égide d'autres ministères. Par exemple, au Royaume-Uni, parallèlement au travail du Conseil des Arts, chargé du maintien du patrimoine artistique et de son développement, des programmes ont été mis en œuvre pour les centres communautaires, les centres de jeunes et d'adultes sous l'égide du Ministère de l'Éducation, et pour le développement communautaire sous l'égide du Ministère de l'Intérieur. Il y a un grand chevauchement entre ces différents programmes en ce qui concerne les objectifs à atteindre et il s'agira naturellement non pas de freiner une initiative en faveur d'une autre, mais à les enrichir et à les coordonner toutes dans une nouvelle politique d'ensemble de développement culturel. Au niveau régional, le Conseil des Arts s'est engagé le premier dans cette voie en exploitant la parenté entre les programmes artistiques communautaires et l'animation socio-culturelle, en créant des centres pour adultes et collectivités et en réalisant également son œuvre de gardien du patrimoine culturel. Un stade semblable de développement peut être observé dans d'autres pays, tels que la République Fédérale d'Allemagne.

L'objet de ce qui précède n'est pas d'annoncer une retraite générale ou d'avouer une perte de foi dans le potentiel de l'animation socio-culturelle et sa nécessité pour l'Europe. C'est le simple constat de faits qui actuellement paraissent être des réalités dont il faut tenir compte pour élaborer une stratégie avancée. On ne saurait prétendre que ce jugement soit définitif ou infaillible. L'œuvre d'animation se poursuit dans le nouveau projet sur la qualité de la vie dans les villes européennes où elle sera coordonnée avec les activités relatives au patrimoine artistique et aux artistes contemporains à tout niveau, professionnel ou non. Le numéro 32 (été 1977) de la revue du CCC *Education et Culture* donne un tableau vivant de ce travail en cours et les tâches futures de l'animation sont décrites dans le rapport final du projet Animation, «Bilan et héritage».



## ANNEXE

### Quelques autres rapports et études réalisés dans le cadre du projet sur l'animation socio-culturelle

*(sauf indication contraire, tous sont publiés par le CCC)*

Animation, équipements et démocratie culturelle, documentation du Symposium de San Remo, 1972.

P. Moulinier, Réflexions sur la formation des animateurs, 1974.

M. Mason, L'école et le développement socio-culturel de la communauté, 1974.

A. Martynow-Remiche, Animation et théâtre, 1974.

P. Moulinier, Analyse des possibilités de coordination entre l'action culturelle et l'animation commerciale en France, 1974.

J. M. Moeckli, Réflexions sur la démocratie culturelle.

F. Jor, Démystification de la culture: animation et créativité, 1976.

A. J. Kingsbury, La place de la radio et de la télévision dans l'animation socio-culturelle, 1973.

J. A. Simpson, Bilan et héritage – Rapport final du projet Animation socio-culturelle, 1976.

#### *Documents utiles produits dans le cadre d'autres projets*

Les équipements de la démocratie culturelle, rapport du Symposium de Rotterdam, 1970.

Décentralisation de la promotion culturelle:

Étude de cas n° 1, Montbeliard (France) et le Jura suisse,  
H. Ingberg, 1976.

- Etude de cas n° 2, Verviers (Belgique) et Francfort (République Fédérale d'Allemagne), H. Ingberg, 1976.
- Etude de cas n° 3, L'expérience norvégienne de décentralisation comparée avec d'autres pratiques scandinaves, D. As et G. Billing, 1976.
- Etude de cas n° 4, Le Havre (France) et Bologne (Italie), Institut du développement culturel, 1976.
- S. Mennell, rapport du Colloque de Nuremberg sur la décentralisation de la promotion culturelle, 1976.
- S. Mennell, Politiques culturelles des villes, 1976.
- J. A. Simpson, Vers la démocratie culturelle, 1976.
- J. Giusti, La vidéo comme outil d'animation dans les villes nouvelles, 1975.
- J. Hopkins, Applications socio-culturelles de la technologie télévisuelle au Royaume-Uni, 1975.
- J. D. Halloran, Communication et collectivité, 1975.
- H. Lhoest, La vidéo en Belgique francophone, 1975.
- L. et V. Soule, Radio participative et développement socio-culturel, 1976.

AGENTS DE VENTE DES PUBLICATIONS  
DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

Autriche  
Gerold & Co.  
Graben 31  
Vienna, 1

Belgique  
La Librairie européenne S.A.  
244, rue de la loi  
B-1040 Bruxelles

Danemark  
Ejnar Munksgaard  
Nørregade 6  
Copenhague

Espagne  
Mundi-Prensa Libros S.A.  
Castelló 37  
E - Madrid 1

États-Unis et Canada  
Manhattan Publishing  
Company  
225, Lafayette Street  
New York, 10012 - N. Y.

Grèce  
Librairie Kauffmann  
28, rue Stadiou  
Athènes

Irlande  
Stationery Office  
Dublin

Islande  
Snaebjörn Jonsson & Co. A.F.  
The English Bookshop  
Hafnarstroeti 9  
Reykjavik

Italie  
Libreria Commissionaria Sansoni  
Via Lamarmora, 45  
Casella Post 552  
Florence

Nouvelle-Zélande  
Government Printing Office  
Mulgrave Street  
(Private Bag)  
Wellington

Pays-Bas  
N. V. Martinus Nijhoff  
Lange Voorhout, 9  
La Haye

République Fédérale  
d'Allemagne  
Verlag Dr. Hans Heger  
Herderstraße 56,  
Postfach 20 08 21  
D-5300 Bonn 2

Royaume-Uni  
H. M. Stationery Office  
P. O. Box 569, Londres, S.E. 1

Suède  
Aktiebolaget C. E. Fritze  
Kungl. Hovbokhandel  
Fredsgatan 2  
Stockholm

Suisse  
Buchhandl. Heinemann & Co.  
vorm. Hans Raunhardt  
Kirchgasse 17  
CH-8001 Zurich

Librairie Payot  
6, rue Grenus  
CH-1211 Genève 11

Turquie  
Librairie Haset Kitapevi A.S.  
469, Istiklâl Caddesi  
Beyoglu  
Istanbul

---

Strasbourg  
Librairie Berger-Levrault  
Place Broglie

Imprimé en République Fédérale d'Allemagne